

RAYMOND BEAUDRY HUGUES DIONNE

ET LE COLLECTIF DE RECHERCHE DE SAINT-CLÉMENT PQ



EN QUÊTE D'UNE COMMUNAUTÉ LOCALE

Une mobilisation territoriale villageoise
Le conflit postal de Saint-Clément

RÉCIT



ÉDITIONS TROIS-PISTOLES

 GRIDEQ

EN QUÊTE D'UNE
COMMUNAUTÉ
LOCALE

DANS LA MÊME COLLECTION
AUX ÉDITIONS TROIS-PISTOLES

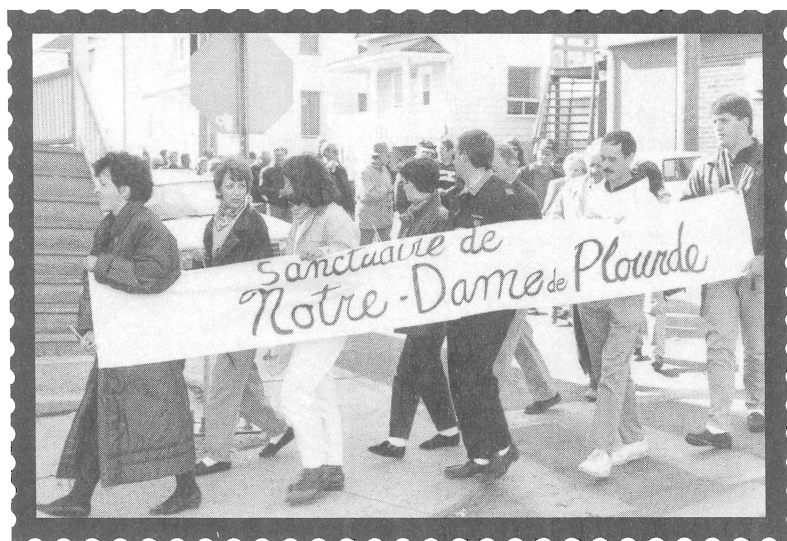
- Germain Beaulieu: *Recettes végétariennes*
Roger Fournier: *Le pied*
Yvon Paré: *Le réflexe d'Adam*
Gabrielle Gourdeau: *L'Âge dur*
Roger Fournier: *Les mauvaises pensées*
Margaret Atwood et Victor-Lévy Beaulieu: *Deux sollicitudes*
Claudie Gignac: *Les heures lentes*
Sylvain Rivière, Madeleine Gagnon, Victor-Lévy Beaulieu et
Denis Leblond: *Pièces de résistance en quatre services*
Ben Weider avec la collaboration d'Émile Gueguen: *Napoléon*
Victor-Lévy Beaulieu: *La guerre des clochers*
Sous la direction de Roméo Bouchard: *Rebâtir les campagnes*
Yves Chevrier: *Où il est le p'tit Jésus, tabarnac?*
Gabrielle Gourdeau: *L'écho du silence*
Sylvain Rivière: *La saison des quêteux*
Yves Desgagnés: *Le nombril du monde*
Germain Beaulieu: *Nouvelles recettes végétariennes*
Jean Morisset: *Louis Riel*
Gabrielle Gourdeau: *Maria Chapdelaine ou le Paradis retrouvé*
Sylvain Rivière: *Migrance*
Renaud Longchamps: *Fiches anthropologiques de Caïn*

DANS LA COLLECTION
TÉMOIGNAGES ET ANALYSES DU GRIDEQ

- Léonard Otis et coll.: *Une forêt pour vivre*, 1989.
Marc Corbeil: *L'utopie en acte: la commune de la Plaine*, 1989.
Armand Lachance et al.: *D'hier à demain: la pêche maritime
au Québec*, 1991.
R. Gratton et S. Lambert: *Femmes violentées*, 1991.
M. A. Deschênes et Gilles Roy: *Le JAL. Trajectoire d'une expérience
de développement local*, 1994.
Christiane Bérubé: *Femmes engagées: pour une alternative
de développement*, 1996.

RAYMOND BEAUDRY HUGUES DIONNE

ET LE COLLECTIF DE RECHERCHE DE SAINT-CLÉMENT PQ



EN QUÊTE D'UNE COMMUNAUTÉ LOCALE

Une mobilisation territoriale villageoise
Le conflit postal de Saint-Clément

RÉCIT



ÉDITIONS TROIS-PISTOLES

INÉDITS

 GRIDEQ

Éditions Trois-Pistoles
31, Route Nationale Est
Trois-Pistoles (Québec)
G0L 4K0
Téléphone: 418-851-8888
Télécopieur: 418-851-8888
C. élect.: ecrivain@quebectel.com

GRIDEQ

Groupe de recherche interdisciplinaire en développement régional, de l'Est du Québec
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec)
G5L 3A1
Téléphone: 418-724-1688
Télécopieur: 418-724-1847
C. élect.: grideq@uqar.quebec.ca

Saisie du texte: Jean Larrivée
Conception graphique et montage: Monique Carrier
Révision: Raymond Beaudry et Jean Larrivée

Couverture: André Morin

Les Éditions Trois-Pistoles bénéficient des programmes d'aide à la publication du Conseil des Arts du Canada, du ministère du Patrimoine (PADIÉ) et de la Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC).

EN EUROPE (COMPTOIR DE VENTES)

Librairie du Québec
30, rue Gay Lussac
75 005 Paris France
Téléphone: 43 54 49 02
Télécopieur: 43 54 39 15

ISBN 2-921898-52-7

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Canada, 1998

© ÉDITIONS TROIS-PISTOLES & GRIDEQ, 1998

*« On est un village,
on veut demeurer un village,
on ne veut pas devenir une banlieue. »*

Un citoyen
de Saint-Clément

REMERCIEMENTS

Cinq des principaux leaders du comité de sauvegarde du bureau de poste composaient le Collectif de recherche-action de Saint-Clément. Il regroupait: Line Caron, Fabien Cayouette, Louise Gauvin, France Tremblay et Yolande Tremblay.

Nous tenons à remercier tous ceux et celles qui se sont joints et jointes à notre démarche et qui ont généreusement accepté de participer à notre enquête et à diverses entrevues de groupes dans le cadre de cette recherche.

Nous voulons signaler la contribution généreuse et de qualité de Marie-Josée Tremblay (maîtrise en développement régional de l'UQAR), de Judith Lebel et de Patricia Ouellet (baccalauréat en sociologie de l'UQAR) à une partie de l'enquête qui portait sur la cueillette de témoignages auprès d'une trentaine de citoyens et citoyennes* de Saint-Clément concernant l'histoire du village et la lutte de résistance pour le maintien du bureau de poste.

Nous les remercions sincèrement.



Cette recherche a été rendue possible grâce en partie à une subvention du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) dans le cadre de la recherche codirigée par Juan-Luis Klein et Hugues Dionne, intitulée *Les mobilisations socio-territoriales et la redéfinition spatiale des collectivités*.

La présente recherche a aussi été soutenue par le programme FODAR de l'Université du Québec.

* Tout au long du texte, nous avons conservé le genre masculin qui inclut à la fois les hommes et les femmes et par le fait même les rapports sociaux de sexes. Dans le cas de cette lutte, comme d'ailleurs dans la plupart des luttes, la visibilité appartenait au genre masculin. Nous avons tenté, dans le déroulement de l'histoire, de montrer que le genre féminin jouait aussi un rôle déterminant.

AVANT-PROPOS

Notre livre rend compte à la fois d'un événement et d'une enquête. L'événement, c'est celui de la résistance d'une population qui refuse la fermeture du bureau de poste dans son village; l'enquête, c'est celle d'un collectif de recherche composé de plusieurs leaders de la résistance sous la coordination de deux sociologues-chercheurs. La lutte pour le maintien du bureau de poste s'est déroulée durant l'automne 1992 et l'hiver 1993 à Saint-Clément (MRC Les Basques) dans la région du Bas-Saint-Laurent (Québec). La présente recherche-action s'est amorcée au même moment et s'est poursuivie durant quatre ans avec la participation de la population pour tenter de mieux préciser certaines significations de développement local camouflées dans une telle pratique (voir le journal d'enquête). C'est sur la base du récit collectif de cette pratique, d'entretiens individuels et de groupes, de nombreuses discussions enregistrées et analysées depuis 1992 que ce livre a pris naissance. Celui-ci retrace un récit qui a été écrit à partir des informations recueillies et des perspectives d'analyse des chercheurs. Le texte tente de dégager certaines perspectives sociologiques et développementales de l'action spécifique de mobilisation locale. La dynamique communautaire et territoriale est ici fondatrice de toute l'action de résistance et nous invite à un regard critique à l'égard des approches de développement trop souvent réduites à des perspectives économiques et entrepreneuriales.

Vous ne retrouverez pas dans ce texte la structure méthodologique habituelle allant de l'exposé de la problématique à l'analyse des résultats. Ceux et celles qui veulent connaître davantage les dimensions théoriques et méthodologiques de la présente recherche peuvent consulter la deuxième partie: *Aspects méthodologiques et théoriques*. L'établissement du récit collectif de la résistance a été élaboré à partir de plus de

300 heures d'entretiens avec les principaux leaders de la lutte. Le questionnement s'est fait à partir d'une approche d'animation qui laissait libre cours à une spontanéité de témoignages. Pour faciliter la lecture et conserver la mémoire populaire de ce récit, nous avons surtout fait appel à une écriture narrative. Durant tout le processus, les perspectives d'analyse étaient constamment débattues au sein du collectif de rédaction de manière à assurer une compréhension commune des enjeux de l'action de résistance. Les discussions constantes entre «chercheurs» et «acteurs» ont permis de mettre en lumière des questions fondamentales sur le développement local, communautaire et villageois. L'analyse a surtout contribué *a posteriori* à marquer les temps forts et à signaler les points significatifs de l'action réalisée. L'organisation chronologique et expressive du récit a été réalisée tout au long du processus d'enquête.

Le projet de rédaction de ce livre s'est déroulé en quatre étapes principales :

1• Durant l'occupation du bureau de poste, les premières observations et entrevues ont été réalisées par Raymond Beaudry qui a participé comme chercheur à la résistance de la population de Saint-Clément avec le comité de sauvegarde;

2• À la suite de la fin de l'occupation du bureau de poste, Raymond Beaudry et Hugues Dionne ont procédé à la formation du Collectif de recherche-action (comité de rédaction) en vue de la rédaction du livre;

3• Une série d'entrevues individuelles et collectives a été réalisée auprès des membres du comité de sauvegarde et du Collectif de recherche-action afin de recueillir les diverses versions de la lutte;

4• À partir de cette première série d'entrevues les deux chercheurs ont participé conjointement à la rédaction des différentes versions de l'histoire de la lutte et ont partagé leurs analyses avec les autres membres du Collectif de recherche-action.

Le présent livre rend compte du résultat final de cette démarche qui a associé chercheurs et intervenants. Nous tenons toutefois à exprimer notre parti pris pour une telle résistance puisqu'elle permet de dévoiler et de remettre en question la prétention d'une gestion technocratique du développement villageois au détriment de la prééminence des solidarités humaines.

PRÉFACE

LETTRE POUR MÉMOIRE

Dans la ferveur, solidaires en la garde de leur bureau de poste, les villageois de Saint-Clément, un jour, se sont exclamés: «Tant vaut le village, tant vaut le pays!» Pourquoi donc cette petite phrase en tourniquet a-t-elle fait surgir dans ma mémoire, comme une rime en appelle une autre, cette nostalgique pensée de Roland Barthes: «Au fond, il n'est pays que de l'enfance»? Méandres du souvenir quand il passe (partout...) par les mots tels les signes sur la tablette magique de l'écolier. Je récite alors: *tant vaut le village, tant vaut le pays, tant vaut l'enfance...* tandis que bougent les ombres sur les théâtres d'ombres de la mémoire et de l'enfance.

Car mon bureau de poste à moi, avant que l'on érige le banal édifice de briques beiges du ministère des Postes, logeait dans une maison aux volets verts qui rêvait sous les pommiers en fleurs, les gerbes d'asperges mousseuses, les framboisiers sauvages. Richard, le maître du lieu et son père, monsieur Isidore, jouaient aux dames, dans le jardin (et toute enfance est un jardin perdu...), sous les auvents. De la fenêtre de ma chambre, j'entendais, à la nuit tombée, éclater les sauterelles sous les arbres; au petit matin, les écu-reuils venaient manger dans la main du père Isidore. C'est du moins, à la lettre, ce que je crois toujours.

C'était dans les années cinquante. Vers six ou sept ans, je suis allé à la «malle». C'était quitter l'enfance pour l'âge d'homme. Je rapportais à la maison le catalogue *Eaton*, le journal *Le Soleil* avec les bandes dessinées et les réclames pour les voitures américaines, la facture du téléphone, le compte du médecin du village voisin pour le dernier accouchement de ma mère, le chèque des allocations familiales, les lettres d'amour de mes sœurs. Courrier du cœur, j'étais.

Je revois la stature impassible du maître de poste derrière les casiers de bois blond. Les uns remplis d'un épais

paquet de lettres, les autres vides. Quelle déception quand je venais pour rien ! Dans la mémoire du corps, je retrouve, pêle-mêle, les odeurs de l'encre d'imprimerie, du tabac, du papier journal. Dans l'œil lointain, la main de Richard tendant aux quelques étrangers du village des lettres des vieux pays dont je convoite les timbres. Ceux du Vatican surtout, les plus riches en couleurs, si beaux au regard de nos timbres canadiens où s'alignent avec monotonie les petites faces mornes de la reine d'Angleterre.

Le parquet est ciré. Vapeur d'encaustique. Et ce bruit de juillet que fait le déclic du ressort, sur la porte à la moustiquaire, au moment où je quitte l'ancre magique... Y avait-il un dahlia sur le rebord de la fenêtre dans la chambre d'à côté où madame Isidore terminait une broderie au point de croix ? C'est ce que je crois toujours.

Non : ce n'est pas toute la vérité rien que la vérité. Mais à Saint-Clément, dans ma mémoire, c'est ce bureau de poste-là, histoire imaginaire, pays inventé, qu'ont voulu sauvegarder mes compatriotes. L'esprit d'un lieu où s'échangeaient d'un même geste et les mains et les lettres. Contre l'anonymat sans visage. Contre le réflexe mécanique et mercantile. Fin de siècle. Parmi les affaires courantes de l'histoire, sur leur place publique, ils ont pesé le pour et le contre des grands mots : « résistance », « solidarité », « appartenance », « patrimoine ». *On ne veut pas devenir une banlieue, on veut demeurer un village.* Ils ont refusé le non-lieu, la frontière indécise. En vain ?

Tout d'un coup, d'un seul trait, à peine ai-je eu le temps d'attraper les libellules bleues sur la rivière Rouge de Saint-Clément, il n'y a plus eu d'enfance. Le monde est devenu moderne comme un parc informatique. Un courrier électronique. Tombée des nues, la mémoire. Dans les rêves comme dans les poèmes, ni le paysage du jardin ni le village de l'arrière-pays ne sont devenus pays.

Mélancolie. À l'âge où l'on n'a plus devant soi sa vie, mais le reste de sa vie, on pense à cela parfois, avec les livres

et les gens de son pays. Oui, « Au fond, il n'est pays que de l'enfance. » En allée. Retrouvée. Comme une bouteille à la mer. Comme une lettre à la poste...

Paul Chanel Malenfant,
Université du Québec à Rimouski
8 novembre 1997

INTRODUCTION

L'idée de publier un récit collectif, sur une résistance villageoise, n'est pas le fruit du hasard. Elle est née durant l'occupation du bureau de poste où plusieurs intervenantes (ici c'est le féminin qui l'emporte largement sur le masculin) avaient pris soin de conserver la documentation journalistique. C'était une façon de préserver la mémoire d'un événement qui allait marquer l'histoire du village.

Vous trouverez dans le récit collectif des textes de trois types différents:

- 1• Informations complémentaires (relatives à des aspects techniques et conjoncturels);
- 2• Documents d'archives (durant la période de résistance à la fermeture du bureau de poste);
- 3• Témoignages monographiques (exprimés lors de l'enquête par divers citoyens et citoyennes de Saint-Clément au sujet de l'histoire du village).

L'occupation du bureau de poste par les gens du village se fera au nom de la responsabilité individuelle et collective face à des demandes de changement qui ne correspondaient pas aux besoins de la communauté. Ces besoins ne pouvaient se limiter à un simple choix portant sur des modalités concernant la réception du courrier dans des casiers postaux installés à l'intérieur d'un édifice ou à l'extérieur. Il fallait aussi discuter la pertinence de remplacer le bureau de poste par un comptoir postal. Cette question, les gestionnaires de la Société canadienne des postes n'ont en aucun moment accepté d'en débattre avec la population. C'était un choix stratégique réservé à des « experts » afin, disait-on, d'améliorer le service et de s'adapter aux changements dans un contexte économique de restriction budgétaire. La fermeture du bureau de poste était donc une affaire qui devait reposer entre les mains d'experts. Le savoir-faire, la con-

naissance et l'interprétation du changement par les gens de la localité ne pouvaient servir à éclairer une décision qui, non seulement affectait le service postal, mais remettait en question l'organisation collective de la localité. Fermer le bureau de poste, c'était ouvrir la porte à une éventuelle fermeture du village. Cette situation obligeait les citoyens et citoyennes à se questionner sur l'avenir de leur communauté dans un contexte de désengagement de l'État où le développement des localités finit par reposer entre leurs mains. On se faisait dire, de tous bords et de tous côtés, qu'il fallait se «prendre en main» et, ici comme ailleurs, les efforts ne manquaient pas. Sauf que les circonstances particulières des événements vont rapidement opposer des conceptions différentes de la prise en main ou, si l'on veut, de la responsabilité et des manières d'être et de faire.

Dans l'esprit de l'idéologie entrepreneuriale, se prendre en main n'a pas une connotation conflictuelle ou d'opposition. Il s'agit plutôt de favoriser, dès le départ, l'impression d'un consensus entre les différents intervenants afin d'éviter le dévoilement des rapports de pouvoir et de contrôle sur des décisions particulières, comme celle de la fermeture d'un bureau de poste. Autrement dit, s'il y a des problèmes, c'est qu'ils sont plutôt de l'ordre d'une mauvaise volonté de collaboration que d'une réelle tentative de les régler de façon réfléchie. De plus, se prendre en main est surtout une affaire de responsabilité individuelle qui doit déboucher sur un projet d'entreprise. Dans ce sens, se prendre en main consiste à participer à la mise en production du territoire par la création d'emplois comme si la société était un immense chantier entrepreneurial.

Or, à travers le récit collectif de cette lutte, le lecteur et la lectrice vont se rendre compte que la question de la responsabilité est d'abord une affaire de solidarité collective pour le maintien des particularités locales contre une stratégie technocratique d'uniformisation, de rentabilisation et de privatisation des services. Ce qui sera peu à peu mis en lu-

mière, par la logique de ce mouvement de résistance territoriale, c'est la subordination des pouvoirs politiques à des logiques purement économiques.

Alors, à travers cette lutte, la question de la «dignité» humaine, thème fondamental des luttes régionales dans l'Est du Québec, va refaire surface. Les responsables de cette lutte rappelaient l'importance de poursuivre une réflexion sur le choix des valeurs dans une société qui tend, comme on le disait souvent pendant la lutte, à «robotiser» les rapports humains et à considérer le service comme un simple rapport comptable et marchand. La dignité commençait donc par dire «non» à des gestionnaires qui demandaient à la population une confiance aveugle à leur projet de privatisation du service postal.

On comprendra alors que, dans ce refus, c'est l'avenir de la condition humaine qui est questionnée. Le Collectif de recherche-action a donc voulu retracer la portée de ce refus populaire et en garder la mémoire pour que l'on sache et comprenne mieux comment cette résistance a valeur de projet pour une société plus humaine. Souvent dans l'échec apparent se camouflent des victoires qui n'ont pas encore prises...

*Le Collectif de recherche-action
de Saint-Clément, PQ*

PREMIÈRE
PARTIE

RÉCIT COLLECTIF
D'UNE MOBILISATION
TERRITORIALE VILLAGEOISE

C'est la sonnerie du téléphone. La secrétaire-trésorière décroche l'appareil:

— Ici, la municipalité de Saint-Clément. Bonjour!

L'appel provient des bureaux de Québec de la Société canadienne des postes (SCP)** . La secrétaire est toute attentive à son interlocuteur, étant déjà au fait de plusieurs enjeux de la conversation pressentie. Un agent de la SCP manifeste l'intention de procéder à une consultation sur les nouveaux modes de livraison du courrier. Une telle démarche est prévue dans la nouvelle politique des postes en milieu rural.

C'est par un après-midi du mois d'août 1992. Dans une lumière de fin d'été, les résidents de Saint-Clément vaguent à leur routine quotidienne dans la municipalité agricole. C'est le temps des récoltes. Un village de 600 habitants qui a subi, comme plusieurs villages agricoles de la région, une chute dramatique de sa population depuis les années dix-neuf cent cinquante, grande époque annonciatrice de modernisation et de progrès!

À la suite du «départ naturel» du maître de poste du village, les agents de la SCP souhaitent rencontrer les membres du conseil municipal pour préciser les démarches de la consultation prévue en pareille circonstance. Ils souhaitent une rencontre discrète, sans publicité de manière à respecter les normes et procédures de la politique des postes en milieu rural. Les agents veulent bien expliquer les nouvelles procédures de fonctionnement de la poste (vente et livraison) telles que définies dans le programme de la SCP et leur soumettre les alternatives concernant le mode de livraison du courrier. On convient finalement que la rencontre avec le conseil municipal pourrait avoir lieu le mercredi, 2 septembre, en soirée.

L'AFFRONTEMENT

L'ÈRE DES SOUPÇONS

La secrétaire municipale n'est pas surprise de la demande des agents de la SCP. Comme certains membres du conseil municipal, elle soupçonne depuis quelques années l'enclenchement de ces procédures de consultation par la SCP. En fait, l'éventualité d'une telle opération est connue depuis au moins deux ans alors que le maître de poste de Saint-Clément avait annoncé sa démission due à son état de santé et son désir de prendre sa retraite. Une démission d'ailleurs approuvée par tous les résidents du village, connaissant le dévouement et l'amabilité du maître de poste qui œuvrait discrètement et dignement depuis plus de 34 ans au service du « courrier royal ». Il avait expédié déjà en 1990 sa lettre de démission à la SCP. Il faut préciser que les craintes quant à l'avenir du bureau de poste étaient ressenties depuis plusieurs années dans la municipalité. Compte tenu des conséquences de fermeture attachées à toute fin pratique au départ du maître de poste, il est certain qu'une telle situation exerce une pression énorme sur celui-ci. Il a évidemment à cœur le maintien du bureau de poste.

Quelques jours plus tard, prenant conscience des conséquences majeures occasionnées par son « départ naturel », le maître de poste change d'idée et retire sa démission, soit en avril 1990. Cette décision n'est évidemment pas facile pour lui compte tenu de son état de santé précaire qui l'oblige, à plusieurs reprises, à se faire remplacer par une assistante. Il accepte même de payer de sa poche les congés sans solde qu'il doit prendre. Mais épuisé, il doit démissionner de sa fonction deux ans plus tard, soit le 10 juin 1992, conscient des conséquences sociales difficiles qu'occasionne son « départ naturel ». Il est remplacé temporairement par celle qui avait

l'habitude de l'assister occasionnellement dans ses tâches quotidiennes. Toutefois, rien ne laisse encore clairement présager d'une fermeture prochaine du bureau de poste. On souhaite que cette transition se termine par une ouverture de poste et que rien ne soit changé.

Il faut préciser que les membres du conseil municipal, informés de cette politique des postes rurales, ont pris soin, depuis la démission du maître de poste, d'envoyer régulièrement au député fédéral, au gouvernement et même à la SCP des résolutions manifestant leur intention de conserver dans son intégralité le service postal avec un maître de poste. À chaque fois, la municipalité reçoit une réponse qui va dans le sens de ses intentions. En fait, le conseil municipal de Saint-Clément s'inquiète depuis 1986 des coupures de service en milieu rural, notamment en ce qui concerne l'élimination de la distribution du courrier dans les rangs.

NOUVEL ÉNONCÉ DE LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

En avril 1981, la Chambre des Communes (Ottawa) vote un projet de loi ayant pour objet de transformer le ministère des Postes en société d'État autonome à vocation commerciale, la Société canadienne des postes. En 1987, la SCP distingue les opérations de vente des opérations de livraison afin d'améliorer le service postal. La vente devrait se faire dans un comptoir postal intégré à un commerce privé. Quant à la livraison du courrier, trois modes sont proposés et sont objets explicites de la consultation:

- L'installation temporaire de boîtes postales multiples (communément appelées «boîtes vertes»);
- L'installation de boîtes postales communautaires;
- L'installation de cases postales à l'intérieur du commerce où l'on installe le comptoir postal.

Les énoncés de la politique de la SCP font référence à différents facteurs déterminant le changement de service (taille de l'agglomération, base commerciale, distance de la ville la plus proche, tendances démographiques et services existants). Les

procédures de conversion du service postal en milieu rural précisent un « volet humain » d'intervention lorsqu'il y a « départ naturel » du maître de poste, c'est-à-dire lorsque celui-ci doit quitter son emploi pour prendre sa retraite. La modification du bureau de poste en comptoir postal a pour conséquence de ne pas remplacer le « maître de poste » et de procéder à la fermeture du bureau de poste pour transférer le service dans un commerce local. C'est ce que la population de Saint-Clément veut éviter.

Il faut préciser, pour bien comprendre les événements ultérieurs, que la phase de consultation porte uniquement sur les modalités de livraison du courrier et non sur les modalités de vente.

En mai 1992, le conseil municipal se préoccupe cette fois-ci non seulement des coupures dans la distribution du courrier dans les rangs, mais de l'éventuelle possibilité de la fermeture du bureau de poste. À sa réunion du 4 mai, il a demandé par résolution :

« L'arrêt immédiat et la révision de ce qui apparaît être un plan de fermeture de tous les bureaux de poste fédéraux. Notre conseil demande la garantie que notre municipalité n'aura pas à subir aucune forme de discrimination relative à la qualité du service postal. Nous exigeons une réponse immédiate de la Société canadienne des postes et de nos élus gouvernementaux. »

Quelques mois plus tard (6 août 1992), la municipalité de Saint-Clément reçoit une lettre rassurante de son député fédéral disant :

« Je peux cependant vous indiquer qu'aucune décision quant à la modification éventuelle du service postal à Saint-Clément n'est prise. D'ailleurs, s'il y a projet de modification, la Société canadienne des postes procédera à une consultation auprès de la population. C'est donc dire qu'aucune décision ne peut être prise par la Société avant ce processus de consultation. »

Plus loin, il précise cependant :

« (...) qu'une évaluation du service postal à Saint-Clément est en cours et que le rapport vous sera présenté... J'aimerais

cependant apporter certains correctifs lorsque vous mentionnez, dans votre résolution, que le conseil s'oppose fermement à toute réduction du service postal. À ce sujet, lorsque la Société propose des modifications du service postal, il n'y a aucune réduction du service, au contraire, l'on retrouve un service beaucoup mieux adapté aux besoins actuels. Je suis conscient qu'il existe une propagande qui tente de discréditer les actions et les objectifs de la Société canadienne des postes, mais force est de constater, qu'il existe un très haut taux de satisfaction dans les localités où il y a modification du service.»

Quinze jours plus tard (19 août 1992), le directeur national du service à la clientèle de la SCP écrit, en réponse à la résolution du conseil municipal, une lettre qui se veut rassurante quant à l'avenir du service postal en milieu rural et tente de démontrer que l'objectif de la SCP est de rendre plus accessible et efficace le service postal pour le bénéfice des communautés rurales qui se sont montrées satisfaites des changements dans 90 % des cas. Le directeur prend la peine de préciser que: «la SCP offre un délai de 90 jours afin de faire connaître et de discuter du sujet avec les élus locaux et les résidents de la communauté concernée».

Ainsi, rien ne laisse donc croire que la municipalité sera un jour confrontée aux conséquences du projet de loi de la SCP. Est-ce là une situation exceptionnelle? L'état de vigilance demeure, bien qu'il soit difficile pour les résidents de Saint-Clément de prévoir les interventions éventuelles de la SCP. On se doute pourtant bien un peu que la SCP tentera, d'une manière ou d'une autre, de mettre en application sa politique de fermeture des bureaux de postes ruraux depuis la première démission du maître de poste en 1990...

On comprend mieux pourquoi l'appel téléphonique provenant de la SCP, appel apparemment banal, prend, pour la secrétaire municipale une importance stratégique! Les soupçons de la secrétaire municipale sont aussi nourris par des échanges fréquents de celle-ci avec les autres secrétaires-trésorières municipales lors des rencontres statutaires de

leur association. Elle a entendu souvent ses confrères et consœurs manifester certaines craintes quant aux conséquences négatives des conversions des bureaux de poste en milieu rural. Les commentaires recueillis ne lui donnent aucune assurance quant aux effets soi-disant très bénéfiques de ces « conversions ». Un certain doute persiste...

LA RENCONTRE DE CONSULTATION

En préparation de la réunion fixée au 2 septembre 1992 avec la SCP, les membres du conseil municipal se réunissent pour convenir d'une stratégie à adopter lors de la rencontre. Tout en maintenant une attitude respectueuse d'écoute, les membres veulent mieux connaître les conséquences des diverses options proposées concernant la communauté de Saint-Clément.

— On s'entend entre nous sur une chose, dira plus tard un conseiller, on ne veut pas embarquer dans leur jeu.

Entre-temps (31 août), le député fédéral du comté de Kamouraska-Rivière-du-Loup reçoit une lettre du directeur des opérations de vente au détail de la SCP confirmant la décision de celle-ci de modifier à compter du 8 décembre 1992 le service postal de Saint-Clément. Quelques semaines plus tard le député confirme par écrit la décision de la SCP au maire de la municipalité de Saint-Clément.

C'est dans ce contexte que le soir du 2 septembre, les membres du conseil municipal se rendent avec une certaine anxiété à la réunion prévue avec les agents de la SCP. La secrétaire municipale et une conseillère sont absentes, du moins pour le début de la réunion. Dans un premier temps, les membres du conseil écoutent patiemment les explications des agents de la SCP quant à la politique de livraison de la poste, les alternatives de livraison qui sont offertes et quant aux modalités de vente dans un commerce local. À la suite de l'exposé, les membres du conseil municipal expriment leurs craintes quant aux conséquences du départ du maître de poste et interrogent systématiquement les agents

de la SCP sur les solutions possibles en tentant d'imaginer divers scénarios alternatifs (dont celui de conserver les casiers au bureau de poste advenant la fermeture de celui-ci). Devant les objections répétées des agents, plusieurs membres du conseil commencent à se résigner à prendre certaines décisions qui leur paraissent inévitables. D'autres cherchent à imaginer des voies alternatives. Peut-être que la perspective de conserver les casiers au bureau de poste et de transférer le comptoir postal dans un commerce pourrait permettre de garder ouvert l'édifice du bureau de poste! Mais les agents de la SCP tentent de bien préciser leur point de vue et souhaitent être bien compris de manière à obtenir l'accord de la municipalité quant au processus de consultation à amorcer selon les procédures habituelles prévues en pareille situation. Après deux heures de discussion, les deux agents de la SCP insistent sur les choix proposés par la SCP en rappelant la nature et les modalités du programme de consultation.

Quelques minutes avant la fin de la réunion, la secrétaire municipale se joint aux participants et s'implique immédiatement dans la discussion. Les agents de la SCP lui expliquent alors brièvement les intentions de la Société. Les participants débattent par la suite de questions plus factuelles quant au nombre de commerces susceptibles d'accueillir un comptoir postal. Celle-ci soupçonne alors plus fortement les intentions des agents d'autant plus qu'elle les a aperçus dans le village l'après-midi s'informant auprès de diverses personnes de l'existence des établissements commerciaux dans la municipalité. Ils en ont même discuté avec elle, ne se doutant pas qu'ils s'adressaient alors à la secrétaire municipale.

Les discussions s'animent... De fait, plusieurs membres du conseil municipal sont inquiets de la procédure de consultation amorcée par la SCP. Déjà, dans la région, le mouvement de Dignité rurale du Canada tentait de sensibiliser les conseils municipaux des paroisses rurales aux effets négatifs des départs « naturels » des maîtres de poste. Chose certaine, les procédures de consultation proposées par les agents de

la SCP sont déjà connues par la secrétaire municipale. Celle-ci est bien informée des rencontres qui ont eu lieu dans d'autres municipalités rurales du Québec et, plus près d'eux, dans les paroisses de Saint-Honoré et de Saint-Modeste où on a accepté, quelques années plus tôt, les modalités de conversion du bureau de poste. Les conseils municipaux de ces paroisses se sont conformés aux modifications du service postal sans trop en connaître les conséquences. Les membres du conseil municipal de Saint-Clément discutent de certaines propositions intermédiaires pour contrer la fermeture du bureau de poste. Face à l'hésitation grandissante, la secrétaire municipale propose aux conseillers de s'informer des effets bénéfiques de la « conversion » à Saint-Modeste et Saint-Honoré. Il va sans dire que cette proposition n'est pas du tout appréciée par les agents de la SCP qui réfutent les « soupçons » de la secrétaire municipale en lui signifiant qu'elle risque simplement de retarder la résolution de ce dossier. La date de l'assemblée publique de consultation est prévue pour le 21 septembre 1992. Les deux agents de la SCP quittent la salle de réunion en étant malgré tout satisfaits de pouvoir amorcer le processus de consultation tel qu'établi par la Société.

Au lendemain de la réunion (3 septembre), le maire de Saint-Clément reçoit en avant-midi un appel téléphonique du député fédéral du comté. Celui-ci lui demande carrément de ne pas se mêler de cette histoire de vérification auprès des municipalités environnantes et surtout de ne pas alerter Dignité rurale du Canada de l'affaire! Le député sait très bien que cet organisme s'occupe activement du dossier de la fermeture des bureaux de poste en milieu rural; il craint que la municipalité ait des contacts avec ses représentants. Il faut préciser qu'un des principaux leaders de Dignité rurale, qui résiste déjà aux propositions de conversion de la SCP à La Rédemption, un petite localité de moins de 500 personnes près de Rimouski, tente depuis la veille de rejoindre les responsables municipaux de Saint-Clément pour leur recommander de ne pas rencontrer les agents de la SCP

puisque le seul fait d'accepter une rencontre amorce le processus de conversion. En fait, ce n'est qu'au lendemain de la rencontre avec les agents de la SCP que certaines personnes de Saint-Clément apprennent les intentions de Dignité rurale à leur égard. Mais il est déjà trop tard ! La rencontre des agents de la SCP avec le conseil municipal a eu lieu la veille. Le processus officiel de consultation est engagé...

Quant au député fédéral, probablement averti par les agents de la SCP qu'une contestation peut être imminente, il tente de ne pas rendre l'affaire publique et souhaite l'acceptation par la population d'une conversion du bureau de poste selon la procédure habituelle, sans tapage, sans bruit...

LA « VÉRIFICATION » DES BIENFAITS DE LA CONVERSION

Durant cette même journée (3 septembre), deux conseillers et une conseillère de Saint-Clément, accompagnés de la secrétaire municipale, se rendent à Saint-Modeste et à Saint-Honoré rencontrer les propriétaires des dépanneurs pour discuter des effets de conversion du bureau de poste.

Dans une des deux paroisses, la propriétaire du dépanneur leur raconte qu'elle a accepté la concession du comptoir postal de manière à maintenir le service postal dans la localité et à consolider son commerce grâce à un achalandage plus fréquent. Or, à l'expérience, la solution ne s'est pas avérée aussi efficace que prévue alors que l'espace occupé par le comptoir postal serait plus rentable s'il servait à la location de vidéocassettes. De plus, la période des dix heures de travaux supplémentaires prévue pour la gestion de cette nouvelle activité postale est insuffisante à cause principalement des modifications fréquentes de plus en plus complexes des tâches administratives du comptoir postal. Les désavantages du maintien du comptoir postal sont tels que la propriétaire du dépanneur a déjà utilisé la clause de résiliation de son contrat avec la SCP lui permettant de mettre fin au service postal après un préavis de six mois. Dans l'autre munici-

palité visitée, la délégation de Saint-Clément apprend que le propriétaire du dépanneur a déjà mis fin à son contrat avec la SCP pour les mêmes raisons que dans la première municipalité.

Cette brève visite dans les deux municipalités voisines est suffisante pour convaincre les conseillers municipaux de Saint-Clément que le projet de la SCP ne garantit aucunement le maintien d'un comptoir postal dans une municipalité rurale et que la situation est beaucoup plus complexe que le laissent entendre les fonctionnaires de la SCP. Les conseillers en viennent à la conclusion de ne pas s'engager naïvement dans le projet de la SCP qui risque de mettre en péril un service considéré comme étant essentiel pour la localité. Ce serait une mauvaise décision administrative pour la municipalité! Les conseillers demeurent sensibles aux arguments de la saine gestion de la SCP qui doit réduire son déficit et atteindre un niveau de rentabilité souhaitable pour toute entreprise publique. Par contre, la solution proposée du comptoir postal comporte trop de désavantages pour la municipalité.

— Vous vous imaginez, rappelle aujourd'hui un conseiller, advenant la fermeture du bureau de poste, devoir aller dans le village voisin pour avoir un service postal. Comment alors la municipalité peut être, dans ces conditions, un attrait pour les investisseurs, pour le développement?

S'insérant dans les démarches de consultation de la SCP, les conseillers commencent à inventorier des solutions alternatives susceptibles d'être satisfaisantes pour les deux parties. Ils savent qu'il est important d'élaborer des propositions nouvelles à soumettre à la SCP. Toutefois, le problème reste entier! Il faut trouver un moyen pour convaincre la SCP de retirer son projet initial et tenter de trouver une solution alternative qui sera élaborée en consultation avec la population de Saint-Clément. Les conseillers veulent s'impliquer de bonne foi dans une négociation globale avec la SCP de manière à dégager une solution autre que celle d'une «concession» dans un commerce local privé.

LA FORMATION DU «COMITÉ DE SAUVEGARDE»

Dans la soirée du jeudi 10 septembre, soit une semaine après la visite des fonctionnaires de la SCP, une centaine de citoyens de Saint-Clément s'entassent dans la salle de l'OTJ (Œuvre des terrains de jeux) pour participer à une soirée populaire de consultation convoquée par le conseil municipal. De manière à bien informer la population du dossier, quelques conseillers font le compte rendu de la rencontre avec les agents de la SCP et font part de leur visite des comptoirs postaux à Saint-Modeste et à Saint-Honoré. De plus, un des propriétaires a été invité à exposer sa situation à la suite de procédures de conversion réalisées par la SCP dans son commerce et à préciser les raisons qui l'ont conduit à résilier son contrat. Par la suite, un représentant de Dignité rurale du Canada qui œuvre depuis plusieurs années à sensibiliser la population rurale des conséquences néfastes de la «conversion», fait part aussi de son appréciation de la situation. Il s'avère effectivement que la solution de la SCP est loin d'être satisfaisante pour les municipalités rurales et qu'il y a avantage à tenter de trouver une solution plus originale qui puisse s'élaborer en concertation avec la SCP. C'est ce à quoi s'engagent les participants à l'assemblée publique.

À la fin de la soirée, l'assemblée s'entend pour former un «comité de sauvegarde» qui aura la responsabilité du «dossier» du bureau de poste. La question se pose: «Qui devrait faire partie de ce comité?» Un conseiller fait valoir deux critères qui doivent assurer la composition du futur comité:

- 1• Un certain nombre de membres doit émaner du conseil municipal pour ainsi s'assurer que le comité ait une certaine légitimité auprès de la population;

- 2• Les autres membres doivent provenir directement de la population pour ne pas confondre le comité avec le conseil municipal et élargir ainsi la responsabilité de l'action.

Quelques personnes manifestent leur intérêt pour se porter candidat. Tous les membres du conseil municipal

présents à cette assemblée donnent leur appui pour participer à la formation du comité. D'autres citoyens de Saint-Clément se disent aussi disponibles pour y participer. On s'entend finalement pour que le comité soit représenté par cinq membres du conseil municipal, la secrétaire municipale et trois autres personnes représentant la population de Saint-Clément. Le comité de sauvegarde vient donc d'être formé. Ce soir là, la question du bureau de poste prend une nouvelle tournure.

LA NOMINATION D'UN PORTE-PAROLE DU COMITÉ

Il importe alors de s'organiser rapidement. Quelques jours plus tard, les membres du comité de sauvegarde se réunissent dans le bureau municipal. Après avoir précisé les premières actions à mener, les participants conviennent rapidement de l'importance de se donner un porte-parole et on tente, dans un bref tour de table, de désigner un candidat à ce poste. Plusieurs refusent compte tenu des enjeux du mandat. Finalement, le choix s'arrête sur un conseiller municipal qui se dit prêt à assumer ce rôle. Celui-ci habite la municipalité depuis environ six ans. Bien qu'il soit relativement peu impliqué dans les affaires municipales et que son tempérament plus radical de « meneur » puisse créer quelques craintes, le candidat est connu pour son implication dans des luttes populaires et syndicales. Étant donné des enjeux de la bataille qui se prépare et de l'appui indéfectible que la population manifeste, les membres du comité lui accordent leur confiance comme porte-parole. « Il a la parole facile! », résumera plus tard une conseillère.

Dès le début, le comité de sauvegarde affirme l'importance de la solidarité d'action et des démarches démocratiques à respecter. Le processus de décision se veut d'abord et avant tout collectif. D'un commun accord, les membres du comité précisent le mandat de leur porte-parole qui doit rendre compte des décisions démocratiques du groupe. La définition des stratégies d'actions à employer est plus com-

plexe compte tenu des enjeux de lutte qui s'annoncent. Écoutons quelques membres du comité de sauvegarde qui se souviennent, aujourd'hui, de ces premiers moments de la résistance :

— Quant à la stratégie, rien n'était vraiment déterminé d'avance. On avait une banque d'idées, on mettait ça sur la table, pis on repartait avec ça ! Si c'était faisable, si on brisait rien, si on nuisait à personne, on le faisait.

— Dans les faits, il faut avouer que c'est le porte-parole du comité qui avait surtout l'imagination des stratégies à employer.

LE CENTENAIRE : RÉVÉLATEUR DE SOLIDARITÉ

*Témoignages recueillis
lors de l'enquête monographique.*

La population de Saint-Clément avait pris l'habitude de se concerter. Le centenaire de 1981 avait été une occasion de solidarité importante, aux dires des participants.

— Le centenaire, c'est un des points majeurs de Saint-Clément.

— Le centenaire nous a donné la preuve que quand on veut faire quelque chose ensemble, on peut le faire. C'était aussi de voir tous les talents de Saint-Clément mis au service de toute la communauté.

— Ça part beaucoup des expériences au niveau du centenaire, de la corporation touristique, de l'hébergement des familles. Jamais on ne peut faire une lutte comme ça si on n'est pas habitué à travailler ensemble.

L'organisation des activités du centenaire est perçue comme un événement charnière. Ce fut dix jours de festivités répartis sur toute l'année. On organise une parade dans les rues de Saint-Clément avec des chars allégoriques, dont l'un représente l'arrivée des premiers colons, une messe avec les doyens de la place, des costumes, des chants latins, une soirée des retrouvailles où on a fait 1 200 invitations et une soirée de l'amitié pour terminer les festivités. On a aménagé et décoré dans le garage municipal un espace qui devait servir de petit café. On sert entre 400 et 500 repas par jour.

— Tout le monde travaille. Les familles préparent des soupers. Y'a du monde en visite qui vient nous aider à éplucher des patates parce qu'il en manque.

— Pour les jeunes, c'est un cours d'histoire.

— Le Festival du bœuf est une continuité du centenaire. Au Festival du bœuf, ce sont les familles qui reviennent vivre. Quand on donne à manger à 500 personnes, c'est la même chose, on se trouve en haut pour faire la vaisselle avec toute sorte de monde.

— Le pont du sentier pédestre, c'est une suite du centenaire. On l'a logé tout en bénévolat, puis ça été de l'argent qu'on a cueilli dans la place. On avait fait une levée de fonds de 7 000 \$. Il aurait coûté facilement 15 000 \$ à 20 000 \$ si on l'avait fait *jobber*.

UN LEADERSHIP À INVENTER

Le leadership du porte-parole est au début encadré par les membres du comité de sauvegarde et particulièrement par la secrétaire-trésorière. Celle-ci joue un rôle de contre-poids important dans le leadership de la lutte du fait, entre autres, qu'elle est très bien informée des enjeux et des modalités de la conversion postale étant elle-même secrétaire à l'exécutif de la Corporation des secrétaires municipaux du Québec. Le poste fournit beaucoup d'informations sur la situation des villages ruraux par les contacts fréquents avec les autres secrétaires municipaux. Cette position permet à la secrétaire municipale de Saint-Clément d'avoir une certaine autorité par rapport aux décisions prises par le comité de sauvegarde. Il ne faut pas oublier que c'est elle qui a incité les conseillers à ne pas s'engager «aveuglément» dans la proposition de la SCP. De plus, comme la SCP ne reconnaît pas le comité de sauvegarde pour négocier des ententes mais plutôt la municipalité, c'est par la secrétaire que va se transiger les rapports entre la SCP et la municipalité.

LA PÉTITION

La première action que le comité de sauvegarde décide d'entreprendre a comme objectif d'informer la population

de la situation et de la solidariser dans la lutte contre la fermeture du bureau de poste. Plusieurs bénévoles s'engagent à passer de porte en porte, autant dans le village que dans la paroisse, pour faire signer une pétition en ce sens. L'opération permet alors de mieux saisir l'opinion des résidents de la municipalité au sujet du maintien du service postal tout en informant ceux et celles qui n'étaient pas présents à l'assemblée publique du 10 septembre.

Durant les quelques jours qui suivent, la tournée se fait systématiquement et la quasi-totalité de la population adulte signe la pétition : ils sont plus de 300 signataires. La pétition est aussitôt expédiée au Parlement d'Ottawa pour exprimer l'opposition de la population de Saint-Clément aux premières propositions de la SCP de réaménager le service postal. La pétition se lit comme suit :

Nous demandons que le Parlement garantisse la survie de notre bureau de poste à Saint-Clément et la qualité des services postaux qui y sont offerts. Finalement nous demandons que le parlement garantisse à la municipalité rurale de Saint-Clément qui sera affectée par les coupures, de pouvoir conserver en totalité le service postal dont nous bénéficions présentement.

À vrai dire, peu de citoyens croient à l'efficacité directe d'une telle démarche pour convaincre le gouvernement du bien-fondé de la prise de position collective. De plus, cette opposition manifeste et directe aux autorités politiques ne va pas de soi dans le village ! Certains craignent que les quelques commerçants se rangent du côté de la proposition de la SCP et signent avec ces derniers un contrat pour l'obtention du comptoir postal. On a su que la SCP a déjà contacté le « dépanneur » et l'épicier du village avant même la rencontre avec le conseil municipal du 2 septembre. Quelques personnes sont au courant de certaines démarches des deux commerçants pour éventuellement obtenir la gestion du comptoir postal. Certains membres du comité de sauvegarde tentent de convaincre les commerçants de changer d'attitude compte tenu des effets néfastes d'une telle décision pour la communauté locale. Ils sont conscients de l'impor-

tance de la solidarité communautaire qui peut alors s'ébrécher facilement si certains commerçants acceptent la proposition de la SCP. Au même moment, le comité de sauvegarde veut élargir cette solidarité communautaire et fait des demandes d'appuis à leur résistance aux MRC environnantes. Des lettres sont expédiées, des contacts se font. La mobilisation se poursuit...

Il faut aussi préparer l'assemblée publique prévue pour le 21 septembre (assemblée convoquée à la demande des agents de la SCP lors de leur rencontre du 2 septembre avec les membres du conseil municipal) dans le but d'informer la population sur les choix à faire quant aux modes de livraison du courrier. Les agents de la SCP appliquent ici la politique de la Société qui distingue la question de la livraison postale de la question du comptoir postal (vente chez un commerçant). Le comité de sauvegarde refuse, quant à lui, de dissocier les deux questions. La dualité des deux positions va se poursuivre durant toute la lutte.

Pour s'assurer d'une consultation rigoureuse auprès de chaque citoyen pris individuellement, les agents de la SCP ont convenu de recevoir un à un chaque citoyen du village pour qu'il puisse indiquer clairement leur «choix» quant aux trois modes proposés de livraison du courrier, faut-il procéder à :

- 1• l'installation de boîtes postales multiples;
- 2• de boîtes communautaires ou;
- 3• de cases postales à l'intérieur d'un commerce. Le conseil municipal refuse de se laisser enfermer dans une telle procédure qui dissocie encore la question de la livraison de la question de la vente et décide d'une stratégie différente...

D'abord, le conseil municipal a exigé que les agents de la SCP soient accompagnés par au moins un conseiller lors de la rencontre avec chacun des citoyens. Les agents avaient accepté la demande du conseil municipal à condition évidemment que la discussion porte uniquement sur les choix

quant au mode de livraison. Ils refusent d'aborder la question de l'avenir du bureau de poste.

— On craint que les agents forcent un peu le monde à signer, dira plus tard une conseillère.

— Au départ, les agents de la SCP ne sont pas tellement enchantés de notre présence lors des entrevues parce qu'ils savent qu'on posera les mêmes questions que lors de la première rencontre du 2 septembre. Ils savent aussi qu'on s'est informé, depuis ce temps-là, de la situation dans les autres localités, ajoute une autre conseillère.

C'est dans ce cadre que les membres du comité de sauvegarde préparent l'accueil des agents de la SCP pour la rencontre du 21 septembre.

LA MISE EN SCÈNE

La stratégie pour la rencontre du 21 septembre s'élabore progressivement. La consigne principale pour la population est de ne rien signer. Le mot d'ordre est d'accepter de rencontrer les agents de la SCP dans le respect des personnes, sans provoquer, sans intervenir, sans choquer et, encore une fois, sans signer quoi que ce soit. Il ne faut absolument pas s'engager dans la stratégie de consultation individuelle commandée par les agents de la SCP, modalité qui ne peut que créer des brèches à la solidarité communautaire nécessaire à la lutte.

La rencontre est prévue pour 16 heures. Les deux gestionnaires de la SCP sont au rendez-vous à l'heure fixée. Dans une des salles de l'édifice de l'OTJ, au deuxième étage, ils attendent la venue des premiers citoyens de la paroisse pour connaître leur avis quant au choix de livraison, soit le système de boîtes postales, soit le système de casiers. La présence de deux membres du comité de sauvegarde permet d'alimenter la discussion et de combler l'attente. Pendant deux heures, la conversation sautille sur de multiples sujets, personne ne se présente pour la rencontre. Les deux membres du comité de sauvegarde tentent d'expliquer les retards

injustifiés des citoyens de la paroisse. Ils alimentent sans arrêt la discussion, cherchant divers prétextes pour faire patienter les deux agents de la SCP, expliquant qu'il sera difficile pour plusieurs personnes de se présenter avant 18 heures compte tenu de leur travail et du souper, précisant que certaines personnes âgées attendent les « occasions » pour se faire véhiculer, concluant que la plupart des gens de la paroisse viendrait en soirée... De fait, il faut surtout maintenir les deux gestionnaires dans l'attente et l'ignorance des événements qui se préparent à l'extérieur de la salle.

Dehors, deux autres membres du comité de sauvegarde surveillent l'arrivée des journalistes qui ont été informés de la rencontre. On leur refuse temporairement l'accès de la salle pour les diriger vers le restaurant de la place. Vers 17 h 30, on avertit les deux gestionnaires et les deux « accompagnatrices » de la nécessité de fermer les portes coulissantes adjacentes à leur salle d'attente pour permettre la pratique hebdomadaire de taekwondo organisée pour les jeunes de la municipalité. L'attente des premières personnes invitées pour la séance de consultation se poursuit. La conversation des deux membres du comité de sauvegarde qui s'occupent des deux fonctionnaires de la SCP va bon train. En toile de fond à la conservation, on peut entendre le bruit sourd et continu créé par les jeunes pratiquant le taekwondo dans la salle voisine.

Avec deux heures de retard, vers 18 heures, se présente un premier citoyen de Saint-Clément dans la salle prévue pour la consultation. Il s'informe du projet auprès des fonctionnaires et leur fait répéter en long et en large, dans les moindres détails, le programme de la SCP. Il insiste sur les possibilités de fermeture du bureau de poste et veut discuter des conséquences d'une telle action sur l'avenir du village. Les agents ne veulent pas discuter de ces aspects, arguant que la consultation porte essentiellement sur le mode de livraison du courrier. Il faut préciser que ce « premier citoyen » participait à la mise en scène organisée par le comité de sauvegarde dont il était membre.

Discrètement, un journaliste se présente à la porte de la salle. Avec candeur, le membre du comité de sauvegarde qui se prête stratégiquement à l'exercice de consultation s'exclame :

— Quoi? Vous avez fait venir les journalistes! Vous auriez dû me le dire, j'me serais habillé mieux que ça. Est-ce tout le temps de même vos consultations avec le monde?

Le plus souriant des deux agents de la SCP, qui se rend compte de la mise en scène, passe la remarque suivante :

— Vous nous avez préparé une petite fête!

— Est-ce votre fête? reprend naïvement une des deux accompagnatrices.

À ce moment précis, les portes coulissantes donnant sur la grande salle sont ouvertes et une centaine de personnes assistent en silence à cette mise en scène. Les fonctionnaires sont sur le coup de la surprise! Ils deviennent, malgré eux, les acteurs principaux d'une représentation théâtrale. Dans la salle, le porte-parole du comité de sauvegarde se lève et remet officiellement aux agents de la SCP la pétition signée par les gens du village et de la paroisse en signe de protestation et de refus au projet de la SCP. La clarté du message n'a pas à être accompagnée de discours! Sous l'œil attentif des journalistes qui ont été habilement invités à la rencontre, les deux gestionnaires retournent à leur voiture et sont accompagnés poliment aux limites du territoire de la municipalité, encerclés par deux autres véhicules sous la conduite de citoyens costauds.

La précision de la mise en scène a facilité le déroulement prévu, à la satisfaction du comité de sauvegarde. Les rôles ont été bien tenus. Les deux membres du comité ont réussi à occuper les deux gestionnaires; l'organisation de la pratique de taekwondo par les jeunes a été improvisée avec la collaboration et la connivence des participants pour qui l'exercice véritable ne devait avoir lieu que le lendemain; les journalistes ont été habilement tenus à l'écart des agents de la SCP; les citoyens se sont infiltrés silencieusement dans la

salle, la séance de consultation individuelle a adroitement servi d'appât pour entretenir les fonctionnaires avant la levée du rideau.

L'expulsion des gestionnaires de la SCP a été pour le porte-parole un moment important.

— La fois qu'on a expulsé les deux fonctionnaires, je me suis rendu compte qu'on allait refaire le système, dira plus tard le porte-parole. Il ne faut pas essayer de le corriger, il faut refaire le système totalement.

Et il précise sa conviction de la nouvelle « société à bâtir » qui doit se faire sur la base de l'être humain où l'individu est considéré pour lui-même. En fait, il veut signifier que la lutte doit d'abord être menée par les premiers intéressés, en occurrence le comité de sauvegarde. Tous les autres groupes ou organisations doivent respecter les orientations décidées par le comité de sauvegarde. C'est le cas pour les groupes comme la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, Dignité rurale du Canada, le Syndicat des postiers et des maîtres de poste. On se méfie de la récupération de la lutte par quelques organisations que ce soit. Le mouvement n'est certes pas coordonné et c'est, pour le porte-parole, un signe de rupture par rapport aux anciennes formes d'action qui ont échoué et qu'il critique ardemment.

— Quand on coordonne trop ça meurt. Prends le JAL. Ça a été beau. Y font quoi là?... C'est pas vrai que Dignité rurale va venir ici et dire « on va vous arranger ça ». La CSN nous offre des pancartes. Tu nous vois avec des pancartes de la CSN à Saint-Clément ?

Paradoxalement, même si la lutte s'engage dans un affrontement avec la SCP, l'essentiel n'est pas de créer une situation conflictuelle.

— À la limite, l'idéologie de ça, c'est qu'il n'y a plus de conflit. On n'est pas là pour se battre, on est là pour bâtir, bâtir ensemble. On est là pour bâtir sur terre. On est pas là pour jouir, on est là pour bâtir. Dans ma tête à moi, c'est en bâtissant qu'on jouit.

Pour le porte-parole, le comité de sauvegarde est porteur d'une mission salvatrice pour l'ensemble des villages ruraux. Il se définit principalement comme un organisateur d'événements et non comme un animateur social.

— On est en train de faire un réveil national. Y a des petites municipalités très loin d'ici qui nous appellent, qui nous demandent comment on fait. Ce que j'apporte à l'équipe, c'est mon côté technique.

Plusieurs résidents de Saint-Clément sont encore un peu surpris d'avoir agi de la sorte même s'ils se sont bien amusés. Ils se sont rapidement découverts comme les acteurs d'une scène sociale réelle qu'ils ont inventée. Les positions des deux parties sont dorénavant précises ! La proposition de la SCP n'évolue pas et les gestionnaires persistent à faire une consultation partielle en refusant de considérer l'ensemble de la situation ; les citoyens de Saint-Clément refusent de se laisser consulter sur une base individuelle en fonction de la solution partielle proposée.

Le soir même, on organise une conférence de presse pour s'assurer une couverture médiatique qu'on juge toujours importante ; il faut que les médias parlent de Saint-Clément. Le lendemain matin du 22 septembre, les journaux titrent : « Deux fonctionnaires expulsés de Saint-Clément » (*Hebdo-Réveil, Le Soleil*). En fait, le comité de sauvegarde veut obliger les gestionnaires à considérer l'option d'ensemble de la communauté villageoise et doit répéter avec insistance son refus de n'aborder que partiellement le dossier du bureau de poste. Il tente d'amener le pouvoir public à envisager la question dans sa globalité et à la traiter en regard des différentes conséquences économiques et sociales pour le milieu communautaire. La tâche est d'envergure...

PROPOS D'ÉTAPE I

VERS UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

L'ère des soupçons s'est établie dès les premières heures du conflit compte tenu des orientations des deux «parties». Les procédures formelles de consultation étant enclenchées, nous allons assister progressivement à la défense de positions irréconciliables. Pour les uns, c'est l'efficacité du service postal qui prédomine selon les règles générales établies par la SCP; pour les autres, la pérennité du service postal ne peut être assurée par une entreprise commerciale privée compte tenu de la fragilité même du maintien des commerces dans certains villages ruraux. Pour les uns, la discussion doit porter uniquement sur les modalités de livraison du courrier; pour les autres, le maintien du bureau de poste est l'expression d'un acquis garant de l'avenir de la communauté rurale. La SCP s'en tient à son mandat de consultation quant aux modalités de livraison du courrier. La population de Saint-Clément, en voulant négocier des solutions alternatives, provoque des débats sur le rôle des services publics dans le développement rural. Face à un questionnement strictement technique, quant aux modalités de dispensation d'un service donné, c'est tout un débat sur un projet de société qui est en train de se mettre en place dès les premières heures du conflit.

Nous verrons comment la mobilisation pour sauvegarder le bureau de poste est portée en dernière instance par cette volonté de préserver un tissu social, sauvegarder des institutions ou des bornes sociales à la communauté au-delà de la raison principalement économique mise de l'avant par la SCP. Les soupçons populaires quant à la volonté effective des agents de la SCP de pouvoir régler le conflit se confirment. L'envergure de la solution recherchée ne peut pas s'élaborer au palier hiérarchique des agents de la SCP impliqués dans le dossier.

L'approche individualiste de la SCP n'a alors pas raison de la solidarité communautaire et territoriale. La population locale exprime son opposition par le refus de la consultation individualisée, la présentation de la pétition collective, la mise en scène et le jeu de rôle, la «déportation» des deux agents aux frontières du village et l'affirmation de son territoire physique et social. C'est ainsi que la communauté refuse les stratégies de gestion de la SCP et affirme sa quête globale d'une solidarité territoriale nécessaire pour s'assurer un avenir crédible.

SANS LÉGITIMITÉ POLITIQUE

Plusieurs citoyens de Saint-Clément sont alors convaincus de l'impossibilité de régler techniquement le dossier du bureau de poste au niveau de deux gestionnaires de la SCP. Il faut plutôt porter le débat au palier politique. Le recours auprès du député fédéral du comté est la seule voie possible de solution, d'autant plus que la collaboration de ce dernier a été manifeste dans certains dossiers locaux et que ses relations politiques avec le maire de Saint-Clément sont positives. On sait que la position du député dans le dossier des postes est cruciale. Selon l'information qu'on a obtenue de Dignité rurale du Canada, qui lutte depuis plusieurs années pour le maintien des bureaux de poste ruraux, le rôle du député fédéral est déterminant pour le maintien du bureau de poste dans une localité. Lorsqu'un député fédéral prend position contre la fermeture d'un bureau de poste dans une municipalité, la SCP retire habituellement son projet. C'est sur la base de ce diagnostic que la lutte de résistance va dorénavant se déployer à Saint-Clément.

On a de bonnes raisons de croire que le député fédéral appuiera le comité de sauvegarde et la municipalité dans leurs revendications. Plusieurs personnes de Saint-Clément, en particulier les personnes plus âgées, ont confiance en leur député qui ne peut que prendre parti pour ses électeurs. Après tout, se dit-on, «le rôle du député est de défendre ses

électeurs et non le gouvernement». Le comité de sauvegarde a tout intérêt à s'appuyer sur le député fédéral pour faire avancer le dossier. Confiant de recevoir un accueil favorable, il demande donc une rencontre avec le député. La rencontre est fixée le jour même, soit le 22 septembre, dans le bureau du député, à Rivière-du-Loup.

Les membres du conseil municipal se rendent alors à Rivière-du-Loup afin d'expliquer leur position à leur député. Aussitôt conduits dans le bureau du député, celui-ci se met à vilipender les représentants du conseil municipal avec des propos ponctués d'insultes, de menaces et de «sacres». La surprise est totale! On s'attend soit à une collaboration, soit à une stratégie d'approbation formelle sans conviction, mais l'attitude agressive du député bloque toutes possibilités de collaboration politique. Il lance:

— Non, je ne vous défendrai pas dans ce dossier-là! nous rapporte une des participantes à la rencontre.

Certains membres du comité refusent de se laisser impressionner et les harangues fusent de part et d'autre. Une autre participante avouera plus tard:

— On s'attend, à la limite, à un discours du genre: je vais faire tout mon possible pour vous défendre. J'ai entendu au contraire un gars enragé.

— Jamais on a pensé qu'il réagirait de manière aussi agressive et si peu complaisante à l'égard de la population, précisera un autre participant.

Le désenchantement est brutal! Le conseil municipal sort de la rencontre un peu abasourdi. Évidemment, le député a été informé du déroulement de la rencontre de la veille à Saint-Clément et du traitement qu'on a imposé aux gestionnaires lors de la consultation publique. On s'explique mal, encore aujourd'hui, le pourquoi de cette attitude si maladroite d'un politicien expérimenté. Chose certaine, la position du député est claire et son intervention va dans le sens des orientations de la SCP. Pour lui, le comité a outrepassé ses droits en organisant cette rencontre du 21 sep-

tembre puisque, comme le rapporte une participante, «les membres du comité de sauvegarde n'ont pas, selon le député, respecté la démocratie en mettant les fonctionnaires dehors». Il argumente que la rencontre avec la population a été entérinée par le conseil municipal et ne peut pas être modifiée par un groupe particulier comme le comité de sauvegarde.

Avant de poursuivre, il faut préciser que même si plusieurs membres font partie du conseil municipal, ils n'agissent pas à ce titre. Cette précision quant à leur statut politique est importante pour bien comprendre la suite de l'histoire. On est devant un tournant important de la lutte! L'échec de la rencontre de collaboration a au moins eu l'avantage de clarifier la position du député dans le dossier. Sans son appui, le comité prend conscience qu'il est politiquement abandonné par les instances. Considérant les enjeux, le comité de sauvegarde convient facilement de la nécessité de se présenter de nouveau devant la population pour connaître sa position quant à la lutte à poursuivre. L'appui populaire devient le baromètre indiquant les orientations et les stratégies futures à adopter.

UNE POPULATION INSULTÉE

Grâce au réseau téléphonique, une assemblée populaire est convoquée pour le surlendemain, le 24 septembre 1992, à la salle de l'OTJ. Les objectifs sont d'informer la population de la rencontre avec le député fédéral et de préciser les étapes futures concernant la situation du bureau de poste. La participation de la population est importante. Plus de 150 personnes s'entassent dans la salle publique pour se faire raconter presque mot à mot l'accueil que leur a réservé leur député fédéral. Dans la salle, certaines personnes demeurent encore sceptiques. On a du mal à croire que le député ait pu tenir de tels propos. L'attitude de ce dernier dépasse l'image qu'on s'est toujours faite d'un député sans écart de langage, toujours poli et respectueux des gens.

La perception d'un député dévoué et solidaire à leur cause vient de s'écrouler. Un sentiment d'abandon des pouvoirs publics est de plus en plus présent parmi la population. Son «représentant» fédéral prend le parti des gestionnaires de la Société plutôt que celui de la population de Saint-Clément. L'assemblée, à très grande majorité, donne son entière confiance au comité de sauvegarde et l'encourage à poursuivre son action de manière à modifier la situation en leur faveur. Ainsi, la prise en charge de l'action reste, aux yeux de l'assemblée, l'affaire du comité. Sa légitimité repose sur sa transparence lors des multiples convocations publiques organisées par le comité de sauvegarde.

LES HÉSITATIONS APPARENTES DU DÉPANNEUR

Par contre, le 24 septembre 1992 en soirée, plusieurs discussions cruciales préoccupent les participants à l'assemblée publique au sujet de l'avenir du bureau de poste. La rumeur se confirme au sujet de deux commerçants qui viennent de déposer une demande pour obtenir le comptoir postal. On sait déjà que l'un des commerçants a refusé de signer une lettre dans laquelle le comité de sauvegarde s'opposait explicitement à la concession du comptoir postal. Cette question a fait l'objet d'une discussion lors d'une assemblée publique pour rappeler que l'appui de tous les commerçants est essentiel pour empêcher la fermeture du bureau de poste. L'accord éventuel d'un seul commerçant met la SCP dans une position favorable, lui permettant de contourner la résistance populaire et ainsi parvenir à ses fins qui consistent à rétablir le service par le biais d'un comptoir postal situé dans un établissement commercial. Que ce soit un garage, un salon de coiffure, un magasin de vêtements, une pharmacie, une épicerie ou un dépanneur, l'important pour la SCP, c'est d'assurer le service de vente. Un participant à l'assemblée propose alors de boycotter le commerçant en question. Aux yeux du comité de sauvegarde, la proposition est pour le moment trop drastique et ne ferait

que nuire à la bonne marche des opérations de résistance. Un autre participant propose plutôt de remettre au commerçant réfractaire une pétition signée par les personnes présentes à l'assemblée l'invitant à souscrire à la lettre d'intention. Ce soir-là, les participants à l'assemblée retournent chez eux avec l'espoir que le commerçant ne cédera pas aux propositions de la SCP.

Le lendemain matin, un coup de téléphone du commerçant rend caduque la pétition. Celui-ci, ayant eu vent des discussions de l'assemblée publique de la veille et craignant de voir les gens du village boycotter son commerce, s'est finalement résigné à accepter la suggestion du comité de sauvegarde et à ne pas répondre positivement aux orientations de la SCP. La pétition est donc demeurée lettre morte ! Il faut comprendre qu'à Saint-Clément, comme dans d'autres municipalités rurales similaires, tout ce scénario d'acceptation du comptoir postal peut paraître pour les quelques commerçants une façon de sauver le service postal et par le fait même de contribuer au maintien du village. Dans le cas de Saint-Clément, il permettait aussi de créer un emploi familial. Le commerçant de cette municipalité a même pensé acheter l'édifice du bureau de poste pour le convertir éventuellement en un commerce de papeterie.

Il faut préciser que tout cela semble parfaitement logique pour les membres du comité de sauvegarde, sauf qu'il paraît malhabile, à cette étape-ci de la lutte, de s'enfermer irrémédiablement dans la proposition de la SCP. On tente plutôt de questionner les effets négatifs de la fermeture du bureau de poste pour le développement de la communauté locale. Dans cette perspective, certains membres du comité de sauvegarde conseillent alors au commerçant de reporter à plus tard sa décision d'obtenir le comptoir postal. En attendant, il faut tout mettre en œuvre pour tenter de conserver le bureau de poste. Mais, en même temps, le comité de sauvegarde sait que la solution de dernier recours du commerçant n'apporte aucune garantie de service à long terme advenant la fermeture du commerce. Personne d'autres dans le village

ne peut s'engager et garantir un service de vente postal à long terme. Le comité de sauvegarde et le commerçant ne peuvent s'assurer mutuellement une garantie minimale de dix ans pour le maintien du service postal de vente. Aussi, certains membres du comité sont convaincus que si le commerçant signe la lettre d'intention de ne pas faire affaire avec la SCP, il ne reviendra pas sur sa décision et qu'ainsi, il devient possible d'engager la lutte contre la SCP en toute confiance.

LE PÈLERINAGE AU SANCTUAIRE DE NOTRE-DAME-DE-PLOURDE

Quelques jours plus tard, soit le 27 septembre, on décide en assemblée de préparer une manifestation pour le 5 octobre devant le bureau du député Plourde à Rivière-du-Loup pour lui exprimer l'indignation de la population devant ses prises de position en faveur de la SCP. Germe alors l'idée d'organiser la manifestation sous la forme d'un «pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame-de-Plourde»: Plourde du nom du député fédéral; Notre-Dame-du-Portage du nom de son lieu de résidence. Quelques membres du comité de sauvegarde se rappellent aujourd'hui la portée d'une telle symbolique qui correspond bien aux propos qu'a tenus le député fédéral lors de la rencontre du 22 septembre alors qu'il se vantait «d'être un esprit sain dans un corps sain».

— C'était très ironique! se souvient un membre du comité, puisque c'était un député qui disait, soi-disant, ne jamais raconter de mensonges. On disait qu'on allait prier notre frère André (prénom du député) pour qu'il nous accorde ses faveurs!

Certaines personnes proposent de se promener, lors du «pèlerinage» avec des cierges. Un membre du comité de sauvegarde renchérit jusqu'à suggérer de se déguiser avec des soutanes. La dernière proposition n'est pas retenue de peur de choquer certaines personnes par cette symbolique religieuse qui peut être ambiguë. On comprendra que c'est

le rapport aux autorités politiques et religieuses qui est ici en jeu. Celle d'un député, symbole du pouvoir du peuple et celle du prêtre, symbole de l'expression religieuse.

— Le député, dira plus tard une manifestante, c'est une personne respectable et respectée.

— Mais comme le curé semble d'accord avec l'idée du pèlerinage et qu'il est prêt à participer à la manifestation, ça donne beaucoup de poids au projet, renchérit une autre manifestante.

On décide finalement de conserver l'idée de la manifestation avec des cierges, mais sans soutane. À la fin de l'assemblée publique, une quarantaine de personnes inscrivent leur nom sur une feuille et s'engagent à participer au «pèlerinage». Le réseau téléphonique permet de compléter le nombre de participants qui s'élève à environ une centaine de personnes. Plusieurs personnes, surtout chez les plus âgées, hésitent encore à se joindre à la manifestation en dehors de la municipalité, soit à Rivière-du-Loup, et devant les bureaux de «monsieur le député», représentant officiel de l'autorité politique.

Les manifestants partent donc en début d'après-midi du lundi 5 octobre 1992 pour se rendre à Rivière-du-Loup. Comme l'autobus loué ne suffit pas pour transporter tous les manifestants, quelques personnes, dont le curé du village, mettent leurs véhicules automobiles à la disposition du comité de sauvegarde. Les «pèlerins» de Saint-Clément partent donc implorer leur député «Saint André» à Rivière-du-Loup, habituellement à son bureau le lundi.

Or, le hasard a voulu que le député ne soit pas à son bureau de comté ce jour-là ! On dit ironiquement qu'il «doit être près de ses pompes, son père, ses disciples». Demeurant à l'extérieur de l'édifice abritant le bureau du député, la majorité des manifestants marchent lentement dans la rue avec les évocations de circonstance. Devant le «groupe de pèlerins», une grande banderole sur laquelle est inscrite «Sanctuaire de Notre-Dame-de-Plourde», témoigne de leur

foi quelque peu ébranlée par l'attitude du député et de leur déception à l'égard d'absence de solutions possibles pour dénouer la crise postale. À l'intérieur de l'édifice, les membres du comité de sauvegarde ne peuvent être en contact qu'avec les deux secrétaires du bureau du député, puisque ni le député ni son attaché politique ne sont présents.

— On s'est fait dire, raconte une manifestante, qu'il était sorti en douce et que son auto n'était pas loin!

Au bureau du député, la version officielle consiste à dire que le représentant fédéral de la population est sur la route en direction d'Ottawa. Ce qui fut mis en doute par la suite puisque dès le lendemain il était de retour à Rivière-du-Loup. De toute manière, les secrétaires du député mettent le maire de Saint-Clément en contact téléphonique avec le député. Celui-ci refuse de parler à tout autre personne, surtout pas au porte-parole du comité de sauvegarde ou aux journalistes. La conversation entre le député et le maire est assez expéditive. Pour l'essentiel, selon certains témoins, le député dit au maire:

— Non! ça reste comme ça! on va le fermer le bureau de poste parce qu'il est déficitaire!

Le maire essaie d'avoir plus d'explications sur ses intentions, mais le député évite d'y répondre ajoutant:

— Si t'es prêt à payer le déficit, on va le laisser ouvert.

En s'adressant uniquement au maire, le député refuse de reconnaître toute légitimité au comité de sauvegarde comme porte-parole de la population. Pour le député, il semble bien que le comité de sauvegarde ne soit que l'expression d'un clan minoritaire d'activistes manipulant la population sans l'appui du conseil municipal. Pourtant, dans une résolution municipale du 21 septembre 1992, le conseil appuie explicitement les démarches du comité de sauvegarde comme défenseur du dossier des postes. Une résolution municipale qui d'ailleurs a été grandement médiatisée dans les journaux.

La rigidité de la prise de position du député n'est pas très convaincante pour les «pèlerins» de Saint-Clément qui quittent avec déception le bureau du député. Une participante, pour enchérir la symbolique de la manifestation, entraîne spontanément les manifestants dans un «cantique» improvisé où, avec sarcasme, on implore le Saint-Esprit afin d'éclairer les gens de Saint-Clément. Un autre participant invente un nouveau commandement: «Ton comté tu défendras, sinon des conservateurs on se débarrassera».

Même si les rires et les boutades désamorcent les tensions chez les participants, c'est tout le rapport aux autorités politiques qui, ce jour-là, devient objet de suspicion et de dénonciation chez une population plutôt habituée à des connivences politiques locales avec ses leaders. Déjà, le député provincial du comté a manifesté sa volonté de ne pas intervenir dans ce dossier des postes. Le refus du député fédéral de rencontrer les manifestants, en utilisant toutes sortes de tergiversations, porte atteinte à la dignité des gens du village.

— Toutes des petites choses, précisera plus tard une participante, qui nous font dire qu'on n'a pas de respect envers nous. Tout le temps des mensonges en pensant que nous sommes naïeux et qu'ils vont accepter sans rien dire! Tu te sens tout le temps pris comme du monde qui réfléchit pas, pis qui peut pas penser comme il faut. C'est notre fierté qui est vraiment atteinte.

La manifestation à Rivière-du-Loup se termine vers 14 h 15. Quelques manifestants attachent une banderole autour de la galerie du bureau du député et la plupart des manifestants reprennent l'autobus nolisé pour Saint-Clément. Quelques-uns demeurent près du bureau du député, soupçonnant un retour imminent de celui-ci. Peine perdue! Aucun mouvement particulier au bureau du député! Ses occupants n'osent même pas enlever la banderole laissée à la suite de la «procession».

Le comité de sauvegarde est par ailleurs satisfait des effets d'une telle manifestation. Elle illustre très bien l'attitude des hommes politiques dans ce dossier et permet aux gens de Saint-Clément de se rendre compte, par eux-mêmes, que le député ne veut pas supporter les revendications de la population.

— La manifestation a obligé le député à réagir, conclura plus tard une manifestante. Il a été obligé de se mouiller et à dire ouvertement qu'il ne veut pas intervenir, qu'il ne veut pas aider la population.

La confiance traditionnelle et respectueuse envers le leader politique s'estompe chez plusieurs citoyens de Saint-Clément qui, depuis le début de la lutte, ont toujours cru à cette forme de stratégie politique consistant à chercher des appuis auprès du député. À chaque rencontre publique d'information, certains participants adoptent toujours une position faisant appel à l'implication du député dans le dossier. Ceux-ci donnent le bénéfice du doute à l'homme politique, sous-entendant que peut-être le comité de sauvegarde s'y prend mal.

— Le comité n'a peut-être pas assez de doigté avec le député! laissent entendre certains participants.

— Peut-être est-ce un conflit de personnalité entre le député et le porte-parole du comité? prétendent certains.

Mais après la « procession » au bureau du député fédéral à Rivière-du-Loup, l'attitude à adopter auprès de la députation fait davantage consensus. Le rapport de force entre le député et la population devient plus clair; les doutes à l'égard de sa volonté d'implication sont dissipés.

— Au niveau de la rencontre du 22 septembre, il y avait beaucoup de monde qui était très sceptique. Mais là (celle du 5 octobre), ça confirme ce que d'autres ont dit. De la manière que la rencontre s'est passée, lui (le député) il est même pas capable d'affronter le monde. Il n'y a pas personne qui peut nous dire: — On va essayer de faire quelque chose. Non! tout le monde politique s'enfuit. Personne ne peut

répondre. Ça confirme le petit doute que bien du monde de Saint-Clément entretient, se souvient un participant du comité de sauvegarde.

La manifestation du 5 octobre vient donc effacer toute ambiguïté dans les rapports avec le député Plourde. La procession aura été une sorte d'enterrement politique. Il n'y a plus d'espoir de ce côté-là...

PROPOS D'ÉTAPE II

UN AUTRE SENS À LA LUTTE

Sans légitimité politique reconnue de l'extérieur, la lutte prend un tout autre sens ! Les voies politiques traditionnelles trahissent les aspirations locales. Le refus manifesté par le député fédéral de donner son appui aux revendications de la population convainc celle-ci d'emprunter d'autres voies de résistance. C'est comme si les structures politiques sont inaptes à porter les perspectives de la communauté. Faute de ces appuis politiques, la population locale veut tout de même parvenir à une entente négociée. Il faut d'abord expliciter collectivement la volonté de résistance de la population. Nous assistons alors à une ritualisation symbolique de l'affirmation communautaire.

Le sentiment de solidarité territoriale décuple les énergies de mobilisation face à ce qui apparaît, pour la population, une trahison de son élite politique. La relative simplicité des structures de représentation électorale (député du comté et maire de la municipalité) laisse moins de faux-fuyant administratif au conflit et permet une polarisation politique rapide des enjeux. De part et d'autre, les légitimités politiques ne tiennent plus : pour la SCP, le comité de sauvegarde n'a pas de valeur juridique ; pour le comité de sauvegarde, le député et les agents de la SCP ne sont pas des interlocuteurs valables.

LA DIGNITÉ PERDUE

Les jours qui suivent la manifestation à Rivière-du-Loup sont assez tranquilles. On espère toujours que la SCP va réagir face à l'insatisfaction de la communauté.

— Ils (les dirigeants de la SCP) vont peut-être se consulter, puis nous présenter quelque chose, se rappelle aujourd'hui un membre du comité de sauvegarde.

Des contacts stratégiques ont alors lieu avec le Syndicat des postiers qui s'intéresse à la lutte des citoyens de Saint-Clément. Si le comité de sauvegarde apprécie en général l'aide offerte par le syndicat, on insiste pour maintenir une certaine distance afin de conserver une autonomie d'action et se démarquer de la lutte syndicale des postiers en pleine négociation de leur convention collective. La lutte doit se faire au nom du comité de sauvegarde et de la population, et non pas au nom du Syndicat des postiers. Compte tenu des prises de position du député, il faut poursuivre une revendication qui s'engage de plus en plus dans de nouvelles voies de résistance. Le comité de sauvegarde tente de rejoindre les instances supérieures de la fonction publique pour les convaincre du bien-fondé de leur revendication.

Ainsi, le comité de sauvegarde modifie sa stratégie à la suite de la prise de position du député fédéral. Il décide de se rendre à Ottawa pour manifester son mécontentement. Au sein de la municipalité, plusieurs citoyens expriment le désir de rencontrer les « décideurs » de la SCP, et non les deux agents mandatés pour procéder aux fermetures des bureaux de poste et à la mise sur pied d'un comptoir postal privatisé. On veut donc, dans un premier temps, organiser une rencontre avec les supérieurs immédiats qui ont la responsabilité de la vente au détail dans le district de Québec.

— On veut avoir des gens avec un pouvoir décisionnel, se rappelle un membre du comité de sauvegarde.

— On veut avoir une rencontre pour exposer notre situation à la fermeture, puis à la relocalisation, précise un autre.

C'est alors que le comité de sauvegarde prend contact avec les agents de la SCP afin de planifier une rencontre. Celle-ci est fixée par la SCP le 28 octobre, durant la soirée.

La veille de la rencontre, soit le 27 octobre, le comité de sauvegarde convoque une assemblée publique afin d'informer la population de la situation et d'obtenir son appui avant de passer à l'action. Ce soir-là, une centaine de personnes s'entassent de nouveau dans la salle de l'OTJ pour

discuter des stratégies d'action à adopter. Compte tenu de l'évolution de la situation, la population refuse tout recul et approuve plutôt des perspectives d'action permettant de « gagner du temps ».

LA « MALLE » D'HIER

*Témoignages recueillis
lors de l'enquête monographique.*

— Au début, les gens des rangs venaient chercher la malle le dimanche après la messe. Après, je me souviens, il y a eu la malle rurale en 1945.

— On allait chercher la poste à tous les jours. Elle venait dans les villages. On appelait ça la poste royale, c'était sacré, c'était un honneur... c'était le courrier de la reine.

— On accordait beaucoup d'importance parce que c'était le seul lien qu'on avait avec l'extérieur. Les journaux arrivaient par la poste. On faisait des commandes chez *Dupuis, Eaton, Simpson Sears*.

— Moi, je me souviens quand le bureau de poste était dans la maison de monsieur Ouellet. Le monde se ramassait dans un petit coin, pas grand, pendant qu'il dépaquetait la malle. Autrefois, il y avait 6 à 7 sacs de malle. Tout passait par la malle. Tu faisais venir des choses par catalogue... il y avait les journaux. Tout le monde se voyait là. Puis, tu avais toutes les nouvelles du village.

— Il y avait un lien qui se créait avec le maître de poste, il y avait une confiance. On avait un bon service par rapport à la disponibilité du maître de poste.

Par cette rencontre,

— On va chercher un mandat, précise une représentante du comité de sauvegarde. Si la SCP nous offre telle ou telle affaire, peut-on dire oui? Essentiellement, l'assemblée publique demande au comité d'essayer d'avoir une prolongation de la situation actuelle du bureau de poste, au moins jusqu'au printemps.

L'IMPOSSIBLE NÉGOCIATION

La rencontre du 28 octobre, avec quatre agents de la SCP, confirme la difficulté de parvenir à une entente négociée. La méfiance à l'égard des possibilités réelles de négociation avec les agents de la SCP se confirme de plus en plus considérant l'ampleur du dossier. Les agents n'ont pas ce mandat de négociation et ce pouvoir de modifier la proposition préalable de la Société. Le comité de sauvegarde se contente d'aviser les agents de la SCP de son intention d'en informer la population. Ceux-ci se rendent compte que la lutte n'est pas dominée par un petit groupe mais bien par le comité de sauvegarde dont les actions reçoivent l'appui de la population. Dans ce contexte, les événements ultérieurs conduiront les agents de la SCP à donner un appui stratégique au comité de sauvegarde pour qu'il diffuse la proposition de la Société sans pour autant reconnaître sa légitimité, étant entendu que tout le processus de consultation doit être officiellement réalisé par le conseil municipal.

— Il faut devenir les vendeurs, vendre et être les promoteurs du projet de la SCP, précise un membre du comité de sauvegarde.

— Les agents de la SCP font toujours entendre la même maudite cassette, dira plus tard un membre du comité de sauvegarde.

Ce soir-là, le comité de sauvegarde fait valoir davantage sa légitimité d'action puisqu'il est composé de membres du conseil municipal, mais aussi d'autres citoyens de Saint-Clément. Les gens constatent davantage comment la SCP n'entend aucunement discuter les solutions proposées par le comité de sauvegarde pour tenter de conserver le bureau de poste.

À ce moment de la résistance, les membres du comité de sauvegarde auraient peut-être accepté la proposition de la SCP si elle avait été accompagnée d'une volonté manifeste et réelle d'assurer un service viable et à long terme. Un membre du comité de sauvegarde ajoute aujourd'hui :

— Si la SCP avait proposé une somme de 10 000 \$, au lieu du symbolique 4 000 \$, au concessionnaire, pour fournir une garantie que, quoiqu'il advienne, une somme raisonnable puisse nous assurer l'engagement d'un employé pour s'occuper de la poste, peut-être aurions-nous accepté la proposition.

De fait, il n'existe aucun indice qu'une telle préoccupation de l'avenir du service puisse être portée par les agents de la SCP compte tenu de la fragilité des entreprises commerciales dans une municipalité rurale. Pour les agents, la préoccupation première est de poursuivre le service de vente postale en le remettant aux mains de l'entreprise privée. Les inquiétudes d'une communauté pour son avenir ne font pas partie des préoccupations des gestionnaires.

— Pour nous, précise un membre du comité de sauvegarde, ce n'est pas tellement l'emploi qui nous importe, c'est de conserver le service, c'est d'avoir des garanties de service pour 20 ans, 25 ans... On aurait jamais occupé le bureau de poste pour juste un emploi à Saint-Clément, c'est le service à long terme qui nous importe. Avec une offre de 4 000 \$, ça montre que la SCP n'est pas sérieuse, c'est une solution temporaire sans perspective pour l'avenir.

— Ce qu'ils offrent, c'est de la poudre aux yeux, précise un autre membre du comité. On ne croit pas qu'à long terme le comptoir postal puisse survivre dans un dépanneur en milieu rural. À Saint-Honoré et ailleurs sur le territoire, la situation confirme la non-viabilité du service.

— On se demande, renchérit un autre, pourquoi nos commerçants peuvent faire mieux dans notre paroisse que dans les autres paroisses? Y vont s'écoëurer eux autres aussi. C'est pas la job qui est en cause. On craint que dans cinq ans, on ait seulement la distribution du courrier sans service de vente. Pour envoyer du courrier, pour aller chercher un colis, il faudra aller à l'extérieur, dans un village ou dans une petite ville voisine! Perdre un service de base peut avoir des conséquences néfastes pour une paroisse de plus en plus vieillissante.

La crainte d'une perte de services de base s'insère dans tout un questionnement sur les possibilités de développement local des paroisses rurales et de leur avenir.

— La méfiance s'installe depuis la rencontre avec le député fédéral, se rappelle une militante de la lutte. L'avenir de la paroisse est en jeu. Là, tu ouvres vraiment les oreilles! Tu as des enfants; tu investis beaucoup d'argent dans ton commerce, dans ta maison, dans ta ferme. Tu te dis: — Est-ce que je vais être là dans 10 ans, dans 15 ans? Est-ce que tu encourages tes enfants à demeurer sur place? Moi, j'ai quatre grands enfants. Ils aiment bien ça vivre à la campagne. Mais tu te dis: — Où est ton avenir? Tu es peut-être mieux d'aller ailleurs tout de suite? Ça réveille tellement de choses en toi. Mais j'ai pris conscience que nos enfants, s'ils veulent penser à long terme, doivent peut-être s'en aller tout de suite en ville même si ça ne leur plaît pas! Je ne suis plus sûr de rien.

PROPOS D'ÉTAPE III

LA POLARISATION DES POSITIONS

La dignité perdue qui est un sentiment récurrent dans plusieurs luttes rurales québécoises (par exemple, les Opérations Dignité durant les années dix-neuf cent soixante-dix) est encore ici manifeste. Le refus de la SCP d'envisager les conséquences de la fermeture du bureau de poste entraîne une polarisation des positions respectives et une nouvelle mobilisation de la population de plus en plus inquiète des conséquences néfastes de la perte d'un service de base.

Nous l'avons vu, pour la SCP, l'enjeu est avant tout technique, à savoir le maintien d'un service postal individuel de qualité. Pour la population, la bataille est sociopolitique et suppose une prise de position ferme pour le maintien et le développement d'une communauté encore riche d'un patrimoine social et d'une qualité de vie encore enviable. C'est cette dignité que la population découvre dans ce début de résistance, c'est cette pérennité qu'elle veut continuer. Elle refuse de se laisser enfermer dans une logique strictement sectorielle et technocratique du maintien d'un service postal pour plutôt se questionner globalement sur l'avenir de la communauté. Elle prend conscience que le « dossier » du bureau de poste peut être le premier pas d'un retournement sans issu et d'un affaiblissement irrémédiable. L'action de résistance renforce la conscience de l'être-ensemble. La perte du bureau de poste représente une brèche dans une manière d'être. On prend mieux conscience que cette façon d'être est compromise et sans valeur pour les agents de la SCP. Les membres du comité de sauvegarde n'acceptent pas que la SCP ait si peu de considération pour leur mode de vie alors qu'ils en découvrent toute la richesse à travers la lutte. Ils contestent les refus « hautains » des fonctionnaires de la SCP de négocier et ils se sentent indignés dans leur capacité de trouver une solution en partenariat avec la SCP.

Ce sentiment de dignité perdue s'exprime à plusieurs occasions durant l'enquête.

LES SOLIDARITÉS DIFFICILES

À la suite de la rencontre du 28 octobre 1992 avec les quatre agents de la SCP, l'impasse semble de plus en plus se confirmer. Une telle situation n'entraîne pas pour autant un sentiment d'échec. Au contraire! Les membres du comité de sauvegarde se souviennent des convictions de solidarité, de confiance en soi et de détermination qui s'expriment alors chez les gens de Saint-Clément convaincus qu'il est possible de trouver une ouverture permettant de dénouer l'impasse.

— On est alors plein d'espoir. Le moindre signe de reconnaissance suffit à encourager la poursuite de la lutte, rappelle une militante.

Une semaine donc après la rencontre avec les agents de la SCP, la population de Saint-Clément est à nouveau rassemblée dans la salle de l'OTJ. C'est le mercredi soir du 4 novembre. Devant le refus de la SCP d'envisager toute solution alternative et d'amorcer des discussions sur des bases différentes de celles de la division des services de vente et de livraison du courrier, la population considère la proposition de la SCP inacceptable. La perspective d'un règlement éventuel et d'une entente entre la municipalité de Saint-Clément et la SCP permettant la sauvegarde du bureau de poste, crée un état de confiance, chez les membres de l'assemblée populaire. Celle-ci mandate le comité de sauvegarde pour négocier des solutions qui permettent à la fois de conserver le bureau de poste « traditionnel », selon l'expression des agents de la SCP, et de trouver des alternatives à une situation qui est, selon les gestionnaires, déficitaire. Certaines hypothèses sont émises: payer pour le service des casiers dans le bureau de poste ou encore fermer celui-ci une journée durant la semaine de manière à baisser les coûts d'opération.

À la fin de l'assemblée publique, la population de Saint-Clément prend mieux conscience comment, pour la SCP, il

n'existe pas de véritables choix de solution. En prévision de l'échec des pourparlers, le comité de sauvegarde a déjà élaboré certaines stratégies de mobilisation susceptibles de maintenir la pression sur les négociations pourtant nécessaires avec la SCP.

— Ceux qui ont les grands moyens, précise un membre du comité, suggèrent des actions radicales comme celles d'arroser le bureau de poste et d'en faire un gros monument de glace. On va même vérifier si la charpente du toit de l'édifice du bureau de poste est assez forte pour en supporter le poids. Mais la proposition n'est pas retenue! On en n'est pas rendu là mais l'idée aurait pu, en désespoir de cause, se concrétiser.

Le comité de sauvegarde propose alors d'organiser une manifestation les 19 et 20 novembre devant les bureaux de la SCP à Québec. L'assemblée populaire de Saint-Clément donne son appui à l'organisation de la manifestation à Québec.

La stratégie est relativement simple! L'organisation d'une telle action consiste à vérifier si les municipalités environnantes de Saint-Clément sont prêtes à participer à la manifestation et éventuellement à élargir la lutte. Reste à savoir si les revendications défendues par Saint-Clément correspondent aux préoccupations des autres villages. Si certains membres du comité de sauvegarde sont convaincus d'un appui indéfectible, d'autres manifestent quelques doutes quant à la spontanéité de l'appui des autres villages. En assemblée, on décide de visiter chacune des municipalités environnantes pour essayer de les convaincre de participer à la manifestation à Québec. L'idée est généreuse mais le temps presse et il n'est pas facile de trouver suffisamment de volontaires pour faire une tournée systématique des municipalités. Seulement quelques municipalités sont visitées, les autres étant informées par téléphone de l'importance de la manifestation. Une lettre est envoyée aux municipalités leur demandant de produire une résolution d'appui et de

déléguer des personnes pour la manifestation. On espère une réponse rapide des secrétaires municipaux.

Contrairement à l'attente, les réactions des municipalités sont très mitigées. Les résolutions d'appui ont été expédiées avec efficacité, les municipalités étant en général d'accord pour soutenir Saint-Clément dans sa lutte pour le maintien de son bureau de poste.

— La bataille sera longue, peut-on lire dans la résolution de la municipalité de L'Isle-Verte, et c'est dans un esprit de dignité rurale que nous sommes avec vous et que nous espérons que la Société canadienne des postes respectera la volonté de la population.

Par ailleurs, l'envoi effectif de délégation de personnes pour la manifestation est moins évidente. L'invitation suscite des débats importants dans certaines municipalités, débats qui camouflent des désaccords évidents en ce qui concerne les stratégies empruntées par les leaders de Saint-Clément ou quant aux effets négatifs qu'une telle participation peut provoquer pour les municipalités.

— J'attends de voir leur réaction! se souvient une militante de la lutte. Plusieurs secrétaires municipales sont gênées de venir me donner la réponse. Je suis obligée d'aller au devant pour leur demander. Il y en a qui ont simplement publié la convocation dans leur bulletin local et demandent de rappeler à tel numéro. Dans d'autres municipalités, les conseils municipaux ont bloqué l'opération; ils ne veulent pas s'embarquer là-dedans! Pour plusieurs municipalités voisines, c'est vraiment clair comme position. On se dit qu'il ne faut pas toucher aux partis politiques et ainsi compromettre les subventions promises.

La solidarité régionale se manifeste difficilement à l'égard de cette résistance pour le maintien du bureau de poste de Saint-Clément. Les prises de position ne dépassent pas l'approbation polie de la part des municipalités environnantes qui hésitent à s'engager plus avant dans la lutte ou à s'afficher publiquement dans une résistance dont on ne connaît évidemment pas encore l'issue.

— Pourtant on ne demande pas beaucoup de la part des municipalités! rappelle une militante. Mais elles sont incapables de dire: — Je vais être solidaire. Leur seule présence à la manifestation, c'est déjà trop. Les autres paroisses ont peur de se mouiller, de se compromettre. Elles ont peur de perdre leurs subventions, d'avoir des représailles de la part du député parce qu'elles ont participé à une manifestation d'appui pour Saint-Clément.

Le comité de sauvegarde est déçu de cette attitude «individualiste» et quelque peu égoïste des autres municipalités à l'égard de la manifestation. Pour eux, c'est cet «esprit de clocher» qui finit toujours par s'installer dans les communautés. Et pourtant, des relations réciproques, des échanges de services existent entre plusieurs municipalités dans plusieurs domaines.

— Cette formule d'échange existe pourtant depuis longtemps entre les paroisses, précise un membre du comité de sauvegarde. Prends un festival, un tournoi de hockey. Les gens se rendent visite. C'est comme de l'argent en banque. C'est positif. Il y a des gens qui se sont préoccupés de notre situation. Si on était moins pressé par le temps, peut-être qu'on pourrait mettre plus d'efforts dans l'organisation de la manifestation.

DES STRATÉGIES INEFFICACES

Pour plusieurs membres du comité de sauvegarde, les stratégies de sensibilisation ne semblent pas à point. Une tournée des conseils municipaux s'avère difficile compte tenu de l'échéancier. On ne peut s'attendre à une véritable implication des municipalités à partir d'une simple lettre leur demandant une résolution d'appui.

La secrétaire municipale de Saint-Clément se rappelle les démarches qui ont été faites et les positions des élus municipaux à l'égard de la résistance pour le maintien du bureau de poste. Elle nous raconte les débats de la demande d'appui:

— Il faut préciser que tous ont envoyé une résolution sauf la municipalité de Saint-Cyprien. [...] On demande aussi des résolutions d'appui de la part des MRC. C'est plus compliqué à ce niveau. Beaucoup de discussions ont lieu. Plusieurs maires se disent d'accord avec la SCP. Ils disent qu'une telle résistance est inutile face à cette machine énorme; que le «système» que veut implanter la SCP est bon; qu'il faut aller dans le sens de la privatisation. Les maires qui se disent contre l'approche de la SCP sont en général issus de villages qui sont menacés dans leur survie. Finalement, très peu de municipalités sont avec Saint Clément. Elles ne se sentent pas impliquées du tout.

Et elle précise plus loin:

— [...] À la fin, il y a plusieurs maires qui comprennent mieux l'enjeu de cette résistance. Mais, à ce moment, c'est pour plusieurs insignifiant de se battre pour ça. C'est comme si, après la prise de position du député fédéral, les gens ont tous peur de se compromettre: peur de perdre des appuis politiques, peur de perdre des contrats, peur de perdre des subventions...

Un citoyen de Saint-Clément, membre de la Commission scolaire régionale, précise pour sa part:

— À la Commission scolaire, certains commissaires me disent: «Vous allez voir! Le système de boîtes postales, ce n'est pas si pire que cela! Nous autres, on a ça! Puis on n'est pas mort! Le monde ne sait plus pourquoi on se bat; on ne cherche plus à le savoir. Peut-être que c'est une faille! Plus on avance, moins on revient pour expliquer le pourquoi de notre lutte.»

— Dans les médias, ça ne marche pas comme on veut, se rappelle une militante. On dit au comité de sauvegarde: — Essayez donc de faire un historique de ce qui a eu lieu! On ne se sent pas compris par les médias. [...] Si les gens de l'extérieur comprennent véritablement ce qui nous menace, notre bataille serait mieux comprise. [...] La stratégie de la SCP de procéder «à la pièce», bureau de poste par bureau de

poste, est probablement un moyen plus efficace de fermeture à long terme. On en voit moins les effets d'ensemble. On a essayé de régionaliser le problème, d'en faire un enjeu pour tout le monde rural. Ça n'a pas mieux marché! Peut-être qu'on n'a pas répété suffisamment pourquoi on faisait tout ça. Quand c'est rendu que c'est couvert par les manchettes nationales, ce qui devient important, c'est de déranger, de faire du bruit. C'est le sensationnel qui alimente les médias. Ils ont oublié les raisons pour lesquelles on se bat. C'est peut-être un manque qu'on a eu à ce niveau.

LA MANIFESTATION D'APPUI À QUÉBEC

L'avant-veille de la manifestation d'appui, soit le 18 novembre 1992, deux membres du comité de sauvegarde parent de Saint-Clément pour se rendre à Québec afin de régler avec les autorités policières le protocole d'entente pour la manifestation dans les locaux de la SCP à Charlesbourg.

Le lendemain, un groupe de manifestants occupent le hall d'entrée de l'édifice de la SCP à Charlesbourg dans l'espoir d'obtenir une rencontre avec Rachelle Duhaime, directrice générale de la division de Québec de la SCP. Les deux émissaires de Saint-Clément sont accompagnés de Réjean Lamarre et de Cynthia Paterson, tous deux représentants de Dignité rurale du Canada, mouvement de défense des bureaux de poste ruraux depuis 1987. Ils ont le mandat de négocier une entente avec la responsable de la SCP pour tenter d'éviter la manifestation du lendemain.

Le vendredi 20 novembre, trois autobus quittent Saint-Clément à 9 heures pour se rendre à Québec. La température est excessivement froide. On quitte le village par la route secondaire en direction de Rivière-du-Loup pour prendre ceux qui attendent le long du chemin. Au total, 130 personnes de la région, dont 80 de Saint-Clément, se déplacent pour la manifestation à Québec. Plusieurs d'entre eux ont volontairement perdu une journée de travail.

Mais dans l'ensemble, la mobilisation est difficile à organiser. Par exemple, les personnes âgées, qui sont par ailleurs nombreuses à participer, vont hésiter à cause de la distance à parcourir jusqu'à Québec. Pour certains parents, la garde des enfants ne permet pas facilement de s'absenter compte tenu qu'il n'y a pas d'école cette journée-là. On doit aussi assurer aux participants que le retour se fera pour le souper. Plusieurs élus municipaux de la région de Kamouraska-Rivière-du-Loup-Témiscouata hésitent à se rendre à Québec puisque certaines municipalités, particulièrement celles du Témiscouata, tiennent leur réunion le vendredi soir. Dans le cas de la MRC Les Basques, ce même vendredi soir est réservé pour une rencontre avec les représentants de la MRC. Le préfet et la mairesse de Trois-Pistoles décident de se rendre la veille pour témoigner de leur solidarité avec la population de Saint-Clément. Malgré tout on retrouve durant la journée de vendredi des représentants de la plupart des municipalités de la MRC Les Basques.

Les manifestants arrivent donc à Charlesbourg vers la fin de l'avant-midi. Ils s'installent aussitôt devant l'édifice de la SCP avec des pancartes sur lesquelles on a identifié les noms de leurs municipalités. Jacques Proulx de Solidarité rurale du Québec et des représentants de Scottown (dont le bureau de poste est aussi menacé de fermeture) sont présents. Les manifestants reçoivent également l'appui du Syndicat des postiers qui délègue quelques représentants. Ceux-ci se présentent également avec des pancartes et un porte-voix pour donner plus de vigueur à la manifestation. On s'attend à une présence plus importante du Syndicat des postiers. C'est du moins ce que croient plusieurs membres du comité de sauvegarde qui ont reçu cette information de leur porte-parole. Cette conviction est d'autant plus plausible que les syndicalistes ont une session d'éducation à Québec durant la fin de semaine du 21 et 22 novembre. On s'attend donc à environ 500 personnes alors qu'un peu plus de 150 personnes se retrouvent sur les lieux.

Pourtant, selon le directeur national du Syndicat des postiers, il n'a jamais été question de s'imposer massivement pour prendre le contrôle de la manifestation. Tout au long de la lutte, la politique du syndicat a toujours été de supporter le comité de sauvegarde sans tenter de récupérer de quelque façon que ce soit le mouvement de résistance. Et dans ce sens, on respecte le principe même du comité de sauvegarde qui a toujours voulu conserver le contrôle de sa lutte.

Malgré toutes ces ambiguïtés et la faible participation syndicale, les manifestants de Saint-Clément se reconnaissent peu dans certaines modalités et tactiques de la manifestation qui relèvent d'une certaine culture syndicale :

— On était mal à l'aise, on embarquait pas quand les postiers criaient : « À bas Duhaime ! À bas le gouvernement ! On veut garder nos jobs chez nous ! ». On avait le sentiment qu'on était en train de faire une partie de la job à leur place qui se résumait à sauver les emplois. « À bas Duhaime » — qu'on ne connaissait pas — tout ça ne collait pas à notre réalité.

— C'était une manifestation impersonnelle ! se souvient une ex-manifestante, même si tout ce « beau monde » avait une même philosophie.

Dehors, devant l'édifice de la SCP, les manifestants tiennent le coup durant deux heures malgré le froid intense, sans résultat concret. C'est plutôt un sentiment de frustration qui se dégage des opérations.

— J'étais tellement gelée ! raconte une ex-manifestante. J'ai dit : « Franchement ! Ils n'ont pas de cœur ! » Pas tellement pour moi que pour les personnes âgées. C'était froid ! Y'ont pas le sens de l'hospitalité comme nous ! Accompagnée d'une amie, nous décidons d'aller parler au gardien bien au chaud derrière la grande porte vitrée. Je le vois encore ! On lui dit : « En tout cas ! Merci beaucoup pour votre bel accueil chaleureux ! Vous êtes bien smatte. »

Vers 15 heures, les manifestants repartent vers Saint-Clément avec un sentiment de déception vu l'impossibilité

de rencontrer les autorités de la SCP et la stratégie syndicale trop agressive.

— On était déçue, se rappelle une militante, mais on continue pareil et on garde le moral.

Les leaders de la résistance de Saint-Clément croient toujours qu'une rencontre et une discussion sincère avec les autorités de la SCP sont possibles. La manifestation à Québec consolide la conscience à l'égard d'un enjeu de taille qui se profile à travers la lutte pour le maintien du bureau de poste. Selon eux, c'est toute la défense du milieu rural qui est en jeu. Une participante conclut aujourd'hui:

— La valorisation de nos milieux de vie est aussi valable que celui des urbains. Et, dans ce sens, notre parole vaut aussi bien que la leur! On aime nos milieux, on veut rester, nous autres, avec une autre sorte de qualité de vie.

LA « VISITE-SURPRISE » DU 4 DÉCEMBRE

Comment expliquer cet empressement des gens de Saint-Clément à rencontrer les représentants de la SCP alors qu'une rencontre de discussion est déjà prévue pour le 8 décembre? Les citoyens de Saint-Clément craignent de se faire piéger par le rendez-vous du 8 décembre, date précisément où est décrétée la fermeture du bureau de poste. En fait, la date de fermeture du 8 décembre a été reportée. La méfiance réciproque augmente. Les contacts avec les gestionnaires de la SCP sont de plus en plus difficiles; le dialogue devient impossible! Et d'autre part, le comité de sauvegarde travaille à solidariser la communauté et à mieux faire comprendre les enjeux de développement local et les conséquences à long terme de toute décision concernant les services de base.

La date fatidique du 8 décembre 1992 est au cœur des discussions! Pour les leaders de la résistance, il s'agit d'une date entourée d'un certain mystère puisque les représentants de la société disent, de manière informelle, qu'ils peuvent peut-être reporter cette échéance de fermeture au 14 dé-

cembre. Le comité de sauvegarde a demandé verbalement une rencontre avec la représentante de la SCP avant le 8 décembre. Celle-ci exige que la demande soit faite par écrit pour le 8 décembre. On s'empresse de le faire par télécopieur. Au bout du compte, on refuse la rencontre prétextant que le comité de sauvegarde n'est pas représentatif de la population de Saint-Clément.

— On se méfie terriblement! se rappelle une représentante du comité de sauvegarde. Les représentants de la SCP peuvent facilement nous faire croire que l'échéance est reportée et en profiter, entre temps, pour vider tranquillement et en paix, les locaux du bureau de poste.

— Le jour que la SCP entrera dans les locaux du bureau de poste, on sera incapable de faire quoi que ce soit! admet une autre.

Compte tenu des positions irréconciliables entre la population de Saint-Clément et la SCP, les membres du comité de sauvegarde envisagent des modalités d'action plus radicales pour faire valoir leur position. Dans ce contexte, l'occupation de l'édifice du bureau de poste apparaît de plus en plus inévitable. On parle alors du 7 décembre comme date possible de l'occupation pour exprimer la détermination de la population. Pour le comité, cette date devient fatidique même si on envisage cette possibilité depuis plusieurs semaines.

POINT DE VUE STRATÉGIQUE DU SYNDICAT

*Nous rapportons ici les propos
d'un des dirigeants du Syndicat des postiers de Québec
concernant la bataille de Saint-Clément.*

L'entrevue a été réalisée à Québec le 6 février 1995.

— Pour nous autres la stratégie consistait à s'assurer d'avoir un porte-voix et des pancartes. Il s'agissait d'appuyer et non de prendre le contrôle de la manifestation. Dans un dossier comme ça il faut que tu poses des gestes quand il y a un problème... Il n'y avait pas eu d'accord sur qui faisait les pancartes, les choses se fai-

saient tout bonnement. Mais quand tu manifestes pendant deux heures et que tu passes vingt secondes au téléjournal il faut quand même que ça ait un peu d'éclat. On a rajouté un peu de colorant. Ça été fait dans le but de donner plus d'éclat... Pour vous autres [le comité de sauvegarde], vous pensiez que le problème se situait entre Saint-Clément et la Société des postes. (...) Mais c'était une lutte à un autre niveau, puisque la Société des postes répondait tout simplement à des directives du gouvernement qui disaient de fermer les bureaux de poste.

— (...) La Société des postes avait établi une stratégie de fermeture dans un village et s'il n'y avait pas de problème on continuait à fermer dans cette région-là. S'il y avait des problèmes on s'en allait ailleurs puis, au fil des jours, au fil des ans, les gens vont se réveiller sans bureau de poste.

— (...) Après Saint-Clément il ne s'est pas fermé grand bureau de poste au Québec. On a commencé à trouver que ça n'avait pas d'allure de fermer nos bureaux de poste. S'il n'y avait pas eu de Saint-Clément peut-être que les partis politique ne se seraient jamais prononcés et qu'il n'y aurait peut-être pas eu de moratoire. Parce que la décision finale ce n'est pas la Société des postes qui la prise, c'est le gouvernement qui a émis le moratoire. On vient de signer une convention collective qui nous protège contre la fermeture des bureaux de poste en milieu urbain. Il y avait 150 bureaux qui n'étaient pas protégés au pays par le moratoire. Mais avec la convention qui est entrée en vigueur le 1^{er} février 1995, tous les bureaux de poste en milieu urbain sont protégés de par notre convention collective. Mais s'il n'y avait pas eu de Saint-Clément, on serait peut-être encore à se battre bureau par bureau à chaque fermeture.

— (...) Mais c'est évident que c'était une grosse bataille à mener. Pour moi Saint-Clément, même si le bureau de poste est resté fermé, c'est une victoire pour tout le milieu rural et même le milieu urbain.

— On en a parlé avant même la manifestation du 20 novembre à Québec, se souvient un membre du comité de sauvegarde.

— L'idée circule au sein du comité depuis un certain temps, ajoute un autre. Le représentant du comité a déjà prévu tout un scénario. Il pense à un tas de stratégies. Il est

fort là-dedans! Pour chaque jour de la semaine, il a prévu des activités et pensé mobiliser les associations locales pour collaborer à l'occupation et répartir les tâches pour chacune des personnes du comité le jour, le soir et la nuit.

— On a prévu une occupation d'une semaine environ! avoue une ex-occupante.

Il fallait à tout prix trouver le moyen de rencontrer les autorités de la SCP pour faire valoir directement le point de vue de la population de Saint-Clément. C'est deux semaines plus tard, soit vendredi le 4 décembre, qu'il est devenu possible d'organiser une rencontre avec les autorités de la SCP. Il s'agit en fait d'une «visite-surprise» qui est organisée avec la complicité du Syndicat des postiers à l'insu même des cadres de la SCP.

Ce jour-là, en avant-midi, un déjeuner-rencontre est prévu à l'Hôtel Roussillon (Québec) entre le Syndicat des postiers et des représentants de la SCP. Le syndicat n'est nullement intéressé à assister à cette rencontre. Il propose toutefois au comité de sauvegarde de Saint-Clément de les accompagner si celui-ci veut rencontrer madame Duhaime, directrice générale de la division de Québec. Sinon, le syndicat se propose d'annuler la rencontre. On accepte donc la proposition, croyant avoir une occasion pour discuter de l'état de la situation et d'essayer de voir s'il n'y a pas une ouverture de la part de la SCP. C'est dans ce contexte que six représentants du comité de sauvegarde de Saint-Clément et du conseil municipal s'entassent dans une automobile et quittent Saint-Clément avant la levée du jour (vers 4 heures du matin) pour se rendre à Québec et assister à l'improviste à la rencontre prévue à l'Hôtel Roussillon. À 7 heures, le comité de sauvegarde arrive au local du syndicat à Québec. De là, on se rend à l'Hôtel Roussillon!

En arrivant sur les lieux, le représentant syndical informe madame Duhaime qu'il cède sa place pour les discussions au comité de sauvegarde de Saint-Clément, ici présent! Celle-ci n'apprécie aucunement la connivence du syndicat

avec le comité de sauvegarde et refuse catégoriquement de rencontrer qui que ce soit. Pour elle, la rencontre est terminée! Les autorités de Saint-Clément n'en reviennent pas.

— C'est pas humain de faire des affaires de même! C'est pas humain ce que vous faites! Les gens de la municipalité se sont levés à 4 heures ce matin pour venir vous rencontrer! proteste le maire de Saint-Clément.

Tout le monde est décontenancé. Des injures sont proferées. Déconcerté par l'attitude de la représentante des postes, le représentant syndical n'a pu que répondre:

— Vous avez deux heures à nous donner, pis vous dites que vous n'avez pas le temps de rencontrer les gens de Saint-Clément?

La rencontre est terminée! En fait, elle n'a pas eu lieu! Plus tard, on admettra comment la stratégie était insultante pour les représentants de la SCP qui se sentaient piégés et concordait peu avec les règles habituelles de négociation. La crise est telle qu'il devient impérieux pour les gens de Saint-Clément de profiter de toutes les possibilités de rencontres avec les représentants de la SCP pour faire valoir leur point de vue. Face à l'échec de la rencontre, les représentants de Saint-Clément, profondément déçus, reprennent la route du retour.

— Ils (les représentants de la SCP) font des beaux discours, mais ne sont pas capables de recevoir le monde! se rappelle avec nostalgie l'une des participantes.

PROPOS D'ÉTAPE IV

LES STRATÉGIES DE LUTTE

Les solidarités difficiles à construire et à consolider avec «l'extérieur» sont un défi pour le comité de sauvegarde. Pour celui-ci, la solidarité régionale est difficile. L'appui politique des autres municipalités est faible. Ces dernières craignent de s'engager dans des démarches de résistance imprévisibles ou de compromettre politiquement l'aboutissement de certains dossiers locaux de développement économique. La radicalité des actions de résistance qui commence à s'exprimer n'est pas nécessairement partagée par les conseils municipaux des autres villages. Durant toute la résistance, la solidarité «des autres» ne sera jamais acquise.

Pour les représentants de Saint-Clément, la rupture des pourparlers avec la SCP est irrémédiable. Ils craignent aussi une certaine perte de contrôle quant aux stratégies de lutte à adopter. Ils ne sont pas toujours à l'aise avec les manières de faire des organisations syndicales. On peut mieux percevoir comment les cultures syndicales et communautaires peuvent se différencier dans leurs approches d'intervention.

Par ailleurs, les médias ont joué un rôle majeur dans la lutte. Les grandes habiletés du porte-parole du comité de sauvegarde à utiliser les médias ont fortement contribué à maintenir un niveau d'attention médiatique indispensable dans de telles opérations. Le porte-parole du comité sait intéresser les journalistes en dosant les informations d'un caractère sensationnel suffisant pour assurer la couverture des événements. Il sait exprimer des «idées courtes» et est capable de simplifier toute information (le «pour» et le «contre») qui est alléchante pour les médias.

L'OCCUPATION DU BUREAU DE POSTE

LA PRISE DES LIEUX

Au lendemain de la rencontre avortée avec les dirigeants de la SCP à Québec, deux représentants du comité de sauvegarde participent à Biencourt au «Grand rendez-vous» de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent. Malgré l'appui de la CUR, plusieurs membres du comité de sauvegarde s'interrogent sur la pertinence d'une implication commune. Comme toute organisation, la CUR leur semble moins souple pour improviser rapidement des stratégies de mobilisation face à la fermeture imminente du bureau de poste. Il faut mener des actions immédiates et efficaces. On en n'est plus aux stratégies de conscientisation; il est de plus en plus évident que les stratégies de représentation politique sont inefficaces.

— Les alliances avec les autres organismes deviennent de plus en plus difficiles, confie aujourd'hui une ex-membre du comité de sauvegarde. Ces mouvements-là, ça reste que c'est plus lent! Nous, nous sommes à une phase action-réaction immédiate. On n'a presque plus le temps de se demander si telle action est possible! Ça presse à cause du facteur «temps».

— De fait, on a peu de contact avec les dirigeants de la Coalition urgence rurale, précise une autre. Les contacts plus directs s'établissent avec notre représentant du comité de sauvegarde. Il s'agit surtout de parler de stratégies d'actions immédiates avec eux. Peut-être qu'ils peuvent marcher avec nous autres? Mais là, on ne voit pas comment!

— C'est peut-être plus des supports que des alliances auxquels on tient! Faire connaître notre cause à plus de monde possible, précise un ex-représentant du comité de sauvegarde. Le type de collaboration dans la lutte immédiate est plus difficile à définir.

— On prend de plus en plus conscience de l'importance des contacts avec l'extérieur pour mener la lutte, constate un autre. Le rôle du porte-parole du comité devient de plus en plus important. Ça va vite! On ne sait pas tout! C'est peut-être de là que certains conflits internes sont nés?

Alors que les deux membres du comité de sauvegarde participent aux discussions à Biencourt, chacun vaque normalement, ce samedi 5 décembre, à ses occupations à Saint-Clément. Certains préparent déjà les activités de Noël; d'autres sont plus immédiatement engagés à organiser la rencontre annuelle des pompiers prévue pour le soir même. À la cuisine collective (une activité organisée par le comité de citoyens), plusieurs préparent le brunch prévu pour le lendemain, dimanche. Malgré cette tranquillité apparente, les événements se précipitent subitement...

À 11 heures, un des membres du comité de sauvegarde reçoit un appel téléphonique d'une amie lui annonçant qu'elle vient elle-même de recevoir un appel en provenance de Rivière-du-Loup. Un «contact» lui annonce que des employés de la SCP sont en route vers Rivière-du-Loup en provenance de Québec dans l'intention de vider le bureau de poste. Le comité de sauvegarde a-t-il été dénoncé dans ses intentions d'occupation éventuelle du bureau de poste? Celle-ci demande d'en informer immédiatement par téléphone le porte-parole du comité de sauvegarde présentement à Biencourt.

Quelques minutes plus tard, le porte-parole retourne l'appel téléphonique au membre du comité de sauvegarde:

— Tu appelles tous les membres du comité de sauvegarde au restaurant pour une réunion d'urgence. Nous, on se lâche en descendant. On quitte Biencourt immédiatement et on vous rejoint. Ça sera pas long!

La personne avertie quitte immédiatement la maison pour se rendre au restaurant. Sur son parcours, elle réussit à rejoindre quelques membres du comité. Elle s'arrête au bureau de poste pour s'assurer de l'heure de fermeture.

— À midi, précise la maîtresse de poste remplaçante.

— Pas à midi moins cinq, à midi ! insiste la représentante du comité.

— Non ! non ! à midi juste ! C'est pourquoi tu me demandes cela ? Vous préparez...

— C'est seulement pour savoir ! dit-elle en sortant précipitamment du bureau de poste pour se rendre au restaurant situé en face.

Les deux membres en provenance de Biencourt arrivent au restaurant à 11 h 40. À peine dans le restaurant, on en ressort aussitôt pour se rendre au bureau de poste. Le porte-parole du comité, équipé d'un téléphone-cellulaire, a poursuivi les contacts à partir de son automobile sur le chemin du retour...

Une occupante se rappelle :

— On était tous sur les nerfs ! Y sont arrivés. C'est quoi qu'on fait ? On s'est pas posé d'autres questions. On occupe ! On entre ! Ça finit là ! On trouvait ça drôle ! On était comme des enfants. On est rentré.

LES PREMIÈRES MINUTES DE L'OCCUPATION

Ils sont six à entrer, à la course, au bureau de poste, craignant que les employés de la SCP interviennent sans avertissement pour démanteler les lieux. Presque à leur surprise, tellement les événements se sont précipités, ils commencent une occupation du bureau de poste qu'ils évaluent de courte durée...

La maîtresse de poste remplaçante supplie :

— Faites pas les fous. Laissez-moi finir mes affaires.

Les occupants l'informent de leur intention et lui demandent les clefs de l'édifice. Elle refuse. La détermination des occupants se renforce.

— T'as pas le choix ! Tu nous les donnes. Si tu nous les donnes pas, on va les prendre de force.

Quelqu'un ramasse rapidement les clés sur le comptoir. La maîtresse de poste s'active nerveusement à terminer ses opérations habituelles de fermeture du bureau. Un autre occupant lui demande :

— Maintenant, tu téléphones à la SCP. Tu leur dis qu'on vient d'entrer dans le bureau de poste.

On veut ainsi aviser les dirigeants de la SCP des événements pour qu'ils en soient informés avant la fin de semaine. La maîtresse de poste remplaçante est quelque peu désespérée.

— Mon dieu ! Où il faut que j'appelle ? s'interroge-t-elle.

— Y doit y avoir un numéro d'urgence à quelque part ? lui signifie une occupante.

Visiblement tendue, la maîtresse de poste signale le numéro indiqué et informe l'interlocuteur que des personnes sont entrées dans l'édifice du bureau de poste et ne veulent pas en sortir malgré les heures de fermeture. L'interlocuteur lui conseille simplement de sortir en barrant les portes. Elle répond qu'elle n'a plus les clés. Il demande alors d'attendre, qu'on va rappeler !

Les occupants ne peuvent donc qu'attendre ! Ils signifient à la maîtresse de poste l'attitude un peu insouciant de la SCP à son égard qui semble peu s'émouvoir de sa « prise en otage » par ceux-ci. À la demande du comité de sauvegarde, la maîtresse de poste en profite pour ranger tous les documents du bureau de poste dans le coffre-fort.

— On voulait pas, se rappelle une occupante, se faire reprocher d'avoir fouillé dans le courrier. Puis, on voulait se protéger nous-mêmes aussi bien que la maîtresse de poste.

On prend soin également de bien fermer la porte d'entrée avec des chaînes. Les occupants sont déterminés évidemment à ne pas donner les clés aux policiers éventuels et à se protéger contre l'utilisation de passe-partout aux mains des employés de la SCP. Les chaînes sont bien installées de manière à briser la porte si on insiste pour l'ouvrir de l'extérieur.

Le téléphone demeure toujours silencieux. On surveille l'arrivée éventuelle de la police. L'utilisation du téléphone cellulaire est utile. À 14 h 30, la SCP n'a toujours pas donné signe de vie. La maîtresse de poste qui n'a pas quitté son travail décide de les rappeler pour s'assurer d'être en règle avec son employeur. Ceux-ci lui conseillent de signer une lettre prouvant qu'elle a été obligée de remettre les clés et de quitter les lieux.

La nouvelle de l'occupation du bureau de poste se répand comme une traînée de poudre. Tout près, au garage Agromécanique, une entreprise familiale qui est le plus important employeur du village, tout le monde est déjà au courant.

— Ceux qu'on connaît, se rappelle une occupante, on les laisse entrer. Les gens arrivaient de tous côtés, en bandes. On attend ! Quelques voitures de police s'approchent de l'édifice. Dehors, plusieurs s'activent à organiser les premières barricades avec des tracteurs et des camions. Sur la porte de côté du bureau de poste qui donne dans l'entrée de service, on approche un immense tracteur de manière à rendre l'accès impossible. Comme les lieux sont en sécurité quelqu'un suggère, pour passer le temps, d'aménager le bureau de poste et d'installer un arbre de Noël.

LA VISITE DES POLICIERS

Vers 16 heures, deux policiers rendent visite aux occupants pour leur demander de quitter les lieux. Ils pénètrent dans l'entrée du bureau de poste, mais constatent que les portes sont cadenassées avec des chaînes. Ils exigent que les portes soient ouvertes immédiatement.

— Nous n'avons pas les clés, répond une occupante qui, encore aujourd'hui, n'avait jamais refusé d'obéir aux ordres d'un policier.

— Niaise-nous pas ! Débarrez les portes ! ordonnent les policiers.

— Non! rétorquent d'autres occupants.

— On veut vous parler! précisent les policiers.

— Pas de problème! répond un occupant qui apporte immédiatement un cellulaire et le passe par la « chute » pour le courrier:

— Prenez le cellulaire et signalez le numéro du bureau de poste.

Après un certain temps, les policiers prennent le téléphone pour établir la communication. Un manifestant à l'extérieur s'approche du véhicule des policiers et demande qu'on leur remette l'appareil. Après une longue hésitation, ils s'exécutent. Les occupants du bureau de poste sont continuellement informés des conversations des policiers avec le bureau central grâce à un radio-émetteur. Les policiers s'en rendent compte et deviennent plus avares de commentaires. Ils décrivent au bureau central tous les faits et gestes autour de l'édifice du bureau de poste: une personne qui s'introduit dans l'édifice, un autre tracteur qui barre la route, le refus de sortir...

Nous savons aujourd'hui que les policiers tentaient le plus sérieusement possible de « faire leur devoir » sans pour autant manifester un zèle exagéré. Ils doivent faire la surveillance des lieux en communiquant à leurs supérieurs tout geste perçu et toute parole entendue. Il y a toujours une présence policière. Quelquefois, ils vont stationner aux limites du village. Les manifestants en sont aussitôt informés. Plus tard, certains policiers habillés en civil sont souvent reconnus.

— On sait tout ce qui se passe dans le village! ricane aujourd'hui une participante.

Alors que les occupants viennent de s'introduire dans l'édifice du bureau de poste, certaines personnes remarquent que des serruriers de la SCP sont stationnés à proximité de l'église, située tout près du bureau de poste. Les occupants sont quelque peu inquiets de cette présence. Les serruriers vont rejoindre les policiers dans leur automobile stationnée tout près. Quelques résidents mettent en marche

leurs tracteurs également stationnés au même endroit et écoutent, en captant les ondes du radio-émetteur, la conversation entre policiers et serruriers. Ces derniers n'osent plus intervenir et décident de repartir.

Aussitôt, le comité de sauvegarde en profite pour agrandir les barricades qui avaient été uniquement installées devant le bureau de poste. On prolonge les barricades de plus de cinquante mètres, jusqu'à la croisée du chemin principal. On veut s'éloigner du regard « indiscret » des policiers en surveillance. La résistance s'organise progressivement. Chacun commence à prendre conscience du « sérieux » de la situation.

En fin d'après-midi, quelques membres de la Coalition urgence rurale, qui viennent de terminer l'assemblée à Biencourt, se rendent à Saint-Clément pour encourager les occupants engagés dans la résistance pour le maintien d'un service public de base.

La fête de Noël des pompiers prévue ce soir-là au centre de loisirs est grandement perturbée par cette manifestation dans le village. Certains occupants s'y rendent pour manger en vitesse et reviennent au bureau de poste, conscients que la police provinciale poursuit sa surveillance. L'atmosphère de la fête est difficile à créer au centre de loisirs. Les participants ne parlent que du bureau de poste. Le maire lui-même, conscient de l'enjeu, décide d'aller encourager les occupants. Après la soirée des pompiers, on apporte les surplus du repas au bureau de poste.

Le comité de sauvegarde invite tous les occupants à demeurer dans l'édifice, mais les informe qu'ils peuvent être mis sous arrêt à tout moment par les forces policières, ce qui peut les conduire en prison compte tenu du geste illégal posé. Ils sont, à ce moment-là, près de 15 occupants et décident de rester. Huit personnes passent la première nuit au bureau de poste avec peu de confort : certains dorment sur des chaises, d'autres sur le comptoir ou sur le plancher. En fait, on ne dort pas vraiment, craignant à tout moment une intervention des policiers.

ATTENTE ET ORGANISATION DES PREMIERS JOURS

Les premiers jours se passent dans l'attente et l'organisation surtout matérielle de l'occupation. L'aménagement des lieux se fait progressivement. On y installe une cafetière, des tables et une télévision pour ne pas « manquer les nouvelles ». Entre les occupants et les autorités policières, il s'est créé une sorte de *modus vivendi*. La route est barricadée avec des véhicules lourds. Même si certains font référence à la crise d'Oka⁽¹⁾, les leaders mettent tout en œuvre pour que l'action ne dégénère pas en violence. C'est ce qu'ils craignent le plus, sachant très bien que tout geste intempestif peut provoquer des événements incontrôlables. Les mots d'ordre sont stricts. Pas de vandalisme dans le bureau de poste. On respecte les lieux. Pas de violence et surtout pas de boissons alcoolisées dans l'édifice. Les occupants ne veulent pas que d'autres puissent utiliser l'action menée pour sauvegarder le bureau de poste à des fins moins pacifiques; ils sont méfiants :

— Les gens qui viennent de l'extérieur et qui nous sont inconnus, j'te dis qu'on les questionnait. On questionne aussi les journalistes que l'on ne connaît pas au début, se rappelle une occupante.

— À chaque fois que quelqu'un se présente à la porte d'entrée du bureau de poste, ce sont des moments où le cœur te débat, précise une autre. Le refaire aujourd'hui, on serait plus calme, moins inquiet. On aurait pas la panique qu'on avait. On avait pas d'expérience de ces actions-là!

Dès le lendemain, soit le dimanche 6 décembre, le facteur rural distribue de porte en porte une lettre-circulaire de la SCP informant les résidents du village qu'ils peuvent aller chercher leur courrier au bureau de poste du village voisin (Saint-Cyprien). On y indique aussi que des boîtes postales multiples seront installées sur le terrain du bureau de poste. La population de Saint-Clément est inquiète de tout cela.

Les occupants s'organisent et attendent toute la journée du dimanche et du lundi. La maîtresse de poste s'occupe de

terminer la distribution du courrier local et de déposer dans un autre bureau de poste le courrier de la fin de semaine. On apprend cette journée-là que la rencontre prévue avec les autorités de la SCP est annulée. L'information parvient par le courrier prioritaire distribué par le facteur rural. La SCP évoque comme prétexte de l'annulation de la rencontre que le comité de sauvegarde n'est pas représentatif de la population. Le lundi, vers 16 h 30, un camion transportant 14 boîtes postales et une boîte aux lettres arrive à Saint-Clément. Le camionneur s'arrête devant la barricade formée de tracteurs et de camions. Au bureau de poste, les gars sortent en vitesse pour empêcher toute tentative d'installation des boîtes postales. Deux agents de la Sûreté du Québec qui se trouvent sur les lieux demandent au comité de sauvegarde de négocier une entente avec le camionneur. Le porte-parole du comité de sauvegarde informe le camionneur que la population n'a pas besoin de ces boîtes postales et l'invite fermement à rebrousser chemin. Comprenant qu'il n'a pas le choix, celui-ci se voit contraint de retourner à Rivière-du-Loup avec tout le matériel de la SCP. La SCP réagit aussitôt en envoyant une circulaire aux citoyens de Saint-Clément leur indiquant les modalités temporaires de livraison du courrier.

AVIS À TOUTE LA CLIENTÈLE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES DE SAINT-CLÉMENT

Le 7 décembre 1992

La Société canadienne des postes regrette de devoir vous informer qu'en raison des circonstances qui prévalent, elle n'a pu procéder à l'installation des boîtes multiples aux abords du bureau de poste tel que mentionné dans la lettre distribuée hier. L'installation de ces boîtes aurait permis à la Société canadienne des postes d'offrir le service de livraison du courrier *localement* à toute la population de Saint-Clément.

La Société continuera de faire tous les efforts pour offrir le service de livraison du courrier à toute la population dans les limites de la municipalité. Entretemps cependant, les clients qui recevaient leur courrier dans une case postale du bureau de poste de Saint-Clément sont priés de se présenter au bureau de poste de Saint-Cyprien pour y cueillir leur courrier.

Il est recommandé d'avoir en votre possession une pièce d'identité lorsque vous réclamez votre courrier au bureau de poste de Saint-Cyprien. Les personnes âgées ou les personnes qui ne peuvent se rendre à Saint-Cyprien pourront autoriser des parents ou amis à récupérer leur courrier à leur place en leur fournissant une procuration dûment signée.

La livraison du courrier par route rurale continuera d'être effectuée comme à l'habitude. Cependant, les colis et objets nécessitant une signature seront disponibles au bureau de poste de Saint-Cyprien.

Nous recommandons à toute la clientèle de s'abstenir de déposer du courrier dans la chute aux lettres de l'édifice qui abritait le bureau de poste de Saint-Clément et de poster leur courrier au bureau de poste d'une autre localité de leur choix.

Soyez assurés que la Société canadienne des postes trouve regrettable qu'un groupe de citoyens l'empêche de fournir localement à toute la population de Saint-Clément la livraison de son courrier.

La Société canadienne des postes est toujours disposée à en venir à une entente avec un commerce local qui avait démontré un intérêt à opérer un comptoir postal qui offrirait tous les produits et services postaux, et invite toute la population à encourager les commerçants locaux dans cette démarche.

Si vous avez des questions ou préoccupations particulières concernant le service postal à Saint-Clément, vous pouvez communiquer sans frais avec notre service à la clientèle au 1 800 463-4327.

Pierre Jobin,
Le gestionnaire

LES APPUIS MITIGÉS

Ce soir-là, le conseil municipal annule la réunion prévue faute de quorum. Plusieurs personnes des municipalités voisines viennent déjà donner leur appui aux occupants du bureau de poste. Ce sont des témoignages fortement appréciés d'autant plus que la solidarité des paroisses environnantes et de la région n'a pas toujours été à toute épreuve! On a appris plus tard que des conseils municipaux de certaines municipalités voisines se font concurrence pour revendiquer, par voie de résolution, le déplacement des activités postales de Saint-Clément dans leur village. Pour l'une, la situation permettrait l'agrandissement de leur bureau de poste qui est toujours refusé. Pour l'autre, c'est une occasion intéressante de mieux consolider diverses activités de distribution du courrier rural. Les occupants de Saint-Clément se sentent trahis! L'une des municipalités voisines va même demander une résolution à Saint-Clément pour que le service postal soit déplacé dans sa municipalité plutôt que dans une autre qui est à l'extérieur des limites territoriales de la MRC.

— On se sent comme un cadavre que tous veulent dépouiller, se rappelle une occupante.

— Tant qu'à y être, on veut même faire venir les médias et organiser une vente à l'encan du bureau de poste pour savoir qui des deux municipalités nous offrira le plus, rétorque ironiquement une autre. On n'a pas le cœur, ce soir-là, d'aller au conseil municipal pour voter une résolution sur notre propre mort!

En fait, les appuis de solidarité des paroisses environnantes sont très mitigés. Pour les membres du comité de sauvegarde, le refus du député fédéral de négocier une solution alternative conditionne plusieurs maires de la région qui craignent des représailles de nature monétaire pouvant compromettre l'avancement de certains dossiers de leur municipalité.

— Ils nous dit: «Vous vous battez pour rien!», raconte avec amertume une occupante.

Le lendemain, mardi le 8 décembre, la ligne téléphonique est rompue au bureau de poste. On s'organise temporairement avec un téléphone sans fil. Aussi, on se branche directement à même le téléphone privé d'une résidence voisine de l'édifice avec un fil de rallonge. Durant les premières journées, diverses familles acheminent spontanément des plats de nourriture tantôt chauds, tantôt froids pour les résistants. À mesure que les heures avancent, on sent le besoin de s'organiser de manière plus systématique. Les tâches et les responsabilités sont mieux partagées; un babillard est installé au mur du bureau de poste indiquant les menus de la semaine. Il faut préciser qu'à certains moments, plus d'une vingtaine de personnes y prennent leurs repas du midi ou du soir. La plupart du temps, ce sont les femmes qui préparent les repas et font la vaisselle. Les hommes s'occupent surtout de transporter l'eau pour la vaisselle. À tous les matins, vers 5 heures, ce sont aussi les hommes qui prennent la responsabilité de passer la vadrouille sur le plancher.

LE DÉTOURNEMENT DU CAMION POSTAL

Le comité de sauvegarde est conscient de l'importance de maintenir l'attrait des médias pour rendre publique la résistance de Saint-Clément. Les membres décident, le 9 décembre, de mettre à exécution l'idée du détournement d'un camion postal de la SCP vers Saint-Clément. Cet après-midi-là, un convoi d'automobiles accompagné d'un camion d'un contracteur se déplace vers le village voisin afin d'intercepter le camion postal de la SCP qui se rend au village. Même si le déroulement de l'opération est un peu perturbé par la modification du trajet prévu, le chauffeur du camion de la SCP se voit obligé de s'insérer dans le convoi de véhicules qui l'amène au bureau de poste de Saint-Clément. L'intention est de créer un événement médiatique et de provoquer une réaction de la SCP. Au bureau de poste, on remet au

camionneur des lettres préparées par les enfants du village à l'adresse du Père Noël. Symboliquement, on demande au Père Noël de donner un bureau de poste en cadeau. Comme il faut s'en douter, la SCP n'apprécie aucunement l'initiative du détournement du camion postal bien que tous les participants trouvent la situation assez cocasse.

La même journée, le mercredi 9 décembre, pour marquer leur détermination, les occupants de Saint-Clément organisent l'Opération-colis après quelques jours d'occupation, soit le mercredi matin. Il s'agit d'une sorte de « clin d'œil » moqueur à la municipalité voisine qui consiste à expédier par la poste divers colis, souvent des « boîtes vides », à partir des municipalités avoisinantes. Compte tenu du fonctionnement du système postal, tous ces colis arrivent au bureau de poste de la municipalité voisine qui revendique déjà un agrandissement de ses locaux. On invite plusieurs personnes à coopérer. Plus de 300 colis sont alors expédiés et s'empilent au bureau de poste visé. Des colis qui ont toutes sortes de formes (boîtes rondes, en triangle) et de formats différents, ce qui rend la manipulation plus difficile. Les gens procèdent aussi à des envois postaux enregistrés et assurés.

— Le truc, se souvient encore avec plaisir une manifestante, c'est qu'on ne réclame pas les colis ! Les employés des postes sont alors obligés de les garder pendant au moins un mois. Les colis s'empilent au bureau de poste. Ils doivent fournir le service régulier à travers cela. De temps en temps, nous réclamons un colis, histoire de les embêter. En fait, l'entrepôt est assez grand, ils numérotent les paquets. Ça ne marche pas exactement comme on le veut. Ça leur donne de l'ouvrage, tous les colis étaient assurés.

Durant la première semaine, plusieurs personnes viennent à Saint-Clément donner leur appui aux manifestants. L'écrivain Victor-Lévy Beaulieu est venu faire son tour. Mgr Ouellet rend visite aux occupants le vendredi, 11 décembre. C'est une consolation pour les citoyens de Saint-Clément qui sentent au moins un appui des autorités religieuses. On es-

père que le mouvement de résistance prendra de l'ampleur. On apprend, ce jour-là, que les citoyens de La Rédemption, un petit village près d'Amqui, amorcent une occupation symbolique en s'installant dans l'espace réservé à la section des casiers de leur bureau de poste qui est fermé depuis deux ans. On reçoit également des appuis des municipalités de Saint-Camille, de Scottown et de Saint-Louis de Blandford, des localités touchées par le programme de fermeture de la SCP. En fait, on a conscience qu'il s'agit là beaucoup plus d'appuis de principe initiés par le Syndicat des postiers.

LETTRE D'APPUI DE L'ARCHEVÊCHÉ DE RIMOUSKI,
10 JANVIER 1993

Monsieur André Plourde
Député de Rivière-du-Loup-Kamouraska
174, rue Lafontaine
Rivière-du-Loup (Québec)
G5R 3Z3

Monsieur le Député,

L'occupation du bureau de poste de Saint-Clément est entrée ces jours-ci dans son deuxième mois. Même si on essaie parfois de l'isoler, cet événement s'inscrit, à mon avis, dans un débat plus large entourant la survie même des petites communautés rurales dans notre région et ailleurs au Canada.

En effet, pour chacun de ces petits villages l'enjeu n'est pas la qualité des services offerts, mais un besoin essentiel de s'identifier à quelques « signes » qui confirment son identité communautaire et le gardent « sur la carte ». À mon avis, ces signes sont trois édifices: l'église, l'école et le bureau de poste. Sans ces trois lieux d'appartenance qui « font le village », celui-ci ne devient bientôt qu'un bout de rang quelconque un peu plus peuplé que le reste. C'est cette conviction profonde qui, selon moi, cristallise à juste titre la détermination et la ténacité des gens de Saint-Clément.

Il s'agit donc d'un problème d'identité et même de survie non seulement pour Saint-Clément, mais aussi pour des centaines et

des milliers de petites communautés rurales à travers le Canada. Dans un tel contexte, la décision de fermer la plupart des bureaux de poste en milieu rural me paraît revêtir un caractère à la fois politique et national; cette décision se situe de toute évidence en dehors du mandat confié par le Parlement à la Société canadienne des postes.

Pourtant, à Saint-Clément comme ailleurs, la Société applique une politique de privatisation en la qualifiant de décision purement administrative: elle le fait sans autre considération que la rentabilité et la qualité des services offerts. Elle me paraît mettre ainsi en veilleuse d'importants enjeux humains, sociaux et politiques en plaçant le Parlement et la population concernée dans une situation de fait accompli.

Puisque le bureau de poste de Saint-Clément se situe dans votre circonscription électorale, je me permets de suggérer respectueusement que vous insistiez pour qu'un moratoire soit observé jusqu'à ce que les instances politiques appropriées aient pris une décision sur la question plus large de la permanence des bureaux de poste en milieu rural.

Je sais que votre temps est précieux, mais je serai heureux d'aller vous rencontrer à ce sujet si vous désirez en discuter davantage avec moi.

Vous remerciant à l'avance de votre bienveillante considération, je vous prie d'accueillir mes vœux les meilleurs d'une nouvelle année heureuse et prospère.

+ *Gilles Ouellet,*
Administrateur diocésain

LA MESSE DE SOLIDARITÉ

Après une semaine d'occupation du bureau de poste, la situation commence à se corser. Dans la matinée du vendredi, le comité de sauvegarde reçoit un ultimatum de la police. On demande d'ouvrir les barricades pour permettre la libre circulation des automobiles. On donne jusqu'au lundi aux propriétaires de poids lourds pour qu'ils les déplacent. Le comité de sauvegarde adopte plutôt l'attitude contraire

pour bien marquer sa détermination. On décide aussitôt de renforcer les barricades.

Le porte-parole du comité de sauvegarde se rend à une rencontre de concertation à Drummondville le dimanche, 13 décembre. Plusieurs organismes, dont le Syndicat des postiers, la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, Dignité rurale du Canada et Solidarité rurale du Québec tentent de définir des actions communes susceptibles de contrer la fermeture des bureaux de poste ruraux. Le consensus sur une stratégie d'actions communes semble difficile et le porte-parole de Saint-Clément revient un peu déçu.

Le lundi matin, le 14 décembre, la solidarité avec l'extérieur de la municipalité est toujours difficile à susciter. On assiste à la visite de quelques élus municipaux, mais les formes d'appuis ne semblent pas provenir de convictions profondes quant à la stratégie d'occupation utilisée. Toujours pour indiquer sa volonté de livrer une bataille de longue haleine, le comité de sauvegarde décide d'installer un sapin de Noël à l'extérieur pour bien faire voir sa volonté de ne pas lâcher, même durant la période des Fêtes qui approche. Mais l'événement important de ce lundi est certainement la messe de solidarité régionale qui a lieu à l'église ce soir-là. Le porte-parole du comité de sauvegarde a incité le curé à prendre contact avec les autres prêtres des paroisses environnantes et d'en faire la publicité auprès des paroissiens durant la messe dominicale. L'événement est réussi. Près de 500 personnes s'entassent dans l'église paroissiale pour assister à la messe. Les homélies des curés ravivent l'énergie des contestataires. Bien qu'illégale, ils soutiennent l'action engagée, explicitant comment les communautés paroissiales doivent être solidaires d'actions légitimes dans les circonstances. Ce sont tous les pionniers fondateurs qui sont témoins aujourd'hui de cette résistance de leur fils. Cette approbation du pouvoir religieux devient source de mobilisation et de détermination importante pour la plupart des pratiquants de la paroisse, en particulier pour les personnes âgées. Une équipe de la station anglaise de la SRC passe la

journée dans le village et se rend le soir à l'église pour filmer l'événement.

Toutefois, la vigilance demeure dans l'édifice du bureau de poste. On craint que la SCP profite des événements pour forcer les occupants à sortir. Il faut se rappeler que le 14 décembre est aussi la date officielle de fermeture du bureau de poste. Une occupante raconte avec humour :

— Je m'imaginai le lendemain en train de lire à la une dans les journaux : « La police reprend possession du bureau de poste de Saint-Clément durant la messe ! ». On avait trop peur de se faire avoir. Il fallait rester en dedans !

Cette détermination est renforcée le lendemain (mardi, 15 décembre 1992), lorsque les résistants apprennent que la municipalité de Saint-Louis-de-Blandford décide d'occuper à son tour son bureau de poste. Au même moment, un groupe d'enfants de l'école primaire de Saint-Clément remettent une lettre au comité de sauvegarde dans laquelle ils les remercient de s'occuper de leur avenir. Les occupants du bureau prennent de plus en plus conscience que l'occupation du bureau de poste qui devait durer à l'origine quelques jours va se poursuivre pour un temps indéterminé. Il faudra probablement passer le temps des Fêtes dans le bureau de poste. Des solidarités nouvelles se créent au sein du village. Les gens se rencontrent, se parlent de « l'événement ». L'entraide va de soi ! Le sentiment d'une communauté déterminée à gagner traverse de plus en plus l'esprit de chacun. D'un point de vue plus matériel, on complète l'aménagement du bureau de poste. Un citoyen de Saint-Clément offre d'y installer un réfrigérateur.

LE RALLIEMENT POPULAIRE

Ce mercredi-là (16 décembre), le village semble en effervescence. Des gens arrivent de partout pour participer à un ralliement populaire en face du bureau de poste. Malgré un temps excessivement froid, ils sont une centaine de personnes qui tentent de se réchauffer. Des orateurs se suc-

cèdent sur la tribune improvisée à même une remorque. Plusieurs représentants d'organismes viennent appuyer et encourager la population de Saint-Clément. Le Syndicat des postiers, l'Association des maîtres de poste, l'Association de l'âge d'or et de l'AFÉAS, la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, Dignité rurale du Canada, Solidarité rurale du Québec, la MRC Les Basques, le Parti québécois sont parmi les organismes présents. Le maire et le curé de Saint-Clément ainsi que les représentants ou représentantes de chacun des groupes sont invités à monter sur la tribune pour témoigner de leur appui au mouvement de résistance contre le programme de la SCP.

La manifestation obtient une bonne couverture médiatique. Le comité de sauvegarde est satisfait bien qu'il s'interroge sur la difficulté de s'associer les représentants municipaux. Une ex-participante donne aujourd'hui quelques explications à cette situation :

— La présence du Parti québécois aux différentes manifestations, l'illégalité de la lutte et la menace de perdre des subventions qu'on attend pour des projets sont des facteurs qui empêchent la plupart des élus municipaux d'affirmer clairement leur position. On fait plusieurs téléphones et parmi tous ceux qui ont envoyé des résolutions d'appui, on a de la misère à avoir un représentant par municipalité. Les élus municipaux extérieurs à Saint-Clément sont dérangés par la présence du Parti québécois. Pour eux, faire des choses illégales comme occuper le bureau de poste, ce n'est pas leur habitude de travailler dans ce sens.

— Ce ne sont que des prétextes pour ne pas appuyer notre lutte, rétorque un participant. Les gens qui refusent de participer s'inventent toutes sortes de raisons.

— Quant à nous, notre crainte est plutôt de perdre le contrôle de la rencontre, ajoute une autre. On n'est pas à l'aise avec les syndicats parce qu'on a peur de perdre le contrôle. On n'aime pas leur manière de fonctionner dans les manifestations. Ils font comme de l'intimidation directe.

Compte tenu de l'accélération du processus de résistance, certains membres du comité de sauvegarde se souviennent aujourd'hui comment les discussions sur les stratégies d'action adoptées se font de moins en moins au sein du comité. C'est en fait le porte-parole du comité qui définit rapidement des stratégies médiatiques pour renforcer la portée de la lutte. Il a beaucoup d'initiatives quant aux actions à mener pour s'assurer une bonne couverture des médias. C'est alors surtout l'approche syndicale de mobilisation qui est utilisée de manière à faire valoir la nécessité d'une résistance politique aux autorités gouvernementales. Certains occupants sont moins à l'aise avec les stratégies syndicales et demeurent préoccupés de ne pas créer de ressacs de l'appui populaire qui se manifeste.

La manifestation de ce mercredi 16 décembre est organisée avec une participation importante du syndicat, du moins dans son déroulement.

— Je pense que la manière de procéder du syndicat est plus «rodée» pour faire un certain type de manifestation, précise une participante. Ils sont capables de s'organiser rapidement, à court terme. Les relations avec les mouvements ruraux comme la Coalition urgence rurale, comme Dignité rurale sont plus lentes. Il faut faire affaire avec toute une structure de décision moins «rodée». Le fonctionnement de ces structures est moins efficace qu'avec le syndicat quand il faut faire vite!

Les événements se précipitent. Le porte-parole du comité de sauvegarde mène les actions à partir de ses premières intuitions et fonce dans la bataille compte tenu de l'urgence des gestes à poser. Le comité de sauvegarde se préoccupe d'assurer une collaboration de la population à long terme. On a de moins en moins le temps de discuter au sein du comité des divergences en ce qui concerne les stratégies à adopter. Effectivement, la résistance s'annonce beaucoup plus longue et difficile que prévue. Par contre, malgré le fait que les appuis sont très fragiles, on est toujours confiant qu'un dénouement en faveur de Saint-Clément soit possible.

— Mais sur le coup, on ne le voit pas qu'on perd le contrôle. Il faut préparer les parties de sucre, le lendemain les colis, un qui arrive de telle place, la manifestation, c'était toujours un feu roulant, raconte une occupante du bureau de poste.

FAIRE PARLER DE SOI

Le comité de sauvegarde aspire toujours à ce que d'autres municipalités du Québec dont le bureau de poste est menacé de fermeture puissent s'engager dans des résistances similaires. Il devient de plus en plus important que le mouvement s'élargisse. Deux représentants de Saint-Clément se rendent au lendemain de la manifestation (jeudi, le 17 décembre) à Saint-Louis-de-Blandford pour appuyer les manifestants qui occupent le bureau de poste de l'endroit.

— On n'a pas l'impression que ça tiendra longtemps à Saint-Louis, se souvient l'une des représentantes. La population du village est plus jeune. Elle a moins d'attachement au territoire. J'ai l'impression que l'appartenance n'est pas forte. Il y a déjà un comptoir postal qui est installé.

Le vendredi (18 décembre), les occupants du bureau de poste remarquent que des policiers prennent le numéro d'immatriculation de chacun des véhicules stationnés en permanence dans la rue. Ils demandent de lever les barricades. Les résistants décident de déplacer quelques poids lourds pour ne pas être condamnés à des amendes trop sévères. On maintient toutefois temporairement quelques véhicules dans la rue pour rendre l'accès à proximité du bureau de poste toujours impossible par automobile.

En fait, on va se rendre compte que les barricades servent peu à la protection. La détermination de la population de poursuivre l'occupation au bureau de poste est assez forte qu'il devient difficile de forcer une sortie même de la part de la police. On accepte donc par la suite de libérer le passage pour permettre le déneigement. Par ailleurs, on constate vite l'état de «dénouement» de la «place forte» compte

tenu du départ des «mastodontes» autour de l'édifice. Pour symboliser la détermination des occupants qui se poursuit, on installe sur le toit de l'édifice du bureau de poste un girophare.

L'événement principal du samedi (19 décembre) est la réalisation d'une émission de radio à la Société Radio-Canada à Rimouski dans le cadre de la programmation régulière du samedi intitulée «La semaine en question». C'est une émission d'actualité publique qui traite de différentes questions régionales. L'émission est produite en direct dans la grande salle du centre de loisirs de Saint-Clément. Une centaine de personnes sont venues écouter les commentaires d'un groupe de personnes invitées. La table ronde regroupe le porte-parole du comité de sauvegarde, les porte-parole de Dignité rurale du Canada et de la Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent, le directeur général du Secrétariat des affaires régionales (SAR), le directeur du Théâtre du Bic et un enseignant de l'Université du Québec à Rimouski. Les discussions sont vives, en particulier lorsque le directeur du Théâtre du Bic s'en prend aux politiques de brigandages exercées par l'État depuis la volonté de fermeture des paroisses du Haut-Pays au début des années dix-neuf cent soixante-dix, politiques qui se poursuivent toujours avec la fermeture de plusieurs services de Radio-Canada dans la région. Des applaudissements chaleureux de l'assistance accueillent de tels propos.

Le participant insiste par la suite sur le caractère technocratique et «lointain» de telles décisions et termine en s'exclamant: «L'avenir commence par le maintien du bureau de poste. Croyez en vous et non aux technocrates!» Le haut-fonctionnaire de la SAR rétorque que l'on n'est jamais si bien servi que par soi-même et précise l'importance de se prendre en main pour assurer son développement. Si cet échange «musclé» a créé un certain malaise parmi les invités, dans la salle on ne peut que se réjouir de l'analyse du directeur du Théâtre du Bic. Certains membres de l'assemblée se souviennent de la scène et expriment aujourd'hui en

ces termes leur désaccord concernant la rengaine ou l'appel de la prise en main :

— La position du directeur du Théâtre du Bic nous rejoint profondément. C'est pour cela que le monde dans la salle applaudit. En fait, on se fait toujours parler de concertation, de prise en main, mais ça veut rien dire.

— Ils ne font que répéter cela! Ils disent de présenter des projets: il faut que tu en présentes un le matin, ils t'enlèvent d'autres choses l'après-midi.

— C'est vrai qu'il faut se prendre en main! Mais, je ne veux plus entendre cela: prenez-vous en main. C'est comme si on ne faisait rien avant pour assurer notre développement. C'est trop facile à dire maintenant de se prendre en main!

Cette rencontre est considérée comme une réussite. Elle vient confirmer la légitimité de l'action et encourage ainsi la poursuite de la lutte. Les citoyens de Saint-Clément sortent donc enchantés de cet événement médiatique.

LA PRÉSENCE DES MÉDIAS

Ce jour-là (19 décembre), l'occupation du bureau de poste en est à sa deuxième semaine. La confiance et l'enthousiasme demeurent même si le dénouement est de moins en moins prévisible. On se prépare pour y passer le temps des Fêtes qui commence dans quelques jours. Pour s'encourager, on tapisse les murs intérieurs du bureau de poste de messages reçus en télécopie et de lettres d'appui qui viennent des quatre coins du Québec et d'un peu partout à travers le Canada. Les médias ne cessent de s'informer et de produire de l'information sur l'évolution de la lutte. Plus d'une fois, Saint-Clément fait les manchettes aux informations de la télévision nationale francophone et anglophone. La résistance à la fermeture du bureau de poste acquiert une portée politique et symbolique très importante. La population de Saint-Clément est la première dans tout le Canada à tenir tête à la SCP. L'exemple de David et Goliath est souvent cité en référence. La lutte de Saint-Clément incarne en

fait la détermination des petites municipalités rurales qui refusent de mourir. La couverture médiatique est très importante, probablement plus importante que les appuis hésitants des décideurs locaux environnants. Elle permet l'expression d'une fierté et d'un courage nouveau chez la population de Saint-Clément.

Les quelques jours avant Noël sont relativement tranquilles. On organise une fête au bureau de poste pour les jeunes du village. Un comité se charge de recueillir de l'argent pour acheter des cadeaux. L'activité permet de maintenir la fréquentation du bureau de poste qui a tendance à baisser à cette période préparatoire au temps des Fêtes. Au tout début de l'occupation, les jeunes ne sont pas admis au bureau de poste. Par la suite, et pour des raisons pratiques, ils sont invités sur l'heure du dîner et du souper, souvent pour accompagner leurs parents qui participent à l'occupation. Il faut préciser que les jeunes qui fréquentent l'école secondaire *l'Arc-en-Ciel* de Trois-Pistoles vivent parfois difficilement la décision de leurs parents d'occuper le bureau de poste. Ils se font dire, nous racontent aujourd'hui les parents, «qu'à Saint-Clément, c'est une gang de fous» ou «quand est-ce que vous allez vous mettre des plumes?» faisant allusion à la crise d'Oka. C'est à partir de ces situations que les parents décident de mieux informer et d'impliquer les jeunes du village dans cette lutte. Une mère raconte :

— J'ai dit à ma fille : — Soit que tu sortes grandie de tout cela, soit que tu t'écrases comme une petite fille ! Si vous voulez comprendre des choses, venez nous voir au bureau de poste ! Si vous voulez rien comprendre, restez-là ! À la fin de l'occupation, elle est aussi fière que nous autres. À travers tout ça, les jeunes ont beaucoup cheminé. Il faut leur montrer que ce n'est pas la même chose qu'à Oka, qu'on ne s'est pas impliqué dans une cause avec violence, pour bouleverser, pour briser, mais que ça peut se faire dans le respect de l'autre.

Quelques jours avant Noël (23 décembre), les résistants apprennent que des journalistes du *Journal de Québec* doivent

se rendre à Saint-Clément pour un reportage. Aussitôt, ils organisent une réception folklorique avec la carriole, le père Noël et le décor champêtre. Le lendemain, la couverture de l'événement est réussie. Ils font la première page du *Journal de Québec*. On peut y lire comment Saint-Clément poursuit l'occupation dans la joie et la fête.

L'OCCUPATION DU TEMPS DES FÊTES

Comme le bureau de poste est devenu pour plusieurs une deuxième résidence, l'utilisation des lieux par plusieurs familles à l'occasion de la fête de Noël et du Jour de l'an s'est imposée comme allant de soi. Un horaire d'occupation est établi. Pour le réveillon de Noël, c'est la famille Tremblay qui réserve le bureau de poste et y prépare le repas la veille. Au même moment, vers 17 h 30, alors qu'ils sont en plein préparatifs du réveillon, le porte-parole du comité de sauvegarde informe que des journalistes de TVA sont en route pour réaliser une émission spéciale à l'occasion du repas du réveillon. Spontanément, on organise la fête en déguisant un participant en père Noël et on apporte des cadeaux. L'important, c'est que les médias demeurent mobilisés.

— On a l'impression, raconte une participante, d'assister et d'être au centre d'«une guerre de réseaux» de médias. Dans ce sens, on n'a pas de difficulté à avoir une couverture médiatique. D'autant plus que pour certains journalistes régionaux, c'est l'occasion rêvée de passer sur le réseau national.

Le temps des Fêtes se passe cette année-là dans un cadre différent. Le bureau de poste devient un lieu public d'échanges et de souvenirs. Plusieurs organismes locaux et de la région des Basques vont réserver le local du bureau de poste pour organiser des activités avec leurs membres et, en même temps, profiter de l'occasion pour appuyer les gens de Saint-Clément dans leur lutte. C'est le cas, par exemple, du Centre-femmes Catherine-Leblond, du Comité des loisirs, de l'Age d'or, de l'AFÉAS, du Club optimiste, etc. La

joie et la fierté y règnent. C'est l'occasion d'échanger des souvenirs sur l'histoire du village et de s'interroger sur sa situation actuelle. Dans toutes les familles, on en discute beaucoup d'autant plus que la parenté venue d'ailleurs y ajoute ses commentaires et ses appréciations, certains affirmant la nécessité de l'occupation, d'autres concluant à son inutilité. Les résidants engagés dans la lutte veulent profiter de la présence de la parenté pour mieux les sensibiliser au bien-fondé de la cause. Ils viennent de Montréal, de Québec, de la Côte-Nord... On les amène au bureau de poste pour qu'ils comprennent mieux le sens des actions entreprises.

— La parenté entend parler de ça aux informations, nous précise une occupante. Certains en sont fiers; d'autres gênés. Moi, j'ai eu une bonne discussion avec mes frères. On leur répète: «C'est possible qu'on gagne rien, mais on sait qu'on ne sera pas content de nous autres si on ne fait rien.» Ça toujours été entendu dès le début. On sait qu'on peut perdre, ne rien gagner. Mais on sait que si on se tient debout, il va rester une certaine fierté. Mais ce n'est pas tout le monde qui pense comme ça.

— J'ai eu de mes frères qui pleuraient en dernier, ajoute une autre. Je l'avais pas compris comme ça! Que mes frères nous supportent pas, c'est une chose! Mais que nous soyons jugés négativement, j'ai trouvé ça difficile. La période des Fêtes a servi au moins à ça, à faire une certaine mise au point avec les membres de la famille. Avec toi-même aussi parce que parfois tu te demandes si c'est de l'entêtement. C'est pas clair!

Ainsi, de la fête de Noël au jour de l'An, le bureau de poste est un lieu de rendez-vous familial. La parenté se rencontre, les soirées sociales s'animent, les repas des fêtes rassemblent. Les agents de la Sûreté du Québec sont discrets. On sait toutefois qu'ils notent les allées et venues de toutes les personnes qui se présentent au bureau de poste. À l'occasion, quelques policiers viennent faire un «petit tour de courtoisie» chez les occupants. Ils viennent vérifier si on con-

somme de la bière, du vin ou de la boisson forte. Probablement qu'en fait, ils cherchent un autre prétexte pour intervenir. La consommation d'alcool est interdite dans l'édifice et personne n'en a consommé durant toute la durée de l'occupation. Les policiers ont beau être aux aguets, ils ont peu de choses à rapporter aux autorités.

— Ils nous trouvent plutôt sympathiques, se rappelle une occupante.

Le fait d'occuper le bureau de poste durant le temps des fêtes ravive la mémoire, la solidarité et la fierté des gens de Saint-Clément.

L'ACTE FONDATEUR DU VILLAGE

*Témoignages recueillis
lors de l'enquête monographique.*

— François Boucher, le premier colon, il était ouvrier. Il faisait de tout! Il a construit le premier moulin à scie.

— Ça s'est ouvert assez vite. Le rang 8, le rang de l'église, le rang des Caron qui venaient de L'Ile-Verte...

— Mon père est né à Saint-Éloi. Ils ont émigré à Saint-Jean-de-Dieu. De Saint-Jean, ils sont passés à Saint-Clément dans le rang Saint-Isidore où je suis né.

— Les habitants partaient de Saint-Éloi sur semaine, pis redescendaient les fins de semaine à Saint-Éloi par les sentiers. Ils faisaient une ébauche de coin de terre avant que l'église soit construite. Mon grand-père est né à Saint-Éloi.

— Il n'y avait pas de pont. On abattait les arbres pour traverser les rivières.

— C'était la pleine forêt. Les terres étaient rocheuses.

— Il fallait vouloir survivre pour faire ça, «dépierrier». On avait inventé un arrache-roche. C'est Antoine Tremblay qui avait inventé cela...

PERTE DES PETITS MÉTIERS RURAUX

*Témoignages recueillis
lors de l'enquête monographique.*

En trente ans (1965-1995), la structure d'occupation dans la municipalité s'est profondément modifiée. Par exemple, le nombre d'agriculteurs a chuté de 109 (1965) à 26 (1995). La perte de plusieurs «petits métiers» illustre bien ces modifications depuis les années dix-neuf cent soixante: ont cessé d'exercer leur métier ou sont partis, le cantonnier, le plombier, le boulanger, la chapelière, le forgeron, le beurrier, le ferblantier, le cordonnier, le taxi, le barbier, le maréchal, la corsetière, le sacristain, le maître-postier...

— Du début du village jusqu'au années dix-neuf cent cinquante, il y avait du travail pour tout le monde. C'était encore la période de colonisation...

— C'était strictement la survie qu'on venait chercher. Pour vivre dans une paroisse, il fallait un forgeron, un charpentier-menuisier, un ferblantier, un cordonnier...

— Sa femme faisait des chapeaux pour dames, des tapis, des robes. Elle était couturière. Elle travaillait beaucoup; elle n'avait pas le temps de faire de l'argent.

— Quand mon mari a pris la terre en 1958, on changeait les chevaux pour les tracteurs. Les poules, les moutons, les cochons ont aussi disparu. Tout a été orienté vers l'industrie laitière. Dans l'étable, on ne pouvait plus garder les animaux de basse-cour. La réglementation nous empêchait de le faire parce qu'on produisait du lait nature. Il y avait moins de main-d'œuvre, on se spécialisait dans l'industrie laitière et on améliorait le troupeau.

— De 1955 à 1965, c'est la période forte de l'agriculture à Saint-Clément. Après ça, les voisins achetaient les voisins pour s'agrandir. Ça été bon! Il y en a qui ont survécu, qui en vivent bien. S'ils étaient restés «petits», peut-être que ça aurait été pire. Avec l'achat de la machinerie, ça prenait des revenus. On pouvait toujours rester avec des chevaux si on voulait mener une vie de moine.

— Je suis parti parce que la paroisse ne pouvait pas absorber la main-d'œuvre. On était 16 à la maison. La production agricole aujourd'hui est meilleure que dans notre temps. Ça veut dire que la machinerie a remplacé l'homme. La technologie commençait!

C'est la raison pour laquelle beaucoup de gens sont partis. À l'époque de mon père, il y avait du travail parce que tout se faisait à la main.

LA POPULATION DE SAINT-CLÉMENT

1995: 588 personnes

Occupations actuelles: 218

(dont 77 en chômage saisonnier)

Enfants: 183

Retraités: 143

Bien-être social: 44

SES OCCUPATIONS

En 1995, on dénombre 159 travailleurs et 59 travailleuses pour un total de 218 personnes au travail, dont 66 qui exercent leurs métiers à «l'extérieur» du village. Outre les agriculteurs (26) et travailleurs forestiers (16), les occupations sont encore très variées bien qu'elles ne s'exercent pas toutes dans la municipalité, ce qui est aujourd'hui normal. Nous y rencontrons dix-neuf (19) aides-fermiers, onze (11) journaliers et onze routiers (11), dix (10) secrétaires, neuf (9) commis, huit (8) opérateurs de machines, sept (7) professeurs et mécaniciens, cinq (5) couturières et concierges, quatre (4) vendeurs, conducteurs d'autobus, infirmières, aides familiales, trois (3) cuisiniers, machinistes, administrateurs, commis-caissières, menuisiers, propriétaires de résidences d'hébergement, débosseleurs, deux (2) acériculteurs, épiciers, soudeurs, prospecteurs miniers, traiteurs, techniciens forestiers, serveurs, techniciennes en administration, jardinières, coiffeuses, techniciennes de laboratoire, travailleurs de voirie, gérants ainsi qu'un (1) curé, horloger, boucher, technicienne en travail social, employé municipal, technicien en équipement laitier, paysagiste, éleveur de chiens de race, technicien en architecture, proposé aux bénéficiaires, restaurateur, scieur, pompiste, inséminateur, artiste-peintre, en-canteur, comptable...

PROPOS D'ÉTAPE V

UNE CONSCIENCE NOUVELLE

La prise d'occupation du bureau de poste est l'occasion d'une solidarité villageoise nouvelle. Certaines actions d'éclat viennent redonner une fierté à la communauté qui s'est sentie atteinte dans sa dignité. L'institution ecclésiastique, en appuyant explicitement la lutte, contribue grandement à consolider la communauté. Les personnes âgées voient dans ce geste de l'évêque une confirmation de la résistance à poursuivre. Plusieurs sont choqués de la rebuffade de « monsieur le député »... Le rapport aux « autorités » acquiert une importance stratégique majeure pour poursuivre la lutte. Les membres du comité de sauvegarde en sont conscients.

Les occupants adoptent de nouveaux rôles sociaux. Plusieurs témoignent aujourd'hui avoir agi comme des acteurs d'une pièce de théâtre. L'agir social routinier et fonctionnel perd sa valeur structurante au profit de nouveaux rôles, ce qui provoque une conscience nouvelle des enjeux de la lutte et de la validité du projet. On veut s'inventer de nouvelles normes. La solidarité communautaire s'établit à la fois sur l'acte de défense et sur la pérennité du milieu à sauvegarder.

Le bureau de poste devient lieu de solidarité et de mémoire ! Durant les veillées des fêtes, on se remémore l'acte fondateur du village, le courage des premiers colons, la provenance des premiers habitants, le travail pénible des premiers défrichements. C'est comme si le courage, la dignité d'antan, la fierté d'autrefois étaient plus faciles à exprimer... Mais on convient aussi de la misère, du dur labeur. La modernisation du travail en forêt, de l'agriculture a du « bon ». Toutefois, on regrette un peu la perte des « petits métiers ». La diversité des occupations locales était plus forte. « Il y avait de l'ouvrage pour tout le monde dans le temps ! ». Le sens du travail n'était pas le même. Il s'insérait dans une

logique de maintien de la communauté qu'il est plus difficile d'imaginer aujourd'hui.

La valeur sociale était très liée à l'activité économique. Pour la population rurale en général, l'expression d'une économie orientée vers des préoccupations sociales allait de soi! Il ne s'agissait pas, comme aujourd'hui, de tenter de renouer l'activité économique à une dimension sociale de manière à éviter l'affaiblissement du milieu soumis à des flux d'échanges sans frontière. S'agissant d'une économie relativement plus « fermée », elle engendrait plus d'échanges quotidiens où la circulation des biens et services était davantage liée à la consolidation des liens sociaux et communautaires. C'est tout cet « esprit du don » à la base des liens sociaux qu'il faudrait rappeler ici.

L'OCCUPATION TRANQUILLE DE L'HIVER 1993

L'occupation tranquille du temps des Fêtes ne peut pas perdurer avec la venue de la nouvelle année. Le comité de sauvegarde est conscient de l'importance d'animer à nouveau le mouvement dès la première semaine de janvier 1993. Déjà à la veille du jour de l'An, on décide de relancer l'Opération-colis. Mais cette fois-ci, pour compliquer l'entreposage au bureau de poste de Saint-Cyprien, les expéditeurs s'appliquent à faire des colis avec des formes irrégulières. Pour la journée du mercredi 6 janvier 1993, les occupants réorganisent les barricades autour du bureau de poste de manière à rappeler symboliquement leur détermination à continuer la lutte. Le geste marque la fin des festivités de la période des Fêtes et la poursuite des actions de résistance qui avaient été planifiées. Ce jour-là, le comité de sauvegarde se réunit avec une vingtaine de personnes pour préparer la logistique des manifestations du lendemain.

La stratégie pour le jeudi 7 janvier est à deux volets. D'une part, une première activité a été organisée avec le Syndicat des postiers et consiste à occuper symboliquement des bureaux de poste à Montréal, Charlesbourg, Sherbrooke,

Trois-Rivières, Rivière-du-Loup et Rimouski. D'autre part, avec la collaboration du Syndicat des employés de l'usine Lactel, un groupe a organisé un barrage à la hauteur de Trois-Pistoles sur la route 132 pour distribuer des tracts aux automobilistes et sensibiliser la population régionale et nationale aux défis de développement régional et plus spécifiquement à la « cause » de Saint-Clément et à l'enjeu de la fermeture de l'usine laitière à Rivière-Trois-Pistoles. Ainsi, les organisateurs des manifestations veulent faire voir comment le mouvement prend de l'ampleur et comment il est appelé à s'étendre à d'autres villes. L'opération doit favoriser une mobilisation de manière à créer un événement médiatique d'éclat puisqu'il permet d'avoir une visibilité dans plusieurs régions du Québec. Ces dernières manifestations permettent aussi de mettre fin à l'occupation dans la fierté.

C'est ainsi que tôt le lendemain matin (jeudi 7 janvier), un groupe de citoyens de Saint-Clément se dirige vers Trois-Pistoles pour rejoindre les syndiqués de l'usine de transformation laitière. Sur la route 132, les manifestants montent le barrage et distribuent environ 350 tracts aux automobilistes. Malgré le froid intense, la manifestation dure quelques heures.

— Dans l'ensemble, ça été assez bien! se souvient un manifestant. Il faut dire que l'on a eu la chance d'arrêter quatre autobus de la compagnie Voyageurs. Ça allait assez bien pour la sensibilisation.

Durant la même journée, d'autres citoyens de Saint-Clément se dirigent en petits groupes de trois à six personnes vers Montréal, Charlesbourg, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rivière-du-Loup et Rimouski. Dans chacune de ces villes, des délégués du Syndicat des postiers les attendent pour se diriger par la suite vers le bureau de poste principal de la ville. En respectant les stratégies particulières à chacun des endroits, l'occupation des divers bureaux de poste se fait la même journée. Ainsi, les organisateurs des manifestations veulent faire voir comment le mouvement prend de l'ampleur et comment il est appelé à s'étendre à d'autres villes.

Mais en même temps, si la présence des délégués du Syndicat des postiers facilite l'organisation des manifestations et l'opération médiatique, les stratégies de sensibilisation ne correspondent pas à la majorité des manifestants. La situation est d'autant plus délicate que devant l'éclatement d'une série d'activités, on a encore peur de perdre le contrôle de la lutte et de lui faire prendre un sens autre que celui qu'on tente de lui donner. À Charlesbourg, par exemple, devant l'édifice de la SCP, l'attitude des représentants du syndicat en indispose plusieurs. Une participante raconte qu'ils ont des façons de faire qui choquent :

— Je me souviens à la manifestation de Charlesbourg! Des coups de pied dans les portes, l'alarme qui sonne! Ils rient dans la face du garde de sécurité.

Au même moment, le maire de Saint-Clément tente de rentrer en communication téléphonique avec les autorités de la SCP pour mieux connaître leur volonté de négocier en ce début d'année.

— On demandait une rencontre avec le conseil municipal, se rappelle-t-il, et j'ai demandé la date à laquelle les autorités de la SCP pouvaient nous rencontrer. La réponse que j'ai eue, c'est la personne responsable à Québec qui m'a dit qu'aussi longtemps que le bureau de poste allait être occupé, elle n'aurait pas de date à nous donner. À la suite de ça, je pense qu'il devenait préférable de garder le bureau de poste aussi longtemps qu'on n'aurait pas une date déterminée de rencontre avec la SCP.

Les perspectives de parvenir à une entente négociée apparaissent difficiles. En fait, le comité de sauvegarde est de plus en plus conscient de la situation de cul-de-sac face à l'intransigeance de la SCP. Il faut modifier la stratégie d'ensemble. Le comité de sauvegarde sent le besoin d'obtenir un mandat précis au sujet de la résistance à poursuivre. Il faut trouver des moyens nouveaux pour relancer la résistance et ne pas s'enfermer dans un cul-de-sac déshonorant. Comment mettre fin à la stratégie d'occupation si le dossier

est bloqué? Est-il possible de sortir dans l'honneur et pouvoir poursuivre la lutte sous d'autres formes? Est-il à propos de sortir immédiatement si on n'obtient rien en échange? Les discussions stratégiques vont bon train. On craint toujours aussi une intervention de force de la part des agents de la Sûreté du Québec en vue de mettre fin à l'occupation. Plusieurs membres du comité sentent la fatigue physique, voire l'épuisement moral compte tenu de la surcharge des tâches occasionnée par l'occupation. Certains travaillent le jour et passent la nuit au bureau de poste.

Le lendemain, le vendredi 8 janvier, on convoque une assemblée publique pour faire le point sur les événements de la veille qui sont considérés comme étant la dernière action du comité de sauvegarde. Ce soir-là, plus d'une centaine de personnes s'entassent dans la salle du centre de loisirs. À tour de rôle ceux et celles qui se sont rendus manifester dans les différentes villes du Québec donnent un compte rendu du déroulement de la journée.

En principe, lors de cette assemblée, les membres du comité de sauvegarde s'entendent pour mettre fin à l'occupation du bureau de poste durant la fin de semaine. Mais on vient d'apprendre la journée même que des représentants des partis d'opposition, soit Don Boudria du Parti libéral fédéral et Jacques Léonard du Parti québécois, doivent venir bientôt à Saint-Clément pour signifier leur appui. Cette nouvelle va influencer sur la décision de poursuivre l'occupation du bureau de poste. C'est surtout la venue de Don Boudria qui est attendue. Celui-ci est membre du Comité permanent de la consommation et des corporations et de l'administration gouvernementale. Le Comité a pour mandat d'étudier les questions concernant le service postal au Canada.

De plus, on sait que les élections fédérales s'en viennent et que stratégiquement la rencontre avec le député Boudria ne peut qu'aider la cause du mouvement de résistance. Sa visite à Saint-Clément donne donc de l'espoir en vue d'une entente éventuelle pour le maintien du bureau de poste.

Comme on a auparavant subi le désenchantement face au pouvoir politique, l'occasion de sa visite laisse entrevoir une ouverture à la cause de Saint-Clément. Considérant toutes ces circonstances, l'assemblée donne par vote secret son appui pour la poursuite de l'occupation. Le vote est presque unanime: 103 personnes votent pour la poursuite de l'occupation; trois personnes votent contre. Malgré l'essoufflement du comité de sauvegarde, il est impossible d'abandonner la lutte. Le refus de poursuivre l'occupation aurait alors paru comme étant une attitude de démission et de lâcheté.

LA RENCONTRE À RIVIÈRE-DU-LOUP

Le lundi, 11 janvier, coup de théâtre! La secrétaire municipale reçoit un appel téléphonique des autorités de la SCP tentant de rejoindre le maire! La secrétaire informe son interlocuteur que le maire se trouve probablement au bureau de poste. De fait, le maire a pris l'habitude d'aller faire un tour quotidiennement au bureau de poste et d'y jouer aux cartes en solidarité avec les occupants. Quelques minutes plus tard, le téléphone sonne au bureau de poste. On demande à parler au maire. N'y étant plus, on fournit le numéro de téléphone de la résidence du maire. En peu de temps, tous sont informés de la démarche des autorités de la SCP. On s'inquiète de l'initiative tout en poursuivant l'organisation de la partie de sucre qui doit avoir lieu cette après-midi-là devant l'édifice du bureau de poste. La SCP finit donc par rejoindre le maire à sa résidence pour le convoquer dans l'après-midi même, vers 15 h 30, à une rencontre avec la responsable du bureau de Québec de la SCP à Rivière-du-Loup au Motel Universel.

Le maire tient à être accompagné d'un conseiller à la rencontre. Après discussion sur la pertinence d'être accompagné par le porte-parole du comité de sauvegarde, qui est aussi conseiller municipal, le maire convient d'aller à la réunion avec ce dernier compte tenu que celui-ci a promis «d'être poli». La réunion à Rivière-du-Loup se déroule cal-

mement. Les émissaires de Saint-Clément exposent leurs réticences face à l'installation d'un comptoir postal. La représentante de la SCP disant bien comprendre leur point de vue, trouve que leurs craintes ne sont pas justifiées puisqu'ils n'ont pas encore eu l'occasion d'expérimenter le nouveau service postal. Elle leur propose donc d'accepter la proposition du comptoir postal et de réévaluer le dossier après la première année.

Le maire et le porte-parole du comité de sauvegarde refusent de conclure une telle entente. Il faut plutôt trouver des moyens pour conserver le bureau de poste. Ce qui, selon la représentante de la SCP, s'avère impossible compte tenu du déficit budgétaire actuel de la Société et de la nécessité de « rationaliser » les opérations. Les représentants de Saint-Clément proposent alors comme alternative à la privatisation que le service postal soit fermé une journée par semaine et que chaque client défraie le coût de location des casiers postaux. En fait, on cherche à proposer des solutions qui n'affectent pas l'intégrité du service postal actuel. Ce qui va à l'encontre des principes de conversion du service postal en vigueur à la SCP. La réunion s'est donc déroulée dans la plus grande courtoisie, mais les deux parties sont restées sur leur position respective. D'un côté, la SCP ne veut en aucune manière discuter de modalités permettant de maintenir le bureau de poste; de l'autre côté, les représentants de Saint-Clément ne veulent pas « essayer » le comptoir postal. Les relations entre la SCP et le comité de sauvegarde sont donc toujours dans une impasse. La conférence de presse qui suit la rencontre fait simplement état du blocage dans les négociations.

LA RENCONTRE RÉGIONALE DU 12 JANVIER 1993

Il devient impératif de maintenir, voire de renforcer la mobilisation populaire pour modifier le rapport de force et obliger la SCP à négocier. Dès le lendemain, (mardi, 12 janvier) le porte-parole du comité de sauvegarde prend l'ini-

tiative d'organiser une rencontre régionale à Saint-Clément afin d'élargir la discussion sur les enjeux de développement local et régional qui sont manifestes dans la « cause » de Saint-Clément et ainsi redonner un « second souffle » à la lutte. Les événements se bousculent de plus en plus en regard des stratégies à adopter pour faire cette relance. Le porte-parole du comité qui a un grand sens des stratégies médiatiques prend le leadership de la lutte de plus en plus en solitaire. Dès le lendemain matin de la rencontre avec la SCP, le porte-parole se présente au bureau municipal et demande à la secrétaire de rejoindre tous les intervenants communautaires et socio-économiques des MRC environnantes pour les convoquer le soir même à Saint-Clément à une assemblée populaire régionale pour discuter des enjeux de développement régional.

La participation du comité de sauvegarde à la définition des stratégies est de plus en plus réduite. Pour plusieurs d'entre eux, il est difficile de faire les bilans de la résistance, de discuter de stratégies à plus long terme et de définir des objectifs clairs correspondant à chacune des activités entreprises. Ils sont de plus en plus mal à l'aise face au déroulement des événements. Un des membres du comité se souvient :

— J'apprends par la télévision qu'il y a une assemblée le soir même à Saint-Clément. On ne sait pas trop au comité quel est l'objectif de la rencontre. On a un sentiment d'improvisation. La soirée s'organise sans l'assentiment du comité de sauvegarde. On fait semblant d'être au courant pour ne pas avoir l'air trop cave...

— On trouve que ce n'est pas une mauvaise idée, précise un autre membre, mais on souhaite qu'elle soit reportée. De toute manière, on a moins de discussions stratégiques au sein du comité. On ne prend plus le temps de discuter. Il faut dire qu'on est de plus en plus fatigué. Il devient de plus en plus difficile de définir rapidement les actions à entreprendre. La circulation de l'information est de plus en

plus réduite à quelques personnes. Mais on sait qu'il faut passer par-dessus cela pour éviter l'éclatement du comité de sauvegarde. Ça aurait été plus désastreux compte tenu de la situation de la lutte!

Ce mardi soir-là, une centaine de personnes, la plupart étant des résidents de Saint-Clément, se rendent à la salle du centre de loisirs pour faire le point sur la situation. La présence de plusieurs leaders de l'extérieur du village est importante. On ne s'attend pas à une présence si nombreuse de ceux-ci considérant que l'organisation de cette rencontre régionale s'est faite à la dernière minute. On en conclut que leur participation témoigne de l'importance qu'ils accordent au développement des localités. À cette rencontre on retrouve, entre autres, le préfet de la MRC Les Basques, le représentant du mouvement Dignité rurale du Canada, quelques directeurs d'organismes socio-économiques de la région. Le porte-parole du comité de sauvegarde prend en charge l'animation de la rencontre. Interrogeant d'abord l'assemblée sur la perception que les gens extérieurs à la municipalité peuvent avoir de la lutte, ceux-ci admirent le courage des résistants. Par ailleurs, on s'interroge sur les conséquences d'un échec de la résistance pour la population. Les discussions s'élargissent ensuite sur la menace qui pèse sur les villages ruraux en perte de services et sur l'importance de faire front commun pour contrer cette vision restrictive de gestionnaires qui méconnaissent la réalité rurale. D'autres participants insistent plutôt sur l'importance de la prise en main entrepreneuriale, sur la nécessité d'élaborer des projets concrets de développement. L'animateur décide alors d'engager des discussions en atelier sur l'identification des problèmes et sur les solutions à promouvoir. Les propos tenus antérieurement sont alors repris en petits groupes.

Plusieurs membres du comité de sauvegarde ne sont pas à l'aise face au déroulement de la soirée qui n'a pas été planifié par le comité. Ceux-ci se voient dicter des tâches à accomplir et se sentent de plus en plus évincés de la démarche. Une membre du comité de sauvegarde précise:

— On a même pas d'ordre du jour. Des gens me demandent où est-ce qu'on va avec ça ! Ils ne veulent pas nécessairement parler de la situation des bureaux de poste d'ailleurs ! En fait, on ne sait pas trop à quoi va aboutir la réunion. D'habitude, on est plus fier que ça à Saint-Clément pour soigner l'organisation des réunions.

— Pour les maires, il faut lâcher les bureaux de poste. Il faut parler d'autres choses, lance un autre. Les gens viennent pour entendre parler d'occupation de bureaux de poste ! Moi je les ai invités pour qu'on parle du développement régional, je ne leur ai pas dit que je les invitais pour parler du bureau de poste de Saint-Clément.

La démarche de l'assemblée engendre plusieurs ambiguïtés quant aux stratégies à déployer pour poursuivre la lutte. Les participants, au lieu de parler spécifiquement de développement régional, sont amenés à se positionner en faveur ou en opposition aux stratégies d'occupation réalisées jusqu'ici. Certains participants n'osent pas trop endosser les stratégies d'action entreprises. Ceux-ci auraient préféré que l'on adopte davantage des stratégies entrepreneuriales, l'élaboration de petits projets économiques, au lieu d'occuper un bureau de poste. Une action qui risque d'être inutile et inefficace et surtout qui peut avoir un effet de démobilité, disent-ils.

En fin d'assemblée, l'animateur demande des suggestions concrètes pour poursuivre la lutte. Certains suggèrent la revendication d'un moratoire en collaboration avec le Ralliement gaspésien et madelinot, la Coalition urgence rurale et Dignité rurale, d'autres proposent d'occuper tous les bureaux de postes régionaux durant une journée ou encore de bloquer la livraison du courrier pour une journée. Les propositions sont peu débattues et sont toutes rejetées par le porte-parole qui argumente que ce sont des actions qui ont déjà été menées. Mais lorsqu'on propose d'organiser le barrage de l'autoroute à la hauteur de Rivière-du-Loup, l'animateur reçoit la proposition avec satisfaction et invite les participants à donner leur nom pour l'organisation de la

manifestation prévue pour le lundi prochain (18 janvier 1993). Toutefois l'assemblée accepte la proposition sans grand enthousiasme. Plusieurs membres du comité de sauvegarde se trouvent « projetés » dans une telle organisation et se sentent de moins en moins impliqués dans la démarche. On se perçoit comme des exécutants d'une action sur laquelle on a de moins en moins de contrôle. Si on se résigne à participer à l'organisation de cette manifestation, qui repose de toute manière sur quelques personnes qui sont prêtes à mettre de l'énergie pour mobiliser la population en faisant des appels téléphoniques, c'est pour éviter l'éclatement parmi les leaders du mouvement. Ils conviennent donc de faire un compromis et de s'engager dans une action d'éclat pour tenter de faire débloquer le dossier de la fermeture du bureau de poste. À la fin de la soirée, on recueille quelques noms de personnes qui ont l'intention de participer à la manifestation. On sent que la mobilisation ne sera pas facile.

L'ÉPUISEMENT DU COMITÉ DE SAUVEGARDE

Le comité de sauvegarde est conscient de l'importance de la couverture médiatique comme support à la résistance. On a tenu à s'assurer la présence des médias pour couvrir la visite des représentants politiques. Le mardi 12 janvier, on reçoit la visite de Jacques Léonard du Parti québécois qui profite de l'occasion d'une tournée dans la région pour venir manifester sa solidarité. Le lendemain, c'est au tour de Don Boudria du Parti libéral du Canada et de Benoît Tremblay et Paul Crête du Bloc québécois. Dans les locaux du bureau de poste, les conversations vont bon train! On reçoit les encouragements et les promesses des députés de l'opposition. Et surtout, les médias sont là! Les journalistes régionaux pourront peut-être obtenir la faveur du « pupitre » pour les informations nationales.

Mais comme on l'a souligné plus haut, cette visite revêt une allure stratégique puisque les élections fédérales sont pour bientôt et un changement de gouvernement favorise-

rait la cause des citoyens de Saint-Clément. Don Boudria du Parti libéral fédéral est critique de l'opposition sur la question du service postal au Canada. Sa présence à Saint-Clément donne de l'espoir considérant que les libéraux s'engagent à proposer un moratoire sur le programme de conversion des bureaux de poste en comptoirs postaux advenant leur victoire électorale aux prochaines élections fédérales qui sont imminentes. Toutefois les perspectives stratégiques font de moins en moins l'unanimité au sein du comité de sauvegarde. Même si l'organisation de la résistance à poursuivre accapare la plupart des énergies, certains points de vue concernant la pertinence de passer par la filière politique officielle des partis d'opposition se débattent parmi les résistants. Si pour certains, il importe de tenter encore des négociations, d'autres font valoir l'importance de porter la bataille sur la scène politique et d'investir les structures politiques en se faisant élire comme député.

Le jeudi, 14 janvier, le comité de sauvegarde reçoit la visite de journalistes de la télévision anglaise CTV News. Comme d'habitude, il faut créer un événement « accrocheur » susceptible de plaire aux fabricants d'images et de nouvelles. Sur les conseils du porte-parole du comité, il est décidé d'organiser une « partie de sucre » devant le bureau de poste. En une demi-heure, des citoyens de Saint-Clément apportent le nécessaire : poêle, sirop d'érable, palettes, carriole, tout est organisé à temps ! Les images sont excellentes et assez « folkloriques » pour faire les manchettes. Les journalistes sont heureux ! Si les résistants ont encore suffisamment d'énergie pour organiser des activités ponctuelles, il est aussi de plus en plus difficile de trouver des « gens de veille » pour passer la nuit au bureau de poste. Même durant la journée, la présence est plus faible. Les membres du comité de sauvegarde commencent à être épuisés. Il est même devenu difficile de faire le point, de prendre le temps de s'arrêter, de se retrouver et de se ressaisir comme groupe.

— Pour mille et une raisons, il n'y a plus moyen de se rejoindre, se rappelle un membre du comité. C'est arrivé à

un moment où la fatigue nous gagne tous, ou du moins la plupart. On ne sait plus trop où on s'en va, ce qu'il faut faire!

UNE COHÉSION DE PLUS EN PLUS DIFFICILE

La cohésion du comité de sauvegarde est affectée de plus en plus. Il y existe des tensions. Les membres s'entendent implicitement pour ne pas compromettre l'efficacité de l'action engagée et pour ne pas faire l'étalage des divisions internes. La fatigue, l'épuisement général des membres du comité de sauvegarde et de la population, une diminution du nombre de personnes qui occupent en permanence le bureau de poste, des décisions prises de manière unilatérale contribuent à des démobilisations progressives. Est-il nécessaire de rappeler que la résistance dans les locaux du bureau de poste perdure depuis plus de six semaines. Une participante précise :

— Au début, ce n'est pas difficile de se faire remplacer pour occuper le bureau de poste! On peut facilement trouver du monde pour venir occuper les lieux. Mais, à ce moment-là de la résistance, il faut qu'il y ait toujours quelques membres du comité au bureau de poste. Il faut donner l'impression qu'il y a toujours du monde actif pour poursuivre l'occupation. Compte tenu des circonstances, plusieurs décisions sont prises unilatéralement! C'est celui qui a le plus d'imagination quant aux moyens de lutte à prendre qui peut entraîner les autres!

— On se ferme les yeux. On sait qu'il y a des problèmes mais tant qu'on en parle pas ouvertement, c'est dans les limites de l'acceptable. Y a sûrement des gens qui décrochent à cause de tout ça! ajoute un autre.

Certains membres se voient obligés de tempérer les tensions, de maintenir une atmosphère acceptable afin de ne pas démobiliser les résistants. Plusieurs visions différentes quant aux modalités de la poursuite de la lutte ne sont pas explicitées de peur de provoquer des ruptures internes qui seraient néfastes au maintien du rapport de force avec la

SCP. L'informel et le non-dit prennent de plus en plus de place dans les relations humaines.

On a de plus en plus l'impression d'un décalage entre la réalité quotidienne telle que vécue et ce qui « paraît » dans les médias. Ce qui est retenu comme manchette peut souvent être très secondaire pour les résistants. Il faut par ailleurs préciser que tout cela fait partie d'une intention stratégique. Il est bon de signaler la qualité professionnelle du travail de certains journalistes qui prennent vraiment le temps de faire des reportages de qualité et interrogent l'efficacité de la lutte.

Le jeudi (14 janvier), la manifestation sur la route 20, prévue pour le lundi suivant, commence à être publicisée. La stratégie explicitée par le porte-parole du comité est de provoquer une réaction de la SCP et d'obtenir une meilleure couverture médiatique pendant les quatre jours qui précèdent l'événement. Même si une telle prise de position ne fait pas l'unanimité et risque pour certains de créer une crainte chez la population pacifiste, plusieurs sont conscients de l'impact médiatique d'une telle stratégie à laquelle il est de plus en plus difficile de s'opposer. On espère toujours provoquer des négociations avec la SCP.

L'INJONCTION

Ce vendredi matin-là, (15 janvier), les conversations vont bon train à Saint-Clément. Les citoyens viennent d'apprendre que la SCP a déposé une injonction interlocutoire demandant à la Cour supérieure du Québec de faire comparaître au tribunal de Rivière-du-Loup, dans un délai de 10 jours, le porte-parole du comité de sauvegarde et un organisateur de la résistance à Saint-Clément. N'ayant pas le temps de déléguer un avocat de la région pour se faire représenter la journée même à Québec, les résistants sont donc obligés de faire affaire avec un bureau d'avocat de la région de Québec pour entendre l'injonction. Durant la fin de semaine, les citoyens de Saint-Clément sont de plus en plus conscients que la lutte s'oriente vers la filière juridique. Le

malaise se fait sentir! D'une part, c'est un palier de résistance technique qui exige des procédures juridiques de plus en plus complexes, d'autre part, la symbolique de la résistance est de plus en plus policée: l'acte de résister est de l'ordre de la désobéissance civile et hors-la-loi. Une situation qu'il est difficile d'accepter pour tout citoyen sensible et respectueux de ses devoirs et de ses responsabilités sociales.

En résumé, la SCP demande dans l'injonction de ne pas ériger de barrage, de cesser toutes interventions nuisibles à ses activités et de ne pas «intimider» son personnel. Plus spécifiquement, la SCP interpelle par cette injonction les principaux responsables du mouvement. L'injonction est établie à partir de divers témoignages: celui du camionneur qui a tenté de placer au début du mois de décembre les boîtes postales, de l'inspecteur des postes qui est présent lors de l'occupation du bureau de poste à Rivière-du-Loup, de la relationniste de la SCP à Montréal qui a rencontré les manifestants dans les mêmes circonstances, d'un gestionnaire responsable de la sécurité et des enquêtes de la division de Québec de la SCP et d'un agent au réseau de la vente au détail de la SCP.

Le soir même du vendredi (15 janvier), une importante assemblée populaire est convoquée pour préciser les stratégies à adopter. Faut-il maintenir la manifestation sur la route 20 compte tenu du libellé du texte de l'injonction? Que pense la population de la nouvelle tournure que prend la résistance? Est-on d'accord pour s'engager dans une lutte de désobéissance civile? On connaît déjà la décision de la Cour supérieure qui retient de l'injonction de la SCP l'obligation «de ne pas entraver la libre circulation du courrier au Québec de quelque façon que ce soit, que ce soit par l'érection d'un barrage sur la route 20 ou sur toute autre voie de circulation»⁽²⁾. La décision de la Cour ne faisait pas allusion à mettre fin à l'occupation du bureau de poste. L'assemblée confirme alors sa volonté ferme de poursuivre l'occupation et maintient la stratégie de lever un barrage sur la route

20 le lundi matin. L'injonction vient plutôt affermir la détermination de la population de poursuivre la lutte; elle se sent indignée et non respectée!

LES PRÉPARATIFS

Dès le lendemain matin (samedi, 16 janvier), le porte-parole du comité de sauvegarde se rend à Rivière-du-Loup afin de rencontrer la Sûreté du Québec pour négocier les modalités du déroulement de la manifestation sur la route 20. Compte tenu de l'ordonnance de la Cour supérieure du Québec, il sait déjà que sa présence sur les lieux de la manifestation risque d'entraîner son arrestation. En bon stratège, il est aussi conscient que son arrestation aura un effet médiatique important et permettra de tourner encore les caméras sur Saint-Clément pour quelques temps. Il en fait part discrètement à certains membres du comité de sauvegarde. Il importe, dit-il, de gagner du temps et de faire porter sur la SCP l'odieux de la situation. Au comité de sauvegarde, plusieurs partagent l'avis que «le barrage» est une des dernières actions d'éclat pour mettre fin à l'occupation. Un membre du comité de sauvegarde le soutient encore aujourd'hui.

— Le barrage de la 20, c'est l'ultime étape pour mettre fin à tout ça! C'est un prétexte pour tout arrêter ça! Il faut trouver un moyen pour cesser l'occupation qui est de plus en plus difficile et nous conduit dans un «cul-de-sac». Comment arrêter tout ça sans perdre la face? Comment se faire sortir? Comment se faire arrêter et ainsi avoir un prétexte pour cesser l'occupation et éventuellement changer de stratégie. Il faut qu'il se passe quelque chose. Le porte-parole en est très conscient.

La couverture médiatique demeure toujours le meilleur outil possible pour poursuivre la résistance. C'est précisément à cet effet que les membres du comité de sauvegarde se réunissent le samedi après-midi pour discuter de l'attitude

que le porte-parole doit adopter étant invité à participer à l'émission *Aujourd'hui dimanche* de Radio-Canada animée par Anne-Marie Dussault.

Le dimanche après-midi, quelques membres du comité de sauvegarde se réunissent pour mieux préciser le plan de la manifestation du lendemain sur la route 20. La stratégie première est soit d'occuper un tronçon de la route 20, soit de fermer les différentes intersections qui mènent sur l'autoroute 20 à la hauteur de Rivière-du-Loup. Il ne faut pas parler explicitement d'un barrage ou d'un blocage de l'autoroute. On dit alors que l'on veut ralentir simplement la circulation pour passer notre message, rien de plus! Un message pacifique, sans violence! Avec l'aide d'un cortège de voitures, on veut couvrir toute la largeur de la route pour ralentir la circulation et pour distribuer des tracts aux automobilistes. On identifie quatre points de rendez-vous dans la ville, à la périphérie de Rivière-du-Loup et sur l'autoroute. Quelques personnes de Saint-Clément se rendent inspecter les lieux de la manifestation pour bien établir le scénario de réalisation des événements souhaitables.

On se donne comme consigne de se rendre au poste de police de Rivière-du-Loup, situé près de l'autoroute 20, si jamais un des manifestants, et plus particulièrement le porte-parole du comité, se fait arrêter. Certains s'inquiètent de son absence. Pour le moment, le porte-parole du comité de sauvegarde n'est pas au bureau de poste. Il ne doit surtout pas se faire arrêter avant la manifestation du lendemain (lundi). Il est introuvable! Des rumeurs circulent même dans le village sur son arrestation. Tous les membres du comité de sauvegarde sont dans cette situation illégale. Mais seulement deux personnes parmi ceux-ci sont nommément identifiées par la SCP comme faisant partie du comité de sauvegarde dont le porte-parole, pas les autres...

Aujourd'hui encore, un ex-membre du comité de sauvegarde, une «bonne mère de famille» se surprend encore du paradoxe de la situation:

— Je prends conscience que moi aussi je peux un jour ou l'autre me faire arrêter. Ça devient une possibilité que je n'ai jamais envisagée de toute ma vie! Je n'en ai pas honte, au contraire! J'ai averti mes enfants. Ils ne seront pas surpris de me voir partir pour la prison, de me voir arrêter par la police. Je ne veux pas qu'ils en aient honte!

L'organisation de la journée du lendemain et le recrutement des manifestants ne se font pas facilement. Les intentions de participation sont trop discrètes. Il y a le froid intense, les obligations quotidiennes, l'éloignement sur un terrain moins connu, le dérangement des voyageurs, la forte présence policière, la fatigue de la résistance. Il y a surtout ce risque de se faire arrêter, de passer en cour! Les organisateurs procèdent encore par téléphone pour mobiliser ceux et celles qui ont donné leur nom pour la manifestation et pour leur indiquer l'endroit où se rendre le lendemain matin, presque à l'aube.

L'OCCUPATION DE LA ROUTE 20

Ce lundi matin-là (18 janvier), la température atteint -25° centigrade! Déjà, à 8 heures, une trentaine de véhicules se retrouvent dispersés en petits groupes à différents endroits aux environs de l'autoroute 20. D'un véhicule à l'autre, des responsables communiquent entre eux avec des walkie-talkie afin d'assurer la coordination de la manifestation. À 9 heures, chaque groupe de véhicules se dirige vers les intersections routières pour s'engager par la suite sur l'autoroute 20. La nervosité est grande chez les manifestants. Même si «l'événement» a attiré moins de participants que prévu, la circulation de plusieurs véhicules policiers, le survol d'hélicoptères de surveillance viennent amplifier la portée de la manifestation. Les manifestants se rencontrent comme prévu aux points de ralliement. Ils mettent rapidement en place les dispositifs pour ralentir et immobiliser les quelques autos et camions qui veulent aussi s'engager sur l'autoroute. La manifestation est de courte durée. À 10 heures, le porte-

parole du comité de sauvegarde rejoint les manifestants. Il est caché dans la halte routière à proximité de l'autoroute. Aussitôt, des agents de la Sûreté du Québec interviennent pour procéder à son arrestation. Ils l'embarquent immédiatement dans la fourgonnette pour le conduire au poste de police de Rivière-du-Loup. La police donne alors l'ordre de mettre fin au barrage.

La couverture médiatique de l'événement est assurée! Comme prévu, les participants, avertis de l'arrestation du porte-parole, cessent immédiatement la manifestation. Ils se dirigent aussitôt au poste de police et commencent l'attente face à l'édifice. Ils sont une cinquantaine accompagnés de quelques journalistes à grelotter dans ce froid glacial de janvier. Certains se rendent à la station service située tout près du poste de police pour se réchauffer. D'autres s'engouffrent dans le portique de l'édifice de la Sûreté du Québec. Deux policiers montent la garde à l'entrée du poste...

Une heure plus tard, à 11 heures, les manifestants apprennent que le porte-parole du comité de sauvegarde devra comparaître dans l'après-midi même au Palais de justice de Rivière-du-Loup. Les manifestants se dispersent donc pour aller dîner et se réchauffer tout en se donnant rendez-vous au Palais de justice après le dîner.

Dès 13 h 30, une quarantaine de personnes s'entassent dans une salle attenante à la cour d'audience et attendent la libération du porte-parole. Celui-ci est finalement libéré à 14 h 30 sous condition de s'abstenir d'occuper le bureau de poste de Saint-Clément et de participer à toute forme de manifestations. Il est de plus convoqué avec un autre membre du comité de sauvegarde à comparaître au Palais de justice, mercredi le 20 janvier 1993. La lutte prend une nouvelle tournure. Elle acquiert un caractère plus juridique et s'insère dans une dynamique de la légalité, une lutte pourtant très légitime pour les citoyens de Saint-Clément.

DERNIÈRES SALUTATIONS AU DÉPUTÉ FÉDÉRAL

Avant de quitter Rivière-du-Loup, les manifestants décident spontanément de se rendre au bureau du député fédéral. On veut démontrer que la lutte va continuer même si le porte-parole est réduit au silence. On veut assurer le député fédéral et les autorités de la SCP que la continuité de la résistance ne dépend pas d'un soi-disant «petit groupe» berné par le porte-parole qui manipule la population de la municipalité, mais qu'elle découle d'une décision collective de la communauté de Saint-Clément qui veut continuer de se faire entendre. Une vingtaine de manifestants se retrouvent donc devant le bureau de député fédéral à 15 heures et crient leur volonté de négociation maintenant que les «prétextes» de la SCP n'existent plus pour refuser la discussion. Une militante exprime encore son malaise à cet égard :

— Pour nous qui sommes au cœur de la résistance, une telle attitude est insultante parce que les autorités politiques ne semblent pas croire à notre engagement lucide dans cette lutte. En manifestant devant le bureau du député en l'absence du porte-parole, on sent le besoin de démontrer immédiatement que la lutte ne dépend pas que d'un porte-parole, mais de la population entière!

Pour les manifestants, étant donné que le porte-parole vient d'être exclu de la «cause» défendue par Saint-Clément par la justice elle-même, les autorités n'ont plus d'arguments pour refuser de négocier.

— Ils nous ont tellement «rabattu les oreilles» en disant que si le porte-parole n'est pas là, ils sont prêts à négocier avec la population! argumente une autre manifestante.

Le député fédéral étant absent, les manifestants sont reçus par l'attaché politique. L'atmosphère est lourde; les émotions sont vives face à un personnel politique qui est habituellement apprécié par la population de Saint-Clément. On ne peut que se souvenir de la collaboration qui a été manifeste pour monter le dossier plus récent de la construc-

tion de l'aqueduc dans le village. En entrant dans le bureau de l'attaché politique, un manifestant lui dit :

— Je ne te reconnais plus ! Tu n'es plus un homme !

— Ça fait assez longtemps que vous dites ne pas vouloir négocier avec notre porte-parole. Maintenant qu'il doit se taire, qu'est-ce que vous avez à dire ? Qu'est-ce que vous faites ? rétorque un autre.

Visiblement secoué et troublé par les propos des manifestants, l'attaché politique s'engage à entreprendre des démarches en signifiant son impatience à l'égard de ce « dossier ». Les manifestants repartent donc de Rivière-du-Loup à 15 h 30 après une journée mouvementée qui laisse à la fois des sentiments de défaite à l'égard d'un système politique qui ne se semble pas comprendre le bien-fondé de leurs revendications et des espoirs de règlement envers un système de justice qui doit reconnaître la légitimité de la démarche des gens de Saint-Clément.

Dès leur retour à Saint-Clément, la plupart des manifestants se rendent au centre de loisirs pour assister à une conférence de presse qui a été convoquée par le porte-parole en fin d'après-midi pour faire le point sur la situation avec les journalistes. Les stratégies de résistance du comité de sauvegarde sont appelées à se modifier compte tenu des relations judiciaires qui s'établissent entre les opposants. Une chose est certaine, la résistance doit se poursuivre ! Après la conférence de presse, une trentaine de personnes quittent la salle du centre de loisirs pour se rendre au bureau de poste. Le déplacement prend l'allure d'une marche triomphante. Le bureau de poste est envahi par les manifestants. On y surveille les bulletins télévisés d'informations de fin de journée.

— C'est un geste de solidarité pour nous encourager à poursuivre l'occupation. On manifeste sa résistance, ça ne décroche pas ! On se dit : Ils ne nous auront pas ! Il y a de l'électricité dans l'air ! se souvient une occupante.

LE COMITÉ DE SAUVEGARDE SE QUESTIONNE

En même temps que la remobilisation est nécessaire, il devient de plus en plus difficile pour les membres du comité de sauvegarde d'élaborer d'autres scénarios de résistance et de maintenir les solidarités nécessaires à une action efficace. Déjà, l'organisation de la manifestation sur la route 20 n'a pas fait l'unanimité dans le groupe et certains membres ont de la difficulté à assumer toutes les initiatives d'action trop souvent décidées par le porte-parole qui a une grande «sensibilité médiatique». Par contre, tous les membres sont conscients des concessions à faire pour maintenir une cohésion et une efficacité de la résistance entreprise.

Une sorte de nervosité quant aux limites judiciaires permises de l'action est de plus en plus manifeste. Formellement, le porte-parole du comité n'a plus le droit d'occuper le bureau de poste. Sa présence occasionnelle inquiète certaines personnes qui n'y voient qu'une attitude provocatrice nuisible pour le règlement de la situation; d'autres personnes, en particulier les plus âgées, sont plus scandalisées: elles y voient une «fanfaronnade» face à l'interdit et un refus de respecter une décision des autorités. Pour le porte-parole, il s'agit plutôt de faire sentir sa présence auprès des résistants, leur assurer son soutien continu. Les manières de faire et de voir les événements ne sont plus tout à fait les mêmes chez les divers membres du comité de sauvegarde.

Dès le lendemain de la manifestation sur l'autoroute 20, le comité de sauvegarde organise une assemblée publique pour faire le point sur la situation. On veut aussi discuter de la stratégie d'action à prendre dans l'éventualité où la cour juridique oblige la fin de l'occupation du bureau de poste. Compte tenu que deux membres du comité de sauvegarde sont convoqués pour le lendemain (mercredi, 20 janvier) au Palais de justice de Rivière-du-Loup au sujet de l'injonction déposée par la SCP, il importe de préciser les divers scénarios d'action à entreprendre. Les participants à la réunion s'entendent pour respecter la décision de

la juge advenant un jugement qui interdit la poursuite de l'occupation. Par contre, ils s'interrogent sur les manières concrètes de mettre fin à l'occupation du bureau de poste qui perdure depuis près de deux mois. Ils soupçonnent la SCP de vouloir faire un « coup de force » pour montrer sa détermination à poursuivre sa politique de conversion des bureaux de poste ruraux ou pour se venger de la résistance menée par les citoyens de Saint-Clément. Après consultation d'un avocat, il semble que la cour va donner un délai raisonnable pour procéder à l'évacuation des lieux et ainsi permettre aux occupants de récupérer leurs effets personnels.

Trois personnes œuvrant dans la MRC Les Basques dans des activités de développement et d'animation communautaire sont présentes à la rencontre. Celles-ci ont auparavant communiqué avec le maire de Saint-Clément pour offrir leur service de médiation entre le comité de sauvegarde et la SCP. Celui-ci, voyant que les négociations sont encore une fois dans un cul-de-sac, trouve l'idée intéressante et les invite à rencontrer le conseil municipal.

Les membres du comité de sauvegarde demeurent sceptiques au sujet des possibilités réelles de négociation compte tenu des efforts antérieurs et de leur connaissance du dossier et qualifient d'un peu « naïve » la prétention des trois « médiateurs » de pouvoir négocier une entente avec la SCP. Ils acceptent donc sans trop de conviction les services de ces trois personnes afin de démontrer publiquement leur volonté d'en arriver à une entente négociée. De toute manière, ils prévoient déjà l'aboutissement d'une telle démarche et savent, connaissant l'attitude de la SCP, que les médiateurs ne pourront qu'être sympathiques à leur cause. En fait, on espère peu de l'arrivée des « trois colombes », terme utilisé plus tard par les membres du comité de sauvegarde pour les désigner.

Ceux-ci rencontrent le conseil municipal immédiatement après l'assemblée publique du 19 janvier. Ils font valoir leur habitude de la négociation et précisent qu'ils ont besoin d'un mandat de la municipalité qui confirme leur sta-

tut de médiateur dans le dossier du bureau de poste. Leur implication ne fait pas l'unanimité au sein du conseil municipal. Certains font valoir qu'une telle initiative indiquera la volonté de la population de Saint-Clément de rétablir les communications avec la SCP. D'autres demeurent sceptiques face à une telle initiative compte tenu de l'historique du dossier et de leur connaissance des processus de négociation.

Les médiateurs obtiennent finalement un vague mandat afin de prendre contact avec la SCP «et d'en arriver à une démarche de médiation entourant le conflit pour le maintien du service postal à Saint-Clément». Ils prennent alors contact avec le député fédéral et certains représentants de la SCP. Ceux-ci ne reconnaissent pas ces intermédiaires dans les discussions. Le refus de la SCP de négocier est aussitôt interprété par certains conseillers comme preuve d'inefficacité de la démarche. Par ailleurs, les trois négociateurs ou médiateurs demandent un mandat plus précis. Ce qui leur est refusé compte tenu de la complexité du dossier et des blocages répétés de la SCP de négocier avec tout organisme autre que le conseil municipal.

LES AUDIENCES AU PALAIS DE JUSTICE

C'est le mercredi 20 janvier que sont fixées les audiences concernant l'injonction interlocutoire déposée par la SCP quelques jours auparavant (15 janvier). Une quarantaine de personnes de Saint-Clément partent donc tôt le matin pour se rendre au Palais de justice à Rivière-du-Loup. Avant le début des audiences, trois membres du comité de sauvegarde se rencontrent pour déjeuner avec l'avocat chargé de la défense pour faire le point sur la situation actuelle de la résistance. Il faut préciser que ce dernier a été informé la veille de ce mandat de défense. On convient donc lors de cette rencontre de proposer un moratoire de six mois afin d'en arriver à une entente négociée.

Tout le monde se rend au Palais de justice vers les 10 heures. La salle d'audience est remplie. L'atmosphère est

intense! Pour la plupart des participants de Saint-Clément, c'est un spectacle inhabituel. On attend! Avant l'ouverture des audiences, l'avocat du comité de sauvegarde rencontre les trois avocats de la SCP et propose un moratoire de six mois afin de poursuivre les négociations. En échange, le comité de sauvegarde s'engage à mettre fin à l'occupation du bureau de poste et à accepter les conditions de l'injonction interlocutoire.

Les audiences sont ouvertes à 10 h 30! La présence des représentants officiels de la SCP, des avocats et de la juge, des journalistes donne un caractère «dramatique» à la situation. On est étonné de voir jusqu'à quel point l'appareil judiciaire déploie tant d'énergie pour défendre sa cause tout en s'engageant dans un rapport de force qui est sans commune mesure avec la réalité.

— C'est impressionnant de voir le nombre de personnes qui se sont déplacées pour une «pauvre petite cause» comme la nôtre, se rappelle une participante.

Les citoyens de Saint-Clément sont fiers de montrer qu'ils ne sont pas qu'un «petit groupe». Du début des audiences jusqu'à la fin, la juge a écouté patiemment les arguments de l'avocat de la SCP et ceux de l'avocat des intimés, c'est-à-dire le comité de sauvegarde et deux de ses représentants.

Un des avocats de la SCP appuie sa plaidoirie principalement sur les propos tenus par le porte-parole du comité de sauvegarde lors d'entrevues radiophoniques, télévisées et d'extraits de bulletins de nouvelles. Il veut aussi démontrer comment les différentes actions entreprises par le comité de sauvegarde ont nui au bon fonctionnement du service à la clientèle.

Parmi celles-ci, il y a bien sûr l'occupation du bureau de poste qui empêche la SCP de livrer le courrier, le détournement du camion postal, l'occupation des bureaux de poste à Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Charlesbourg, Rivière-du-Loup et Rimouski, et le barrage sur l'autoroute

20. Il tente donc de démontrer comment une série d'actions, parfois illégales, qui ont pris de l'ampleur depuis le 5 décembre 1992, journée de l'occupation du bureau de poste, visent à exercer des pressions sur la SCP pour l'empêcher de procéder à sa politique de conversion.

À quelques reprises, l'avocat de la SCP fait allusion à la crise d'Oka pour souligner que la revendication de ses droits ne doit pas passer par des gestes illégaux. Ainsi, si les membres du comité de sauvegarde ont des revendications à formuler, qu'ils les fassent «comme des civilisés». Quant aux propos du porte-parole du comité de sauvegarde sur les ondes, ceux-ci sont qualifiés de provocateurs, défiant l'ordre, la loi et le système et tendent à propager une «agitation sociale dangereuse» en pourchassant inlassablement la SCP. Il importe avant tout de protéger la «mission» de la SCP qui consiste à rétablir un service individuel de qualité pour la clientèle de Saint-Clément. La résistance actuelle de ceux qui occupent le bureau de poste porte atteinte à la propriété publique et empêche de rétablir le service tel que défini par la SCP.

Pour sa part, l'avocat du comité de sauvegarde organise sa plaidoirie en fonction d'une approche générale mettant en relief les problèmes que vivent les petites localités rurales. Il insiste sur le fait que la lutte pour la survie du bureau de poste, c'est aussi la lutte pour la survie de la population. Il qualifie les fonctionnaires de la SCP de mandarins qui prennent unilatéralement la décision d'imposer une conversion qui s'avère précaire dans un milieu à caractère socio-économique fragile. Il affirme que le milieu rural a droit à un service de qualité pour lui permettre un développement économique viable. Il précise que le dynamisme et les actions du milieu sont des signes de vitalité devant les forces du marché qui sont imposées de l'extérieur. Dans ce sens, il est nécessaire, soutient-il, de préserver la liberté de rassemblement. Quant à savoir si les gestes qui ont été posés sont illégaux ou légitimes, il appartient, dit-il, au tribunal d'en juger.

Il tente par la suite d'affaiblir les arguments de la SCP sur des aspects bien précis. Il souligne, par exemple, que le comité n'a pas d'existence légale et que ce n'est donc pas une personnalité juridique en tant que telle. Il enchaîne en précisant que la demande de reprendre les lieux occupés, de manière pacifique, ne vise pas à redonner le service, mais à fermer le bureau de poste et que le droit de liberté d'expression ne peut être enlevé puisqu'il est protégé par la constitution. Il précise que l'utilisation de sources secondaires ne font que ressortir le caractère illégal et provoquant quand il s'agit plutôt d'un effet spectaculaire pour attirer l'attention. Il fait référence ici aux témoignages de personnes qui n'étaient pas sur les lieux lors de certains événements et les dossiers de presse qu'on utilise abondamment sans faire le moindre allusion aux circonstances dans lesquelles ils s'insèrent.

Finalement, l'avocat prétend qu'il est abusif de comparer les événements de Saint-Clément avec ceux d'Oka. Dans le cas de Saint-Clément, dit-il, l'intimé ne réclame pas un droit de propriété. De plus, poursuit-il, il ne faut pas confondre les inconvénients relatifs au service dont la SCP se dit lésée d'avec ceux de l'intimé. Lorsque la SCP va porter le courrier dans la municipalité voisine, ce n'est pas en soi un gros inconvénient. Mais c'est tout à fait différent quand les citoyens de Saint-Clément doivent se déplacer à l'extérieur du village pour aller chercher leur courrier.

Les audiences durent toute la journée. On attend la décision de la juge jusqu'à 20 heures. L'avocat de Saint-Clément informe finalement le comité de sauvegarde que la décision sera rendue dans les jours qui viennent. À la fin de la journée, les tensions se sont comme dissipées et on se surprend soi-même à discuter avec tout ce monde qui s'est déplacé. À la sortie du Palais de justice, dans le hall d'entrée, on a érigé une sculpture en forme de tour légèrement inclinée, qui remplace la traditionnelle balance de la justice, symbolisant l'équité et l'égalité de tous devant la loi. Devant cette tour, plusieurs personnes de Saint-Clément ont bien du plaisir à se demander de quel bord va pencher la justice.

Ce soir-là, les discussions sont animées au bureau de poste de Saint-Clément. On se raconte «l'événement». Plusieurs se disent surpris, voire impressionnés de la qualité de la plaidoirie de l'avocat de Saint-Clément compte tenu du peu de temps dont il disposait pour se préparer. Au-delà des arguments juridiques, il a su démontrer une sensibilité et une compréhension des enjeux de la communauté. Quant à l'avocat de la SCP, on trouve ses affirmations tout à fait exagérées. Certains essaient de prédire la décision de la juge en mesurant les failles de l'un et les forces de l'autre. On a l'impression que la juge devra trancher entre la procédure et la cause des communautés, entre la légalité et la légitimité. L'avocat a touché les cordes sensibles des occupants, mais a-t-il vraiment su convaincre la juge? Les discussions sont animées! Durant une bonne partie de la nuit, on «refait le procès» et on «refait» un peu le «monde» dans le bureau de poste de Saint-Clément!

Dans les jours suivants, c'est la longue attente de la décision de la juge. En principe, elle doit déposer son jugement dans les dix jours suivant les audiences. Durant toute la semaine, on se sent un peu à la merci d'un verdict qui ne vient pas! L'occupation tranquille et routinière des lieux se poursuit; l'espoir est toujours d'en arriver à une solution négociée. Il fallait encore trouver des moyens pour manifester la détermination des citoyens de Saint-Clément à poursuivre la lutte.

D'AUTRES MANIFESTATIONS À OTTAWA ET DANS CHARLEVOIX

Une semaine après les audiences (mercredi, 27 janvier), le mouvement Dignité rurale du Canada organise une importante manifestation nationale à Ottawa pour dénoncer à nouveau le programme de fermeture des bureaux de poste ruraux. Deux participants de Saint-Clément y sont délégués dont le porte-parole du comité de sauvegarde. Comme la cour ne lui interdit pas de manifester à l'extérieur du Québec,

il se rend à ce rassemblement à Ottawa. On y déroule une immense banderole sur laquelle est inscrite le nom des municipalités où on a fermé les bureaux de poste du Canada. La couverture médiatique est encore favorable pour Saint-Clément alors que les caméras rapportent des images de l'isolement du porte-parole du comité de sauvegarde en retrait des manifestants. Tablant sur les contraintes qui lui sont imposées par les termes de l'injonction, il refuse de participer aux activités prévues.

Au même moment, plusieurs personnes de Saint-Clément manifestent au bureau du député du comté de Charlevoix et premier ministre du Canada, Brian Mulroney. De fait, plusieurs personnes ont été informées que dans ce comté, trois bureaux de poste concernés par la politique de conversion de la SCP ont pu éviter la fermeture grâce à la vigilance du député du comté. Les débats au sein du comité de sauvegarde sur les stratégies à adopter sont importants. On décide de tenter d'obtenir des informations nouvelles sur la situation du comté de Charlevoix et d'obtenir des appuis politiques. Aussi, ce même mercredi-là (27 janvier), douze personnes de Saint-Clément se rendent dans le comté de Charlevoix pour rencontrer l'attaché politique de Brian Mulroney.

On se rend d'abord à La Malbaie. Il n'est pas là, mais plutôt à Baie-Saint-Paul. On repart pour Baie-Saint-Paul. Des journalistes qui veulent couvrir l'événement se rendent, quant à eux, à Baie-Comeau, à l'autre bureau du député Mulroney. Des difficultés techniques de communication dues au téléphone cellulaire entraînent les participants dans un va-et-vient entre Baie-Saint-Paul et La Malbaie. Ils réussissent enfin à rejoindre l'attaché politique de Brian Mulroney à Baie-Saint-Paul qui les reçoit chaleureusement. Ils lui font part de l'état du « dossier » des postes de Saint-Clément et s'informent de la situation de fermeture des bureaux de poste ruraux du comté. Sensible à leur demande, l'attaché politique leur promet d'intervenir auprès du premier ministre et de correspondre avec le député fédéral de Rivière-

du-Loup pour mieux préciser les raisons de la fermeture. Les manifestants ont enfin le sentiment que quelqu'un veut les écouter et les aider et ils sont plus confiants de voir débloquent la situation en leur faveur.

Tard dans la soirée, les manifestants entrent au village en provenance du comté de Charlevoix et d'Ottawa. Encore une journée remplie à essayer de se faire comprendre! Durant toute la fin de semaine, on garde l'espoir qu'une intervention politique susceptible de faire débloquent le dossier pourra se faire au plus tôt. Les enjeux sont importants d'autant plus que certaines personnes du comité de sauvegarde ont appris que le jugement sur la «cause» de Saint-Clément doit être prononcé le lundi suivant. On apprendra plus tard que les démarches ont eu certaines incidences politiques au sein de la députation fédérale à cause de l'implication non souhaitée du personnel du bureau de comté du premier ministre dans ce dossier. Le parti pris du député fédéral de Rivière-du-Loup en faveur de la SCP devenait encore plus manifeste!

LE JUGEMENT EST PRONONCÉ

Le lundi, 1^{er} février 1993, le jugement est prononcé! La secrétaire municipale se rend au Palais de justice de Rivière-du-Loup dans l'avant-midi pour prendre possession des documents à cet effet. L'ordonnance est claire! La population de Saint-Clément doit cesser l'occupation du bureau de poste pour que la SCP puisse en disposer à sa convenance. Elle doit aussi cesser toute action susceptible de nuire à la distribution du courrier auprès de ses clients et ne plus inciter quiconque à intimider le personnel de la SCP. Même s'il est attendu, le jugement est reçu comme un choc et une entrave à la liberté d'expression. Le jugement en main, le comité de sauvegarde se réunit aussitôt au bureau municipal pour bien comprendre tous les termes de la décision de la juge et pour préparer la convocation d'une assemblée populaire. Les journalistes sont avertis sur le fait. Les membres

du comité de sauvegarde retournent au bureau de poste après la réunion pour annoncer aux occupants la décision de se soumettre à la «justice» et pour préciser le déroulement de la fin de l'occupation qui devra se faire sans précipitation. Plusieurs membres du comité de sauvegarde avaient d'ailleurs déjà commencé à ramasser des documents durant le week-end.

La tension est grande! Le jugement est cruellement reçu par l'assemblée. Les citoyens de Saint-Clément sont déçus, voire insultés dans leur dignité. Ils ont un sentiment profond de défaite. Le système de distribution du courrier est imposé à la communauté. Les modalités de conversion ne sont pas négociables sur le fond. Pour les membres du comité de sauvegarde, le bureau de poste n'est plus l'acquis, la conquête d'une communauté pionnière, il est avant tout un instrument technique de livraison d'un service. Ils ont l'impression que le système a eu recours à la «justice» officielle pour venir à bout de leur détermination. Il reste très peu de marge de manœuvre face au jugement de la cour. Les discussions sont vives. Une participante se rappelle l'enjeu simple des débats :

— Soit que l'on poursuit l'occupation et on risque de payer de fortes amendes et de faire de la prison. Soit que l'on quitte les lieux avant que les agents de la Sûreté du Québec interviennent pour nous déloger et pour montrer que c'est nous qui avons pris la décision.

L'assemblée populaire décide donc à la majorité de cesser l'occupation du bureau de poste le 1^{er} février 1993, une soirée froide et triste pour une communauté villageoise qui veut pourtant maintenir son ancrage sur un territoire qu'elle a conquis il y a à peine cent ans!

Les journalistes arrivent à 17 heures. Il n'est certes pas question de «sortir» sans créer un événement médiatique d'envergure. Tous les membres de l'assemblée se donnent rendez-vous à 20 heures devant le bureau de poste pour une grande manifestation publique. Symboliquement et en

signe de solidarité, c'est plus d'une centaine de personnes qui s'entassent pour la dernière fois dans le bureau de poste. Avec la complicité de la municipalité, les camions de la voirie circulent devant l'édifice. Simultanément, on entend les klaxons des camions à neige, de la «sableuse» et la sirène du camion de pompier pourfendre l'air de sons lourds et stridents. Les cloches de l'église sonnent à toute volée comme pour s'associer à ce long cri à la fois de révolte et de défaite d'une communauté bafouée.

À 20 heures, le conseil municipal se réunit comme d'habitude le lundi soir pour les affaires courantes. On ajourne la rencontre durant une heure, le temps de se joindre aux manifestants pour reprendre la réunion à 21 heures. Pour les citoyens de Saint-Clément, il est quasi inconcevable de désobéir à l'injonction et ainsi judiciairiser le débat à partir d'une lutte illégale bien que légitime comme diront plusieurs participants à la résistance. À la fin de la réunion du conseil, le porte-parole du comité de sauvegarde, à la grande surprise du maire et des conseillers, annonce verbalement son intention de démissionner du conseil municipal. Il invoque pour motif le besoin de prendre ses distances par rapport au conseil municipal afin d'avoir la liberté de poser des actes qui ne relèvent que de sa responsabilité personnelle. Il veut désormais parler en son nom personnel pour éviter d'être lié aux décisions du conseil. Le soir même, les discussions vont bon train quant à la pertinence de sa décision compte tenu de l'état de résistance pour le bureau de poste. Plus tard, certains conseillers l'invitent à y réfléchir davantage. Rien à faire! La décision du porte-parole du comité de sauvetage est ferme et définitive.

LA FIN DE L'OCCUPATION

Dans l'enceinte du bureau de poste, plusieurs résistants qui s'y sont massés illustrent bien les forces de solidarité. Même si les regards sont tristes, une atmosphère de fierté et de dignité collective y règne; même si la déception se lit sur

les visages, la décision d'abandonner les lieux ne peut pas être perçue comme étant une démission. C'est comme si brutalement on venait de mettre fin, non pas à un rêve, mais à une tentative de rupture avec l'ordre habituel des choses; c'est comme si les espoirs concrets du «pays réel» se sont confrontés aux certitudes d'un système abstrait et spécialisé du service des postes. Pour les membres du comité de sauvegarde il s'agissait simplement d'affirmer leur compétence dans la définition de leur milieu de vie. Ils ont bien compris que cette compétence sociale est sans force devant les prétentions d'expertise technique d'agents de rationalisation d'un système de livraison de services postaux individualisés. L'affirmation de l'identité locale et communautaire ne fait pas partie de la programmation efficace de conversion d'un système postal devenu «désuet».

La foule est massée devant l'édifice. On y entend des slogans, des cris, des rires, des pleurs, des conversations; on y voit des sourires, des poignées de main, des accolades, des embrassades. Les paroles sont spontanées, les gestes sont sans réserve, les énergies sont vives, les décisions sont viscérales. La force de solidarité est plus vive dans de tels moments-charnières. Il faut abandonner de force l'édifice du bureau de poste. La détermination demeure même si les stratégies varient. Du moins, c'est la conviction exprimée par les divers leaders de la lutte; chacun a la certitude de sa vérité. Devant l'édifice, le drapeau canadien est en berne. En toute naïveté et sans vouloir commettre un coup d'éclat, un manifestant arrache brusquement le drapeau. Emporté par la fébrilité de l'action, on finit par le faire glisser sous les roues des camions. Les leaders de la résistance regrettent ce geste imprévu et incontrôlé. Il est trop tard! Le mal est fait! Les journalistes en profitent pour braquer les lumières des caméras et des appareils photos, qui aveuglent de leur clarté soudaine les citoyens rassemblés, pour croquer sur le vif un acte qui fera les manchettes. Les images du drapeau canadien bafoué nourriront les médias du lendemain. Pour plusieurs membres du comité de sauvetage, la scène donne une

fausse image des enjeux de la lutte et jette un regard biaisé sur la fin de l'occupation. Avouons immédiatement que le geste malheureux a eu des répercussions négatives au niveau de l'appui de certains groupes et de la solidarité des autres municipalités. Certains maires ont dénoncé ce geste qualifié d'inacceptable et ont retiré leur soutien à la résistance. Un témoin se souvient aujourd'hui de la scène.

— Que voulez-vous? Ça faisait sensationnel! Les médias adorent cela. C'est souvent ce qui est important pour eux. Pour nous, la scène était disgracieuse et ne rendait pas compte de l'atmosphère du moment. C'était plutôt un accident, un geste isolé d'une personne. Les médias viennent chercher ces images-là. Il faut vivre avec les médias! Ils nous apportent souvent de l'eau au moulin pour nous appuyer dans notre action, mais parfois, ils nous nuisent. On a eu quelques fois l'impression, au comité de sauvegarde, que nous étions de la «nourriture» pour les médias.

Tard dans la soirée, des citoyens de Saint-Clément s'entassaient toujours dans l'édifice du bureau de poste. L'occupation intensive illustre bien le dernier retranchement d'une communauté qui tente de se redéfinir. Le lieu est de moins en moins habité. On en a déjà perdu possession: les chaises, les tables, le réfrigérateur, la télévision, la nourriture, tout est disparu. Le territoire devient espace vide; les objets, témoins de la quotidienneté humaine, sont disparus. Ces hommes et ces femmes tentent une dernière fois, par leur seule présence, de redonner vie à ce lieu. Ils veulent continuer à manifester leur refus de consentir passivement à la disparition des lieux publics sur leur territoire. Peu à peu, tard dans la nuit, les gens se quittent avec une grande tristesse dans l'espoir que l'étincelle de «folie», qui a permis à plusieurs de décroquer les rapports humains, d'oublier les différences, de surmonter l'intolérance, se poursuive dans les relations «banales» de tous les jours. Dans ce silence à la fois lourd et paisible, quelques personnes décident de passer une dernière nuit au bureau de poste et d'attendre le

huissier pour lui remettre en main propre les clés de «l'endroit».

Le lendemain matin (mardi 2 février), quelques personnes du village, alourdies par une nuit trop brève, se présentent au bureau de poste avec du café, du pain frais, du fromage pour nourrir les derniers occupants et surtout pour parler, se rencontrer «là» une dernière fois. Vers 9 heures, ils sont une vingtaine à déjeuner paisiblement dans l'attente du huissier et de la police. À 11 h 35, ils arrivent! Quelques résistants expriment spontanément leur volonté d'attendre quelques minutes avant de sortir du bureau de poste. Symboliquement, ils souhaitent quitter les lieux à 11 h 45, soit exactement à la même heure que la décision a été prise d'occuper les lieux deux mois auparavant. C'était le samedi 5 décembre 1992!

Les résistants traversent la grand rue principale pour aller dîner ensemble au restaurant du village face au bureau de poste. Ils sont fiers d'avoir tenu jusqu'au bout, mais déçus des résultats de la lutte. Le «dossier» a peu avancé! Le besoin de se parler, de discuter, de se souvenir, «d'être ensemble» est encore intense.

— On n'était pas capable de se quitter. Le cordon était difficile à couper. On avait besoin de rester ensemble! se rappelle une participante.

Si dans l'après-midi, certains doivent retourner soit au travail, soit à la maison, d'autres se rejoignent à la résidence d'un des résistants pour «jaser»... Ils jouent aux cartes pour passer le temps. Les discussions se poursuivent jusqu'en début de soirée. Ils refont les gestes de l'occupation. Ils décident alors d'organiser une soirée «bureau de poste» pour le vendredi suivant. C'est comme un besoin de se souvenir de cette quotidienneté intensive, de cette routine subversive de l'occupation.

Pendant ce temps, des ouvriers «étrangers» engagés par la SCP s'affairent à vider le bureau de poste de tous ses objets. Ils sont accompagnés d'agents de la Sûreté du Québec

qui craignent la présence de nombreux manifestants. En réalité, il n'y a pas eu d'attroupement parce que les citoyens de Saint-Clément ne se doutaient pas que la SCP interviendrait si rapidement pour fermer le bureau de poste. De plus, le jugement de la cour de justice interdisant toute manifestation qui entraverait le travail de la SCP, faisait craindre des arrestations inutiles. Personne n'avait le goût de défier la loi inutilement compte tenu de l'état de la situation. Certains, pour observer, ralentissent le pas en passant devant l'édifice. Les agents de police sont nerveux; ils craignent toujours une manifestation. Ils demandent aux passants de circuler. Le travail terminé à l'intérieur, les ouvriers placardent les fenêtres de l'édifice et mettent dans le camion les casiers, le comptoir, les meubles et tous les objets pour complètement vider le local. Grimpé dans une petite échelle, un ouvrier s'affaire même à enlever l'enseigne du bureau de poste indiquant: Saint-Clément, [code postal G0L 2N0]. Quelques passants se sentent blessés, déchirés de les voir partir avec leur nom, leur lieu. Ils n'osent même plus s'arrêter pour protester, pour crier leur tristesse.

— Qu'avaient-ils à partir avec le nom du village? se demande encore aujourd'hui un témoin de la scène. Ça n'a pas d'allure de nous faire ça. La SCP n'a rien compris. C'est comme si elle voulait se venger parce qu'on leur a tenu tête, qu'on est pas embarqué dans leur raisonnement. Elle voulait nous humilier. On voulait vraiment rayer notre nom de la carte. Nous n'avions plus le droit d'exister. Même notre nom les gênait!

Plusieurs citoyens ressentent toujours cette violence qui leur a été causée, le nom qui leur a été arraché. C'est l'identité même de la municipalité qui est manipulée lorsque le nom est rejeté.

— On a l'impression qu'ils sont venus comme des voleurs ou comme des gens qui se dépêchent pour faire un mauvais coup, ajoute un autre. C'est comme si c'était des voleurs protégés par la justice. Ils auraient au moins pu ve-

nir le lendemain. Ils ne comprenaient même pas notre deuil. Qu'est-ce qui pressait autant?

— On aurait bien dû glacer le bureau de poste la veille! regrette un autre.

Il faut rappeler que quelques citoyens ont projeté d'arroser et de glacer le bureau de poste pour en faire un monument de glace et ainsi fermer toutes les issues possibles pour l'intervention de la SCP. La proposition n'a pas été retenue.

Est-ce à cause de la nervosité, est-ce dû à la chaussée glissante, toujours est-il que le camion chargé des effets du bureau de poste fait une embardée et reste prisonnier de la neige. Les passagers sont obligés de faire appel à des citoyens de Saint-Clément pour les aider à remettre le camion sur la route. Ironie du sort! Ils sont à quelques pas de la résidence du porte-parole du comité de sauvegarde.

PROPOS D'ÉTAPE VI

UNE AUTRE VISION DU DÉVELOPPEMENT

L'occupation tranquille de l'hiver 1993 impose un rythme nouveau et met en défi le maintien des solidarités territoriales. Les membres du comité de sauvegarde sont conscients du caractère stagnant de la résistance qui risque de se prolonger si certaines actions de « relance » ne sont pas menées. Les négociations supposent une modification de la position traditionnelle de la SCP à partir de paramètres développementaux, ce qui est fort improbable. Un état stagnant qui exerce beaucoup de pressions sur les membres du comité de sauvegarde en quête d'actions mobilisatrices et de voies de solution. De fait, un certain tiraillement commence à s'exprimer au sein du comité de sauvegarde, mais la solidarité dans la lutte commande un ralliement public soutenu. On aurait aimé une plus grande participation des membres du comité de sauvegarde quant aux décisions concernant l'orientation de la lutte et aux stratégies à employer. Plusieurs sentaient le besoin d'ouvrir des débats au sein du comité de sauvegarde, comme il était possible de le faire au tout début de la lutte. Mais l'enjeu était de taille puisqu'il risquait de faire éclater le comité et de décevoir ainsi la population. On a donc préféré chercher à atténuer les conflits et à laisser entre les mains du porte-parole le soin de prendre la direction du mouvement. Ce qui pouvait laisser croire, à certains moments, que la lutte prenait un caractère de plus en plus autocratique.

L'appui de « l'extérieur », des « autres » paroisses est toujours aussi difficile. Les stratégies radicales employées (occupation de locaux) choquent certains élus et promoteurs économiques qui désapprouvent officieusement les moyens employés. Ils préféreraient que les citoyens de Saint-Clément abandonnent cette attitude « négative » d'opposition de manière à investir leur énergie dans la promotion et la mise sur

ped de projets de nature économique, ce qui serait beaucoup plus efficace pour assurer le développement de la localité.

Toute résistance est devenue illégale! En fait, il y a eu peu d'avancé dans le «dossier». La population de Saint-Clément prend conscience du pouvoir oppresseur de l'appareil de la SCP. Le sentiment de dépossession, de dépendance face à un système régulateur des pratiques quotidiennes ne peut même plus se faire entendre. Et pourtant, aux vues mêmes de la SCP, toute l'opération de conversion est réalisée pour le bien de la population... elle en voit subéquemment les effets bénéfiques. Si, pour la SCP, il s'agit de régler une situation particulière, sectorielle (la meilleure qualité du service postal), pour le comité de sauvegarde, il importe d'envisager la situation dans sa globalité, dans ses répercussions développementales et territoriales. Le comité relance toujours le débat sur les possibilités de participation sociale et au niveau des finalités sociales. Il veut démontrer que le maintien des services publics n'est pas une simple question d'aménagement technique d'un service à offrir, mais l'expression d'une vision spécifique de développement, d'une manière de vivre à promouvoir. Cette conscience différenciée des finalités sociales a été exprimée à maintes reprises par les membres du comité de sauvegarde. Ceux qui s'opposaient à la résistance ne pouvaient que discourir sur l'importance d'investir dans quelques projets économiques «structurants». C'est la perte de globalité des interventions que voulait précisément dénoncer le mouvement de résistance. On refusait d'isoler la dimension économique des autres aspects de la question développementale.

LA NÉGOCIATION IMPOSSIBLE

LE RETOUR À LA « CASE DÉPART »

Il avait été suggéré, on s'en souvient, que certaines rencontres puissent se poursuivre au lendemain de l'occupation. On parlait de faire des « soirées-bureau-de-poste ». La première a lieu le vendredi suivant l'occupation, soit le 5 février 1993, à la résidence d'un ex-occupant du bureau de poste. On invite les participants à simplement apporter des hot dogs.

— On veut se retrouver, recréer l'esprit d'occupation, reprendre les conversations, les échanges, refaire le monde, rappelle aujourd'hui une des participantes.

Il faut revivre les événements, se souvenir ensemble des gestes, s'attrister de voir l'édifice abandonné, regretter certaines actions malheureuses, évaluer les stratégies employées. Les prises de conscience sociale et politique résultant de la résistance sont exprimées avec beaucoup de spontanéité. Ils se souviennent comment, dans l'histoire du village, l'acquisition des services (construction des ponts, de l'église, la venue de la poste, l'électrification rurale, le service téléphonique, le service d'aqueduc) a toujours été le résultat d'efforts, de luttes et de corvées.

Les discussions vont bon train quant à l'état du « dossier » des postes. Ils savent que des pourparlers se poursuivent entre la SCP et le dépanneur situé à deux pas de l'édifice du bureau de poste; ils craignent par contre que, même si aucun contrat n'est signé, plusieurs concessions se fassent maintenant que la volonté collective ne peut plus se manifester dans des gestes concrets de résistance. Malgré tout, les résistants ont toujours confiance de pouvoir négocier des modalités satisfaisantes de règlement pour les deux parties et s'imaginent difficilement que la copropriétaire du dépanneur puisse accepter l'ouverture d'un comptoir postal compte tenu des événements antérieurs. Il y aurait alors

grand risque que cette dernière voit sa clientèle l'abandonner. Toutefois, certains résistants soupçonnent des revirements chez la copropriétaire du dépanneur.

LA RÉOUVERTURE DES NÉGOCIATIONS SOUHAITÉE PAR LA SCP

Au bureau du député fédéral de Rivière-du-Loup, on accepte d'agir comme intermédiaire entre la SCP et le conseil municipal. On s'affaire de nouveau à organiser une rencontre d'information publique sur la conversion du bureau de poste auprès de la population de Saint-Clément. Pour les tenants de la simple modification des modes de livraison du service postal, l'épisode « malheureux » de l'occupation du bureau de poste étant terminé, il s'agit maintenant de procéder avec plus de lucidité à l'examen des modalités de livraison du courrier. Pour les membres du comité de sauvegarde, on revient à la « case départ » du 2 septembre 1992 alors que les agents de la SCP étaient venus à Saint-Clément rencontrer la population pour leur expliquer le projet de conversion du bureau de poste.

LETTRE DE BRUNO GAGNON, ADJOINT LÉGISLATIF,
9 FÉVRIER 1993

Monsieur Roger Caron, maire
Municipalité de Saint-Clément
25-A, rue Saint-Pierre
Saint-Clément (Québec)
G0L 2N0

Monsieur le Maire,

Suite aux différentes démarches effectuées par le député M. André Plourde au cours des derniers jours, auprès des autorités municipales de Saint-Clément et auprès des autorités de la Société Canadienne des postes, la présente est pour vous confirmer que la Société Canadienne des postes a accepté de rencon-

trer les autorités municipales de Saint-Clément, mardi le 9 février 1993, dans le but de trouver une solution durable en ce qui a trait au rétablissement de l'ensemble des services postaux dans la localité de Saint-Clément.

Espérant le tout à votre entière satisfaction.

Veillez, Monsieur le Maire, accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Bruno Gagnon,
Adjoint législatif

Une rencontre préalable se déroule le mardi 9 février au bureau municipal en vue de préparer l'assemblée d'information qui doit avoir lieu quelques jours plus tard (11 février). Pour la Société, la présence du maire est essentielle. Le maire et le conseil municipal sont considérés comme étant les interlocuteurs privilégiés de la SCP. Quant au porteparole du comité de sauvegarde sa présence n'est pas obligatoire. L'interlocuteur officiel doit demeurer le conseil municipal et son maire et non le comité de sauvegarde qui ne peut avoir cette légitimité de représentation de chacun des citoyens de Saint-Clément auprès des officiers de la SCP. Cependant on accepte que les médiateurs, qui ont tenté de réconcilier les deux parties à la mi-janvier, participent à la réunion. Deux des trois se joignent au conseil municipal lors de la rencontre du 9 février.

On précise lors de cette rencontre que le conseil municipal de Saint-Clément organise une assemblée d'information auprès de la population afin de reprendre le « dialogue » prévu quelques six mois auparavant. Il s'agit toujours d'« informer » les citoyens du projet de conversion du bureau de poste en comptoir postal. Après tous ces événements, les agents de la SCP sont confiants d'avoir l'appui et la collaboration de la majorité des citoyens d'autant plus que l'injonction les obligent à ne pas « intimider » les employés de la SCP. Toutefois, pendant la rencontre, la secrétaire municipale prend le temps de les avertir que c'est toute la popu-

lation qui est consciente des enjeux de la conversion des bureaux de poste, et que la lutte de résistance n'est pas menée par quelques personnes récalcitrantes. Elle ajoute qu'il serait fastidieux d'expliquer à nouveau le mode de conversion du service des postes rurales, car tous en sont déjà informés. Elle précise par conséquent que l'exposé des modalités de conversion et de consultation doit être réduit le plus possible. Enfin, elle prévient les agents de la SCP que la population n'est pas contente du dénouement de la lutte et qu'ils risquent d'être l'objet de critiques virulentes. La réunion se termine après avoir précisé les modalités d'animation de l'assemblée qui sera dirigée par les deux médiateurs.

Quelques heures avant l'assemblée du jeudi (11 février), le même groupe soupe ensemble au restaurant du village pour s'entendre sur les dernières modalités de fonctionnement. Deux autres membres du conseil municipal qui souhaitent aussi un règlement du contentieux se joignent au groupe original. La secrétaire municipale réitère son invitation auprès des agents de la SCP de s'en tenir à un exposé simple et bref de tout le dossier. La population n'a pas à se faire rappeler les taux de satisfaction de la clientèle à l'égard du comptoir postal, mais souhaite entendre un autre discours. Durant le repas, on imagine simplement divers scénarios de résolution du problème. On formule même spontanément certaines solutions alternatives comme par exemple celle de l'achat éventuel de l'édifice du bureau de poste. Mais, les agents de la SCP espèrent toujours un règlement de la situation en conformité aux modalités habituelles.

LA RÉPÉTITION D'UN MÊME SCÉNARIO

À 8 heures, une centaine de personnes attendent l'arrivée des agents de la SCP dans la grande salle du centre de loisirs. Avant leur arrivée, le maire fait les présentations habituelles de bienvenue à toute la population de la municipalité. Par la suite, la secrétaire municipale explique que la rencontre préparatoire qui vient d'avoir lieu avec les

agents de la SCP s'est déroulée dans un climat d'ouverture, de respect mutuel et d'honnêteté. Elle rassure les citoyens en leur disant que les agents sont conscients des problèmes vécus par la population et de leur mécontentement. Elle précise que la présente rencontre répond à une demande du député fédéral qui a manifesté sa préoccupation de voir le service postal être rétabli le plus rapidement possible dans la localité. Il s'agit donc de consulter la population sur la manière dont on veut rétablir le service postal à Saint-Clément et de s'informer sur le processus de conversion du comptoir postal. En fait, la SCP veut s'assurer que tout le monde sache et comprenne bien les rouages du mode de conversion, de la vente au détail et du mode de livraison pour que la population en arrive à un «choix» qui corresponde à ses besoins. C'est donc, comme le précise la secrétaire municipale, à la population de décider si les solutions proposées par la SCP, propositions qui n'ont pas changé depuis le début du conflit, répondent aux besoins exprimés. En fait, les membres du conseil municipal connaissent la position de la population à cet égard et veulent plutôt s'assurer que l'assemblée se déroulera dans un calme relatif compte tenu de la position «classique» de la SCP qui ne s'est aucunement modifiée après 59 jours d'occupation de l'édifice.

Les deux animateurs de l'assemblée expliquent le déroulement de la soirée et indiquent les procédures à suivre de manière à respecter le droit de parole de chacun. Précisant qu'il importe de poser des questions claires et brèves, certains participants demandent que la règle s'applique aussi aux agents de la SCP. Les animateurs les rassurent en rappelant que les agents ont aussi été invités à procéder de la même manière. On précise en dernière instance qu'il ne s'agit pas d'une réunion décisionnelle, mais simplement d'une réunion d'information. Certains citoyens font part de leur doute quant à l'efficacité d'une telle rencontre avec des gestionnaires de la SCP, compte tenu que certains résultats plus positifs peuvent découler de rencontres antérieures comme celle faite au bureau du député

Mulroney dans Charlevoix. L'éventualité d'élections fédérales risque de modifier les scénarios de règlement de la situation.

Une demi-heure plus tard, les deux agents de la SCP sont accueillis froidement, mais poliment dans la grande salle. Dès le départ, un des agents de la SCP amorce un exposé sur la procédure d'assemblée en faisant fi des décisions préalables quant aux règles à suivre. Il demande, par exemple, que chaque intervenant se nomme, qu'il précise son lieu de résidence, c'est-à-dire s'il habite le village ou la paroisse, et quel mode de livraison il favorise. Les membres de l'assemblée comprennent alors qu'il revient à l'idée de sondage individuel; ils ont l'impression de revenir à la situation de l'automne dernier. Un citoyen se lève alors et s'oppose à cette procédure qui n'avait pas été convenue :

— Ils veulent encore faire le même sondage. On n'a pas d'affaire à nous nommer. On se connaît tous!

On refuse de procéder selon les règles que veut imposer l'agent de la SCP. Celui-ci poursuit son exposé en expliquant dans les détails le processus de conversion du comptoir postal, en rappelant la politique générale de la SCP et en précisant tous les contacts écrits ou téléphoniques de la SCP avec le conseil municipal. En fait, la stratégie semble simple. La SCP veut reprendre le dossier à zéro et considère toute la lutte de résistance comme étant un « intermède inutile » dans le processus de règlement de ce « dossier ». Dans la salle, certains participants commencent à s'impatienter et chuchotent leur mécontentement d'entendre les agents de la SCP répéter ce qu'ils appellent la « même maudite cassette! ». Les agents ont pourtant été invités à procéder autrement!

Comme il fallait s'y attendre, la période d'échange avec l'assemblée qui a suivi l'exposé de l'agent de la SCP ne fait que confirmer l'irréconciliable.

Une citoyenne qui, visiblement exaspérée, leur demande :

— Avez-vous appris dans les négociations à parler avec les gens et non pas de décider en haut dans vos tours d'ivoire!

Sur les 1 400 bureaux de poste convertis, les gens n'avaient peut-être pas le choix de prendre le comptoir postal! Vous dites que vous allez générer des profits avec ça. Avez-vous généré les profits à la bonne place?

Ces remarques, les agents de la SCP les ont perçues comme «surtout des questions émotives» [sic]. Ils ont répondu en disant que lors de la première rencontre avec le conseil municipal «les gens ont dit les changements que vous avez présentés ça se tient debout, parfait on implante ça à Saint-Clément. C'était unanime au conseil municipal». Dans la salle, un conseiller intervient en criant: «Jamais!» Les citoyens connaissent toute l'histoire qui a causé l'échec des premières négociations pour l'installation d'un comptoir postal. On sait qu'au conseil municipal, on a écouté religieusement les informations données par les agents, mais par la suite lorsque la secrétaire est arrivée à la rencontre, elle leur a conseillé d'aller voir comment ça se passe chez les commerçants qui ont signé un contrat de franchise avec la SCP. Plus tard dans la soirée, on a l'impression que les agents veulent tendre un piège à la secrétaire pour lui faire avouer publiquement que les conseillers étaient d'accord avec l'installation d'un comptoir postal. Ce qu'elle a désavoué catégoriquement au plaisir de l'assistance.

En fait, les gestionnaires pensent toujours que les leaders de la résistance informent mal la communauté. Devant une situation qui devient de plus en plus embêtante, un gestionnaire a lancé laconiquement:

— Je pense que ce n'est pas important de dire que les conseillers ont acheté ce qu'on leur a proposé ce soir-là. Puis ils ont changé d'idée le lendemain parce qu'ils ont eu une autre information. On comprend ça qu'ils changent d'idée. Ce qu'on demande aux gens: acceptez le changement, essayez-le pendant une période de temps.

Les propos du gestionnaire sont entrecoupés de «non» qui viennent de la salle. Ce changement que les gestionnaires demandent d'accepter est perçu comme une imposition.

— On tient à notre bureau de poste parce qu'on est conscient qu'on reste à Saint-Clément, on reste pas ailleurs. Puis ça fait partie de notre paroisse. Vous allez me dire que c'est archaïque, c'est dépassé! Mais pour nous ce n'est pas dépassé.

On cherche à démontrer que la vision sociale de la SCP tant vantée dans les médias ne correspond pas à la réalité du village.

— À la télévision, il y a des belles annonces dans lesquelles on reconnaît le passé, l'histoire. Pour nous autres, notre bureau de poste c'est notre patrimoine. Je ne vois pas pourquoi on en parle au passé. On peut en parler au présent, dire qu'on a un bureau de poste et non pas qu'on avait un bureau de poste. Pourquoi mettre tant d'importance dans le patrimoine alors qu'on veut nous enlever notre patrimoine.

À ceci les agents répondront que :

— On peut être fier en tant que société, que notre Société reconnaisse le patrimoine. Cependant la Société, comme toute autre entreprise qui vit dans un marché concurrentiel, doit changer, on doit s'adapter nous autres aussi aux besoins de nos clients et on doit faire face à la concurrence. (...) On doit faire face à la réalité économique de 1993. En s'associant avec l'entreprise privée, on est dans les communautés.

On connaît les conséquences d'une telle logique économique. Dans le cas des entités villageoises, c'est l'essence même de la vie en communauté qui risque de se détériorer. C'est ce qu'un citoyen a répondu, à sa manière, de la façon suivante :

— On est un village, on veut demeurer un village, on ne veut pas devenir une banlieue d'une ville qui est à 100 kilomètres.

Un autre a affirmé plus loin :

— Que notre bureau de poste n'est pas archaïque, mais les politiques de la Société sont archaïques parce que c'est de la dictature. Vous ne nous donnez pas le choix. Le mot

raisonnable pour la population de Saint-Clément n'a pas la même définition que les gens de la Société. On n'a pas le même dialogue.

Il faut dire aussi que plusieurs ont passé des remarques sur l'injonction qui n'a fait qu'accentuer l'imposition d'un droit de parole limité.

— On a une injonction sur le dos. Je ne me sens pas à mon aise. Si on fait à votre goût: pas de problème. Si on fait pas à votre goût, tiens mon ti-cul. Je sens une pression.

En fait, ce qu'attendaient les gestionnaires de cette soirée d'information c'est: «que les gens vont dire oui il y a des modes de livraison qu'on peut retenir».

Tout le reste ne peut pas faire partie des négociations, n'a pas droit de parole. Les participants ressentent un profond sentiment d'incompréhension. D'un côté, la communauté revendique le droit de négocier afin d'assurer le maintien du service à long terme du bureau de poste; de l'autre, la SCP essaie toujours d'amorcer la consultation prévue dans le règlement du processus de conversion des bureaux de poste ruraux. Les discussions qui suivent ne font que rendre manifestes deux univers de rationalité. À la fin de la soirée, certains membres de la communauté tiennent à exprimer leur déception à l'égard des agents de la SCP qui sont devenus, selon eux, incapables de comprendre la situation réelle; ils deviennent inefficaces et incompetents parce qu'ils se montrent hermétiques à l'expression des besoins fondamentaux de la communauté rurale. Les animateurs de la soirée doivent reconnaître la pertinence des propos de la secrétaire municipale qui insiste auprès des agents de la SCP pour qu'ils ne recommencent pas à la «case départ». Plusieurs leaders de la résistance constatent mieux l'ampleur du «blocage» lorsqu'ils analysent l'attitude des agents de la SCP. Une participante active à la résistance confie aujourd'hui:

— En fait, les agents de la SCP pensaient qu'on avait tout manipulé, qu'on avait mal informé les gens, qu'on

n'avait rien dit au monde. Ils croyaient que l'assemblée populaire était manipulée par quelques individus, que les gens étaient soumis aux décisions autoritaires de quelques-uns. Ce sont plutôt les agents qui avaient l'air de marionnettes manipulées par leurs patrons.

— La SCP n'a jamais cru que le comité de sauvegarde travaillait conjointement avec la population, ajoute un autre participant. Ils n'ont pas compris ce que l'on représentait, ce que l'on défendait, les enjeux de notre résistance. Durant la soirée, ils pensaient qu'ils pourraient convertir directement l'assemblée populaire à leur démarche en lui permettant «enfin» de se prononcer. Maintenant que l'occupation était devenue illégale, ils croyaient pouvoir prendre le contrôle du processus.

La population qui s'attendait à d'autres propositions, au moins à d'autres arguments, quitte l'assemblée à la fois avec déception et inquiétude. Face au «mur» d'incompréhension dont elle est l'objet, elle voit mal comment rendre compte de ses aspirations à la suite des énergies de lutte qui ont été investies jusqu'à ce moment.

— Et pourtant! constate une autre participante, on avait d'autres propositions à faire. On cherchait honnêtement un terrain d'entente. Pourquoi ce refus continu de négocier, cette incapacité de modifier le «pattern» du début, cet entêtement viscéral! De toute manière, ce n'est pas efficace!

Les relations avec la SCP se détériorent de plus en plus. Celle-ci demande que le conseil municipal expédie par écrits (ou télécopies) toute proposition concernant l'organisation du service postal. Dans les faits, il semble que personne ne se prend plus «au sérieux»: la population connaît mieux l'ampleur des blocages, la SCP y voit de plus en plus une stratégie politique de la municipalité pour «gagner du temps» et obtenir par d'autres voies l'ouverture du bureau de poste.

— La confiance est alors au point «zéro», précise une résistante. Les agents ne s'en sortent pas! Ils indiqueront plus tard qu'ils croient comprendre que la population désire

maintenir ses casiers à l'intérieur du bureau de poste. Ils sont incapables de sortir de leur «schéma». C'est pas drôle! Ils ne comprennent pas que la population interroge la pertinence du mode d'organisation de tous les autres services postaux.

TENTATIVES DE «DÉBLOCAGE»

Quelques jours après l'assemblée populaire du jeudi (11 février 1993), le porte-parole du comité de sauvegarde plaide coupable à l'accusation d'obstruction de la livraison du courrier postal à la suite de la manifestation tenue quelques semaines auparavant sur l'autoroute 20. Au même moment, le conseil municipal reconnaît les trois médiateurs pour permettre un «déblocage» de la situation. On sait pertinemment que le député fédéral a aussi intérêt à ce que ce «dossier» se règle au plus tôt, compte tenu du déclenchement éminent des élections fédérales prévues pour la fin du mois d'octobre.

Quelques jours après la rencontre du 11 février, le conseil municipal reçoit le 18 février une lettre de la direction de la SCP. Les gestionnaires de la Société retiennent de cette rencontre publique qu'ils ont «pris conscience que la population désire obtenir la livraison du courrier dans des cases postales installées dans l'édifice. De plus, certains articles de presse nous indiquent que la municipalité était intéressée par l'achat de l'édifice de la Société» (Lettre de Pierre Jobin de la SCP au maire de Saint-Clément, le 18 février 1993).

Dans cette même lettre, la Société se dit prête à vendre l'édifice évalué à 20 000 \$ pour la somme de 10 000 \$ si «la municipalité nous fournit gratuitement l'espace pour y installer des cases postales afin de permettre la livraison du courrier localement». Naturellement, précisent les gestionnaires, «la Société serait responsable de défrayer les coûts pour y faire la distribution du courrier. La Société étant flexible, (notre souligné) elle considérera toutes les contrepropositions venant du conseil municipal de Saint-Clément.»

Comme dans toutes les relations de négociation avec la SCP, les contre-propositions doivent toujours porter sur les modalités du service de livraison. Il n'est jamais question de rétablir le service postal dans le bureau de poste. Il s'agit plutôt d'y installer des cases postales dans un espace de l'édifice qu'elle devra aménager à ses frais et que «l'espace résiduel pourrait être utilisé selon vos besoins» [sic].

Or, on sait que les besoins revendiqués par la communauté, c'est de maintenir ouvert le bureau de poste avec un maître de poste qui a reçu une formation adéquate et qui a rempli toutes les fonctions qui lui sont attribuées. Mais cette question n'est toujours pas négociable pour la SCP. Dans la lettre du 18 février 1993, on peut encore lire que :

«La Société est toujours prête à discuter avec les représentants municipaux de l'établissement d'un comptoir postal situé dans un commerce local afin de fournir les services complets dans la localité à des heures plus longues et plus pratiques. De même, si la population locale désire demander un autre mode de livraison, nous sommes entièrement disponibles pour rediscuter des autres options qui vous ont déjà été offertes.»

Sans agressivité, le conseil municipal constate l'incapacité de la SCP de modifier ses propositions initiales. Il lui répond par lettre en lui rappelant que le mandat de la SCP est de livrer le courrier. Connaissant la «flexibilité de la SCP, la municipalité demande que le service postal soit rétabli de façon à y installer les cases à l'intérieur de l'édifice abritant le bureau de poste dans les meilleurs délais». En fait, la municipalité invite d'abord la SCP à rétablir le service postal de manière à assainir le climat de discussions, à «faire tomber la poussière» pour ensuite poursuivre des négociations sur la réouverture du bureau de poste, objet principal du litige.

Les autorités de la SCP n'ont pas tellement apprécié le qualificatif de «flexibilité» qu'elles «savent» chargé d'ironie de la part de la municipalité et qui fait allusion à un entêtement de la SCP dans ce conflit.

Dès le lendemain, (19 février), le maire reçoit par téléphone les commentaires de la SCP au sujet de sa prise de position. Les autorités de la SCP lui reprochent d'avoir un conseil municipal qui n'est pas sérieux et qui agit de manière tout à fait irresponsable. Le maire qui reçoit fréquemment des appels de la SCP exprime alors sa déception face à l'attitude de la SCP dans ce dossier. Il confiera à plusieurs de ses proches qu'il a un sentiment d'harcèlement de la part de la SCP qui tente de le faire dévier de son attitude démocratique et respectueuse de la volonté de la communauté. De plus en plus épuisé, il décide de se retirer comme interlocuteur entre la municipalité et la SCP, à la suite des recommandations de son médecin.

Lors de discussions téléphoniques avec la secrétaire municipale, les agents de la SCP semblent plutôt croire que c'est le conseil municipal qui a voulu écarter le maire des négociations parce qu'il risquait d'être plus conciliant. Apprenant qu'il s'agit véritablement d'une question de santé, les agents de la SCP finissent par respecter la décision du maire et cessent de l'appeler. C'est alors que la secrétaire est débordée d'appels téléphoniques en provenance de la SCP. En fait, la SCP cherche à tout prix à obtenir la collaboration de la municipalité afin de rétablir au plus tôt, et à sa convenance, le service postal. Il s'agit pour elle de rétablir un service!

LETTRE DE PIERRE JOBIN DE LA SCP,
18 FÉVRIER 1993

Monsieur Roger Caron
Maire de Saint-Clément
25-A, rue Saint-Pierre
Saint-Clément (Québec)
G0L 2N0

Monsieur le Maire,

La Société canadienne des postes désire toujours offrir la gamme complète des services postaux à Saint-Clément.

Suite à la rencontre publique du 11 février 1993, nous avons pris conscience que la population désire obtenir la livraison du courrier dans des cases postales installées dans l'édifice. De plus certains articles de presse nous ont indiqué que la municipalité était intéressée par l'achat de l'édifice de la Société.

La présente lettre confirme donc les discussions tenues le 17 février 1993 avec monsieur Frédéric Soucy qui est mandaté par la Société concernant la vente de l'édifice abritant le bureau de poste de Saint-Clément.

La valeur de l'édifice sur le marché est de 20 000 \$. Toutefois, si la municipalité nous fournit gratuitement l'espace pour y installer des cases postales afin de permettre la livraison du courrier localement, le prix initial demandé serait de 10 000 \$.

Naturellement, la Société serait responsable de défrayer les coûts pour y faire la distribution du courrier. La Société étant flexible, elle considérera toutes les contre-propositions venant du conseil municipal de Saint-Clément.

La Société est même prête à considérer la répartition du paiement sur une période de deux (2) ou trois (3) ans, dépendant du prix final de la transaction.

Par conséquent, si cette transaction avait lieu, l'édifice et le terrain deviendraient la propriété exclusive de la coporation municipale de Saint-Clément. La Société paierait tous les frais inhérents à l'installation des cases postales, ainsi qu'à l'érection d'un mur pour les isoler et assurer la sécurité du courrier. L'espace résiduel pourrait être utilisé selon vos besoins.

Afin de vous fournir toute l'information requise à l'étude de cette offre ou répondre à toutes questions d'intérêt pouvant vous aider lors de vos délibérations, vous pourrez rejoindre monsieur Frédéric Soucy en lui téléphonant le soir de votre rencontre avec le conseil municipal. Les arrangements à ce sujet seront pris avec votre secrétaire municipale.

La Société est toujours prête à discuter avec les représentants municipaux de l'établissement d'un comptoir postal situé dans un commerce local afin de fournir les services complets dans la localité à des heures plus longues et plus pratiques. De même, si la

population locale désirait demander un autre mode de livraison, nous sommes entièrement disponibles pour rediscuter des autres options qui vous ont déjà été offertes.

Nous profitons de l'occasion pour vous réaffirmer notre intérêt à remettre les services de livraison du courrier dans la localité, et ce, dans les plus brefs délais. Toutes les options déjà discutées antérieurement sont encore disponibles comme mode de livraison permanent.

En terminant, je désire vous rappeler que la Société est prête à considérer toutes les offres raisonnables de votre municipalité en rapport avec la vente de l'édifice. Votre offre initiale pourrait être faite par lettre, et par la suite, nous pourrions en discuter au téléphone.

Si vous désirez des renseignements additionnels au sujet du service postal à Saint-Clément, incluant l'achat de l'édifice, n'hésitez pas à communiquer avec monsieur Frédéric Soucy au (418) 624-6586.

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.

Pierre Jobin,

Le gestionnaire du réseau vente au détail

LA SOLIDARITÉ VILLAGEOISE ÉPROUVÉE

Tout ce contentieux exerce une forte pression sur la solidarité des citoyens qui a été un atout important durant toute la phase d'occupation du bureau de poste. Maintenant que tout le dossier est aux mains du conseil municipal, les opinions quant aux stratégies de résistance et de négociation à adopter ne font plus l'unanimité. Certains leaders du village ne partagent pas les mêmes opinions pour résoudre le conflit et tentent d'amener les décideurs municipaux à des prises de position plus radicales. Si le conseil municipal a le mandat de négocier une entente avec la SCP, il faut convenir que sa crédibilité est affaiblie chez certaines personnes du village qui doutent d'une résolution satisfaisante du problème. Les représentants municipaux tentent d'établir

des contacts avec la SCP sur d'autres bases de négociation, mais celle-ci réitère continuellement les mêmes exigences de consultation à faire selon les modalités prévues à cette fin dans ses règlements. Un certain nombre de citoyens interrogent la transparence des négociations alors que l'information est moins dévoilée et devient plus discrète et technique compte tenu de l'avancement du dossier. Du côté du conseil municipal, on opte pour une stratégie de repli afin de conserver le contrôle des négociations avec la SCP. Devant l'éclatement du comité de sauvegarde et la perte de crédibilité de celui-ci à l'égard de la SCP, le conseil municipal s'impose comme le maître-d'œuvre des négociations. Cette nouvelle dynamique l'amène à privilégier un rapport plus direct avec la SCP et à considérer comme moins importante la nécessité de faire approuver ou de rendre compte des pourparlers avec la SCP par la convocation d'assemblées publiques. Cette situation laisse croire à plusieurs acteurs, qui ont participé activement au sein du comité de sauvegarde ou qui étaient proches du porte-parole, que le conseil municipal cache des intentions qui iraient à l'encontre des revendications allant dans le sens d'une réouverture du bureau de poste.

— On ne donnait plus l'information. On s'appelait l'un et l'autre au conseil. On voulait éviter des rumeurs.

La division entre certains stratèges qui ont antérieurement défini les modalités de résistance est de plus en plus évidente! Alors que les membres du conseil municipal s'efforcent de connaître les ouvertures possibles de la part de la SCP, maintenant que l'occupation de l'édifice du bureau de poste est terminée, d'autres résistants refusent de s'enfermer dans les cadres de discussion de la SCP et aimeraient y voir des négociations plus « musclées ». Encouragés à être aux aguets, certains journalistes régionaux tentent de poursuivre la couverture des événements et s'informent systématiquement auprès du conseil municipal de l'évolution du dossier compte tenu de la dualité des tendances qui est manifeste dans le village.

— C'était très insultant de devoir jouer à la cachette! se souvient une conseillère municipale. Il fallait comme se cacher alors que la réunion du conseil ne portait même pas sur le dossier des postes. Nous avons tellement pris de retard sur les affaires courantes de la municipalité qu'il fallait se réunir souvent. Peu importe les ordres du jour à couvrir! Le lendemain, les journalistes téléphonaient pour avoir des nouvelles sur le bureau de poste. C'est comme si nous n'avions pas d'autres réalités que celle-là!

Cette situation devient agaçante, surtout pour le maire suppléant qui reçoit à tout moment les appels des journalistes qui sont continuellement à l'affût d'informations concernant le développement du dossier du bureau de poste. C'est pourquoi on demande aux conseillers de venir à pied ou de stationner leur auto ailleurs que dans le stationnement de l'édifice municipal lors des rencontres du conseil municipal.

Il devient difficile de maintenir la même cohésion d'ensemble dans les stratégies de lutte: l'impatience de certains, l'épuisement des autres, la forte différence d'opinions quant aux stratégies à adopter ne favorisent pas une reprise concertée des initiatives de résistance à privilégier. La SCP peut alors compter sur une conjoncture qui devient de plus en plus favorable d'autant plus que plusieurs citoyens commencent à manifester leur mécontentement étant obligés d'aller chercher leur courrier dans la municipalité voisine.

L'OFFRE D'ACHAT À 1,00 \$

Le mercredi matin (24 février), le maire suppléant et la secrétaire municipale se rendent au bureau du député fédéral à Rivière-du-Loup en vue d'explorer certaines pistes d'intervention de manière à relancer les négociations rompues avec la SCP. Compte tenu de l'évolution du problème, il devient de plus en plus évident, pour le conseil municipal, qu'une certaine implication du député fédéral doit faire partie de la solution! Tout en étant conscient qu'il est im-

possible de le convertir aux revendications premières, il peut être possible de trouver des solutions intermédiaires devant l'intransigeance de la SCP. On sait que l'influence politique est importante pour le règlement d'un tel contentieux. On a encore en mémoire l'intervention de l'attaché politique du député de Charlevoix et premier ministre du Canada, monsieur Mulroney.

À 9 h 30, les deux émissaires rencontrent l'adjoint politique du député fédéral à son bureau et lui remettent un dossier faisant état de la situation, des termes du contentieux et lui rappellent les efforts de négociations qui ont été tentés auprès de la SCP depuis plusieurs mois. En fait, le maire suppléant veut examiner les possibilités de négocier les conditions d'achat du bureau de poste pour un montant symbolique d'un dollar (1,00 \$). Il n'est évidemment pas question d'acheter le bureau de poste au prix marchand, mais de tenter une ouverture de négociation sur une autre base. Pour sa part, la SCP doit alors accepter de livrer le courrier à l'intérieur du bureau de poste et de payer des frais courants de location pour l'usage de l'édifice en y plaçant ses casiers postaux. Face à une ouverture de négociation de la part de la SCP, la municipalité s'est effectivement engagée lors d'une rencontre précédente, le 25 février, avec l'adjoint politique du député Plourde, à ne pas organiser de manifestations parce que la SCP craint la reprise d'événements qui pourraient perturber le service postal. On veut aussi que l'adjoint du député organise une rencontre avec la SCP. On essaie donc de reprendre les négociations, comme au tout début, sans le poids symbolique du comité de sauvegarde, mais avec en prime l'injonction qui interdit toutes manifestations qui pourraient déranger les échanges.

La proposition de la rencontre du 24 février 1993 est donc acheminée par le bureau du député fédéral de Rivière-du-Loup à la SCP et se résume donc de la manière suivante:

«— Que la population de Saint-Clément est prête à recevoir la livraison du courrier à l'intérieur de l'édifice actuel;

— Que la formule d'acquisition de l'édifice par la Corporation municipale pourrait être considérée de façon très sérieuse si la Société canadienne des postes s'engageait à :

— Diminuer le prix de l'édifice de façon substantielle (...).

— Offrir à long terme, l'assurance du mode de livraison à l'intérieur de l'édifice actuel.

— Défrayer annuellement à la Corporation municipale un coût de location des espaces nécessaires aux casiers postaux.

En contrepartie, je suis assuré et convaincu que si les deux parties conviennent de ce qui précède, nous n'assisterons plus à des manifestations de la part de la population de Saint-Clément et que l'on continuera de respecter l'injonction du 1^{er} février 1993.

De plus, le climat actuel me permet de croire qu'il n'y aura aucune entrave à l'établissement d'un service postal à l'intérieur d'un commerce local⁽³⁾. »

L'adjoint au député consent à acheminer cette prise de position auprès des autorités de la SCP et en expédie immédiatement le contenu par télécopie. Le soir même, le maire suppléant reçoit un appel d'Ottawa de la part des autorités du SCP lui signifiant qu'elles sont disposées à examiner sérieusement la proposition qui a été faite dans l'après-midi. Dès le lendemain (25 février), la SCP se dit disposée à accepter l'offre d'achat à un dollar (1,00 \$) et d'installer, d'aménager et d'entretenir à ses frais l'espace utilisé par les casiers postaux. En contrepartie, elle demande à la municipalité qu'elle :

«— S'engage pour une période de dix (10) ans à laisser à la disposition de la Société canadienne des postes l'espace qui serait utilisé par les casiers postaux. Cet engagement ne doit pas comporter de frais de location et devrait être renouvelable après la première période de dix ans.

— Que la Corporation municipale de Saint-Clément ne fasse aucune entrave à l'établissement d'un service de vente

des produits de la Société canadienne des postes dans un établissement commercial privé de la municipalité.»

LA POPULATION DOIT DÉCIDER

Le soir même (25 février), la population est convoquée en assemblée pour connaître sa position au sujet des termes de l'achat. À la suite des informations fournies sur l'état des pourparlers avec la SCP, les opinions de l'assemblée quant à la pertinence de la transaction sont très partagées. Pour les uns, accepter l'offre, c'est compromettre le dossier des postes et faire le jeu de la SCP, il faut continuer à négocier pour le maintien du bureau de poste. Pour les autres, l'achat de l'édifice même à 1,00 \$ est inacceptable. «Pourquoi payer pour un service que les autres ne paient pas» dit-on. Certains pensent tout de même qu'en achetant l'édifice il sera toujours possible d'en faire une utilisation nouvelle à des fins déterminées par la communauté. D'autres se disent «écœurés» par tout ce contentieux et manifestent leur refus d'acheter l'édifice en proposant l'installation des fameuses «boîtes vertes» à l'extérieur. «On l'achète pas, qu'ils les amènent les boîtes vertes.»

Ce soir-là, la solidarité populaire est soumise à des pressions énormes face à tout ce conflit qui dure depuis plus de six mois et qui a épuisé plusieurs de ses acteurs principaux. Au sein de l'assemblée, deux tendances semblent s'opposer: ceux et celles qui, compte tenu de l'avancement du dossier, s'en remettent au conseil municipal pour négocier avec la SCP la meilleure solution pour la communauté, et ceux et celles qui refusent tout achat de l'édifice et veulent continuer la résistance ouverte à partir du comité de sauvegarde.

Les membres du conseil municipal se sentent de plus en plus responsables de devoir régler ce contentieux qui ne peut qu'aboutir à des divisions malheureuses. Par esprit de vengeance, on craint que la SCP finisse par vendre l'édifice à une personne de l'extérieur et qu'il soit utilisé à des fins

qui ne correspondent pas aux besoins du village. Ou encore que l'immeuble reste à l'abandon et avoir ainsi au centre du village un édifice vide, inoccupé, rappelant quotidiennement à tous les gens du village que c'est une partie d'eux-mêmes qui est en train de mourir.

— Ils nous en veulent assez, rappelle une responsable du comité de sauvegarde, qu'ils vont réussir à vendre à un acheteur fictif et mettre des panneaux de contreplaqué.

Dans ce contexte, c'est la responsabilité collective et les affaires de la vie publique qui prennent le dessus sur les affaires de la vie privée.

— Ça ne m'aurait pas dérangé qui ne l'achètent pas. Mais il fallait que je le vois comme une personne qui est au conseil et qui pense à toute la municipalité.

Comme dans toutes les situations litigieuses, la décision finale est entre les mains de l'assemblée. Après plusieurs heures de débats parfois houleux et un court débat sur les modalités du vote qui est fait à main levée (certains auraient préféré un vote secret), l'assemblée convient de la pertinence de procéder à l'achat de l'édifice pour la somme symbolique d'un dollar (1,00 \$) à la condition d'annuler l'injonction et les poursuites qui pèsent toujours sur deux des membres du comité de sauvegarde. La population quitte la salle de réunion en étant divisée dans ses stratégies communautaires face aux impératifs d'un système fonctionnel avant tout préoccupé par une distribution efficace de services individualisés de qualité.

Le premier mars 1993, le conseil municipal de Saint-Clément rejette la proposition de la SCP qui demande que la municipalité assume les frais de location de l'espace qui serait réservé pour les casiers. Le conseil précise également que «le climat de confiance entre la population de Saint-Clément et la Société canadienne des postes nous apparaît faible présentement» et que l'«injonction empêche la Société canadienne des postes de rétablir le service postal dans la localité»⁽⁴⁾.

Cette position va déplaire à la SCP. Les agents croient toujours qu'il est possible de rétablir le service tout en ayant la collaboration de la municipalité. Ce qui évidemment ne sera pas le cas. «En conséquence, dira le SCP, nous n'avons présentement d'autre choix que de maintenir le statu quo dans ce dossier et nous sommes désolés que certains résidents doivent continuer d'aller à Saint-Cyprien pour obtenir les services postaux complets»⁽⁵⁾.

La SCP fera parvenir par la suite à tous ses clients de Saint-Clément une lettre dans laquelle elle les avise que la situation est actuellement dans l'impasse, que la municipalité ne semble pas vouloir considérer l'installation d'un comptoir postal dans un commerce local, que la population devra continuer à se rendre à Saint-Cyprien pour les services postaux et que la SCP procédera à la vente publique de l'édifice.

PROPOS D'ÉTAPE VII

UNE QUESTION D'APPROCHE

Le retour à la « case départ » est de plus en plus évident si l'on considère la proposition récurrente et répétée de la SCP pour solutionner le problème. Le citoyen du village est devenu le simple client de la Société canadienne des postes. Le conseil municipal est bafoué dans sa représentation politique même. La légitimité du comité de sauvegarde n'étant pas reconnue, c'est maintenant les élus municipaux qui se voient dénoncés par une société publique enfermée dans des procédures administratives de services individualisés à une clientèle. Le sujet politique n'existe plus. Il est devenu le client d'un service marchand. La défaite principale de la population de Saint-Clément n'est pas dans la perte d'un service postal, mais dans le refus de reconnaissance publique des derniers soubresauts d'une population locale exprimant une solidarité communautaire « non fonctionnelle » et une conscience collective « désuète ».

Le message d'une communauté en quête d'avenir ne peut pas être l'objet d'une attention globale, semble-t-il. La « globalité » de la situation développementale ne peut plus être envisagée; il apparaît donc que la seule façon d'imaginer un développement local est l'atteinte abstraite d'une « somme totale » d'interventions sectorielles sur les divers aspects de la vie quotidienne, qu'ils soient d'ordre économique, politique, social ou culturel. Une certaine vision d'ensemble des problèmes sur le territoire municipal est court-circuitée par l'approche unidimensionnelle et individualiste d'un service à offrir à chacun des consommateurs de la municipalité.

LA POSTE RESTANTE

Durant la semaine qui suit, les avocats des deux parties (municipalité et SCP) entreprennent des discussions pour

procéder hors cour à l'abolition de l'injonction et à la cessation des poursuites. Peine perdue! La justice doit suivre son cours! Toutefois, les discussions se poursuivent entre les deux parties quant à la vente de l'édifice. Il faut faire vite, car l'échéance pour l'achat du bureau de poste a été fixée par la SCP au 18 mars 1993. Dès le lundi suivant (1^{er} mars), une assemblée populaire est convoquée pour faire état de l'avancement du dossier.

L'assemblée reconduit le mandat initial et invite le conseil municipal à poursuivre les négociations tout en maintenant que l'injonction soit levée de manière à assainir le climat des échanges. De plus, elle souhaite que soient précisés certains termes du contrat, par exemple en ce qui regarde les frais partagés au sujet du chauffage de l'aire réservée aux casiers. Le conseil municipal qui s'est brièvement réuni avant l'assemblée populaire pour recevoir la démission officielle du porte-parole du comité de sauvegarde poursuit ses discussions après l'assemblée. Les mandataires du conseil municipal dans ce dossier demeurent les mêmes et refusent de le confier au porte-parole du comité de sauvegarde, compte tenu de l'évolution du dossier et de l'attitude de la SCP qui a toujours refusé toute légitimité au comité de sauvegarde.

Les conseillers municipaux adoptent par la suite une résolution dans laquelle ils refusent d'assumer les frais de location de l'espace qui serait réservé pour les casiers.

Dès le jeudi suivant (4 mars), la secrétaire municipale reçoit la réponse de la SCP. Celle-ci rejette la proposition de la municipalité et affirme que « nous n'avons aucune indication à l'effet que les représentants de la municipalité ont le désir de travailler sérieusement avec nous afin de résoudre cette impasse, nous considérons qu'il est futile, en ce moment, de tenir une nouvelle rencontre ».

La SCP ne comprend toujours pas pourquoi la municipalité ne peut se contenter d'acheter à 1,00 \$ le bureau de poste, d'y installer les casiers et de collaborer au rétablisse-

ment pressant du service et du comptoir postal. Les discussions techniques de la vente du bureau de poste demeurent toutefois complexes compte tenu des différences entre les procédures de vente au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes.

DÉBUT DE LA GRANDE CONFUSION

Le lundi suivant (8 mars), le porte-parole du comité de sauvegarde, qui doit se présenter en cour, plaide « coupable » pour avoir entravé la livraison du courrier sur l'autoroute 20.

Le soir même, le conseil municipal se réunit pour manifester son « sérieux » dans le dossier et entend bien poursuivre les discussions pour l'achat du bureau de poste avant l'échéance du 18 mars. La secrétaire municipale communique par télécopieur avec la SCP pour faire part de la décision du conseil municipal. La SCP se dit encore insatisfaite quant à la clarté des intentions de la municipalité et retarde sans explication valable le processus de négociation. La SCP cherche-t-elle à gagner du temps pour mieux imposer ses procédures de résolution du conflit? Plusieurs citoyens font des hypothèses en ce sens d'autant plus que la secrétaire municipale vient d'être informée, par la SCP, qu'une lettre circulaire a été envoyée aux résidents du village les assurant de son intention de rétablir le service au plus tôt et les invitant à répondre à un sondage sur leur préférence quant au mode de livraison du courrier. Les citoyens ont continuellement l'impression d'être reconduits à la « case départ ». Plus encore, la SCP prend le soin de préciser aux citoyens qu'il lui apparaît inutile de rencontrer ses représentants municipaux et qu'elle procédera à la vente de l'édifice dans les termes généraux tels que précédemment discutés.

Le lundi 15 mars, le conseil municipal convoque une réunion spéciale pour établir la stratégie à suivre. Malgré le fait que la réunion est à huis clos, le conseil acquiesce à la demande du porte-parole du comité de sauvegarde de se joindre aux conseillers. Il devient de plus en plus important

de provoquer une rencontre avec la SCP pour discuter d'une solution. Il faut se rappeler que l'échéance pour en arriver à une entente a été fixée au 18 mars. La secrétaire municipale tente depuis plusieurs jours de convoquer cette rencontre avec la SCP. Le principe d'une rencontre éventuelle a été accepté, mais aucune date n'a pu encore être retenue. Une résolution adoptée par le conseil municipal stipule en effet «que la municipalité de Saint-Clément est disposée à négocier l'achat de l'édifice abritant le bureau de poste, et de plus, à tenir une rencontre entre les représentants de la Société canadienne des postes et la municipalité de Saint-Clément dans les meilleurs délais».

Les conseillers décident donc de réaliser leur propre sondage de manière à exposer toutes les options possibles qui vont de l'achat du bureau de poste à la prise en charge de la vente du courrier. De plus, le sondage s'adresse à tous les citoyens de la municipalité, soit ceux du village et ceux de la paroisse qui sont soumis à un autre régime de livraison de la poste rurale et qui ne sont pas «techniquement» concernés par le dossier lorsqu'il est géré par la SCP. L'approche des conseillers municipaux est ici différente; la question concerne toute la communauté et non pas seulement une partie des citoyens.

La confusion est de plus en plus grande chez la population qui est soumise à diverses demandes contradictoires. Un certain nombre de citoyens refuse de répondre soit par crainte de représailles soit par ignorance des enjeux ou encore par contestation des procédures de la SCP. Certains citoyens pensent d'ailleurs que le bureau de poste a déjà été acheté par la municipalité! De plus, certaines hypothèses d'utilisation du bureau de poste commencent à circuler. On envisage de plus en plus utiliser l'édifice comme comptoir postal en y intégrant les casiers et en récupérant le service de tri de la livraison postale dans les rangs, service actuellement offert dans une municipalité voisine. Un tel rassemblement de service pourrait peut-être permettre le maintien

d'un poste à temps plein. Il s'agit là de diverses hypothèses de travail à soumettre éventuellement à la négociation avec la SCP.

SOLIDARITÉ LOCALE EN BRÈCHE

Malheureusement, le lendemain matin (le 16 mars), les médias sont déjà au courant des dernières démarches du conseil municipal. La proposition devient publique et perd son impact en vue de la négociation avec la SCP. Par contre, les propos ne font qu'augmenter la confusion chez la population qui parvient de plus en plus difficilement à distinguer ce qui est de l'ordre de la proposition et ce qui est de l'ordre de la décision. De plus, la divergence des prises de position au sein de la municipalité est de plus en plus explicite. Deux stratégies opposées de résolution du problème sont envisagées de la part des leaders de la communauté, une situation qui est loin d'être défavorable pour la SCP. Les uns tentent d'amener le conseil municipal à négocier immédiatement une entente satisfaisante par l'achat de l'édifice du bureau de poste où seraient éventuellement concentrés les divers services postaux de livraison, de vente et de distribution de la poste rurale; les autres veulent poursuivre une lutte de résistance à partir du comité de sauvegarde et participer à ce titre aux négociations en cours. Il s'agit ici d'un groupe de citoyens qui ont lutté et qui n'acceptent pas la dissolution du comité de sauvegarde. On a le sentiment que le conseil municipal a écarté volontairement le comité de sauvegarde pour prendre le contrôle des négociations avec la SCP.

Certains souhaitent à tout prix maintenir le comité de sauvegarde pour conserver un lien avec le conseil municipal et continuer ainsi sous une forme ou sous une autre une implication dans le déroulement des négociations avec la SCP. C'est une manière de se faire reconnaître comme citoyens et de continuer le dialogue avec ceux et celles qui ne font pas partie des élus, mais qui ont été des acteurs actifs de la résistance. Bref, on a le sentiment d'avoir été exclu de la

suite des événements. «On avait l'impression qu'on n'avait plus besoin de nous autres. Maintenant tassez-vous! Nous autres on va y aller!»

C'est donc dans ce contexte difficile que se déroulent les rapports entre la municipalité et certaines personnes de la paroisse. Entre temps, la SCP favorise le dialogue avec les membres du conseil municipal et tente de lui faire accepter sa proposition de procéder à une consultation dans les termes prévus, les mêmes qui ont été formulés au début des pourparlers, six mois plus tôt, en septembre 1992. Mais la rencontre avec les autorités de la SCP est toujours aussi difficile.

Pour forcer une rencontre avec la SCP, les citoyens du village prennent prétexte de la tenue d'une conférence prévue pour le mardi suivant (16 mars) à l'Université du Québec à Rimouski que doit prononcer Rochelle Duhaime, directrice générale de la division de Québec de la SCP. La conférence a précisément comme titre: «La qualité totale: sommes-nous de taille?». Les auditeurs écoutent sagement les propos de la conférencière.

Il faut dire que la nervosité se fait sentir de toutes parts compte tenu de l'échéance du 18 mars qui a été théoriquement fixée pour trouver une entente. Une semaine plus tard, soit le mercredi 24 mars, la population est invitée à une autre assemblée publique pour prendre connaissance du contenu de la lettre faisant référence à l'achat du bureau de poste et à avoir une dernière discussion à ce propos avant de procéder auprès de la SCP. Avant l'assemblée, le conseil municipal se réunit pour, entre autre, entendre le porte-parole du comité de sauvegarde exposer la proposition d'établir une entreprise coopérative dans l'édifice du bureau de poste. Celui-ci demande, du même souffle, un mandat pour négocier directement son projet avec les représentants de la SCP. Compte tenu qu'il vient de démissionner comme conseiller municipal, les membres du conseil municipal accueillent avec scepticisme sa proposition et refusent de lui donner un tel mandat direct de négociation.

L'assemblée populaire qui suit se déroule avec un certain malaise. Certains affirment leur confiance dans le dynamisme et l'imagination du porte-parole du comité de sauvegarde et s'appuient sur sa détermination à régler le contentieux. D'autres réitèrent leur appui au conseil municipal qui est considéré comme seul organisme légitime de négociation. À la suite des débats directs de la soirée, l'assemblée favorise la position du conseil municipal qui doit trouver une solution acceptable et honorable dans toute cette affaire. Les membres du conseil municipal invitent aussitôt le porte-parole du comité de sauvegarde à préciser par écrit les termes des négociations et d'ententes possibles avec la SCP tels que discutés précédemment. Ils veulent explorer toutes les avenues possibles. Il faut aussi éviter de «personnaliser» le débat et de respecter l'argumentation et les prises de position des deux «clans» stratégiques. Malheureusement, le porte-parole du comité de sauvegarde ne peut confirmer par écrit les négociations qu'il a obtenues de la SCP.

RENCONTRE DE LA «DERNIÈRE CHANCE» OU ARNAQUE

La rencontre du conseil municipal avec la SCP est finalement fixée au mardi 30 mars. La veille de la rencontre (29 mars), le conseil municipal se réunit pour faire le point sur les demandes de la municipalité. La secrétaire et le maire suppléant sont délégués pour la rencontre. À la demande de certains conseillers de faire aussi partie de la délégation, une discussion s'engage sur la pertinence de procéder ainsi compte tenu de l'avancement du dossier et de leur connaissance plus restreinte de l'historique du contentieux. Finalement, il a été résolu que les deux conseillers participent à la rencontre à titre d'observateurs.

La rencontre du 30 mars n'a pas lieu comme prévu à Saint-Clément mais à Rivière-du-Loup de manière à s'assurer le plus de discrétion possible. Les quatre émissaires de

Saint-Clément se rendent donc dans un restaurant de Rivière-du-Loup pour rencontrer les deux représentants de la SCP. Ceux-ci accueillent la délégation municipale avec un certain enthousiasme qui transparaît dès les premiers contacts. La rencontre risque d'être prometteuse maintenant que la représentation municipale est assurée, pense alors le maire suppléant.

— On a une bonne nouvelle à vous annoncer! lance au départ le représentant de la SCP.

— Vous nous redonnez notre bureau de poste! rétorque le maire suppléant pour s'amuser.

— Non! non! vous rigolez! corrige le représentant. Hier soir, nous avons signé l'entente pour un comptoir postal, ajoute-t-il, fier de voir le rétablissement prochain du service postal.

— Quand avez-vous signé cela? demande aussitôt le maire à la fois méfiant et inquiet.

— Hier soir! En fait, à 1 h 45! Durant la nuit!

Le maire suppléant et la secrétaire se regardent un moment, encore incrédules.

— Voyons, c'est une farce! lance la secrétaire pour mieux vérifier le sérieux des interlocuteurs.

— Non! Non!

— Montrez-nous les dossiers, les signatures? supplie-t-elle comme pour se sortir d'une illusion.

Les représentants de la SCP refusent de le faire. Les émissaires municipaux décident aussitôt de se retirer dans une pièce voisine pour mesurer plus calmement la portée de telles affirmations. Ils se demandent encore comment, dans l'expression de leurs attitudes mêmes, les représentants de la SCP manifestent toujours une incompréhension de l'importance pour la communauté villageoise de récupérer le bureau de poste! Ils ont l'impression que, pour ces derniers, toute cette histoire n'est qu'une simple «transaction marchande» qui a finalement abouti dans les termes prescrits et

à la satisfaction des «parties». C'est comme si «tout le reste» n'est que résistance folklorique et refus d'un progrès!

L'épisode de la résistance populaire devient «insensé». Pourquoi engager toute une communauté dans une telle bataille pour n'aboutir qu'à un règlement comptable de service? Ils n'ont donc pas compris, se disent les émissaires municipaux encore sous le choc des propos tenus avec légèreté et bonne humeur par les deux représentants de la SCP. Comment peuvent-ils négocier de bonne foi un contrat de service avec le propriétaire du dépanneur alors que tous essaient de trouver une solution commune dans la municipalité? Comment peuvent-ils taire leur intention et comment peuvent-ils être fiers des résultats alors que la population croit à une recherche honnête de solutions nouvelles?

Les représentants de la municipalité sont consternés. Ils conviennent finalement d'appeler chez les deux propriétaires du dépanneur de la municipalité pour savoir qui a signé le contrat. Les représentants de la SCP refusent toujours de le dévoiler. La secrétaire apprend que le propriétaire du dépanneur signataire est précisément celui qui est situé au premier palier de l'édifice où elle loge. Le lendemain, elle réalise qu'elle avait entendu chuchoter durant une bonne partie de la nuit: c'étaient les discussions de location entre le propriétaire du dépanneur et les gestionnaires de la SCP.

Le maire suppléant téléphone à l'attaché politique du député fédéral du comté pour lui faire part de la transaction et lui demande s'il peut faire quelque chose. Celui-ci lui répond qu'il devient difficile d'agir si le contrat est signé. Le maire suppléant lui répond qu'il va s'en souvenir longtemps! Il veut alors partir et annuler la rencontre. Les autres représentants tentent plutôt de le convaincre de rester et de rencontrer les représentants de la SCP pour au moins connaître leurs réactions quant à leurs propositions et pour leur faire préciser les modalités de remise en service de la livraison postale. Le doute persiste encore aujourd'hui de la véracité des propos des gestionnaires de la SCP au sujet de l'effi-

cience des signatures. Ceux-ci n'ont jamais montré aux représentants municipaux les documents que le dépanneur a signés. Et puis comment expliquer que les gestionnaires soient revenus dans l'après-midi rencontrer le propriétaire du dépanneur. Y avait-il une entente verbale qu'on a finalisée dans l'après-midi après la rencontre avec les représentants de la municipalité?

— Cela peut toujours être utile de savoir comment ils pensent procéder! se souvient la secrétaire municipale, advenant d'autres mobilisations à entreprendre...

Ils retournent dans la salle de rencontre et ne peuvent se retenir de faire part de leur déception face au geste posé et la perte de confiance totale quant à leur attitude. Ils leur rappellent comment un tel geste ne pouvait qu'être planifié depuis le début et comment ils n'ont rien compris dans tout ce dossier... Ils précisent finalement comment une telle situation risque d'entraîner la fermeture du comptoir postal à plus ou moins brève échéance. Les représentants font valoir que de toute façon, les gens vont oublier tout cela à la longue et que tout reviendra dans l'ordre. Advenant une telle situation, ils projettent que la municipalité se sentira obligée d'assumer cette responsabilité de maintenir un comptoir postal. Ils invitent plutôt les représentants municipaux à adopter une attitude positive en manifestant leur satisfaction avec le retour du service.

— Pensez-vous 30 secondes que je vais faire un geste pour cela? rétorque aussitôt la secrétaire.

La rencontre est de courte durée. La nouvelle de l'ouverture éventuelle du comptoir postal dans l'édifice du dépanneur se répand comme une «traînée de poudre» dans le village, avant même le retour des représentants municipaux en provenance de Rivière-du-Loup. La radio annonce déjà que la «question du bureau de poste est réglée». La localisation du comptoir postal étant déterminée, la SCP met pour le moment les casiers dans l'édifice du bureau de poste. La population n'acceptera pas de recevoir le courrier chez le commerçant.

AVIS DE LA SCP À LA POPULATION DE SAINT-CLÉMENT
31 MARS 1993

Avis à toute la clientèle
de la Société canadienne des postes
de Saint-Clément

Nous sommes heureux de vous annoncer que la Société canadienne des postes a conclu une entente avec madame Doris Lortie et monsieur Berthier Veilleux, propriétaires de l'*Épicerie Centrale enr.* du 18 Principale Est, pour l'opération d'un comptoir postal à compter du 7 avril 1993. Ce comptoir fournira la gamme complète des produits et services postaux qui seront disponibles durant les heures normales d'ouverture du commerce, soit:

Lundi au jeudi: 7 h 30 à 22 h 00

Vendredi: 7 h 30 à 23 h 00

Samedi: 8 h 00 à 23 h 00

Dimanche: 9 h 00 à 22 h 00

Le choix du mode de livraison n'est pas encore déterminé et des discussions se tiennent avec vos représentants municipaux.

Voulant démontrer sa bonne volonté à rétablir rapidement la livraison locale du courrier pour les clients du village, et compte tenu que la neige rend difficile l'installation de boîtes extérieures pour le 7 avril 1993, la Société installera temporairement des cases postales dans l'édifice qui abritait l'ancien bureau de poste pour une période n'allant pas au-delà de deux mois.

La livraison du courrier aux cases postales débutera le 7 avril 1993.

Au cours de cette période, le choix du mode permanent de livraison sera déterminé suite à des discussions avec vos représentants locaux et, si nécessaire, par un sondage.

La Société préférerait installer des cases postales à l'intérieur du comptoir postal dans l'*Épicerie Centrale enr.* afin de permettre à sa clientèle de bénéficier de tous les services postaux au même endroit. Toutefois, comme nous l'avons déjà mentionné, aucune décision ne sera prise avant que les discussions ne soient complétées.

En raison des pourparlers actuellement en cours avec votre conseil municipal pour l'achat de notre édifice, nous ne procéderons pas immédiatement à sa mise en vente publique comme nous l'avions annoncé antérieurement.

Les clients auparavant desservis dans des cases postales auront accès à la même case qu'autrefois, à l'aide de la même clef.

L'ORDRE EST REVENU

Dès le lendemain (31 mars), la SCP envoie un communiqué à tous les résidents du village les informant du rétablissement normal du service postal. L'ouverture du comptoir postal et le début de la livraison du courrier sont prévus dans une semaine, soit le 7 avril. La SCP informe aussi la population qu'elle poursuit les discussions avec le conseil municipal en vue de déterminer de manière plus permanente le mode de livraison du courrier et en vue de négocier les termes de la vente de l'édifice à la municipalité. Le jour même, le porte-parole du comité de sauvegarde déclare être satisfait de l'entente, ce qui crée encore plus de confusion. Le lendemain (1^{er} avril), les membres du comité de sauvegarde décident de dissoudre officiellement le comité de sauvegarde pour minimiser le plus possible les risques de confusion. La question se pose alors sur le statut de ce comité d'action qui, pour les uns, a été mis sur pied par le conseil municipal ou qui, pour les autres, a été désigné lors d'une assemblée populaire. La légitimité de la structure est débattue. Si certains font valoir que c'est à l'assemblée populaire de dissoudre le comité, plusieurs refusent à ce moment-là d'être associés aux déclarations du porte-parole du comité et s'interrogent sur sa validité depuis la déclaration d'injonction. La structure acquiert ici sa réalité objective et devient une arme à utiliser ou à détruire selon les positions idéologiques et stratégiques des acteurs.

Face à la confusion engendrée entre autres par ses déclarations, le porte-parole du comité de sauvegarde expédie la journée même (1^{er} avril) une lettre aux journaux locaux

pour tenter de mieux expliquer sa position. Le vendredi soir (2 avril), on organise une rencontre populaire dans un chalet d'un résident du village. C'est une rencontre-souvenir déjà prévue à la suite de l'occupation du bureau de poste. Le porte-parole tente de préciser sa position et invite les participants à voter pour lui puisqu'il est candidat à l'investiture du Bloc québécois qui est prévue pour la semaine suivante (7 avril). La municipalité pourrait ainsi se donner un député qui saura les représenter.

Le lundi soir (5 avril), la population est convoquée à une assemblée publique pour débattre de l'achat du bureau de poste. Compte tenu de la situation et des débats antérieurs, la population ne voit plus de solutions possibles et accepte d'acheter l'édifice du bureau de poste pour la somme d'un dollar (1,00 \$) sous réserve de permettre à la SCP d'y installer ses casiers pour une période de dix ans. À la fin de la rencontre, on invite ceux et celles qui ont des projets pour utiliser la bâtisse de le faire savoir à la municipalité... La résistance est terminée! En fin de soirée, les citoyens retournent dans leur résidence en cherchant à mieux comprendre ce qui s'est véritablement passé, à mieux évaluer la portée des gestes posés. Tout est revenu dans l'ordre. Seul l'édifice du bureau de poste, sis au cœur du village près de l'église, éveille des souvenirs «d'autres choses» chez les passants locaux... Plusieurs regardent l'édifice et essaient d'oublier. La mémoire devient inutile et triste.

LA FIN DE L'INTERMÈDE

Un mois après l'achat de l'édifice du bureau de poste par la municipalité, soit le 5 mai 1993, la SCP distribue dans chaque foyer du village un sondage portant sur le choix des modalités du service postal. Pour s'assurer que la SCP ne trafique pas les résultats de l'enquête, la municipalité organise au même moment son propre sondage. Les résultats sont sensiblement les mêmes: 80 % de la population favorise l'installation de cases postales dans l'édifice du bureau

de poste et 20 % partage l'avis de recevoir la livraison du courrier chez le commerçant ou par l'installation de boîtes postales à l'extérieur. Un résultat qui ne surprend guère la municipalité mais qui convainc cette fois-ci la SCP de maintenir les casiers à l'intérieur de l'édifice... pour 10 ans.

LA FERMETURE DU BUREAU DE POSTE : SES CONSÉQUENCES AUJOURD'HUI

*Témoignages recueillis
lors de l'enquête monographique.*

La rancœur de plusieurs leaders de Saint-Clément à l'égard de ce qui lui apparaît encore comme un acte de force de la SCP existe toujours. Plusieurs citoyens l'expriment encore ainsi :

— La résistance, c'est extrêmement important. J'ai collaboré et j'ai participé à ma façon. Il y a une partie de la population qui a vraiment embarqué...

— La Société canadienne des postes ! Elle s'est attaquée à des fermetures de bureau de poste en coupant dans les services, en essayant de nous faire croire qu'ils nous donnaient un service amélioré, c'est totalement faux !

— Les gens sont essouffés. Mais, d'après moi, ils embarqueraient pour maintenir les services du CLSC à Saint-Clément. Mais pas de la même façon ! Ils seraient plus méfiants à l'égard de l'extérieur.

— Aujourd'hui, on a un comptoir postal. On a dû acheter le local. On a mis nos casiers dedans, on se débrouille avec nos propres moyens... Mais on est responsable de la bâtisse... c'est une charge supplémentaire pour la municipalité. Ça devient une injustice à la population de Saint-Clément par rapport aux autres municipalités qui nous entourent et qui ont le service au complet. C'est une décision gouvernementale avec la SCP. Je la digère moins bien depuis cet événement là !

— On a été des pionniers. Il ne s'est pas fermé d'autres bureaux de postes après... En réalité, il n'y a jamais rien de perdu ! Tôt ou tard, ça revient. La vie, c'est un boomerang ! Si tu fais un geste, il va te revenir. Alors, choisis bien le geste que tu as à faire.

— Les êtres humains n'ont pas changé. Ce sont les accessoires (ce qui est extérieur à nous, ce qui est de l'ordre des institu-

tions, de la technologie) qui a changé. On a encore besoin de la compagnie des êtres humains. C'est quoi la plus grande richesse? Ce sont les humains qui nous entourent...

Les termes de la vente du bureau de poste se discutent alors durant plusieurs semaines. La procédure est très complexe à cause de son caractère inhabituel et de la nécessité de respecter les règles de transaction commerciale spécifiques au Québec et aux exigences de traduction de l'anglais au français. Finalement, l'acte d'achat du bureau de poste est conclu le 3 septembre 1993.

À la suite de l'élection du Parti libéral du Canada le 27 octobre 1993, un moratoire est déclaré le 17 février 1994 sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. C'est là un engagement qu'avait pris le Parti libéral durant sa campagne électorale. Il devient alors important pour la municipalité de Saint-Clément de continuer à faire valoir sa position dans tout ce contentieux.

LES DERNIÈRES ÉTAPES

Après les élections fédérales d'octobre 1993, le député élu du comté (Bloc québécois) s'est rendu dans la municipalité de Saint-Clément. Les discussions quant à l'avenir du bureau de poste se poursuivent au conseil municipal et les citoyens demandent au député de faire pression. Compte tenu du moratoire, les stratégies d'action deviennent plus limitées. Le député fédéral demande des résolutions d'appui de toutes les municipalités de la MRC pour supporter ses interventions. Certaines municipalités hésitent encore à donner leur appui...

Ces dernières tentatives de rapprochement avec le nouveau représentant fédéral du comté ne pourront modifier la décision de la SCP. Le moratoire existant toujours, il semble bien que la population de Saint-Clément ait sensibilisé les autorités politiques au caractère néfaste des orientations de la SCP pour les milieux ruraux, mais n'en retire pour elle-même aucun effet bénéfique.

DE LA QUALITÉ TOTALE À LA FERMETURE TOTALE

Le 7 mars 1995, soit un an après la déclaration du moratoire, c'est auprès du nouveau député fédéral du comté que la municipalité réitère sa volonté de maintenir le bureau de poste. Pour appuyer ses demandes, elle décide de faire circuler une pétition demandant la réouverture du bureau de poste. Près de 300 personnes signent la pétition qui est expédiée au gouvernement fédéral.

Fort de cette pétition et du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste, le député fédéral du comté de Rivière-du-Loup-Kamouraska organise le 24 mai 1995 une rencontre avec la SCP et des représentants municipaux de Saint-Clément. On retrouve donc à la même table le député accompagné de sa secrétaire et de l'attachée politique, la mairesse nouvellement élue, un conseiller, la secrétaire municipale et deux gestionnaires de la SCP. L'intention des représentants de la municipalité est de tenter de rétablir le service postal dans le bureau de poste. On propose donc que la SCP engage une personne, même à temps partiel s'il le faut puisqu'on préfère réduire le nombre d'heures d'ouverture du bureau de poste et s'assurer d'avoir un service de qualité. On est prêt également à payer les coûts de la location des casiers. En échange pour le rétablissement du service dans le bureau de poste, on va jusqu'à offrir gratuitement l'utilisation de l'édifice à la SCP.

On dit exactement la même chose qu'en septembre 1992, soit près de deux ans auparavant. C'est encore un dialogue de sourd! La réunion a duré une heure et demie. Les agents de la SCP rétorquent que le service proposé se veut de qualité et exigent qu'il y ait des plaintes écrites s'il y a insatisfaction dans le service. Les représentants de Saint-Clément tentent encore d'expliquer qu'une telle procédure est inacceptable dans une petite communauté, alors que la plainte ne fait que créer de la zizanie et une perte définitive de services compte tenu du nombre réduit de solutions auprès d'autres commerçants qui n'existent pas...

On comprendra ici que toutes ces démarches ne sont pas futiles même si l'on n'a pas beaucoup d'espoir de rétablir le service dans le bureau de poste, puisque pour la SCP, rien ne peut être modifié tant que le « franchisé » n'a pas abandonné le comptoir postal. Pourtant l'abandon par le franchisé est toujours possible et, dans plusieurs cas, est justifiable. On se souviendra que certains ont abandonné parce que l'espace occupé par l'emplacement d'un comptoir postal est moins rentable que la location par exemple de vidéocassettes. Dans le cas de Saint-Clément, si jamais il y a abandon du comptoir postal c'est à la municipalité que reviendra la responsabilité d'assumer le service. Et pour que ce service soit de qualité, il faut absolument qu'une personne en prenne la responsabilité au même titre qu'un maître de poste. C'est ce qu'on essaie de faire comprendre aux gestionnaires de la SCP.

— Quand auparavant j'avais pas la bonne lettre dans mon casier, je le disais au maître de poste. Aujourd'hui, à qui tu veux que je fasse la plainte? Le compte que je reçois et qui n'est pas le mien, je le remets dans la boîte aux lettres. Avant, je les apportais à Saint-Jean, mais j'ai décidé que je ne travaillais pas pour la SCP.

— On a toujours accordé de l'importance à la discrétion, à la loi de la confidentialité. Quand je vais faire mes postes prioritaires, je connais tous ceux qui en ont faits. Tout est étalé par terre. Tu peux savoir qui a envoyé un courrier à qui. Alors que du temps du maître de poste il plaçait tout ça sur une petite tablette, discrètement.

L'objet de la rencontre n'est pas de se plaindre d'un service qui est actuellement déficient comparativement au service antérieur assuré par un maître de poste. On sait que les plaintes acheminées à la SCP finissent non pas par faire avancer le dossier « mais par pénaliser le propriétaire du dépanneur et ce n'est pas ça que l'on veut ».

La rencontre est somme toute très peu efficace. Une participante se rappelle :

— J'ai l'impression qu'ils ont mis le député à sa place. Il faut voir avec quelle « délicatesse » il considère le franchisé. Eux, ils font des transactions d'affaires, ils parlent d'affaires avec le franchisé. De la même façon, ils vont faire affaire avec la municipalité lorsque le franchisé se sera désisté. Le député a dit que la SCP ne créerait pas un précédent. C'est pour ça que les gestionnaires sont sûrs d'eux-mêmes. Ils savent que le gouvernement ne bougera pas.

En fait, c'est tout un système de contrôle dictant les manières de participer qui est imposé par la SCP. La municipalité ne peut pas faire ses propres sondages pour connaître le taux de satisfaction du service postal offert, puisque la SCP croit que tout sondage peut être manipulé par la municipalité elle-même. Il faut donc faire directement des plaintes individuelles à la SCP qui se charge de les acheminer au franchisé qui porte sur lui toute la responsabilité du service.

Après avoir tant vanté du côté de la SCP le principe de la qualité totale, voilà que pour la délégation de Saint-Clément cette rencontre vient confirmer la fermeture totale. Les relations avec la SCP ne peuvent se poursuivre que par le biais des procédures administratives.

PROPOS D'ÉTAPE VIII

LE PREMIER ACTE D'UNE TRAGÉDIE

La poste restante pourrait bien apparaître comme un échec pour la communauté de Saint-Clément. De fait, les résultats de la résistance sont apparemment négligeables alors que la SCP impose ses solutions. Par ailleurs, c'est à travers la lutte que la communauté se consolide dans une vision du développement qui dépasse le discours actuel. Aujourd'hui, le défi de développement des communautés rurales s'exprime habituellement en termes de création d'emplois. La continuité des milieux est fonction de la capacité locale de développement de l'emploi. C'est toute la structure d'occupation qui est indirectement interrogée derrière cette «commande» de développement. La population de Saint-Clément a eu l'occasion de discuter de ces enjeux, refusant à travers la lutte du bureau de poste, de se laisser enfermer dans une logique strictement économique de «montage de projets» pour interroger les finalités mêmes de ce développement commandé.

C'est comme si la fierté identitaire, le sentiment d'appartenance, l'attachement au milieu étaient des préalables à la volonté d'investir économiquement dans la localité. Nous discutons beaucoup sur ce «sentiment d'appartenance» trop souvent réducteur d'une impression vague de lien à entretenir avec notre environnement immédiat. Le rattachement à un milieu donné est un construit enraciné dans un territoire et une société locale qu'il est impossible de marchandiser. Le développement humain précède le développement économique et la croissance.

Il faut préciser que, pour les gens de Saint-Clément, toutes les luttes antérieures pour le développement et le maintien des services ont été remportées. C'est la première fois que les citoyens se voient confrontés à l'éventualité d'un échec, d'une défaite, d'une perte de service. La menace

de fermeture du bureau de poste préfigure le premier acte d'une tragédie de fermeture qui n'a jamais été imaginée.

La résistance a été un moment majeur de réflexion sur l'avenir du village. La communauté qui lutte pour se maintenir est ainsi révélée à elle-même. Elle ravive sa conscience de ce qu'elle ne veut pas être, de ce qui est important pour elle. Elle est promptement conduite à remanier son projet collectif, ses finalités. Ce vouloir «rester» engendre une solidarité territoriale et communautaire dont les résistants redécouvrent l'importance. L'être-ensemble se construit à partir d'un vouloir vivre-ensemble. Le territoire à habiter doit se développer dans le respect d'une certaine socialité élémentaire pour laquelle les résidents de Saint-Clément luttent pour sauvegarder et améliorer une manière de vivre dont ils refusent la dévalorisation facile et sans égard au nom du progrès technique et de la performance financière. Ils savent que cette manière de vivre recouvre des qualités humaines qu'ils ne veulent pas perdre. C'est tout un «art de vivre» qui est en jeu dans cette résistance. Ils sont conscients qu'il ne s'agit plus de revenir aux formes dites traditionnelles d'habiter le territoire. Ils sont en quête d'une communauté à inventer. Partenaires et responsables d'un même territoire de vie, ils doivent recoudre les déchirures et recomposer une socialité confortable et valorisante. La proximité et la récurrence des relations humaines sur un même territoire local obligent à la reconstruction de «communauté». Mais ils savent aussi qu'une telle communauté ne pourra pas s'élaborer en niant la richesse de partager un même espace, d'être responsable d'un même lieu.

Le territoire devient ici lieu de socialité à construire. La résistance a acquise des proportions sociopolitiques qui ont dépassé les volontés des acteurs locaux eux-mêmes. Enfermée dans sa propre normativité, la SCP ne pouvait pas répondre adéquatement à la demande sociale en élargissant le débat au palier du développement local communautaire. En fait, elle n'a pas «bougé» du début à la fin. Les actes de média-

tion s'enfermaient aussitôt dans des impasses, incapables de faire émerger les enjeux fondamentaux de la lutte. Il s'agissait d'une lutte qui, en quelque sorte, pouvait difficilement atteindre sa finalité parce que, peut-être, elle était l'expression ultime d'une quête profonde, celle d'une qualité de vie nouvelle à inventer. La quotidienneté villageoise a été soumise à une segmentation gestionnaire des réalités de la collectivité locale de manière à rendre impertinent tout effort de négociation provenant de la communauté. En fait, la SCP n'a fait que rendre explicite une rationalité de société qui ne fait qu'épuiser et détruire les solidarités communautaires et territoriales que voulait maintenir la collectivité locale.

C'est cette résistance profonde qui se poursuit à travers la lutte pour le maintien du bureau de poste. Ce dernier épisode de l'histoire du village rend compte d'une lutte qui perdure depuis plusieurs générations pour faire valoir son droit de vivre sur un territoire qui était riche de promesses quelques décennies plus tôt. Ce questionnement d'une communauté sur le sens de son avenir est pourtant récent. Pourquoi cette conquête d'un territoire grandement valorisée à son origine devient-elle aujourd'hui honteuse? Pourquoi la pérennité de la communauté est-elle aujourd'hui devenue désuète?

Faudrait-il croire que le sens de toute cette histoire de la lutte se résume dans ce refus exprimé par ce citoyen de Saint-Clément:

— On ne veut pas devenir une banlieue, on veut demeurer un village.

CONCLUSION

Aujourd'hui, nous retrouvons le même édifice du bureau de poste au cœur du village. Il s'appelle maintenant le Centre I. R. Ouellet (du nom des deux derniers maîtres de poste, Isidore le père et Richard son fils). Sa vocation a pourtant changé. Elle s'est modifiée pour répondre aux nouvelles exigences de la communication. Le local du bureau de poste est maintenant occupé par un parc d'équipement informatique. Dans le cadre du programme fédéral Accès communautaire Internet, la population de Saint-Clément est la première à se doter en région de nouveaux moyens technologiques de communication et d'information. L'implantation de ces nouvelles technologies fut le résultat d'une implication collective de la population qui tient à définir sa manière d'être ensemble afin de faire en sorte que la technologie soit au service des solidarités collectives et humaines.

Depuis sa création en 1981, la SCP met de l'avant des préoccupations surtout d'ordre économique dans le but d'autofinancer l'entreprise tout en essayant de maintenir un service de qualité. En 1985 le rapport Marchment⁽⁶⁾, qui est chargé d'examiner la mission et la productivité de la SCP, note que l'autofinancement semble être la préoccupation première de la Société. Cet objectif d'autofinancement, bien qu'il ne soit pas le seul facteur précise le rapport, a entraîné comme conséquence une diminution du service. Les gestionnaires semblent donc avoir énormément de difficultés à maintenir l'équilibre entre la rentabilité de l'entreprise et le maintien d'un service universel de qualité. En fait, le rapport conclut que le problème fondamental est relié à l'urgence de l'amélioration du service et à l'assainissement des relations de travail entre la gérance et les employés.

En novembre 1995, le gouvernement du Canada va reprendre le même exercice en mettant sur pied un comité pour examiner le mandat de la SCP. Pour faciliter la bonne marche du comité et l'éclairer dans l'examen de ses activités, le gouvernement demande aux individus et aux organismes de soumettre des recommandations. Cet examen touche principalement l'évaluation d'un ensemble d'éléments concernant la gestion de la SCP. Cette évaluation porte, principalement, sur la concurrence, les besoins du marché, les services actuels, le pouvoir d'action de la SCP face aux nouveaux moyens technologiques, la répartition des coûts sociaux entre la Société, le gouvernement et les usagers, le type de partenariat souhaité, les activités commerciales et financières, et finalement le type de direction désirée.

L'ensemble de ces préoccupations sont contenues dans un document provenant du cabinet du ministre responsable de la SCP⁽⁷⁾. Dans ce même document, on précise que l'objectif du comité, présidé par George Radwanski⁽⁸⁾, est de se pencher *«sur les grandes questions d'orientation et les facteurs financiers qui détermineront l'avenir de la Société. Les résultats de cet examen devront mener à l'élaboration d'une stratégie qui permettra d'offrir au public des services de qualité et d'assurer en même temps la viabilité de la Société.»*

Plus loin, on rapporte également les intentions du ministre responsable de la SCP:

Les Canadiens, dit-il, exigent de meilleurs services, un meilleur rendement et une plus grande efficacité de la part de l'administration gouvernementale. Le gouvernement entend répondre à cette attente, car les Canadiens méritent d'avoir le meilleur service postal au monde.

Le meilleur service postal au monde! dit le document. Une telle prétention ne peut que semer le doute auprès du conseil municipal de Saint-Clément qui décide de présenter dans un mémoire tout son scepticisme. En voici la teneur:

« Chers membres du comité d'examen de la SCP,

« Lorsque nous avons rencontré pour la première fois, à l'automne 1992, les gestionnaires de la Société canadienne des postes (SCP), ils nous ont dit que le mandat de la Société avait un double objectif. Il s'agissait d'améliorer la situation financière de la Société et de maintenir la qualité du service. Ils désiraient alors nous consulter sur l'avenir du service postal. Nous avions les mêmes préoccupations et nous étions heureux de pouvoir participer ensemble à une solution originale et nouvelle pour le milieu rural. Et pourtant! L'histoire pour le maintien du bureau de poste nous informe mieux aujourd'hui de l'apparent et du réel.

« Pour atteindre les objectifs d'amélioration financière et de maintien de la qualité du service, les gestionnaires de la Société nous ont aussitôt expliqué que la seule solution possible consistait à convertir les bureaux de postes ruraux en comptoirs postaux. Compte tenu des études réalisées, cette décision s'imposait comme une directive incontournable pour assainir le déficit de la SCP. Il n'était donc plus question, dès le point de départ, d'élaborer avec les gestionnaires des solutions qui permettraient de définir de nouvelles façons de concevoir le service postal en milieu rural, tout en cherchant ensemble des moyens pour aider la Société à combler son déficit. Il n'était donc plus question de chercher à maintenir ce que nous apprécions dans la qualité du service et tenter de minimiser des coûts jugés trop élevés. Les gestionnaires de la Société ont commencé à nous expliquer qu'il fallait séparer les problèmes concernant les modes de livraison du courrier des problèmes des modes d'expédition du courrier. Nous devons leur rendre témoignage de ne jamais avoir modifié par la suite leur ligne de pensée à cet égard. Ils avaient bien enregistré leur message unidirectionnel qui avait même tendance à devenir subliminal! Heureusement, notre subconscient ne fut pas atteint! Assez rapidement, nous avons eu la conviction de répondre à une sorte de questionnaire « fermé » qui ne laissait plus de place à l'imagination et au respect du mode de vie qui nous importe. Les gestionnaires de la Société avaient une stratégie infaillible de vente de leur produits et de leurs idées; leurs stratégies ne pouvaient souffrir aucune modification. Etre en entreprise, c'est faire montre de détermination et de rigueur. Il peut être pernicieux de se laisser distraire par des clients qui ne comprennent pas toujours les en-

jeux véritables de l'entreprise qui doit miser sur la qualité totale du produit pour faire face à une compétition et une concurrence sans pitié. Les enjeux économiques sont trop sérieux pour faire l'objet de débats publics et démocratiques. Il y a de ces questions importantes dans la vie qu'il devient néfaste et risqué de les sortir du « huis clos » des conseils d'administration. Le projet de l'entreprise commerciale qu'est la SCP est alors précis. Sur cette question, les gestionnaires sont demeurés totalement fidèles aux directives de la Société refusant toutes autres solutions. L'histoire nous l'a démontré par la suite...

« Les événements subséquents nous ont aussi démontré que notre projet était précis. Précis, mais différent ! Notre projet n'était tout simplement pas le même. Malheureusement, les gestionnaires de la Société, fidèles à l'entreprise, n'ont pas compris que nous voulions aussi être fidèles à notre communauté. Nous savions, nous, que la solution proposée par la SCP allait à l'encontre de nos aspirations et nous savions que nous étions capables de trouver des formules alternatives respectueuses du développement de notre communauté, respectueuses de notre attachement au territoire, respectueuses de la qualité des personnes et de la discrétion du service, respectueuses des capacités de payer qu'avaient la Société et la communauté. Nous étions préoccupés d'économie et de société. La question sociale de notre développement nous importait comme la question économique. Malheureusement, nous étions hors d'ordre, nous confondions tout, l'économique et le social, la communauté et l'entreprise, la rentabilité et la qualité de la vie, les profits et les modes de vie. Décidément, nous étions confondus ! Même notre député fédéral nous l'a rappelé, honteux de nous voir si mêlés dans notre projet en tentant d'harmoniser les aspects économiques et sociaux dans une même solution originale. Nous avons oublié qu'en entreprise privée, il faut d'abord penser économie et laisser aux services publics le soin d'évaluer les impacts sociaux qu'ils auront à assumer. Nous avons oublié qu'il faut savoir privatiser les profits et savoir socialiser les pertes si nous voulons discuter sérieusement de rentabilité. Décidément, nous n'avions pas le même projet ! Il faut dire que les aménagements nouveaux du service postal à imaginer supposaient une ouverture et un large mandat qui ne pouvaient faire bon ménage avec nos interlocuteurs gestionnaires de la Société, probablement trop prisonniers des solutions préfabriquées et trop fidèles à une carrière

enviable et riche de promotion. L'entreprise a ses exigences que nous respectons! Mais, faut-il le répéter, notre communauté n'avait pas la même entreprise et n'a toujours pas la même entreprise!

«Si la question du comptoir postal n'était somme toute pas abordable, les gestionnaires se sont montrés beaucoup plus souples concernant le mode de livraison du courrier. On offrait alors à la population de Saint-Clément des choix possibles entre des boîtes postales multiples (ce qu'on appelle communément les boîtes vertes), les boîtes postales communautaires (qu'on pouvait toujours installer à l'extérieur et autant que possible à l'abri des vents et des intempéries) et des casiers postaux que l'on pouvait installer dans un commerce. Mais on comprendra que les choix qui nous étaient offerts se limitaient à des aspects techniques qui nous intéressaient qu'en second ordre. La question d'un service postal de qualité en milieu rural n'est pas qu'une question d'abri. Notre participation souhaitée était en quelque sorte de choisir par sondage entre trois «marques de savon»... La communauté était tellement insultée par ses achats à faire qu'il nous a fallu protéger les «vendeurs» de la Société et les conduire aux portes de la municipalité...

«Notre participation à l'amélioration du mandat de la SCP se trouvait alors passablement limitée. On sollicitait notre participation que sur des modalités purement techniques. C'est sur le *mode de livraison* du courrier qu'il fallait engager la discussion alors que nous avions surtout en tête notre *mode de vie* à promouvoir. Nous tenons à cette vie qui comporte certes des difficultés, mais qui a l'avantage d'une communauté encore humaine dont les membres se reconnaissent chaque matin, sont capables de se parler, de s'amuser, de s'organiser et de se défendre. Tout ça est toujours plus difficile pour des individus isolés qui ne se connaissent pas, qui ne se parlent pas, qui ne savent pas s'organiser ensemble. Les discussions devenaient de plus en plus difficiles tellement la distance des sujets prenait de l'ampleur. La Société pouvait de moins en moins comprendre l'essentiel. Les gestionnaires de la Société ne pouvaient plus nous comprendre, il nous a fallu parler «plus haut» et plus fort!

«La Société devenait alors incapable de tenter d'élaborer des solutions avec nous dans le respect de la communauté. La SCP est surtout efficace dans les aspects techniques. Ce que nous sommes, ce que nous voulons devenir, ce qui nous est essentiel comme dé-

veloppement devenait une question hors d'ordre pour la Société. Celle-ci devenait incapable de saisir une parcelle de toutes nos aspirations tellement elle s'était elle-même enfermée dans sa propre logique commerciale d'entreprise. On comprendra ici que l'allusion que nous avons faite plus haut concernant le rapprochement entre «mode d'expédition» et «mode de vie» n'était pas fortuite. Un mode de vie, c'est d'abord la recherche d'une raison d'être pour des fins communes, donc de la vie en communauté, tandis qu'un mode d'expédition ne concerne que la *raison utilitaire et efficace du service*. Une distinction qui n'est pas négligeable et qui mérite aussi d'être discutée. Mais la rencontre des deux logiques a été alors impossible puisque les règles de participation dans lesquelles la communication fut imposée ont conduit à transformer la «démocratie» en «technique de vente» purement accessoire ou mécanique. La communauté est consciente de ces deux logiques qui ont occupé nos débats durant tout un hiver et sait maintenant que votre cheminement n'est pas le nôtre.

«Votre impuissance à trouver une solution honorable nous est toujours regrettable! C'est pourquoi, même si nous vous soumettons nos commentaires sur l'examen du mandat de la SCP, nous nous faisons peu d'illusion sur le processus actuel de consultation puisque celui-ci s'inscrit toujours dans cette même logique. Une logique que nous avons côtoyée pendant plusieurs mois, puisqu'elle était défendue par les gestionnaires de la Société qui ont, à plusieurs reprises, avoué leur incapacité à comprendre nos revendications. Pour eux, le problème se limitait à un changement de lieux, à une simple conversion du bureau de poste en un comptoir postal avec tous les avantages que cela permettait, dont principalement une prolongation des heures d'ouverture. Leur logique les enfermait toujours dans une argumentation comptable, mais aussi dans une dévalorisation de la notion du travail qui était désincarnée de toute responsabilité collective pour la réduire à une simple équation de profit.

«On refusait, par exemple, de reconnaître l'importance du maître de poste pour notre communauté. Certes, disait-on, on avait jugé bon d'attendre que notre maître de poste atteigne l'âge de la retraite avant de prendre la décision (qui était toujours irréversible) de procéder à la conversion du bureau de poste en comptoir postal. C'était le volet humain du programme de la SCP. Mais

dans l'esprit des gestionnaires de la Société, cette reconnaissance était reliée à une manière de faire et d'être qui était désormais chose du passé. Il ne fallait plus maintenir des liens avec ceux qui nous ont précédés mais de faire table rase avec ce qui permettrait d'assurer la garantie du service. Une belle façon de nous laisser sur une image dévalorisante de notre attachement à tous ceux et celles qui avaient peu à peu consolidé et participé au maintien d'un service pour l'intérêt de notre communauté!

«Le problème pourrait être amoindri, mais resterait cependant entier, si dans notre communauté rurale, d'autres commerces étaient prêts à prendre la relève, comme on peut le constater dans les communautés urbaines où la concurrence pour l'obtention de franchises est plus forte. Mais ce n'est pas le cas pour la communauté de Saint-Clément alors que le service est irrémédiablement fragilisé puisque un seul commerçant accepte d'offrir le service postal. Un service qui d'ailleurs a perdu beaucoup en qualité au moins sur deux aspects. Le premier aspect concerne la détérioration des services auxquels les citoyens avaient l'habitude d'utiliser. Par exemple, la «clientèle» ne peut acheminer son courrier (envois enregistrés ou prioritaires) en avant-midi puisque le propriétaire du dépanneur, la seule personne à avoir reçu une formation, est absent de son établissement. On pourrait ici faire la liste d'une multitude de situations qui ont fini par décourager plusieurs membres de la communauté d'utiliser le comptoir postal local, préférant se rendre dans les bureaux de poste ruraux situés dans les municipalités environnantes. Faut-il y voir là un meilleur accès et une meilleure qualité de service?

«Le deuxième aspect concerne la confidentialité du service. Auparavant, le maître de poste s'assurait que chacun des citoyens et citoyennes puisse jouir de la confidentialité de leur courrier prioritaire. Ce n'est pas le cas avec le comptoir postal où le courrier est exposé à la vue de tout le monde. Les gestionnaires de la Société ont dévalorisé l'importance de ce «contrat de communauté» liant discrètement le maître de poste avec chaque membre de la communauté. L'acte professionnel du maître de poste est devenu une simple fonction d'exécution d'un service assumé par le propriétaire du dépanneur, dont la tâche de la vente au détail s'inscrit parmi les autres services offerts dans son établissement. Le service postal est alors considéré comme un autre produit qui est offert par le

commerçant et se trouve ainsi totalement soumis à la loi de l'offre et de la demande. Faut-il le dire! La «franchise» n'offre plus la même discrétion. Nous aurions pu, comme la SCP le demande, déposer des plaintes pour souligner notre insatisfaction du service actuel des postes. Mais ces plaintes n'auraient servi qu'à pénaliser le «franchisé» alors que nous savons très bien que la responsabilité du service ne peut reposer qu'entre ses mains.

«On pourrait toujours espérer que la municipalité assure la responsabilité du service. Mais le rôle de la municipalité n'est pas celui de devenir une entreprise commerciale. Elle a un rôle qui consiste à s'assurer que tous les membres de la communauté participent à la définition et à la prise en main de leur destin commun. Il était difficile pour les gestionnaires de la Société de concevoir cette réalité de prises de positions collectives et d'expression commune des volontés des membres de la communauté. L'idéologie individualiste qui les avait marqués les empêchait d'imaginer l'existence d'une dynamique démocratique dans la solidarité. C'est un principe simple de démocratie que les gestionnaires de la Société ont continuellement tenté de contourner probablement convaincus que la population locale se faisait berner par un petit groupe d'agitateurs. Alors que nous voulions manifester notre conscience sociale et notre conscience politique commune, les gestionnaires de la Société nous identifient à des manipulateurs de «l'opinion publique». Pour eux, seule une consultation individuelle avait valeur scientifique et démocratique, une pétition publique signée par presque tous les membres de la communauté devenant une manipulation politique de la communauté par elle-même! Les gestionnaires de la Société étaient incapables de saisir la dynamique de la communauté. Nous sommes plus conscients comment les liens collectifs dans notre société sont de plus en plus fragiles alors que l'on accorde une telle importance à l'individu-entrepreneur dont la recherche de rentabilité ne sert qu'à assouvir ses propres fins. Décidément, nous n'avions pas le même projet...

«Malgré tout, nous continuons à vivre d'espoir puisque c'est *avec* et *pour* ceux et celles qui valorisent nos capacités de résistance à la puissance commerciale sans respect pour nos manières d'être, à une économie sans frontière qui brise nos solidarités, à une rentabilité qui brime nos libertés. C'est en nous que nous sommes forts et nous savons que notre entêtement n'est qu'une stratégie

pour laisser faire le temps à notre avantage. Notre qualité de vie vaut ce prix.»

Le conseil municipal de Saint-Clément,

Février 1996

ÉPILOGUE

À la fin du mois d'août 1997, le dépanneur du village qui assurait le service postal a fermé ses portes. Une décision qui a eu comme conséquence d'entraîner la fermeture du comptoir postal. À la suite des négociations avec la SCP la municipalité installe le comptoir postal dans le bureau de poste. Celui-ci comme on se souvient avait été converti en parc informatique quelques années plutôt. Nous donnons suite ci-dessus aux événements qui ont marqué ces négociations entre la municipalité et la Société canadienne des postes.

À l'automne 1997, les agents de la SCP sillonnent le village en quête d'un propriétaire de commerce en vu d'y installer un nouveau comptoir postal. On sollicite de la part de la municipalité leur appui pour trouver un nouveau commerçant. À la municipalité, on a l'impression de revivre les événements qui ont mené à la lutte pour le maintien du bureau de poste à l'automne 1992.

Si les nouveaux agents responsables du rétablissement du comptoir postal semblent plus disposés à trouver une solution commune, tout n'est pas gagné d'avance. Leur tournée dans le village leur a permis de convaincre quelques commerçants de reprendre la franchise. Du côté du conseil municipal, la nouvelle de la fermeture du comptoir postal soulève dans un premier temps des réactions de raillerie.

— On le savait, dit-on, et c'est à eux de se débrouiller avec le problème. Allons-nous nous embarquer de nouveau dans la saga des négociations avec la SCP? Allons-nous reprendre la lutte pour la réouverture du bureau de poste? On préfère leur retourner le balancier pour qu'ils se rendent compte par eux-mêmes du cul-de-sac et de l'aberration de leur politique de reconversion des bureaux de poste en comptoir postal.

Mais après ces premières réactions, ce sont les objectifs de la lutte (qu'on n'a toujours pas abandonnés) qui finissent

par prendre le dessus. On revendique d'abord la réouverture du bureau de poste. La demande est acheminée auprès des autorités compétentes de la SCP mais, comme il fallait s'y attendre, la proposition est rejetée. On propose alors le rétablissement d'un comptoir postal, mais cette fois-ci dans l'édifice de l'ancien bureau de poste, aujourd'hui propriété de la municipalité. Les négociations s'amorcent alors dans les bureaux du député fédéral avec les agents de la SCP. Il faut se souvenir que pour les représentants de la municipalité la proposition faite à la SCP reprend celle du mois de mars 1993 à l'effet d'intégrer le service postal dans l'édifice du bureau de poste sous la responsabilité de la municipalité et d'une personne compétente, qui à titre d'employée municipale, remplirait les fonctions d'un maître de poste. C'est cette proposition qui est retenue par les deux parties avec le retour du tri au comptoir postal de Saint-Clément (ce qui n'était pas le cas avec l'ancien comptoir postal où le tri se faisait à l'extérieur de la localité entraînant des délais allant parfois jusqu'à une semaine avant de recevoir le courrier local). On ajoute également la responsabilité d'oblitérer le courrier et on réduit les horaires d'ouverture considérant que l'enveloppe budgétaire octroyée par la SCP ne permet pas d'employer une personne à plein temps.

C'est donc dire que l'édifice du bureau de poste de Saint-Clément retrouve de nouveau sa vocation postale. Cette nouvelle entente va permettre à la population et aux entreprises locales, de renouer avec le service postal à Saint-Clément. Faute de pouvoir tout simplement négocier la réouverture du bureau de poste, ce compromis, à savoir l'établissement d'un comptoir postal dans l'ancien édifice du bureau de poste (aujourd'hui le Centre I. R. Ouellet), est perçu par la municipalité comme un moindre mal. Pour la population de Saint-Clément, la défaite d'hier devient une demi-victoire. La nouvelle situation nous rappelle comment la consolidation sociale et économique des communautés villageoises est une tâche en perpétuel recommencement et la quête de la communauté se poursuit...

DEUXIÈME
PARTIE

ASPECTS
MÉTHODOLOGIQUES
ET THÉORIQUES



JOURNAL D'ENQUÊTE

Quand on a « fait de la terre », bûché, creusé des puits de mine, érigé des barrages, chassé, planté, bâti des maisons, des écoles et des églises, marché à l'usine ou au magasin, l'espace public quotidiennement patrouillé est encore celui d'une communauté de significations partagées plutôt que d'une simple masse d'utilisateurs. L'habitat est une mémoire dont participe les individus, c'est le produit collectif où se reconnaît le producteur historique⁽⁹⁾.

DÉCEMBRE 1992

Je⁽¹⁰⁾ fais régulièrement la navette entre mon lieu de résidence, la paroisse Notre-Dame-des-Neiges, qui est voisine de la municipalité de Trois-Pistoles, et Saint-Clément pour me joindre aux occupants du bureau de poste, un trajet d'environ 20 kilomètres. Au début, le contact n'est pas facile. Les occupants sont méfiants mais chaleureux ! Rapidement, je réussis à établir un rapport de confiance et à préciser les motifs de mon intérêt pour la lutte. Je cherche à comprendre pourquoi la population du village et de la paroisse appuie et participe à l'occupation. La situation m'apparaît exceptionnelle considérant que le contexte actuel tend plutôt à favoriser une prise en main des communautés villageoises, principalement par la création d'emplois plutôt qu'à légitimer la mise en place d'un mouvement de résistance. L'engagement m'apparaît d'autant plus courageux que les actions qui entraînent l'occupation de lieux sont souvent perçues comme des stratégies passives, inutiles pour contrer le déclin du développement. On cherche plutôt à privilégier le consensus, le partenariat et l'adaptation au changement.

Abandonné par les pouvoirs publics, le bureau de poste est réapproprié par la communauté. Il est, en quelque sorte, une partie vitale pour le village. Ce sont en majorité les femmes qui vont assurer la permanence des lieux. Elles prennent la responsabilité de l'accueil et de l'aménagement du bureau de poste. Sur le comptoir, on a déposé un cahier dans lequel on invite les gens à inscrire leur nom. Tout le courrier que le comité reçoit est épinglé sur le mur à l'entrée du bureau de poste. Derrière le comptoir, on a installé des tables, un réfrigérateur, une cafetière et on a aménagé un espace pour le comité de sauvegarde. Le bureau de poste est devenu le lieu privilégié des rencontres et des discussions dans le village. On y prend un café, on s'y retrouve pour partager les repas du midi et du soir tout en échangeant sur les actions à entreprendre et sur l'avenir du village. Sur un mur, les femmes ont affiché un tableau sur lequel est inscrit le nom des personnes responsables des repas. Elles s'occupent également du calendrier des activités qui se déroulent quotidiennement. Les femmes, majoritaires au comité de sauvegarde, s'assureront également d'éviter que les tensions, qui sont parfois virulentes au sein même du comité et entre certaines personnes du village, débordent en conflits ouverts et se propagent dans la population. De plus, au conseil municipal, c'est la secrétaire qui assure, avec habileté, le maintien des relations avec les gestionnaires de la SCP et qui veille à ce qu'elles soient détendues.

Les hommes s'occupent plutôt de la protection des lieux et de l'organisation des relations publiques. Lors du boycottage de la rencontre d'information populaire organisée par les gestionnaires de la Société canadienne des postes, ce sont les hommes qui les reconduisent aux limites de la municipalité. Quand les serruriers se rendent sur les lieux, ce sont les hommes qui se précipitent à l'extérieur du bureau de poste pour leur faire obstruction avec les véhicules lourds. Pendant plusieurs semaines, ce sont les hommes qui sont de garde devant la porte d'entrée du bureau de poste. Quant

aux stratégies d'action et aux relations avec les médias, c'est le porte-parole qui en est surtout responsable.

Au mois de décembre, j'informe les membres du comité de sauvegarde que je veux les rencontrer afin de recueillir leurs témoignages sur l'interprétation de la lutte. Ceux-ci retracent les débuts du conflit depuis la première démission du maître de poste, témoignent des motifs qui ont favorisé leur engagement dans la lutte. Ils racontent aussi leur engagement et leurs démarches depuis l'annonce de la fermeture du bureau de poste, leurs rapports avec le député, leur perception des gestionnaires de la Société canadienne des postes, leurs relations avec les municipalités et les MRC, leurs attentes auprès des groupes qui les soutiennent, l'importance de la position de l'Église, les tensions qui se manifestent au sein du comité de sauvegarde. Finalement, ils font part de leurs espoirs pour un dénouement en leur faveur et pour une cause qui est d'abord revendiquée au nom des citoyens et citoyennes de la localité.

C'est durant cette période, où j'assiste à la plupart des manifestations organisées par le comité de sauvegarde, que je fais allusion devant quelques membres du comité à la possibilité d'écrire l'histoire de la lutte. Je ne sais pas encore sous quelle forme le projet peut se réaliser, mais il m'apparaît important d'organiser, le moment venu, quelques rencontres afin de faire le point à tête reposée sur la portée de la résistance. Cette idée me semble pertinente et à propos puisque, à plusieurs reprises lors de conversations avec les occupants, ceux-ci expriment le sentiment de ne pas avoir été compris et regrettent que les actions entreprises n'aient pas reçu tout le soutien désiré. De plus, la réalisation du projet de transcription de la mémoire de la lutte et l'organisation des rencontres de réflexion collective seraient facilitées par le fait que l'on a pris grand soin de conserver méthodiquement le courrier que l'on recevait et de compiler les informations contenues dans les médias.

C'est donc dans ce contexte que j'ai fait appel au Groupe de recherche interdisciplinaire sur le développement régional de l'Est du Québec (GRIDEQ) de l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui a accepté d'appuyer le projet de la rédaction d'un livre sur l'histoire de cette lutte et d'intéresser un membre du GRIDEQ à s'engager dans cette recherche collective.

AVRIL 1993

À la fin du mois d'avril 1993, Hugues Dionne du GRIDEQ se joint au groupe. Nous organisons une première rencontre avec les membres du conseil municipal de Saint-Clément pour leur faire part du projet de rédaction d'un livre avec la contribution du GRIDEQ. Cette première rencontre sert surtout à tâter le terrain afin de s'assurer de la participation d'un groupe de citoyens et citoyennes. Le maire de la municipalité ainsi que les conseillers et conseillères se montrent intéressés au projet et proposent de regrouper ceux et celles qui sont les plus susceptibles de s'engager dans un comité de réflexion et de rédaction.

MAI 1993

Lors de la deuxième rencontre, au début du mois de mai 1993, il nous apparaît important de faire part au comité de rédaction qui vient d'être formé des recherches entreprises par le GRIDEQ qui touchent des domaines aussi diversifiés que l'exploitation des ressources naturelles, le développement alternatif, la violence conjugale, les nouvelles technologies, la question régionale et villageoise. Nous précisons que ces recherches s'inscrivent dans l'intention d'éclairer les facteurs de dépossession pour favoriser un plus grand contrôle du développement et de l'autonomie des individus et des collectivités. Ces remarques semblent faire écho à la situation que viennent de vivre les gens du village puisque, au-delà de la lutte pour un service postal, la résistance les a

amenés à valoriser leur autonomie et leur capacité de réflexion qui ont été continuellement décriées par certaines autorités politiques locales et par les gestionnaires de la SCP. Selon les gestionnaires, ils n'ont pas la compétence pour faire face aux problèmes reliés au déficit qu'accuse la SCP et toute proposition pouvant éviter la fermeture du bureau de poste est perçue comme non recevable. On subit donc continuellement une dévalorisation des capacités de penser et d'agir sous prétexte qu'il faut s'adapter aux changements.

Les solidarités locales permettent de surmonter les différentes formes que peut prendre la dévalorisation de cette action collective. On se dit que le seul fait d'avoir refusé d'accepter le projet de la SCP transforme l'échec éventuel en victoire. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'après 59 jours d'occupation, le comité de sauvegarde et une bonne partie de la population ne sortent pas de cette résistance avec certaines déchirures et frustrations qui ont été surmontées par la suite. Nous décidons alors d'organiser une série de rencontres (entretiens enregistrés) avec des membres du comité de sauvegarde. Les «soirées bureau de poste» que nous organisons servent donc à recréer les solidarités et à prendre un certain recul face aux derniers événements.

JUIN 1993

Les premières rencontres avec les participants du comité de rédaction portent encore la marque des blessures de ceux et celles qui ont toujours eu l'impression d'avoir été exclus par le conseil municipal des dernières négociations avec la SCP. De plus, la question du leadership de la lutte va occuper une place importante lors des discussions. Le clivage entre ceux et celles qui souhaitent que le comité de sauvegarde poursuive et contrôle la défense de la lutte et ceux et celles qui préfèrent y mettre fin et favoriser le conseil municipal comme autorité principale est toujours présent au sein de la communauté. Cette situation, encore trop tendue au tout début des rencontres, n'a pas permis de poursuivre

la discussion au sein du comité de rédaction avec ces deux groupes. Il a fallu attendre plusieurs mois (avril 1994) avant de pouvoir convoquer une rencontre avec ceux et celles qui refusaient l'abolition du comité de sauvegarde et organiser par la suite une rencontre commune afin de préparer un mémoire collectif sur la politique de la SCP⁽¹¹⁾.

SEPTEMBRE 1993

Le groupe de travail pour la rédaction du livre s'est finalement consolidé autour de cinq leaders du comité de sauvegarde (quatre femmes, un homme) et de deux chercheurs. Les premières rencontres sont souvent chargées de non-dit et les rapports entre les chercheurs et le groupe s'apparentent à un type de sociologie «clinique»⁽¹²⁾. On en a parfois gros sur le cœur et le climat de confiance permet de lever l'autocensure qu'on s'est imposée durant la lutte afin d'éviter l'éclatement du comité de sauvegarde. Il faut prendre le temps de laisser la parole récupérer son souffle, maintes fois détournée ou voilée, afin qu'elle se libère. Une fois ces moments difficiles passés, l'humour finit toujours par prendre le dessus sur la gravité de certaines situations.

Disons-le d'emblée: ce que nous retenons d'abord des quelque 50 rencontres comptabilisant plus de 300 heures de discussions, qui se prolongent souvent jusqu'à deux heures du matin, c'est le climat de gaieté et de confiance qui y règne. Sans ce plaisir partagé, cette volonté inconditionnelle et tout à fait gratuite d'échanger et de réfléchir sur les événements, il serait impossible de poursuivre les rencontres. La seule attente des participants est d'essayer de mieux comprendre et de faire comprendre ce qui leur est arrivé. L'intention n'est donc pas d'organiser les rencontres dans le but de déboucher sur un projet d'entreprise, comme le propose la tendance actuelle de prise en main des communautés.

Pour nous les chercheurs, il ne s'agit pas de s'imposer comme ceux qui indiquent la voie de la bonne conscience de classe comme dans le cadre d'une approche de type d'in-

tervention sociologique. Il faut aussi éviter de tomber dans les pièges d'un discours « savant » qui use de théories passe-partout pour finalement ne plus « percevoir les pratiques qui échappent à la raison du système, la socialité de l'individu ou les jeux de l'imaginaire »⁽¹³⁾. Nous avons plutôt préféré suivre les intentions d'Annah Arendt et proposer « rien de plus que de penser ce que nous faisons »⁽¹⁴⁾, ou encore, pour reprendre les propos de Castoriadis, tenter d'élucider une situation vécue par une communauté, c'est-à-dire exercer un « travail par lequel les hommes essaient de penser ce qu'ils font et de savoir ce qu'ils pensent »⁽¹⁵⁾. Il s'agit en quelque sorte de rétablir et de valoriser les capacités réflexives des acteurs tant décriées pendant la lutte, comme si la réflexion, sur certains aspects de la réalité, ne pouvait être que l'affaire d'une catégorie sociale déterminant ce qui est valable pour l'ensemble de la communauté. Nous avons voulu ainsi nous fier à la connaissance « ordinaire » où le sujet et l'objet ne font qu'un dans l'acte de connaître.

Nous partons aussi avec l'idée que la construction de l'histoire de la lutte doit, du moins en partie, être écrite par chaque membre du groupe. Cette idée est rapidement remise en question par les participantes et participants et finalement rejetée. Ceux-ci nous font comprendre qu'ils préfèrent s'exprimer oralement, et que c'est plutôt la tâche des chercheurs de s'exprimer par écrit, quitte par la suite à scruter collectivement et attentivement les textes, à échanger sur la justesse des propos et des mises en situation rapportées. Nous décidons alors de refaire collectivement (par entretiens collectifs enregistrés) la trame des événements. Pour guider les discussions, on s'est donné un cadre très souple qui repose sur quatre aspects : le vécu des personnes, leurs motifs, les stratégies employées (ruse, créativité, alliances) et leurs rapports avec l'extérieur proche (la famille, les gens du village, etc.) et lointain (les groupes d'appui, les MRC, le Syndicat des postiers, etc.). La collecte d'informations, recueillie à partir des entrevues réalisées durant l'occupation du bureau de poste et des coupures de journaux colligées

par une leader de la lutte, a permis d'organiser une première chronologie des événements et ainsi d'amorcer la discussion.

DÉCEMBRE 1993

L'intention est de produire une histoire commune, un récit de vie collectif qui sert de référence pour l'ensemble des participants et participantes⁽¹⁶⁾. Une première production de l'histoire de la lutte est complétée en décembre 1993. Ce premier document (environ 140 pages) est largement ponctué de citations des membres du comité de rédaction intentionnellement identifiées par le nom de l'auteur. Les citations ont servi à structurer l'ensemble du récit, et le seul fait de noter le nom de la personne citée a permis aux acteurs de s'engager et de se responsabiliser de manière plus concrète dans la production de leur propre histoire collective.

MAI 1994

Une première lecture collective de l'histoire de la lutte va permettre de préciser les événements et d'échanger sur une multitude d'aspects qui sont reliés de près ou de loin avec la lutte pour la sauvegarde du bureau de poste. La correction de cette première version donne naissance à un deuxième document qui totalise plus de 200 pages.

Les nombreuses heures de discussions sont une importante source de stimulation pour les chercheurs. Au-delà des facteurs événementiels de la lutte, les leaders du mouvement affirment l'attachement à leur village, l'importance de la communauté et des fêtes locales, l'emprise de la technocratisation, le désengagement de l'État, l'isolement des petites localités, l'importance des réseaux communautaires, la perte de conscience sociale, l'individualisme, etc. Ces préoccupations confirment l'idée que le monde rural ne vit pas dans l'isolement et qu'il est lui aussi traversé par les grands courants idéologiques de la société. L'ensemble de ces échanges incite les chercheurs à insérer, lors de la troisième version de

l'histoire de la lutte, des points d'analyse qui font échos aux réflexions des leaders et qui tracent les premiers fragments d'une interprétation de la résistance.

C'est également lors de cette même version que nous allons introduire des phases d'action correspondant à des périodes précises de l'histoire. On fait alors allusion :

1• au « doute » qui conduit les membres du conseil municipal à s'engager dans des actions qui remettent en question la confiance presque aveugle que leur demandent les gestionnaires de la SCP que l'on reconduit d'ailleurs aux limites de la municipalité ;

2• à la « légitimité politique » qui amène la population dans le passage de la désacralisation des autorités politiques au réenchantelement qui est continuellement assumé par le comité de sauvegarde ;

3• à la « dignité perdue » puisque tout le processus de négociation avec la SCP réduit la capacité réflexive des acteurs à une simple question de choix concernant la distribution du courrier, laissant toute la question de la problématique de la dette à des experts. On peut dire ici, pour reprendre un thème fondamental du mouvement rural, que l'opération (la raison) et la dignité (la subjectivité) se trouvent séparées, laissant aux uns la capacité de rationaliser de manière comptable et aux autres la capacité d'adaptation ;

4• à des « solidarités difficiles » qui vont finir par isoler les acteurs de la lutte aux circonstances qui vont les amener à s'opposer à une logique purement marchande ;

5• au « territoire à occuper », témoignant ainsi de l'importance des lieux comme espace identitaire ;

6• à l'« affirmation de la communauté », par opposition à la séparation continue des lieux entre la paroisse et le village et l'approche individuelle défendue par la SCP ;

7• à la « quête de l'héritage perdu » face à la fermeture du bureau de poste où l'on tente de renouer avec la pérennité de la communauté et de dépasser des rapports purement

fonctionnels où habiter les lieux finit par obéir au seul principe de la vente et de la consommation.

OCTOBRE 1994

Au fur et à mesure que l'histoire de la lutte prend forme, que le va-et-vient entre la pratique des acteurs et l'analyse continuent à animer les discussions, l'idée de situer cette lutte dans l'histoire du village commence à s'imposer d'elle-même. Des moments importants de la discussion, comme celles sur les fêtes du centenaire de la municipalité en 1981, servent de déclencheur pour nous amener à poursuivre notre réflexion collective sur la fondation du village et aussi pour tracer un portrait actuel de la structure d'occupation de la municipalité. On se dit que l'histoire de la lutte pour la sauvegarde du bureau de poste est aussi, en quelque sorte, reliée à l'histoire du village et qu'entre le début de la colonisation et aujourd'hui, la communauté a traversé des changements importants qui peuvent nous aider à mieux comprendre les enjeux actuels de la société. Tout en poursuivant nos discussions, à partir de la lecture des différentes versions de l'histoire (il y en a eu six), nous avons donc organisé des rencontres sur la préparation de la monographie du village et sur la structure d'occupation de la municipalité de 1940 à 1995.

MARS 1995

Une première rencontre avec un groupe de citoyens de la municipalité, en mai 1994, a permis de dégager les événements importants qui ont marqué l'évolution de la paroisse depuis sa naissance jusqu'à aujourd'hui. L'année suivante, vers la même période, on répète l'expérience mais cette fois-ci de manière plus systématique. À l'aide de deux documents produits pour les fêtes du centenaire de la municipalité⁽¹⁷⁾, nous avons préparé une chronologie des événements que nous avons soumise au comité de rédaction à des fins de discussions. Plusieurs informations demandent à être complé-

tées et nous décidons de faire contribuer l'équipe de rédaction, à laquelle se sont jointes trois étudiantes de l'UQAR⁽¹⁸⁾, afin d'identifier des personnes-ressources que l'on peut interviewer pour recueillir leurs témoignages sur des périodes précises de la vie du village. Cinq périodes furent identifiées :

- 1• La conquête du territoire (1860-1880);
- 2• La naissance du village (1881-1924);
- 3• La belle époque (1925-1954);
- 4• Le village ouvert (1955-1976);
- 5• Les résistances villageoises (1977-1995).

Pour chacune des périodes, nous préparons un résumé des événements que nous avons pu repérer à partir des informations que nous possédons et nous proposons quelques questions qui peuvent servir à amorcer les entrevues.

Parallèlement à cette quête d'informations, nous proposons au comité de rédaction de préparer un portrait statistique de la structure d'occupations de la municipalité afin de repérer les emplois anciens et actuels. Le repérage des occupations de 1940 à 1995 est principalement réalisé à l'aide des registres de la fabrique et de la municipalité. La compilation des données permet d'identifier la période d'abandon de certains métiers traditionnels, la période d'émergence de nouvelles occupations, le nombre d'emplois actuels et passés (comparaison entre les années 1965-1975-1995) et les lieux de travail actuels, soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la municipalité. Un profil général de la population complète les données avec le nombre total des occupations, d'enfants et de non-salariés.

Pour l'organisation de la cueillette d'informations de la monographie du village, nous nous inspirons de l'ouvrage de Fernand Dumont et Yves Martin⁽¹⁹⁾. Trois grandes catégories permettent de structurer le matériel recueilli auprès des personnes-ressources :

- 1• La structure démographique et le processus de peuplement;

- 2• La structure économique et occupationnelle;
- 3• La structure sociale.

La structure démographique nous permet de constater que, comme dans plusieurs municipalités rurales, la population atteint entre 1920 et 1950 une crête démographique maximale d'environ 1 300 personnes pour, par la suite, chuter progressivement et se stabiliser autour de 600 personnes. Quant aux familles, elles se consolident, au moins depuis 1981, autour de 165. Il semble que ce soit également les années dix-neuf cent cinquante qui marquent un tournant dans la structure économique de la municipalité. La perte d'emplois «résidents» dans le village, compte tenu de l'affaiblissement de sa diversité locale, est contrebalancée par une division nouvelle du travail qui est surtout urbaine. Le village, relativement autonome dans sa structure économique villageoise, devient de plus en plus dépendant de son environnement extérieur. C'est sa nature même qui se trouve transformée: le village est de moins en moins le lieu que l'on habite et le lieu des activités de travail. La tendance n'est tout de même pas au point de se retrouver avec une «municipalité-dortoir». Près de 70 % des 218 emplois dénombrés pour l'année 1995 sont exercés dans la municipalité.

Tout ce travail demande une très grande disponibilité des membres du comité de rédaction. Il ne faut pas oublier que tous les textes produits dans le cadre de ces rencontres sont lus la plupart du temps collectivement et servent de base de réflexion pour la préparation de l'histoire de la lutte et de son analyse. La monographie permet de situer la lutte en fonction de l'histoire du village et, de façon plus large, en fonction du «passage de la modernité». La monographie donne aux leaders du mouvement l'occasion d'affirmer leur reconnaissance à l'égard de ceux et celles qui ont, durant toutes ces décennies, participé à la cohésion de la paroisse par des activités économiques, administratives et sociales. C'est cette cohésion qui va peu à peu subir des lésions et dont il faut de plus en plus chercher à colmater les brèches.

Le travail, la famille, l'Église et les services sont au cœur de cette transformation. L'affrontement avec les gestionnaires de la SCP dévoile la logique d'un pouvoir technocratique qui banalise l'habileté des acteurs à analyser, à interpréter et à transformer de manière concrète leur propre réalité. De plus, l'idéal d'une société comprise comme une entreprise par les gestionnaires de la SCP rend la vie communautaire de plus en plus fragile parce que confrontée à une logique d'ensemble de la société qui fait du lien social une relation purement marchande.

SEPTEMBRE 1995

Le travail de recherche s'inscrit dans une démarche plus lente alors que les temps de compilation et de rédaction sont plus exigeants. Des échanges de textes de commentaires sur l'ensemble de la production deviennent aussitôt l'occasion, pour les membres du comité de rédaction, d'approfondir l'analyse et de fournir des précisions historiques qui contribuent à alimenter l'enquête. Celle-ci s'inscrit de plus en plus dans une démarche commune d'interprétations entre acteurs et chercheurs. Les chercheurs organisent les matériaux de rédaction et les soumettent à l'équipe.

JANVIER 1996

Au mois de janvier 1996, la municipalité de Saint-Clément nous fait part de son intention de présenter un mémoire aux membres du comité d'examen du mandat de la SCP. Nous leur proposons d'organiser une rencontre avec ceux et celles qui sont intéressés à venir discuter de la préparation du mémoire. C'est dans ce contexte que, le 31 janvier 1996, une quinzaine de personnes se réunissent dans la salle de l'OTJ pour élaborer le contenu et l'orientation du mémoire de la municipalité.

Le texte du mémoire reproduit le plus fidèlement possible l'esprit de la rencontre et les idées émises lors de cette

table ronde que nous avons animée. Nous avons reproduit, en guise de conclusion, le contenu de ce mémoire afin de redonner la parole aux acteurs de la lutte qui, par leur capacité d'analyse et leur refus de se laisser bernier par les illusionnistes de la technocratie, viennent raffermir l'espoir de ceux et celles qui ont encore confiance en la condition humaine.

SEPTEMBRE 1996

Nous sommes à l'étape de la rédaction finale. L'histoire de la lutte ne demande qu'à être bonifiée par des «encarts» qui font référence à l'information complémentaire, aux documents d'archives et aux témoignages monographiques. Nous poursuivons l'analyse à partir de divers textes de travail élaborés au cours des différentes étapes d'enquête.

JANVIER 1997

Nous amorçons le travail d'édition avec le comité de rédaction. Diverses rencontres à Saint-Clément nous permettent de compléter les informations factuelles manquantes et de procéder aux démarches d'édition.

RÉFLEXIONS D'ANALYSE

Lors de nos rencontres avec le comité de rédaction, nous prenons l'habitude d'identifier l'action entreprise par les gens de la localité à un mouvement de résistance territoriale. La notion de résistance prend tout son sens dès les premières actions organisées par les acteurs qui disent «non» aux propositions de la SCP. Dans ce sens, «résister, c'est d'abord trouver la force de dire «non», sans avoir toujours une idée très claire de ce à quoi on aspire»⁽²⁰⁾. Cette définition correspond bien à l'état d'esprit dans lequel les membres du conseil municipal se trouvent au début de la lutte. Cette résistance, si elle va prendre d'abord appui sur l'initiative de quelques individus, va rapidement s'organiser dans le cadre d'une revendication collective et se transformer en mouvement social et s'opposer au pouvoir des gestionnaires. De plus, si «la résistance est la résultante d'une dynamique de l'action qui combine conservation et rupture»⁽²¹⁾, nous constatons que les acteurs chercheront, dans le cadre de cette résistance, à attribuer un sens précis à la notion de service. C'est celui qui répond aux besoins de la communauté, en valorisant les solidarités collectives tout en rompant avec l'omniprésence d'un ordre techno-économique et avec la fatalité de la compétition marchande.

Le territoire représente les limites de l'espace géographique dont l'administration relève du gouvernement municipal. Beaucoup plus qu'une simple dimension empirique, le territoire est une réalité historique, celle des hommes et des femmes œuvrant à son maintien et à son développement. Certes, il y a beaucoup de travail sur ce territoire comme celui de Saint-Clément, dont celui du défrichement, de la construction, de la production, bref un travail commandé par l'inexorable nécessité de la vie. Mais ne faut-il pas y voir aussi la réalisation de l'«œuvre» comprise comme la manifestation d'une présence au monde qui «est lié aux produc-

tions humaines, aux objets fabriqués de main d'homme, ainsi qu'aux relations qui existent entre ses habitants » (22).

Si nous avons tant insisté, sur l'importance du territoire, c'est parce que nous en faisons un *a priori* du développement. Entendons-nous! Bien que la notion de territoire en sociologie soit peu et difficilement problématisée (23), elle mérite un détour afin d'éviter toute confusion. Si nous avons d'abord fait allusion à l'œuvre, et non au travail, c'est pour signifier le caractère fondamentalement existentiel de notre rapport au territoire. Dans ce sens, nous faisons nôtre l'idée suivante de Martin Heidegger: « je suis », « tu es », veulent dire: j'habite, tu habites » (24). Habiter les lieux signifie la manière dont nous bâtissons l'espace. Toute construction ou production dans l'espace est précédée de l'habitation qui doit répondre à la finalité des moyens entrepris qui sont de l'ordre du bâtir. « Bâtir et penser, font partie de l'habitation » (25), dit Heidegger. « Le rapport de l'homme à des lieux et, par des lieux, à des espaces réside dans l'habitation. La relation de l'homme et de l'espace n'est rien d'autre que l'habitation pensée dans son être » (26).

On peut aussi comprendre le territoire habité comme l'architecture (27) de l'œuvre humaine. Dans son sens originel, l'architecture ne signifie pas ici construire des chemins, ouvrir des paroisses:

« L'architecture commence par faire une place, elle commence par construire un espace comme espace proprement humain, espace réservé des rapports sociaux qui met à distance la nature « étrangère », et qui du même coup à travers cette distance modulée établit le rapport des hommes avec un monde approprié et objectivé. (...) L'objet originel de l'architecture est donc celui de la construction de l'espace socialisé, approprié par l'homme (28). »

Le village se rend visible à travers son architecture (pâturages, bâtiments, routes, ponts, églises, etc.) où l'homme instaure son pouvoir sur l'espace naturel. Le village est la forme matérialisée de la société dans laquelle « l'espace ar-

chitectural exprimera et traduira toujours dans sa structure les figures historiques particulières du pouvoir et de l'idéologie, et ceci beaucoup plus intensément et plus profondément que les formes et les réseaux empiriques des pratiques sociales instrumentales, utilitaires, purement laïques ou quotidiennes »⁽²⁹⁾.

Cependant, les transformations actuelles de la société s'orientent vers des pratiques sociales qui se veulent strictement utilitaires et techniques (le service postal obéit à la simple relation émetteur/récepteur du courrier) et strictement marchandes (le service doit d'abord être rentable avant de répondre aux besoins de la communauté). Ces transformations finissent par phagocyter les solidarités collectives des communautés villageoises. Le développement du capitalisme industriel et post-industriel et le développement de l'architecture urbaine avec ses objectifs fonctionnels et sectoriels vont finir par concevoir l'espace comme une donnée scientifique, technique et stratégique, mais aussi comme lieu purement abstrait refoulant continuellement toutes possibilités de rapports humains plus justes, plus égaux, plus riches.

Dans le cas qui nous intéresse, les manifestations de la population rurale valorisent des manières d'habiter les lieux en s'opposant à un ordre d'ensemble purement gestionnel. En luttant contre l'ordre établi, la résistance fait apparaître certes le discours conflictuel des uns et des autres. Mais fondamentalement, elle exprime la dimension continuellement refoulée de l'être dans son désir d'habiter les lieux afin de préserver un ordre d'ensemble de la société où le choix et la hiérarchisation des valeurs iraient dans le sens d'une finalité toujours plus humaine. Dans ce sens, habiter un territoire nous renvoie à la question du sujet et de l'acteur et aux mouvements sociaux dont l'essence même nous amène à nous interroger sur les finalités de nos activités et à l'emprise de « l'inéluctabilité », dont le corollaire est « l'évanouissement du politique », jusqu'à « l'absolue insignifiance »⁽³⁰⁾ (il faut bien fermer le bureau de poste, fermer des routes, fer-

mer des écoles, etc. c'est inéluctable). Ici, ce sont les acteurs qui mènent leur propre lutte à travers l'organisation de pratiques sociales concrètes contre un adversaire représenté par des « technologues » dont l'enjeu concerne l'orientation normative de la société.

Cependant, les mouvements sociaux apparaissent comme des mouvements à caractère expressif, dans le sens de l'affirmation de soi, et instrumental, dans le sens d'un environnement stratégique toujours continu d'aménagement des différentes variables en termes d'avantages et d'inconvénients, d'efficience et d'efficacité, telles que décrites, par exemple, dans les récentes réformes en développement régional⁽³¹⁾. Leur mobilisation n'a plus pour objet la société, qui est devenue entre-temps un vaste système se confondant à un chantier entrepreneurial), mais la prise en charge de la défense de leur particularité, dans un contexte où toute référence identitaire normative à caractère transcendantal finit par éclater⁽³²⁾.

Les actions « collectives » n'échappent donc pas à cette logique d'ensemble de la société dans laquelle elles sont envisagées localement (ce n'est pas pour rien que l'on parle de mouvements locaux) cherchant à maintenir la cohésion des villages en s'appuyant, bien souvent, sur la prise en main des individus et leur capacité entrepreneuriale. Cependant, dans le « cas » qui nous intéresse, la recherche de la cohésion sociale ne se manifesterait pas dans l'ascétisme entrepreneurial ambiant, se traduisant dans la pratique par la recherche d'une communauté réseautée dans des rapports utilitaristes pour la conquête d'une part des marchés locaux ou mondiaux⁽³³⁾, mais dans des manières d'habiter les lieux qui font d'abord une place aux solidarités humaines avant les relations marchandes.

RESTER ICI ET Y VIVRE

On a amplement abordé la question des résistances populaires à la fermeture des villages qui se sont manifestées

dans l'Est du Québec durant la décennie 1970⁽³⁴⁾. Ces résistances sont exemplaires du passage de la société traditionnelle à la société moderne et des mutations des solidarités. De 1963 à 1966, le BAEQ (Bureau d'aménagement de l'Est du Québec) a tenté de faire participer la population à une vaste expérience-pilote d'aménagement et de planification économique de toute la région. L'opération consiste précisément à favoriser la conversion de la société traditionnelle à la société moderne. La question rurale devient désuète et il faut structurer une nouvelle société régionale et urbaine⁽³⁵⁾. La mentalité traditionnelle ne permet plus une intelligence des voies nouvelles de développement à inventer. Les « petites communautés » constituent un handicap pour le déploiement de nouvelles activités modernes. Des stratégies d'industrialisation et d'urbanisation sont mises de l'avant de manière à majorer le taux d'activités de production régionale.

Il importe alors de procéder à la modernisation des secteurs traditionnels et à une spécialisation fonctionnelle du territoire régional. Il faut parvenir à un « équilibre rationnel » du rapport territoire-population-ressources en fonction de la région-plan, ce qui implique une transformation des structures économiques rurales encore quasi artisanales, une mobilité accrue de la main-d'œuvre, une modernisation des mentalités et une occupation plus rationnelle de l'espace régional. « La fermeture de certaines zones dont le potentiel de développement est quasi nul et qui sont d'ailleurs en pleine désintégration constitue un corollaire de ce postulat de base »⁽³⁶⁾.

Mais il ne faut pas y voir là l'œuvre spécifique du BAEQ. La déstructuration de certaines zones rurales inquiète déjà divers organismes régionaux. La décroissance démographique de plusieurs municipalités rurales de l'arrière-pays est déjà amorcée; à ce moment, la mutation du milieu rural était déjà à l'œuvre! Au BAEQ, on veut simplement rationaliser l'économie industrielle qui induit un remodelage de l'espace québécois. L'affaiblissement des économies locales

ne permet plus des niveaux d'activités susceptibles d'occuper une main-d'œuvre libérée des secteurs traditionnels. L'initiative entrepreneuriale des individus ne peut pas combler les effets de mutation économique. Les voies de l'industrialisation obligent à partir, à quitter certaines zones d'un territoire en train d'être marginalisé.

Toutefois, les paroisses « marginales » résistent alors à ces fermetures décrétées, la population refuse de partir. Les Opérations Dignité qui ont suivi en 1970 ne constituent pas uniquement une résistance à une programmation technocratique de planification régionale particulière. Il s'agit d'une lutte d'espace marquant le nouveau déploiement de l'État-providence⁽³⁷⁾. À la même période en Abitibi, des paroisses marginales se mobilisent autour de divers projets forestiers. Les résistants ruraux tentent d'élaborer des propositions socio-économiques alternatives en mettant de l'avant des stratégies de développement rural intégré et des projets collectifs de petites productions qui résistent mal aux logiques de plus en plus sectorielles des économies de masse. Plus encore, il faut recréer des solidarités de base contre « la logique marchande qui aliène les rapports de l'homme à son espace vital, (qui) aliène l'homme-habitant »⁽³⁸⁾.

Il s'agit à la fois de l'expression nostalgique des solidarités perdues et de l'expérimentation de nouveaux rapports communautaires de plus en plus déstructurés par la société particulariste. Jean-Jacques Simard note alors trois aspects majeurs de cette quête d'une autre manière de « vivre ensemble » : pour les résistants, la *terre* appartient à ceux qui l'habitent ; la *communauté* à maintenir a plus qu'une valeur d'échanges marchands ; la population menacée valorise l'*auto-détermination* de son propre développement face à la dépendance que créent la gestion étatique et les règles de l'économie marchande⁽³⁹⁾. La volonté de mettre sur pied diverses entreprises « communautaires » et de procéder à une gestion commune et intégrée des ressources du territoire engendre alors des expérimentations économiques et sociales de première importance.

L'éveil à des dynamiques endogènes et à des solidarités territoriales provoque des mobilisations nouvelles des communautés rurales. L'exemple du JAL dans le Témiscouata acquiert rapidement une valeur symbolique de ces luttes rurales pour un autre développement⁽⁴⁰⁾. Des organismes de gestion en commun mettent de l'avant diverses pratiques de développement communautaire et dénoncent la mainmise de la grande industrie sur les ressources forestières. Diverses manifestations populaires sont organisées pour provoquer une prise de conscience des blocages au développement tout en accusant le gouvernement d'incurie ou d'incompétence face à son incapacité, voire son refus de contribuer à la recherche de solutions inédites pour contrer l'affaiblissement des communautés locales.

Nous connaissons mieux aujourd'hui la signification de cet exode continu des paroisses marginales qui, depuis près de cinquante ans, assistent presque impuissantes, à une déstructuration de leurs tissus socio-économiques; les effets d'agglomérations et les réseaux innovateurs des districts industriels répondent davantage aux besoins des économies mondialisées et rendent désuets certains territoires non performants⁽⁴¹⁾. L'affaiblissement des économies locales ne justifie plus le maintien de plusieurs communautés locales «éloignées» et compromet l'avenir de plusieurs zones rurales québécoises. C'est cette nouvelle prise de conscience de la déstructuration rurale qui provoque la convocation des États généraux du monde rural en 1991⁽⁴²⁾.

On analyse alors les effets pervers d'une logique de productivité qui engendre certes à des croissances économiques performantes, mais qui risque aussi de compromettre les qualités humaines de la vie villageoise et communautaire. Tant vaut le village, tant vaut le pays! En amont et en aval de cet événement, divers mouvements ruraux s'inquiètent de l'avenir rural compromis et tentent de formuler des propositions alternatives de développement (Coalition urgence rurale du Bas-Saint-Laurent (1990), Ralliement gaspésien et madelinot (1991), MADRAT en Abitibi-

Témiscamingue, organismes régionaux de Solidarité rurale du Québec). Les leaders dénoncent l'état de désappropriation des ressources naturelles et le peu de contrôle sur les outils possibles de développement rural et régional. Les populations veulent s'affirmer sur un territoire qui se veut un milieu de vie avant d'être une simple région-ressources⁽⁴³⁾.

L'exode rural qui se poursuit au tournant des années dix-neuf cent quatre-vingt-dix ne permet pas de solutionner une crise de l'emploi qui devient aussi dramatique en milieu urbain compte tenu des économies industrielles désuètes. Les mobilisations territoriales s'étendent aux villes rurales des régions périphériques qui s'efforcent de maintenir leurs activités économiques. Depuis 1992, plusieurs manifestations populaires dénonçant la précarité des situations économiques régionales (blocage de routes, occupation de locaux, fermeture symbolique de commerces, dénonciation de transfert de bureaux gouvernementaux) s'organisent à Cap-Chat, à Amos, à Port-Cartier, à Saint-Clément, à Rouyn-Noranda, à Newport, aux Méchins, à La Rédemption, à Rivière-du-Loup... Certaines révoltes territoriales et villageoises contestent les formes actuelles de régulation sociale⁽⁴⁴⁾.

LA RÉSISTANCE TERRITORIALE ET COMMUNAUTAIRE

Les espaces que nous habitons sont tous, à divers degrés, des lieux où l'existence individuelle et collective est de plus en plus menacée dans son intégralité. Nos perceptions de l'espace sont en train d'être bouleversées, notre mesure du monde est en pleine mutation⁽⁴⁵⁾. Évidemment, l'appréhension des « lieux » est à échelle variable. Nous nous intéressons à ce qu'on nomme communément le milieu de vie, le « lieu anthropologique ». Certains auteurs en parlent comme étant « cette construction concrète et symbolique de l'espace (...) à laquelle se réfèrent tous ceux à qui elle assigne une place, si humble ou modeste soit-elle »⁽⁴⁶⁾. Le lieu est force structurante et support au déploiement matériel et

symbolique simple qui peut aussi bien définir le village, le quartier que la maison. Aborder la question du lieu anthropologique, c'est essayer de mieux comprendre le rôle de l'espace dans l'élaboration des solidarités, particulièrement quand on a tendance aujourd'hui à concevoir l'espace comme un ensemble de branchements interreliés par des réseaux d'information et de communication⁽⁴⁷⁾. Le développement de la technologie semble ignorer l'importance de l'habitation. Elle traverse l'espace habité, elle dissout l'espace public, elle ignore les déplacements humains. Alors «si l'on n'habite pas un lieu, comment est-il possible d'avoir une adresse et comment est-il encore possible de recevoir?»⁽⁴⁸⁾.

Nos recherches sur les résistances territoriales de communautés villageoises nous ont sensibilisés au rapport entre le monde social et le monde matériel⁽⁴⁹⁾. La détermination des populations décidées à «vouloir rester là» nous invite à approfondir l'approche sociologique de l'espace. Il se peut que le caractère éphémère des lieux contemporains de vie soit en train de modifier profondément les communautés humaines. S'interroger sur ce que signifie «vivre quelque part» est pertinent quand la vie en société se réduit de plus en plus à des espaces fonctionnels, passagers et marchands, alors que la puissance des lieux est peut-être précisément de fonder l'interaction sociale concrète et de nous rappeler constamment la permanence des besoins et des désirs humains.

C'est comme si la solidarité sociale devait prendre appui sur une certaine territorialité pour pouvoir mieux se cimenter, elle qui est le fruit d'échanges, d'influences et de services entre les individus et les groupes. L'interrogation est d'autant plus importante dans le cadre des sociétés virtuelles annoncées. Elle nous invite à repenser l'espace dans la structuration du lien social. En tentant de mieux circonscrire la construction du «nous» et de «l'être-ensemble», nous sommes inévitablement aux prises avec toute la tradition de la recherche en sciences sociales. Prendre l'espace comme un des paramètres à l'aide desquels se construit la société n'est

pourtant pas nouveau lorsque l'on se réfère à la tradition monographique québécoise. L'étude d'une société située et datée vise précisément à mieux comprendre la construction de solidarités élémentaires de communauté à partir d'un territoire concret et unifié. L'analyse des résistances villageoises peut nous aider actuellement à mieux comprendre l'espace dans sa fonction constitutive du lien social. Il ne s'agit évidemment pas ici de promouvoir les solidarités primaires traditionnelles, mais d'analyser le rôle de la contiguïté spatiale dans la construction de la réalité sociale.

Le cas de Saint-Clément permet de voir l'écart entre deux visions du développement, l'une communautaire portée par une population locale inquiète de son avenir collectif, l'autre particulariste et fonctionnelle que véhicule une société d'État (SCP) préoccupée avant tout par l'accessibilité de chaque citoyen à un service de qualité et par l'efficacité d'une organisation fonctionnelle de qualité. Ces deux acteurs bien intentionnés développent rapidement un rapport antagoniste, compte tenu des visées des uns et des autres, entraînant ainsi une escalade d'actions de résistance de la part de la population locale qu'il est difficile de comprendre si l'on s'en tient strictement à un premier niveau organisationnel d'explication.

Plusieurs des ex-membres du comité de sauvegarde de Saint-Clément ont voulu nous épauler dans une recherche de significations camouflées au cœur d'une telle résistance. Notre collaboration s'est concrétisée dans la rédaction collective de ce livre, précisément afin d'assurer la mémoire de cette lutte et de dégager ensemble une interprétation de ces résistances territoriales et communautaires. C'est en élaborant avec les acteurs locaux ce récit de lutte que nous avons pu préciser ensemble l'importance de l'espace et des relations primaires à la base de cette mobilisation. Nous pouvons ainsi mieux cerner le caractère territorial et communautaire de cette détermination collective «à rester» et à vouloir habiter «quelque part». En rappelant brièvement le déroulement de ces pratiques de résistance, nous pourrions plus

facilement mettre en évidence la cohésion sociale qui va à l'encontre des logiques de régulation stratégique et fonctionnelle de la société particulariste contemporaine.

L'attachement aux lieux incite bien souvent les communautés à se remémorer l'histoire de la naissance de leur espace habité. Ce retour sur la mémoire collective est l'occasion de rappeler l'arrivée des premiers ancêtres, de s'approprier l'histoire de son village et d'organiser des festivités pour souligner, par exemple, le centenaire de la fondation de la paroisse. C'est une façon de manifester sa reconnaissance à l'égard de ceux et celles qui ont permis à la communauté de perdurer.

C'est en 1981 que la municipalité de Saint-Clément a fêté son centenaire. L'événement est un moment privilégié pour rassembler tous les membres de la communauté autour de festivités qui rappellent les étapes de l'évolution de la localité. C'est aussi l'occasion de produire une monographie du village où on accorde certes une visibilité importante aux autorités cléricales et aux activités des organisations populaires mais qui, si on sait s'y rapprocher de plus près, traduisent des passages importants de la modernité. Car s'il y a bien un quiproquo sur la société québécoise c'est bien d'avoir compris cette société (y compris surtout la ruralité) comme étant traditionnelle alors qu'elle baignait dans la modernité dès l'arrivée des premiers colons⁽⁵⁰⁾. Les travaux d'Edmond Demolins et de Henri de Tourville annoncent même la sortie de la modernité avant qu'elle puisse être achevée. «Le plus grand changement qu'ait connu le monde dans l'ordre naturel de la société (a été) la transformation de la famille patriarcale à la famille particulariste», disait l'abbé de Tourville, ce qui entraîne «le triomphe absolu de la vie privée. La vie publique est éliminée». Pour Demolins ce changement marque le passage d'une société où «l'individu ne compte, pour s'établir, ni sur la communauté de famille qui est dissoute, ni sur l'État... Il ne compte que sur lui-même, sur son initiative, sur son énergie nécessaire pour réussir dans une profession indépendante»⁽⁵¹⁾.

Ces réflexions sur la théorie du particularisme selon laquelle le progrès repose sur l'initiative individuelle a été l'objet de débats orageux au sein de la société canadienne-française⁽⁵²⁾. L'étude monographique de la paroisse de Saint-Denis-de-Kamouraska par Horace Miner⁽⁵³⁾ va servir à cristalliser le débat autour de la défense des solidarités de type communautaire⁽⁵⁴⁾ et la défense des solidarités de types particularistes. L'évolution rapide de la paroisse vers «une dépendance croissante vis-à-vis de la civilisation industrielle environnante, avec tout ce que cela suppose»⁽⁵⁵⁾ va accentuer la polarisation des positions. La fin d'un règne et la fin d'une religion viennent confirmer que les liens sociaux se modifient de manière accélérée sous la pression de l'urbanisation comme l'a démontré Everett C. Hugues dans son analyse de la vie sociale de «Cantonville»⁽⁵⁶⁾.

L'expansion de l'économie de marché et du capitalisme industriel impose des emprunts culturels. La permanence et la stabilité de la société rurale et l'attachement à la terre deviennent un handicap à surmonter progressivement. Avec la société industrielle c'est la dynamique des relations primaires qui cède la place aux relations secondaires comme forme structurante de la socialité. Dans ce contexte la nouvelle paroisse prend plus la figure expressive d'une masse, d'un agrégat d'individus que d'une communauté. On y reconnaît alors les caractéristiques de la «foule solitaire» et, c'est avec une certaine nostalgie que Colette Moreux constate que la petite communauté devient «une sorte d'appendice encombrant des convulsions urbaines» même qu'il y a risque de «détruire la petite communauté qui, par ses «irrationalités», son caractère bricoleur et inégalitaire, est une offensive permanente à l'efficacité et au déterminisme modernes»⁽⁵⁷⁾.

L'étude de la résistance territoriale du village constitue un nouveau «lieu» de réflexions et d'enquêtes pour tenter de mieux comprendre la dynamique du lien social et le rapport du monde social à l'espace. La lutte pour le maintien du bureau de poste est en fait exemplaire d'une lutte plus longue et lente pour la sauvegarde de lieux anthropologi-

ques et de l'être-ensemble. La solidarité de base, la force des rapports communautaires, la fonction structurante des relations primaires, l'apport de la culture que l'on nomme rurale engendrent des pratiques sociales qui deviennent non fonctionnelles et subversives dans une société valorisant le particulier, l'individualisation des conduites concurrentielles et performantes et l'anonymat des relations secondaires. La référence à l'espace devient ici essentielle pour comprendre la construction sociale de la réalité. L'analyse de la résistance communautaire et territoriale nous reconduit alors au cœur de la recherche monographique québécoise qui a tenté d'identifier les types de solidarités communautaires et de personnalités de base. Les débats autour du passage à la modernité trouvent ici de nouveaux échos en abordant la place des relations communautaires dans l'organisation sociale de l'avenir et la logique déterminante des lieux humains à habiter.

S'en remettre à la mentalité particulariste qui sélectionne les territoires à habiter uniquement en fonction de la capacité entrepreneuriale des individus, de la capacité concurrentielle des territoires revient à se soumettre à la reproduction sociétale à caractère « organisationnel-décisionnel » qui évacue la finalité même de l'agir humain pour centrer uniquement le débat sur les capacités techniques de gestion de la « complexité » du développement⁽⁵⁸⁾. Le sens global qui se dégage de cet entêtement villageois à rester fait continuellement référence, pour les acteurs locaux eux-mêmes, à une qualité de communauté à refaire. Il faut continuellement bâtir la solidarité de base nécessaire à la survie du milieu. Évidemment, cette solidarité en élaboration continue est soumise à des pressions constantes des divers acteurs « internes » et « externes » au territoire villageois qui ont des intérêts sociaux différents.

C'est au sein de ce croisement perpétuel des dynamiques endogènes et exogènes que se développe la logique communautaire de société. Il faut dépasser le discours rondant et banalisé de la « prise en main » et les impératifs

univoques de la concertation économique et du partenariat politique pour rendre compte de la charge sociétale camouflée derrière cette intention simple de «vouloir rester» et d'habiter ce territoire. La détermination populaire à maintenir l'école ou le bureau de poste dans un village rend compte d'un attachement au lieu, d'un enracinement au territoire qui peut paraître superflu eu égard aux impératifs de mobilité géographique inhérents au système social contemporain. Dans ce contexte, les espaces «perdants» deviennent objets de suspicions, incapables qu'ils sont d'engendrer un taux d'activités et d'occupations suffisant pour légitimer le maintien de services et de communautés locales⁽⁵⁹⁾.

Les «habitants» de Saint-Clément ne refusent pas cette jonction à la société économique. Comme partout, ils sont soumis à des conversions accélérées des structures d'emplois et à des chutes dramatiques de population depuis le milieu du siècle: en cinquante ans, une baisse des deux-tiers de la population qui compte aujourd'hui 588 personnes. Par contre, le nombre de maisonnées est relativement le même. Cela dit, la population locale refuse de laisser réduire son existence et son maintien sur le territoire aux seuls critères marchands de localisation des activités humaines. La question «au nom de quoi faudrait-il partir?» contient, à elle seule, un débat de société que la population de Saint-Clément a tenté d'engager.

En affirmant son refus de partir, la population tente de trouver un autre rationnel et un autre sens au fait de «vivre là», d'autres raisons communes que des motifs strictement économiques. Certes, la communauté locale profite de cette société marchande de consommation. Sans refuser les exigences de compétitivité, les leaders locaux tentent de faire valoir d'autres logiques pour légitimer le fait d'habiter sur le territoire et de s'y maintenir. L'idée même de «rester là» va à l'encontre de la logique actuelle de croissance économique fondée sur la mobilité des biens, des capitaux et des personnes. La situation révèle cette disjonction de la «communauté» avec la société économique⁽⁶⁰⁾.

À plusieurs égards, le renforcement souhaité de la qualité des relations humaines fait beaucoup plus appel à l'esprit du don⁽⁶¹⁾ et à la coopération qu'à la concurrence des marchés. On récuse la définition de la situation comme celle d'un agrégat «d'initiateurs de projets économiques» en compétition. «On est tanné de se faire dire de se prendre en main! On n'est pas uniquement des machines à projets!» défendent certains résidents de Saint-Clément. Ils refusent le caractère restrictif de l'approche entrepreneuriale souvent mise de l'avant par les organismes nationaux et régionaux d'encadrement du développement. En fait, ils dénoncent la vision unilatérale et simpliste de la «prise en main économique» qui fait porter le poids du mal-développement sur le manque d'initiative des acteurs locaux sans considération des effets pervers des exploitations productivistes.

Aussi, plusieurs politiques régionales actuelles sont centrées sur l'encadrement d'initiatives individuelles et entrepreneuriales. Elles misent avant tout sur ce «réalisme individualiste» qui, on s'en souvient, a été jugé apparemment moins présent au sein de la société canadienne-française à tendance surtout «communautaire». Il faut dire que la perspective individuelle et entrepreneuriale a été grandement valorisée et encouragée depuis ce temps. Par ailleurs, il semble bien qu'une telle approche trop exclusive risque d'être insuffisante pour inverser efficacement les tendances continues à la déstructuration sociale et économique des régions périphériques depuis le milieu du siècle.

Vouloir «vivre là» est l'expression d'un défi quotidien qui a acquis une forme dramatique plus évidente durant l'occupation du bureau de poste. Par contre, l'événement a nourri un débat fondamental de société, le choix d'une «manière de vivre». Les dirigeants de Saint-Clément ont tenté d'en discuter avec les gestionnaires de la SCP, ce qui a toujours paru «hors d'ordre» pour la Société. La manière de vivre valorisée par la population de Saint-Clément met l'accent sur la richesse des relations humaines mieux ancrées

dans un même lieu. La valorisation de la personne consiste à affirmer :

« Les personnes valent en tant que personne avant de valoir économiquement à titre de sujets productifs et proclamer que l'autonomie des citoyens, parce qu'elle est au fondement de l'ordre démocratique, doit l'emporter en dignité principielle sur la nécessaire subordination à l'autorité rationnelle-légale qu'implique la division du travail technique et administratif⁽⁶²⁾. »

La « chaleur » humaine, le calme et l'étendue des espaces, la richesse des échanges où « on ne parlait pas seulement de rentabilité » deviennent des thèmes courants et spontanés de discussion lors de nos échanges avec les leaders locaux. « On ne veut pas devenir une banlieue » est l'expression de certains d'entre eux pour décrire le caractère artificiel et fragile des relations humaines soumises à des socialités éphémères toujours à refaire. On remet en question la nouvelle utopie démocratique dans le cadre d'un nouvel espace planétaire qui ressemble plus à une banlieue universelle qu'au « village global ». On rappelle l'importance des relations primaires, face à face, comme force de cette solidarité communautaire. C'est d'une communauté située et datée dont il est alors question. Elle recouvre tout un système de solidarité ancré dans un territoire donné, sur un espace précis.

Certains auteurs vont même identifier ce style communautaire à une sorte de « vibration commune », un état humain d'empathie ou d'esthétique traduisant cette « subtile liaison existant entre le souci du présent, la vie quotidienne et l'imaginaire »⁽⁶³⁾. « Tradition » et post-modernité en viennent à se confondre dans cette quête commune d'une autre façon d'être-ensemble : deux dimensions d'une même critique de la société contemporaine en perte de finalité parce que construite sur une voie unidimensionnelle et instrumentale de la « rationalité des moyens ». La « société sans qualité » tente de survivre !

L'analyse de communautés « situées et datées », de par sa visée totalisante, peut nous aider à mieux cerner les dyna-

miques de relations sociospatiales constitutives de nos milieux de vie, de nos quotidiens. Nous avons vu comment les études monographiques ont voulu rendre compte de ce passage des solidarités primaires à des solidarités plus fonctionnelles alors qu'éclatent les lieux anthropologiques traditionnels. La modification des espaces d'interactions sociales remet alors en question les formes de solidarités primaires dans leur efficacité pour la société moderne. Nous avons vu comment les résistances territoriales acquièrent une exemplarité pour comprendre la relation de l'acteur à l'espace et les solidarités territoriales à la base du développement. Ces luttes rurales pourraient bien nous éclairer sur l'importance des lieux anthropologiques pour le développement alors qu'on nous annonce des configurations nouvelles du « cyberspace ». La résistance de la population à Saint-Clément pour le maintien du bureau de poste acquiert une portée significative majeure. Cette lutte pour la sauvegarde d'un service public s'explique finalement par un refus de laisser compromettre l'avenir du village comme territoire expressif de solidarité et entité anthropologique territorialisée. Le message est d'autant plus important pour une société qui a de plus en plus de difficulté à se repenser comme structure symbolique⁽⁶⁴⁾.

Les résistances territoriales et la manifestation des solidarités communautaires pour préserver la richesse des modes de vie contre ce que certains ont appelé l'économisme ambiant sont, pour nous, l'expression de la quête d'une nouvelle régulation sociale. Pour notre analyse, c'est la prise en considération de la pérennité des lieux à habiter qui devient importante, à savoir cette dynamique de socialité au sein d'un espace déterminé. Le lieu anthropologique est alors principe de sens. D'ailleurs, les relations de gratuité ont souvent cet arrière-fond de « proxémique » obligée à base spatiale ou territoriale. Dans ce cadre, les rapprochements à faire avec la recherche d'une nouvelle logique sociale qui donne plus de place à l'affectif, à la gratuité, au symbolique nous semblent de plus en plus pertinents⁽⁶⁵⁾.

Aujourd'hui, le lien social, de plus en plus marchandisé, est indirectement dénoncé par la continuelle intervention de lieux de paroles, la recherche de pérennité des lieux, de densité humaine. Il y a là un état d'appauvrissement social que les tenants de l'idéologie du progrès ont mal pressenti. Les résistances territoriales des populations marginalisées et exclues interrogent le rôle de l'espace dans la consolidation des tissus sociaux. Il faut simplement rappeler comment le territoire joue un rôle de conservatoire d'interactions sociales. Les sociétés contemporaines qui tendent à mondialiser leurs échanges économiques de biens et de services de plus en plus standardisés doivent continuellement composer avec des demandes de sens et de finalités susceptibles de renforcer les solidarités primaires. Il se pourrait bien qu'à travers des pratiques de résistances territoriales, nous assistions en fin de compte à une quête majeure des solidarités primaires nécessaires à la vie en société. Ce sont les fondements mêmes de l'«être-ensemble» qui se trouvent en question.

NOTES

EN QUÊTE D'UNE COMMUNAUTÉ LOCALE

- ** Pour ne pas alourdir le texte, nous utiliserons le sigle SCP . . . 23
- (1) On fait référence à un événement amplement médiatisé concernant les revendications territoriales des Autochtones qui a entraîné en 1990 des affrontements entre les forces armées et policières et les manifestants. 85
 - (2) Cour supérieure de Québec. District de Kamouraska. Ordonnance d'injonction interlocutoire émise provisoirement sans avis, le 16 janvier 1993. 120
 - (3) Lettre de Bruno Gagnon à la SCP, le 24 février 1993. 163
 - (4) Extrait du procès-verbal, réunion du conseil municipal, le 1 mars 1993 165
 - (5) Lettre de la SCP à la secrétaire-trésorière, le 4 mars 1993. 166
 - (6) Gouvernement du Canada, Rapport du Comité chargé d'examiner la mission et la productivité de la Société canadienne des postes, novembre 1985. 189
 - (7) Cabinet du ministre responsable de la Société canadienne des postes, Dingwall met en train (sic) un examen du mandat de la Société canadienne des postes, le 6 novembre 1995. 190
 - (8) On apprend également dans une note biographique annexée au document que G. Radwanski est actuellement consultant en politique, qu'il a été le rédacteur en chef du *Toronto Star* et directeur en chef adjoint au *Montréal Gazette*, collaborateur pour les affaires nationales au *Financial Times of Canada* et qu'il possède un baccalauréat en droit civil, en science politique et en philosophie. 190
 - (9) Simard, Jean-Jacques, *La région retrouvée*, Possibles, vol. 4, nos 3-4, printemps 1980, p.206 203
 - (10) L'emploi de la première personne du singulier fait référence à Raymond Beaudry qui a participé aux événements de l'occupation du bureau de poste. Plusieurs éléments de cette analyse se retrouvent dans sa thèse de doctorat en sociologie qui porte sur *Les transformations du mouvement identitaire dans l'Est du Québec: des Opérations Dignité à Saint-Clément*, Université Laval, Département de sociologie, 1997 203
 - (11) Il s'agit d'un mémoire présenté au comité d'examen de la SCP, le 1^{er} février 1996 208
 - (12) Voir à ce sujet Vincent De Gaulejac, *La névrose de classe*, Paris, Éditions Hommes et Groupes, 1991 208
 - (13) Nicole Gagnon, *En guise de synthèse: pour une méthode dialectique*, Recherches sociographiques, vol. XVI, no 2, 1985, p. 323. 209

(14)	Hannah Arendt, <i>Condition de l'homme moderne</i> , Paris, Éditions Calman-Lévy, Agora, 1983, p. 38	209
(15)	Cornelius Castoriadis, <i>L'institution imaginaire de la société</i> , Paris, Éditions Seuil, 1975, p. 8	209
(16)	Gaston Pineau et Jean-Louis Le Grand, <i>Les Histoires de vie</i> , collection Que sais-je?, Paris, PUF, 1993	210
(17)	Voir à ce sujet <i>Comité du centenaire, Saint-Clément de 1881-1981</i> , et Georges Beaulieu, <i>Dans les brumes de la Sénéscoupe</i> , 1981	212
(18)	Il s'agit de Marie-Josée Tremblay, étudiante à la maîtrise en développement régional; Judith Lebel et Patricia Ouellet, étudiantes au baccalauréat en sociologie de l'UQAR	213
(19)	Fernand Dumont et Yves Martin, <i>L'analyse des structures sociales régionales</i> , Québec, Presses de l'Université Laval, 1963.	213
(20)	Jacques Semelin, <i>Qu'est-ce que résister?</i> Esprit, no 198, janvier 1994, p. 52	217
(21)	<i>Ibid.</i> , p. 60.	217
(22)	Hannah Arendt, <i>Condition de l'homme moderne</i> , Paris, Calman-Lévy, Agora, 1983, p. 92	218
(23)	Voir à ce sujet <i>Les dynamiques territoriales</i> , Recherches Sociographiques, vol. XXXVI, no 3, 1996; Bernard Poche, <i>L'espace fragmentée. Éléments pour une analyse sociologique de la territorialité</i> , Paris, Éditions L'Harmatan, 1996	218
(24)	Martin Heidegger, <i>Bâtir, habiter, penser, Essais et conférences</i> , Paris, Éditions Gallimard, 1958, p. 178	218
(25)	<i>Ibid.</i> , p. 193.	218
(26)	<i>Ibid.</i> , p. 188.	218
(27)	Michel Freitag, <i>Architecture et société</i> , Bulletin du MAUSS, no 21, 1987	218
(28)	<i>Ibid.</i> , p. 108.	218
(29)	<i>Ibid.</i> , p. 110-111	219
(30)	Alain Caillé, <i>Présentation, Du revenu social: au-delà de l'aide, la citoyenneté</i> , Bulletin du MAUSS, no 23, septembre 1987, p. 3-9	219
(31)	Raymond, Beaudry, <i>Réformes et mouvements sociaux: des mouvement qui gagnent ou qui perdent?</i> dans Serge Côté, J.-L. Klein et M.U. Proulx, <i>Et les régions qui perdent!</i> , Rimouski, UQAR-GRIDEQ, UQAC-GRIR et département de géographie de l'UQAM, 1995, p. 113-126	220
(32)	Michel Freitag, <i>L'identité, altérité et le politique</i> , Société, no 9, hiver 1992.	220
(33)	Jean Pichette, <i>La tyrannie du consensus</i> , Relations, octobre 1996, p. 247-249	220

- (34) Charles Banville, *Les Opérations Dignité*, Québec, FRUL, 1977; Alain Gagnon, dir., *Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec*, Ottawa, Université de Carleton, 1981; Alain Gagnon, *Développement régional, État et groupes populaires*, Hull, Les Éditions Asticou, 1985; Hugues Dionne, dir., *Aménagement intégré des ressources et luttes en milieu rural*, Rimouski, Université du Québec à Rimouski, Cahiers du GRIDEQ no 11, 1983. 221
- (35) Hugues Dionne, *Animation sociale, participation populaire et développement régional: le cas du BAEQ*, thèse de doctorat, Faculté des sciences sociales, Université Laval, avril 1985 221
- (36) Bureau d'aménagement de l'Est du Québec, *Plan de développement, cahier 1*, Mont-Joli, 1966, p. 111 221
- (37) Lionel Robert, *L'espace et l'État: politiques et mouvements urbains et régionaux au Québec*, Critère, no 23, automne 1978, p. 231-258. 222
- (38) Jean-Jacques Simard, *Les Opérations Dignité: luttes d'espace et nostalgie* dans Gagnon, Alain G., dir., *Les Opérations Dignité: naissance d'un mouvement social dans l'Est du Québec*, Ottawa, Université Carleton, 1981, p. 119-154; Jean-Jacques Simard, *La région retrouvée*, Possibles, vol. 4, nos 3-4, printemps 1980. 222
- (39) Ibid 222
- (40) M.A. Deschênes et Gilles Roy, *Le JAL. Trajectoire d'une expérience de développement local*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1994 223
- (41) Georges Benko et Alain Lipietz, dir., *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux: les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992. 223
- (42) Bernard Vachon, dir., *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Boréal, 1991 223
- (43) Hugues Dionne, *De la région-ressources à la région-milieu de vie: à la recherche de nouveaux partenaires* dans Christiane Gagnon et Juan-Luis Klein, *Les partenaires du développement face au défi du local*, Chicoutimi, UQAC-GRIR, collection Développement régional, 1992, p. 371-401 224
- (44) Hugues Dionne et Juan-Luis Klein, *Les villages face à l'État: de la révolte territoriale au développement local* dans Alain-G Gagnon et A. Noël, dirs, *L'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, 1995, p. 171-188 224
- (45) Paul Zumthor, *La mesure du monde*, Paris, Seuil, 1993; Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1990 224
- (46) Marc Augé, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Seuil, 1992, p. 68. 224

- (47) Jean Pichette, *La nouvelle utopie démocratique*, Relations, 1994, p. 267-271; Jean-Pierre Boyer, *Information publique et communication sociale: enjeux démocratique et pol-éthique à l'aube du XXI^e siècle* dans *Nouvelles technologies de l'information et société: un débat sur l'intelligence à notre époque* de Danielle Lafontaine, dir., Rimouski, GRIDEQ, 1994, p. 145-159; Breton et Proulx, *L'explosion de la communication, la naissance d'une nouvelle idéologie*, Paris/Montréal, La Découverte/Boréal, 1989 225
- (48) Jacques Moscovito, *Heidegger et la question de la technique*, Société, été 1989, p. 1-93..... 225
- (49) Hugues Dionne, *Le mouvement populaire en milieu rural: un certain parcours dans Région, régionalisme et développement régional* de Bruno Jean et Danielle Lafontaine, Rimouski, UQAR, Cahiers du GRIDEQ no 14, 1984, p. 137-170 225
- (50) Gilles Gagné, *Tradition et modernité au Québec: un certain quiproquo à l'autre* dans *Les frontières de l'identité. Modernité et post-modernité au Québec* 227
- (51) Jean-Charles Falardeau et al., *Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin*. Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968, p. 17-48. L'auteur fait référence à l'ouvrage de De Tourville et de Demolins 227
- (52) Marcel Fournier et Gilles Houle, *La sociologie québécoise et son objet: problématiques et débats*, Sociologie et sociétés, XII, 2, octobre 1980, p. 21-43 228
- (53) Horace Miner, *Saint-Denis: un village québécois*, Montréal, Hurtubise HMH, 1939 et 1985 228
- (54) Jean-Charles Falardeau, Philippe Garigue et Léon Gérin, *Léon Gérin et l'habitant de Saint-Justin*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1968; Marcel Rioux, *Description de la culture de l'île Verte*, Ottawa, Musée national du Canada, bulletin 133, 1954; Hubert Guindon, *Réexamen de l'évolution sociale du Québec dans Tradition, modernité et aspiration nationale de la société québécoise*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, p. 35-60 228
- (55) Horace Miner, op. cit., p. 341 228
- (56) Gérald Fortin, *La fin d'un règne*, Montréal, Hurtubise, HMH, 1971; Colette Moreux, *Fin d'une religion? Monographie d'une paroisse canadienne-française*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969; Everett C. Hughes, *Rencontre de deux mondes. La crise d'industrialisation du Canada Français*, Montréal, Boréal Express, 1972 228
- (57) Colette Moreux, *Douceville en Québec: la modernisation d'une tradition*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1982, p. 9 et 12 228
- (58) Michel Freitag, *Dialectique et société. Culture, pouvoir, contrôle. Les modes formels de reproduction de la société*, tome 2, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986..... 229

- (59) Serge Côté, J.L. Klein et M.U. Proulx, *Et les régions qui perdent !*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1995 230
- (60) Karl Polanyi, *La grande transformation*, Paris, Gallimard, 1983; Bernard Perret et Guy Roustang, *L'Économie contre la société. Affronter la crise de l'intégration sociale et culturelle*, Paris, Seuil, 1993 230
- (61) Jacques T. Godbout, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, 1992 231
- (62) Alain Caillé, *Notes en vue d'un plaidoyer pour une citoyenneté non utilitariste. Réflexions sur le thème de l'allocation universelle*, MAUSS, no 23, septembre 1987, p. 66 232
- (63) Michel Maffesoli, *La contemplation du monde. Figures de style communautaire*, Paris, Grasset, 1993, p. 12 232
- (64) Michel Freitag, op. cit. 233
- (65) Claude Raffestin, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris, LITEC, 1980; Jacques Godbout, op. cit. 233

AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AROCENA (Josée). *Le développement par l'initiative locale: le cas français*, Paris, L'Harmattan, 1986.
- AUDET (Michel) et BOUCHIKHI (Hamid). *Structuration sociale et modernité avancée. (Autour des travaux d'Anthony Giddens)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1993.
- BEAUDRY (Raymond). «L'emprise de l'inéluctable», *Le Devoir*, 25 février 1997, p. A 9.
- BEAUDRY (Raymond) et DIONNE (Hugues). «Recherche-intervention en communauté villageoise», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 7, no 2 automne 1994, p. 140-154.
- BEAULIEU (Georges). *Dans les brumes de la Sénescoupé*. 1981.
- BILLETTE (André) et CARRIER (Mario). «Nouveau regard sur la Beauce. Recherche sur la régulation socio-identitaire d'une économie locale» dans *Les identités* de Jacques Hamel et J. Yvon Thériault, ACFAS 1992, *Méridien*, 1994, p. 287-311.
- CARRIER (Hervé). *Le sociologue canadien Léon Gérin. Sa vie, son œuvre, ses méthodes de recherche*, Montréal, Bellarmin, 1960.
- CASTORIADIS (Cornelius). *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Éditions du Seuil, 1975.
- COMITÉ DU CENTENAIRE. *Saint-Clément de 1881-1981*.
- DELANOÉ (Nelcy). «Blancs cassés américains et indiens des États-Unis: l'impossible identité» dans *Les identités* de Jacques Hamel et J. Yvon Thériault, ACFAS 1992, *Méridien*, 1994, p. 37-65.
- DUFOUR (Stéphane), FORTIN (Dominic) et HAMEL (Jacques). *L'enquête de terrain en sciences sociales. L'approche monographique et les méthodes qualitatives*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1991.
- DUMONT (Fernand) et MARTIN (Yves). *L'analyse des structures sociales régionales*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1963.
- DURKHEIM (Émile). *De la division du travail social*, Paris, Presses Universitaires de France, 1967, 8^e édition.
- DURKHEIM (Émile). *Montesquieu et Rousseau précurseurs de la sociologie*, Paris, Librairie Marcel Rivière et Cie, 1966.
- FALARDEAU (Jean-Charles). «Antécédents, débuts et croissance de la sociologie au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. XV, nos 2-3, 1974, p. 135-165.
- FORTIN (Andrée). *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1987.
- FOURNIER (Marcel). «Un intellectuel à la rencontre de deux mondes: Jean-Charles Falardeau et le développement de la sociologie universitaire au Québec», *Recherches sociographiques*, vol. XXII, no 3, 1982, p. 361-385.
- FRIEDMANN (John) et WEAVER (Clyde). *Territory and Function: The Evolution of Regional Planning*, Berkeley, Université of California Press, 1979.

- GAGNÉ (Gilles). « Tradition et modernité au Québec: d'un quiproquo à l'autre » dans *Les frontières de l'identité, modernité et post-modernité au Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, l'Harmattan, 1996, p. 65-81.
- GAGNON (Nicole). « En guise de synthèse: pour une méthode dialectique », *Recherches sociographiques*, vol. XVI, no 2 1985.
- GAULEJAC (Vincent de). *La névrose de classe*, Paris, Éditions Hommes et Groupes, 1991.
- GREFMEYER (Y.) et JOSEPH (I.), dir. *L'école de Chicago: naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, 1979 et 1990.
- GRIDEQ. *Développement régional. Problématique et programmation de recherche du GRIDEQ*, Rimouski, UQAR-GRIDEQ, 1993.
- HAMELIN (Louis-Edmond). *Le rang d'habitat. Le réel et l'imaginaire*, Montréal, HMH, 1993.
- HEIDEGGER (Martin). « Bâtir, habiter, penser », dans *Essais et conférences*, Paris, Éditions Gallimard, 1958.
- HILLERY (G.A.). « Definitions of Community: Areas of Agreement », *Rural Sociology*, no 20, 1955.
- LAFONTAINE (Danielle). « Pour une théorie non-positiviste de l'espace » dans *Région, régionalisme et développement régional*, de Bruno Jean et Danielle Lafontaine, Rimouski, UQAR, Cahiers du GRIDEQ no 14, 1984, p. 11-28.
- LESSARD (Marc-André). « La sociologie urbaine de Robert Erka Park et les nouveaux défis écologiques », dans *Perspectives en écologie humaine*, de G. E. Bourgoignie, Paris, Éditions Universitaires, 1972, p. 143-167.
- MAFFESOLI (Michel). *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1988.
- MAFFESOLI (Michel). *La connaissance ordinaire*. Paris, Méridien, 1985.
- MÉDARD (Jean-François). *Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1969.
- PINEAU (Gaston) et LE GRAND (Jean-Louis). *Les histoires de vie*, Paris, PUF, collection Que sais-je?, 1993.
- REDFIELD (Robert). *The folk Culture of Yucatan*, Chicago, The University of Chicago Press, 1941.
- RIOUX (Marcel). *Belle-Anse*, Ottawa, Musée national du Canada, 1957.
- RIOUX (Marcel). « Remarque sur les concepts de vision du monde et de totalité », *Anthropologica*, vol XV, 1962.
- RIOUX (Marcel). *La question du Québec*, Paris, Seghers, 1969.
- SCHNAPPER (Dominique). *La communauté de citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard, 1994.
- SEMELIN (Jacques). « Qu'est-ce que résister? », *Esprit*, no 198, janvier 1994, p. 60.
- TEISSERENC (Pierre). *Les politiques de développement local. Approche sociologique*, Paris, Economica, 1994.

- THUOT (Jean-François). « La démocratie post-moderne, esquisse du concept de démocratie fonctionnelle », *Conjonctures*, nos 20-21, 1993, p. 51-67.
- TIÉVANT (Sophie). « Les études de « communauté » et la ville : héritages et problèmes », *Sociologie du travail*, 25, 2, 1983, p. 243-257.
- TÖNNIES (Ferdinand). *Communauté et société*, Paris, Presses Universitaires de France, 1887 et 1946.
- TOURAINÉ (Alain). *La voix et le regard*, Paris, Seuil, 1978.
- TOURAINÉ (Alain). *Critique de la modernité*, Paris, Fayard, 1992.
- VERDON (Michel). *Anthropologie de la colonisation au Québec : le dilemme d'un village du Lac Saint-Jean*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.
- VERNANT (Michel). *Mythe et pensée chez les Grecs*, Tome I, Paris, Petite collection Maspéro, 1971.
- ZONABEND (Françoise). « Du texte au prétexte. La monographie dans le domaine européen », *Études rurales*, 97-98, janvier-juin 1985, p. 33-38.

TABLE DES MATIÈRES

- 8 REMERCIEMENTS
- 9 AVANT-PROPOS
- 13 PRÉFACE
- 17 INTRODUCTION

PREMIÈRE PARTIE RÉCIT COLLECTIF D'UNE MOBILISATION TERRITORIALE VILLAGEOISE

L'AFFRONTMENT

- 25 L'ère des soupçons
- 29 La rencontre de consultation
- 32 La « vérification » des bienfaits de la conversion
- 34 La formation du « comité de sauvegarde »
- 35 La nomination d'un porte-parole du comité
- 37 Un leadership à inventer
- 37 La pétition
- 40 La mise en scène
- Propos d'étape I
- 45 *Vers une solidarité territoriale*
- 46 Sans légitimité politique
- 48 Une population insultée
- 49 Les hésitations apparentes du dépanneur
- 51 Le pèlerinage au sanctuaire de
Notre-Dame-de-Plourde
- Propos d'étape II
- 57 *Un autre sens à la lutte*
- 57 La dignité perdue
- 60 L'impossible négociation
- Propos d'étape III
- 63 *La polarisation des positions*
- 64 Les solidarités difficiles
- 67 Des stratégies inefficaces
- 69 La manifestation d'appui à Québec
- 72 La « visite-surprise » du 4 décembre

	Propos d'étape IV
77	<i>Les stratégies de lutte</i>
	L'OCCUPATION DU BUREAU DE POSTE
78	La prise des lieux
80	Les premières minutes de l'occupation
82	La visite des policiers
85	Attente et organisation des premiers jours
88	Les appuis mitigés
89	Le détournement du camion postal
92	La messe de solidarité
94	Le ralliement populaire
97	Faire parler de soi
99	La présence des médias
101	L'occupation du temps des Fêtes
	Propos d'étape V
106	<i>Une conscience nouvelle</i>
107	L'occupation tranquille de l'hiver 1993
111	La rencontre à Rivière-du-Loup
112	La rencontre régionale du 12 janvier 1993
116	L'épuisement du comité de sauvegarde
118	Une cohésion de plus en plus difficile
119	L'injonction
121	Les préparatifs
123	L'occupation de la route 20
125	Dernières salutations au député fédéral
127	Le comité de sauvegarde se questionne
129	Les audiences au Palais de justice
133	D'autres manifestations à Ottawa et dans Charlevoix
135	Le jugement est prononcé
137	La fin de l'occupation
	Propos d'étape VI
143	<i>Une autre vision du développement</i>
	LA NÉGOCIATION IMPOSSIBLE
145	Le retour à la « case départ »
146	La réouverture des négociations souhaitée par la SCP
148	La répétition d'un même scénario
155	Tentatives de « débloccage »
159	La solidarité villageoise éprouvée

161	L'offre d'achat a 1,00 \$
164	La population doit décider
	Propos d'étape VII
167	<i>Une question d'approche</i>
167	La poste restante
169	Début de la grande confusion
171	Solidarité locale en brèche
173	Rencontre de la « dernière chance » ou arnaque
178	L'ordre est revenu
179	La fin de l'intermède
181	Les dernières étapes
182	De la qualité totale à la fermeture totale
	Propos d'étape VIII
185	<i>Le premier acte d'une tragédie</i>
189	CONCLUSION
199	ÉPILOGUE
	DEUXIÈME PARTIE
	ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES ET THÉORIQUES
	JOURNAL D'ENQUÊTE
203	Décembre 1992 à janvier 1997
217	RÉFLEXIONS D'ANALYSE
220	Rester ici et y vivre
224	La résistance territoriale et communautaire
237	NOTES
243	AUTRES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CET OUVRAGE, COMPOSÉ EN PALATINO 10/13,
A ÉTÉ ACHÉVÉ D'IMPRIMER À BOUCHERVILLE, SUR LES PRESSES
DE MARIE-JOSÉE, NATHALIE ET MARC VEILLEUX,
EN AVRIL MIL NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT.

À l'hiver 1992-1993, la population de Saint-Clément organise l'occupation de son bureau de poste menacé de fermeture. L'événement a fait, à l'époque, les manchettes journalistiques nationales durant plus de trois mois. Les 59 jours d'occupation révèlent alors une volonté collective de maintenir un service postal adapté au milieu rural. Mais, plus encore, le mouvement de résistance territorial interroge nos manières d'habiter et d'être ensemble. Il questionne la spécificité du lieu comme fondement du lien social.

Plusieurs ex-membres du comité de sauvegarde de Saint-Clément, sous la coordination de deux sociologues, ont refait ensemble le récit collectif de leur lutte. Ils en dégagent la portée sociétale et communautaire qui dépasse les approches classiques de la réalité dite rurale. Ils nous enseignent un art de vivre à réinventer.

En quête d'une communauté locale
rend compte d'une recherche collective impliquant
une population villageoise et des chercheurs
dans une démarche commune,
une sorte d'action-recherche.

RAYMOND BEAUDRY

Sociologue et membre associé du GRIDEQ

HUGUES DIONNE

Sociologue, professeur en développement local
et régional à l'UQUAR et membre du GRIDEQ

ISBN 2-921898-52-7



9 782921 898522